This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

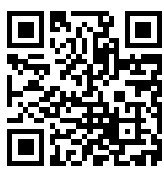

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Gen. Lib.

The University of Chicago
Libraries

Cres
catSci
entia
Vita
Exco-
latur

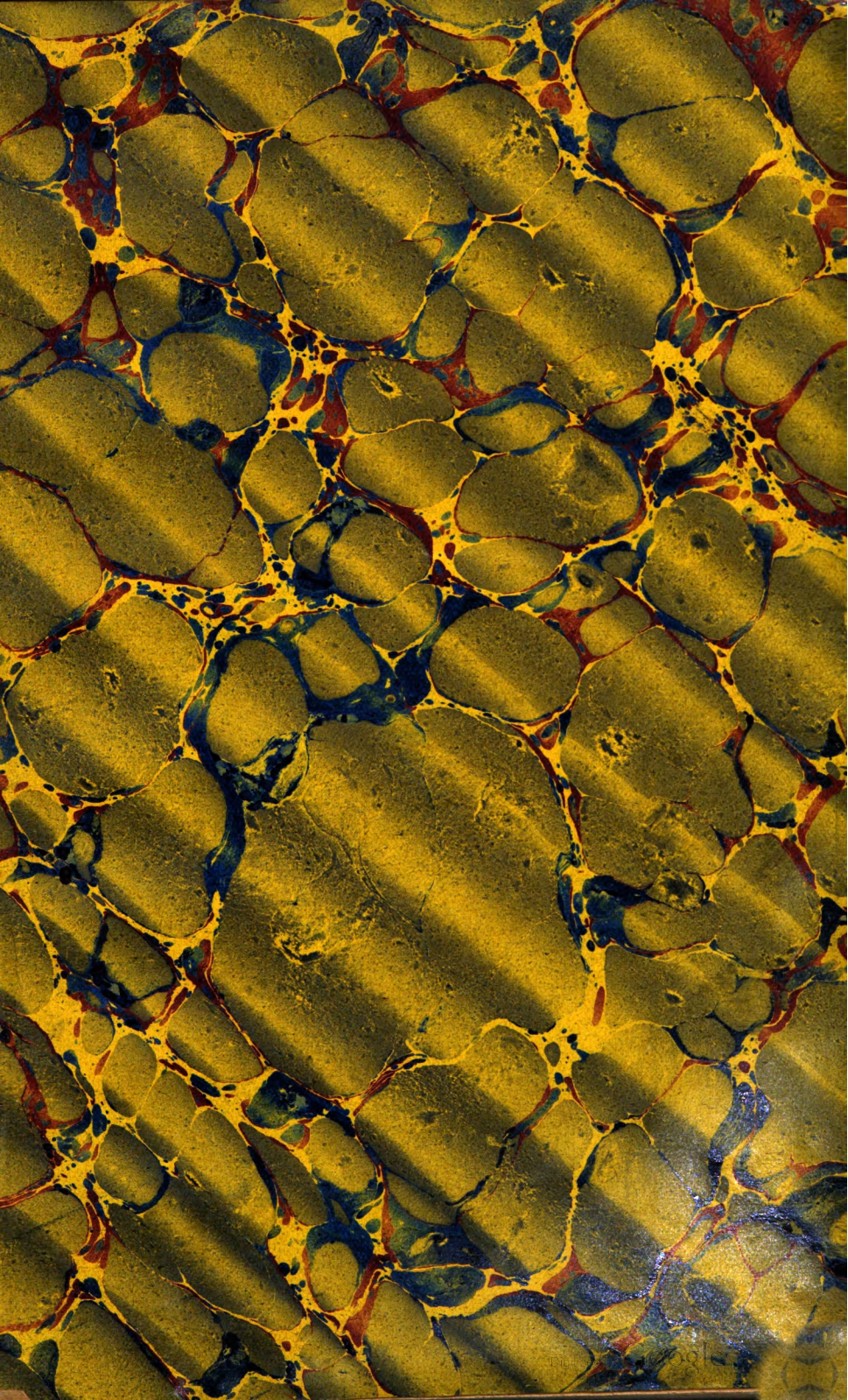

Gen. Lib.
48 Nob.

Digitized by Google

1876-79

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez DIEU, libraire

ET A PARIS

Chez MARTIN, libraire, rue Séguier, 18

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

SOCIÉTÉ LAON ACADÉMIQUE

—

(IVe SÉRIE)

TOME QUATRIÈME

Années 1878 et 1879

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

—

OCTOBRE 1880

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

—

DISCOURS. — RAPPORTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX. DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Pages

Rapport sur la conférence faite par M. de Lapparent, ingénieur, à l'amphithéâtre du Jardin botanique d'Évreux, le 2 avril 1878, par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel..... I

Section de l'arrondissement de Bernay. — Séance du 30 décembre 1877. — Discours prononcé par M. Victor Marie, président de la section des lettres..... VI

Rapport de M. Devismes..... XI

Rapport sur la visite des fermes, présenté par M. Cauchepin, secrétaire de la sous-section d'agriculture..... XV

Rapport adressé à M. le président de la Société des agriculteurs de France, par M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay..... XIX

Liste des récompenses..... XXI

Proposition de M. Join-Lambert, présentée à la séance du 31 mars 1878..... XXIII

Rapport sur le concours ouvert par la Société des agriculteurs de France entre les instituteurs et les institutrices, présenté par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel, à la séance générale du 7 juillet 1878..... XXXV

Section de l'arrondissement de Bernay. — L'agriculture, l'horticulture et les écoles à l'Exposition universelle de 1878, par M. Henri Quevilly..... XXXVIII

Le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, par M. l'abbé Porée..... LV

Rapport de M. le colonel Goujon sur le concours d'enseignement agricole entre les écoles primaires de l'arrondissement de Bernay..... LXIV

Liste des récompenses..... LXX

Exposition universelle de 1878..... LXXIII

Digitized by Google

Pages

État de renseignements contenant l'indication des noms des exposants et des produits exposés..... LXXIX
Liste des récompenses obtenues par la Société et par les exposants qui ont pris part à son exposition collective.. LXXXIV
Séance publique tenue à Pont-Audemer, le 10 novembre 1878 LXXXVI
Rapport sur le concours d'enseignement agricole ouvert en 1878 entre les écoles primaires de l'arrondissement de Pont-Audemer, lu par M. Izarn, vice-président de la Société, à la séance publique tenue à Pont-Audemer le 10 novembre..... LXXXVIII
Liste des récompenses..... XCIX
Rapport sur les travaux de la section de Bernay, depuis le 1er novembre 1877 jusqu'au 1er novembre 1878..... CI
Séance générale du 23 mars 1879. — Discours prononcé par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société. CVI
Lettre adressée à M. Colombel, par M. le marquis de Blosseville, à propos de l'achèvement du *Dictionnaire topographique de l'Eure* et lue à la séance générale du 23 mars 1879..... CXI
Extrait du procès-verbal de la séance générale du 23 mars 1879..... CXVI
Réponses de la Société libre d'agriculture de l'Eure aux questions adressées par M. le ministre de l'agriculture aux associations agricoles, relativement au projet de loi voté par le Sénat et soumis à la Chambre des députés, portant création d'une chaire d'agriculture dans chaque département..... CXVII
Vœux exprimés par la Société libre de l'Eure en faveur de l'agriculture..... CXX
Rapport de M. Join-Lambert sur les vœux exprimés en faveur de l'agriculture..... CXXI
Séance générale et publique tenue à Évreux le 24 mai 1879 à l'occasion du concours régional..... CXLII
Discours prononcé par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société, à la séance du 24 mai 1879..... CXLIV
Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant les années 1876, 1877, 1878 et 1879, lu à la séance solennelle du 24 mai 1879, par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel..... CXLVIII
Rapport adressé par M. Émile Colombel à M. le président

Digitized by Google

Pages

de la Société des agriculteurs de France sur l'emploi de quatre médailles offertes par cette compagnie à la Société libre d'agriculture de l'Eure..... CLIV

Rapport sur le concours d'horticulture tenu à Évreux du 22 au 25 mai 1879, par M. LETELLIER-ALABOISSETTE, secrétaire de la commission..... CLVIII

Rapport sur le concours d'enseignement agricole de 1879 par M. IZARN, vice-président de la Société..... CLXIV

Rapport lu à la section de Bernay par M. JOIN-LAMBERT, sur le concours régional d'Évreux et sur la part prise à ce concours par l'arrondissement de Bernay..... CLXIX

Rapport de M. le comte DAUGER sur le concours hippique.. CLXXV

Rapport sur le concours de bestiaux organisé par la Société pour les agriculteurs du département non primés par l'État, présenté par M. GOUBERT, membre de la Société.. CLXXVIII

Liste des récompenses..... CLXXXII

Rapport sur l'inauguration des courses de chevaux, qui a eu lieu à Évreux le 7 septembre 1879, par M. le commandant D'ORVILLIERS..... CXC

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS. — Concours agricole tenu aux Andelys le 12 octobre 1879. Rapport sur le prix de culture perfectionnée, présenté par M. DELESQUE..... CXCVII

Rapport sur les récompenses décernées aux ouvriers agricoles, présenté par M. COUTIL, secrétaire de la section des Andelys..... CCIII

Liste des récompenses..... CCVI

Toast de M. le préfet de l'Eure, président de la Société... CCIX

Toast de M. Louis PASSY, député, président de la section des Andelys..... CCXV

Rapport sur les concours ouverts en 1876 et 1877 entre les élèves des écoles primaires du département, pour assurer la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture. CCXIX

Rapport sur les travaux de la section de Bernay, depuis le 1er novembre 1878 jusqu'au 1er novembre 1879, adressé au secrétaire perpétuel, par M. LERENARD-LAVALLÉE.... CCXXII

Liste des récompenses décernées dans la séance tenue à Bernay le 5 octobre 1879..... CCXXIX

Compte rendu de la réunion des délégués des Sociétés agricoles, tenue à Paris le 18 décembre 1879, par M. JOIN-LAMBERT..... CCXXXI

Digitized by Google

Pages

Rapport de M. le comte DAUGER sur l'emploi de la subvention votée pour l'amélioration de l'espèce chevaline.... CCXXXVII

Rapport de M. MALBRANCHE sur l'ouvrage de M. BOIVIN-CHAMPEAUX, intitulé : *Notice sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au XII^e siècle.* CCXLI

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Programme d'enseignement agricole spécial au département de l'Eure. Notice lue par M. LECOINTE, professeur à l'école normale d'Évreux..... 1

Programme d'enseignement agricole, pour le département de l'Eure, adopté par la Société d'agriculture de l'Eure, dans sa séance du 27 juillet 1879..... 11

Dosage volumétrique du plomb et de ses composés, par M. BUISSON, chimiste, membre de la Société..... 17

Étude sur la législation relative au commerce des engrais, par M. FERRAY, membre de la Société..... 24

Étude chimique des eaux de la ville d'Évreux et de ses environs, par M. FERRAY, membre de la Société..... 52

Notice sur la forêt de Lyons, par M. Louis PASSY, député de l'Eure, président de la section des Andelys..... 86

LISTES DIVERSES

Ouvrages imprimés offerts par les auteurs et par les éditeurs, ou envoyés par le gouvernement :

Par les auteurs..... 117

Par le ministère de l'agriculture et du commerce..... 120

Par le ministère de l'intérieur..... 120

Par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. 120

Par l'académie des inscriptions et belles-lettres..... 121

Par M. HÉRISSEY, éditeur et imprimeur de la Société..... 121

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 122

Composition de la Société. Membres du bureau..... 124

Liste générale des membres de la Société..... 126

Sociétés correspondantes..... 147

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

RAPPORT

SUR LA

CONFÉRENCE FAITE PAR M. DE LAPPARENT, INGÉNIEUR

A L'AMPHITHÉATRE DU JARDIN BOTANIQUE D'ÉVREUX

Le 2 avril 1878

PAR M. ÉMILE COLOMBEL, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

—

MESSIEURS,

M. de Lapparent, ingénieur, qui fut chargé, avec plusieurs de ses confrères, des études préliminaires destinées à démontrer la possibilité de pratiquer un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, est venu à Evreux, le 2 avril 1878, faire une conférence sur les résultats donnés par les travaux préparatoires. La création d'un tunnel sous-marin présente le plus haut intérêt pour notre pays, et la Société libre de l'Eure, jugeant utile de publier les éléments de ce grand problème, avait cru devoir faire appel à la bienveillance de M. de Lapparent, qui a répondu à cet appel de la façon la plus généreuse. Une foule énorme, que l'Amphithéâtre suffisait à peine à contenir, a écouté avec une religieuse attention la parole savante et souvent éloquente du conférencier qui l'a charmée pendant près de deux heures.

L'idée d'unir l'Angleterre au continent par une communication permanente, a dit M. de Lapparent, devait prendre jour dans un siècle qui a créé tant de merveilles, et tout spécialement les tunnels du Mont-Cenis, du Saint-Gothard et

Digitized by Google

de la Tamise. Déjà, en 1868, un ingénieur français avait projeté le tunnel sous la Manche, mais, bientôt, la guerre franco-allemande éclatait et s'opposait à cette création gigantesque qui, pour être retardée, n'en était pas moins étudiée et approuvée en haut lieu. Enfin, en 1874, une commission anglo-française fut créée pour rechercher les meilleurs moyens d'arriver au but poursuivi.

Quel est l'obstacle à vaincre? Entre Calais et Douvres, les deux points les plus rapprochés des deux rivages, la distance est de 34 kilomètres; la profondeur moyenne de la mer est de 57 mètres; les accidents du sol sous-marin sont insignifiants : c'est une plaine liquide, presque sans pente, nullement rocailleuse, n'offrant pas un obstacle infranchissable, mais assez grand toutefois pour que toutes les mesures de sécurité soient consciencieusement prises.

La première solution qui s'est présentée était d'édifier un pont d'une côte à l'autre. Ce projet souriait aux hommes de lettres, à certains mécaniciens même, qui ne voyaient rien de plus grandiose que d'élever au-dessus *des vagues écumantes et furieuses* un frêle mais solide passage, qui défiât les menaces de l'Océan; c'était beau, poétique, mais impraticable. En effet, pour cela, il fallait construire, sur les 34 kilomètres du parcours, des piles en maçonnerie, à une profondeur de près de 60 mètres : or, les ingénieurs nous disent qu'il est impossible de faire travailler, même à l'aide des meilleurs appareils hydrauliques, à plus de 20 mètres dans l'eau; la pression est trop forte, l'organisme humain s'y oppose. De plus, les radeaux devant servir au transport des matériaux ne pourraient résister à l'influence de la marée, qui, dans ce passage, a une vitesse de 4 à 5 kilomètres à l'heure.

L'impossibilité d'exécution du premier projet démontrée, on a songé à faire passer entre deux eaux un tube métallique, dont chaque extrémité aboutirait à la côte; mais il a été reconnu que la flottaison de ce tube, même recouvert d'une toile cirée, était exposée à l'influence très grande des

Digitized by Google

courants, des tempêtes, des marées : cette idée devait encore avorter.

Ne pouvant agir ni au-dessus de l'eau, ni entre deux eaux, peut-être serait-on plus heureux en jetant entre les deux rives une digue, une traverse, une masse de construction assez puissante pour résister à l'effort de la mer. Eh bien ! là est encore la difficulté : jamais une digue, quelque massive qu'on la suppose, ne pourrait vaincre la puissance des eaux. Et, d'ailleurs, cette digue, cette jetée, elle a existé primitivement ; il est, en effet, à peu près reconnu aujourd'hui que, dans des temps plus reculés, le Pas-de-Calais n'existait pas, les îles Britanniques étaient naturellement liées au continent, et ce n'est que sous les coups destructeurs des flots que le détroit s'est formé.

Le seul projet vraiment exécutable est celui qui consiste à créer un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

La distance, répétons-le, est de 34 kilomètres ; la profondeur est de 57 mètres ; il n'y a pas, sur tout le parcours, de pente plus forte que sur nos lignes de chemins de fer. Il faut descendre à 100 mètres, et construire d'abord deux galeries pour l'écoulement des eaux ; une fois assuré de ce côté, on bâtira le tunnel, et, plus tard, on pourra créer une nouvelle galerie pour garantir davantage le travail.

Le tunnel sous-marin une fois construit, peut-il présenter quelque danger ? Doit-on craindre des infiltrations, comme dans les tunnels construits à travers les montagnes ? Voilà ce dont il importe avant tout de s'assurer ; car, en somme, l'utilité du tunnel sous-marin reliant l'Angleterre à la France n'est pas de premier ordre : à part une légère diminution de temps pour les 450,000 voyageurs qui franchissent annuellement le détroit, à part la crainte disparue du mal de mer pour certains tempéraments délicats, et le transbordement plus facile de certaines marchandises que les eaux peuvent détériorer, on ne voit guère l'importance des avantages que

Digitized by Google

cette création produira. La politique elle-même n'a rien à y voir.

Tout se réduit à un intérêt industriel et financier. Les recettes compenseront-elles les dépenses? La construction du tunnel sera-t-elle une bonne affaire? Mais quand cela serait prouvé, est-ce suffisant pour exposer des milliers d'existences?

Les ingénieurs proclament que, le travail une fois fait, tout danger aura disparu. Sous les premières couches du sol, à une profondeur plus ou moins grande, se trouvent d'autres couches, toutes en craie, assez imperméables pour résister à l'influence de l'eau : ce sont celles-là qu'il faut atteindre, c'est par là que le tunnel doit passer. Eh bien ! ce travail a été fait : à 100 mètres de profondeur, on a trouvé des couches de craie reposant sur une matière argileuse, presque semblable à celles qu'offre le sol normand du côté du Havre, de Honfleur, et aux environs de la côte Sainte-Catherine, à Rouen.

Mais, il peut arriver que la couche de craie ne se continue pas, et qu'avec cette solution de continuité reparaisse le danger des infiltrations? En 1868, un ingénieur français, M. Brunel, descendant de notre compatriote, l'immortel créateur du tunnel sous la Tamise, fit des travaux de sonde dans le détroit. Au moyen d'un plomb auquel était ajusté un tube, qu'il jetait au fond de la mer, il ramenait ce que les ingénieurs appellent une « carotte, » formée de la matière composant ce fond. Après environ 7,000 sondages, il arriva à prouver que, certainement, le fond crayeux se continue d'une rive à l'autre.

Restait à savoir s'il n'y avait pas des fentes, des crevasses entre lesquelles, la craie cessant, l'infiltration devait se faire. La géologie est venue au secours des ingénieurs, et, à la suite d'expériences hydrographiques, d'après le système de l'affleurement des couches, au moyen de sondages simultanés, de points de repère, on trouva que partout la couche crayeuse

Digitized by Google

présentait une masse continue ; que la craie était ou argileuse, ou marneuse, ou blanche, ou à points verts, mais toujours imperméable; puis, l'analyse chimique aidant, on est parvenu à démontrer la constitution véritable du fond sous-marin.

Dans le parcours, il y a, à proximité des côtes, deux courbes assez prononcées, qui rendent impossible la confection d'un tunnel en droite ligne : il devra être nécessairement courbe ; ce sera un surcroît de travail. Si l'on demande comment se fera l'aérage, on répond que le courant peut se faire naturellement, mais qu'en tout cas, les ventilateurs peuvent obvier à tout. La traction des machines et wagons se fera aussi facilement que sur les lignes de chemins de fer, puisqu'il n'existera pas de pentes sensibles.

Les dépenses de construction s'élèveront de 150 à 300 millions, et on peut à l'avance assurer que les recettes auront bientôt payé les frais et que les bénéfices seront gros dans un temps rapproché. Si, à côté de ces avantages du tunnel sous la Manche, on considère ceux qu'il procurera au point de vue du transit entre l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Autriche, tout le monde ne peut qu'applaudir à cette œuvre gigantesque, qui sera l'honneur et la gloire de notre époque.

Dans cet exposé d'une question qui offre souvent des côtés un peu arides, le savant conférencier a su rendre sa parole constamment intéressante, et captiver, d'un bout à l'autre de la soirée, la curiosité attentive de ses auditeurs, qui ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction par d'unanimes applaudissements.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

Séance du 30 décembre 1877.

—

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. VICTOR MARIE, PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES

—

MESSIEURS,

Je crois interpréter vos véritables sentiments, en exprimant tout d'abord les regrets que vous cause l'absence de notre honorable président.

Nous sommes ainsi privés du plaisir d'entendre sa parole qui charme toujours et de l'occasion de lui témoigner notre gratitude pour tous les services qu'il a rendus à notre société.

C'est sous son patronage qu'elle a été fondée, il y a bientôt quatorze ans.

Notre principale préoccupation a été d'exciter et d'encourager les progrès agricoles dans cet arrondissement qui paraissait peu empressé d'accueillir les nouvelles méthodes et les nouveaux instruments de culture.

Nous avions aussi à combattre ces funestes tendances de notre époque qui attirent vers les grandes cités les capitaux et les bras des campagnes et qui altèrent par suite la puissance matérielle et morale du pays.

Nous avons cherché, autant qu'il était en notre pouvoir, à honorer l'attachement à la vie rurale, la persévérance des cultivateurs dans l'amour de leur noble profession et les longs dévouements de leurs vaillants et fidèles serviteurs.

Digitized by Google

C'est dans ce but que vous avez organisé successivement dans chacun des cantons de cet arrondissement des concours, qui, par l'exposition des produits, des machines et des instruments agricoles et le nombre des récompenses que vous avez décernées, ont constitué comme un enseignement pratique et provoqué une vive et féconde émulation.

Vous avez quelque droit de constater avec satisfaction leurs excellents résultats.

Mais cette année, l'état de nos finances ne nous a pas permis d'entreprendre notre concours habituel : nous avons dû borner nos désirs et nos aspirations.

Notre société avait cependant arrêté et préparé un concours de faucheuses et de moissonneuses.

Mais le Ciel, qui nous avait toujours favorisés dans nos concours précédents, s'est montré inclément pour celui-là et nous avons dû l'abandonner par suite du mauvais temps.

C'est alors que nous avons songé au concours qui nous rassemble aujourd'hui et pour le préserver des intempéries, nous avons cherché un abri sous les voûtes de cette ancienne abbaye.

Sans doute cette solennité est dépourvue d'apparat et de pompe extérieurs : mais elle sera singulièrement rehaussée par la conférence du savant distingué qui veut bien nous prêter le secours généreux de son talent renommé.

Vous entendrez aussi les rapports de vos commissions sur les concours des instituteurs et des cultivateurs, et comme ces rapports résument la partie la plus importante de vos travaux de l'année, ils me dispensent de tous détails à ce sujet.

Toutefois, je dois dire que M. Bayvel, l'un des membres de la commission du concours des cultivateurs, m'a chargé de vous signaler l'exploitation de M. Hermier, au Plessis-Sainte-Opportune.

Sa ferme de 200 hectares est remarquable par le nombre considérable de bétail qu'il y entretient, par la quantité d'en-

Digitized by Google

grais qu'il se procure ainsi et qui est telle qu'il peut, sans aucun dommage pour sa culture, vendre chaque année pour quatre à cinq mille francs de paillers.

M. Hermier, qui pouvait aspirer à vos récompenses, a préféré par désintéressement accepter le rôle de juge et s'est ainsi volontairement exclu du concours.

M. Bayvel exprime le désir que cette exploitation soit l'année prochaine l'objet d'un rapport spécial qui, selon lui, devra fournir des enseignements très utiles.

J'ai encore à retenir quelques instants votre attention sur le concours d'arrondissement que vous avez voulu établir entre les domestiques ruraux.

Vous ne lui aviez d'abord attribué que deux médailles : mais en présence du mérite et du nombre des concurrents, vous avez dû augmenter les récompenses.

Les lauréats auxquels nous les décernons ont déjà leurs titres inscrits dans les annales de nos concours cantonaux. Je n'ai donc pas besoin de rappeler ici les services, que le temps vient encore d'accroître, de ces honorables vétérans du travail agricole, qui sont pour vous de vieilles connaissances.

Dans ce concours, il s'est cependant présenté une question assez embarrassante que je dois vous exposer et qui divisera peut-être cet auditoire.

Pierre L'hotelais compte 47 ans de services dans la famille de M. Jouve, cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon.

C'est un rude travailleur — il a en outre accompli divers actes de dévouement et de courage.

C'est ainsi, par exemple, qu'en 1852 il a parcouru à pied, dans l'espace d'une heure 40 minutes, environ 23 kilomètres pour trouver et amener un médecin auprès de son maître grièvement blessé.

C'est ainsi encore qu'il a passé, plusieurs fois, des nuits entières près de ses maîtres malades.

Cet excellent serviteur nous paraissait bien mériter seul

Digitized by Google

la seconde médaille du ministère de l'Agriculture', mais Delphine Gouley, sa femme, compte, de son côté, 46 ans de services dans la famille de M. Halbout, ancien maire des Places, beau-père de M. Jouve.

C'est elle qui a élevé, avec des soins véritablement maternels, les enfants de la dame Halbout, que celle-ci lui avait recommandés à son lit de mort.

C'est elle qui a longtemps veillé auprès de la mère de M. Halbout, atteinte de paralysie, et de M. Halbout, frappé de la même maladie.

Depuis le décès de ce dernier, c'est elle qui surveille et dirige même la ferme qu'il a laissée à sa fille, la dame Jouve, sur la commune des Places.

Si les services de L'hotelais surpassent d'une année ceux de sa femme, d'un autre côté celle-ci paraît avoir accompli (ce qui n'étonnera pas chez une femme) des actes de dévouement plus délicats et plus continus que ceux de son mari.

Aussi, Messieurs, nous étions bien tentés d'accorder la médaille en question à la dame L'hotelais, préférablement à son mari.

Mais comme L'hotelais et sa femme ont toujours été parfaitement unis, nous n'avons pas voulu diviser la récompense.

Nous avons cru devoir décerner la médaille du ministère de l'Agriculture aux époux L'hotelais et une seconde médaille de notre société à ces mêmes époux — en un mot, c'est la communauté qui reçoit ces récompenses.

L'hotelais et sa femme ne sont-ils pas d'ailleurs associés par le cœur, par l'amour du travail, par un attachement inaltérable aux intérêts et à la personne de leurs maîtres?

Votre décision sera conforme aux sentiments de M. et Mme Jouve qui ne sépareront jamais dans leurs souvenirs de reconnaissance ces excellents serviteurs.

Messieurs, nos récompenses sont bien modestes pour les dévouements que nous avons constatés dans la vie de nos

Digitized by Google

lauréats, dont le premier compte 58 ans et le dernier 42 ans de loyaux services.

Mais les braves gens qui les reçoivent les estiment surtout pour leur valeur morale.

N'est-ce pas, en effet, un spectacle touchant et de nature à élever les esprits et les cœurs, de voir ces dignes et vieux serviteurs de la ferme, accepter avec la joie naïve de jeunes écoliers, nos médailles d'argent ou de bronze et s'étonner même de l'hommage public rendu à leurs labeurs qu'ils considéraient comme aussi obscurs que modestes.

Ah! Messieurs, ne cessons pas d'encourager et d'honorer le travail agricole qui façonne de tels caractères et produit un semblable désintéressement.

Et vous, Messieurs les instituteurs, qui assistez à cette solennité, auxquels notre société est heureuse de décerner des récompenses que vous avez si bien méritées, vous qui devez former l'esprit et les mœurs de la jeune génération, qui est notre grand espoir, vous n'oublierez pas, nous en sommes convaincus, de lui montrer la moralité, la dignité et l'indépendance de la profession du cultivateur; vous n'oublierez pas de lui rappeler aussi que les serviteurs les plus dévoués du Pays, que nos meilleurs soldats sont ceux qui ont labouré et arrosé de leurs sueurs le champ que la Patrie les appelle à défendre.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. DEVISMES

Au nom d'une Commission composée de MM. DEVISMES, MALBRANCHE, BOREL, LAMBERT et BLAIN.

—

MESSIEURS,

Dans une précédente séance, vous vous êtes préoccupés des moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'enseignement de l'agriculture et vous avez créé des ressources pour encourager dans cette voie les maîtres et les élèves de nos écoles.

D'un autre côté, secondant vos efforts, M. le Ministre de l'Instruction publique a mis à votre disposition une médaille d'argent, et la Société des Agriculteurs de France une médaille d'argent et une médaille de bronze : ce qui donne un ensemble de six médailles d'argent et quatre médailles de bronze que vous avez à décerner aujourd'hui.

La Commission chargée de vous présenter des propositions à ce sujet a eu à rechercher, pour la distribution de ces récompenses, le mode qui répond le mieux aux vues de la Société; elle y a consacré deux séances et j'ai l'honneur de vous soumettre les résultats de son travail.

Elle a reconnu qu'en principe, l'institution d'un concours annuel entre les écoles est le meilleur moyen de donner plus d'activité à l'enseignement agricole; mais elle a eu le regret de constater l'impossibilité où l'on se trouve de l'établir pour l'année courante. L'organisation d'un concours comporte, en effet, des détails à régler d'avance, comme la préparation d'un programme d'enseignement, le règlement du concours, la publicité préalable à donner à ces documents pour exciter les efforts des instituteurs au lieu de prendre ceux-ci au

Digitized by Google

dépourvu comme l'eût fait un concours cette année. L'époque à laquelle nous sommes arrivés ne permet plus d'appliquer ces mesures aujourd'hui et vous aurez à examiner vous-mêmes, Messieurs, ce qu'il y a à faire pour l'avenir. Devant cette impossibilité du concours, votre Commission en est revenue au système d'appréciation adopté en ces dernières années pour la distribution de collections de tableaux d'enseignement agricole : elle s'est appuyée sur les résultats des examens du certificat d'études primaires. Et, pour laisser moins de place aux chances particulières qui peuvent se produire dans les examens annuels, comme aussi pour asseoir son jugement sur une base plus largement établie, elle a opéré sur les examens de la dernière période triennale, de 1874 à 1876.

Elle a puisé dans les chiffres mis à sa disposition par M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Evreux, deux éléments d'appréciation distincts : l'un se rapportant aux résultats de l'enseignement de l'agriculture et basé sur l'ensemble des points obtenus par chaque école ; l'autre exprimant le mérite des instituteurs, eu égard au nombre des élèves présentés pendant les trois années indiquées plus haut et, par la réunion de ces deux rapports, elle est arrivée à faire le classement suivant, dans l'ordre de mérite :

1° Ecole de Brionne;
2° — Beaumontel;
3° — Harcourt;
4° — Thiberville;
5° — Beaumont;
6° — Haye-de-Calleville;
7° — Saint-Eloi-de-Fourques;
8° — Barc;
9° — Broglie;
10° — Bernay (Lalque);
11° — Courbépine;
12° — Berthouville;

Digitized by Google

13° École de Fontaine-la-Soret;
14° — Saint-Pierre-de-Salerne;
15° — Montreuil;
16° — Chartier (Bernay);
17° — Bernay (Congréganiste);
18° — Ferrières;
19° — Drucourt;
20° — Menneval;

Mais des modifications se sont produites dans le personnel depuis que ces résultats sont acquis. Des maîtres à qui on les doit ont quitté le service ou l'arrondissement et l'un d'eux, le sieur Damois, de Beaumontel, à qui serait attribué aujourd'hui le deuxième prix, nous a été enlevé par une mort aussi affligeante qu'imprévue; le rang occupé par leurs écoles, dans le classement qui précède, encouragera leurs successeurs à le maintenir; mais il ne pouvait être question de décerner les récompenses à ceux-ci et, comme la Commission a pensé interpréter votre sentiment en les réservant pour les maîtres en exercice dans l'arrondissement, elle a dû éliminer les absents pour vous présenter la liste qui suit :

1er Prix. MM. Lefebvre, instituteur à Brionne, médaille d'argent du ministère;
2e — Clouet, instituteur à Harcourt, médaille d'argent de la Société des Agriculteurs;
3e — Guilbert, instituteur à Thiberville, médaille de bronze de la Société des Agriculteurs;
4e — Verdelet, instituteur à Saint-Eloi-de-Fourques, médaille d'argent;
5e — Matte, instituteur à Barc, médaille d'argent;
6e — Fillâtre, id. à Broglie, id.
7e — Houard, id. à Bernay, id.
8e — Chambert, id. à Courbépine, méd. de bronze;
9e — Ulrich, id. à Fontaine-la-Soret, id.
10e — Maillet, id. à St-Pierre-de-Salerne, id. passé récemment à Serquigny.

Digitized by Google

En soumettant ces conclusions à votre approbation, la Commission croit devoir vous faire observer que vous ne consacrez ici que des résultats acquis et si vous favorisez ainsi les progrès de l'enseignement de l'agriculture, vous lui imprimerez un nouveau développement en offrant aux instituteurs la perspective d'un concours pour l'année prochaine.

Depuis la séance dans laquelle les conclusions de ce rapport ont été soumises à votre approbation, Messieurs, le ministère de l'instruction publique a mis à la disposition de la Société, grâce, je le crois, aux actives démarches de M. le Secrétaire de la section, trois collections de tableaux Deyroile pour l'enseignement de l'histoire naturelle.

La Commission en a fait la distribution de la manière suivante :

Une collection à l'école de Thiberville (Guilbert);
— — Ferrières (Boette);
— — Menneval (Fessard).

Ces maîtres seront reconnaissants à la Société de mettre ainsi à leur disposition ce nouvel élément d'enseignement dont l'heureuse influence est depuis longtemps appréciée.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LA VISITE DES FERMES

PRÉSENTÉ PAR M. L. CAUCHEPIN

SECRÉTAIRE DE LA SOUS-SECTION D'AGRICULTURE

Au nom d'une Commission composée de : MM. BAYVEL, président, BELLAIS père, DUVAL, GUÉROULT, HERMIER et MÉRIMÉE.

—

MESSIEURS,

J'aurais désiré qu'une main plus habile et plus savante eût bien voulu tenir la plume pour vous rendre compte des travaux de votre Commission ; mais j'ai dû céder à la nécessité, et, pour complaire à l'honorable président, M. Bayvel, j'ai eu la témérité d'accepter la tâche qui m'a été imposée.

Mon incompétence en agriculture et mes faibles moyens littéraires vont réduire le rapport que j'ai à vous soumettre à un simple exposé des appréciations de vos délégués, dont je ne suis que l'interprète inexpérimenté.

Je réclame votre indulgence et je commence :

Quatorze de vos lauréats et des meilleurs ont envoyé leur adhésion à ce concours d'honneur, résumé de vos comices cantonaux. Treize seulement ont réclamé la visite de votre Commission qui, se renfermant dans le programme que vous lui aviez tracé, a dû rechercher quel était le concurrent qui avait apporté dans son exploitation les améliorations les plus progressives et les plus pratiques.

Mettant forcément de côté la partie culturale qui ne pouvait être appréciée en cette saison, elle a reporté toute son

Digitized by Google

attention sur l'examen du bétail, son état, sa qualité, sa race comme reproduction, son nombre par rapport à la contenance de l'exploitation, la valeur du mobilier aratoire et du matériel perfectionné, la bonne tenue des fumiers, des cours et des herbages; telles ont été les conditions imposées de ce concours.

Après avoir visité les exploitations de : MM. Basset, à Thevray; Bibay, à Saint-Germain-la-Campagne; Bigard, à la Haye-de-Calleville; Bréavoine, à Saint-Victor-de-Chrétienville; Filocques, à Berthouville; Touquet, à Capelles, votre Commission a rencontré chez M. Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre, le meilleur ensemble d'améliorations progressives. La contenance de l'exploitation est de 100 hectares 40 ares, dont 82 hectares de labour; 16 hectares de cours et herbages; 2 hectares de bois et de bruyères. L'écurie, renfermant 7 chevaux et 3 poulains, est relativement bonne. La race bovine est représentée par 7 belles vaches laitières, 3 taureaux, 6 génissons, 8 vaches d'herbage et 1 bœuf, le tout d'un ensemble très satisfaisant. La porcherie composée de 2 beaux verrats, 3 truies et 9 porcs, est la plus complète et la mieux choisie que nous ayons rencontrée; un beau troupeau d'élevage de 304 moutons et agneaux de bonne espèce est très bien soigné; la proportion du bétail, relativement à la contenance de la ferme, représente un équivalent de 3/4 de tête de gros bétail par hectare.

Enfin, l'exploitation est garnie d'un beau mobilier aratoire et de quelques instruments des plus perfectionnés, savoir: charrue Brabant mathématique de Delahaye, herses articulées de Howard, rouleau en fonte, moissonneuse Wood, batteuse, concasseur et moulin à beurre mus par un manège, coupe-racines à double action, hache-paille, etc., etc.

Les cours et herbages sont très bien tenus.

C'est avec satisfaction que nous avons visité cette belle exploitation, dirigée avec tant d'intelligence par M. Aroult. Elle nous a paru digne de la prime, et, après un vote, à

Digitized by Google

l'unanimité, votre Commission vous demande d'accorder à M. Aroult, la prime de 300 francs, et la médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, justes récompenses de ses laborieux travaux.

Chez M. Dionis, qui exploite la ferme d'Aurigny à Duranville, dont la contenance est de 75 hectares, savoir : 65 hectares en labour, 10 hectares en cours et herbages, nous avons visité 14 chevaux et poulains bien choisis, composant la meilleure écurie rurale et les plus beaux chevaux de trait que nous ayons rencontrés. Enregistrons 20 têtes de bêtes à cornes dont nous ne pouvons donner l'appréciation, une grande partie ne nous ayant pas été présentée — une bergerie d'élevage composée de 225 très beaux moutons et d'un bon bélier; — 6 porcs.

Dans cette exploitation, l'équivalent de tête de gros bétail par hectare est de 3/4 de tête; la tenue des fumiers et des cours ne laisse rien à désirer; le mobilier agricole est en bon état; l'ensemble est très satisfaisant et prouve que M. Dionis poursuit intelligemment les améliorations progressives.

Nous vous demanderons de nous accorder, pour M. Dionis, la médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, que vous avez dû recevoir depuis la publication du programme de ce concours.

M. Hervieu fils exploite la ferme de Pierrelée à Beaumontel.

La contenance est de 95 hectares.

Le bétail se compose de : 13 chevaux et poulains; 14 bêtes à cornes, dont quelques vaches bien choisies et 1 taureau; un beau troupeau de 350 brebis et agneaux, métis mérinos; 1 verrat, 2 truies et 4 porcs, représentant un équivalent de 3/4 de tête de gros bétail par hectare.

La tenue des cours pourrait être bien meilleure.

M. Hervieu possède un bon mobilier agricole et quelques machines perfectionnées, savoir : l'extirpateur Colman, le petit semoir à betteraves, le coupe-racines, la pompe à purin, la moissonneuse Wood et une batterie à chevaux.

Digitized by Google

Nous vous demandons, pour M. Hervieu, une médaille de vermeil grand module.

MM. Pinel et fils exploitent la ferme du Rosay à Drucourt.

La contenance est de 62 hectares, dont 46 en labour et 16 en cours et herbages.

Le bétail se compose de : 18 chevaux et poulains (écurie d'élevage de chevaux de demi-sang, très soignée); 9 vaches, un taureau, 10 génissons, 3 porcs et 1 troupeau de 200 moutons. La proportion du bétail approche de l'équivalent d'une tête de gros bétail par hectare, soit 59.

La tenue de la cour et des herbages est bonne.

Le mobilier aratoire est en bon état et est augmenté d'un rouleau en fonte, d'un hache-paille et d'un concasseur.

MM. Pinel et fils sont dignes d'être encouragés, et nous vous proposons de leur accorder une mention honorable, accompagnée d'une médaille d'argent.

Nous avons visité, avec intérêt, les herbages exploités par M. Désir Guéroult, à Saint-Germain-la-Campagne.

Quoique ce genre d'exploitation n'appartienne pas à l'agriculture proprement dite, elle s'y rattache à plus d'un point, et nous y avons rencontré, dans des herbages bien soignés, une si belle vacherie, que nous vous demandons d'accorder à M. Guéroult une mention toute spéciale, accompagnée d'une médaille d'argent.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans vous signaler, comme dignes d'éloges et d'encouragement, la belle et irréprochable tenue des cours et herbages de la ferme de la Gruelle, à Saint-Victor-de-Chrétienville, exploitée par M. Rassent, ainsi que l'heureuse innovation de parcage et la bonne tenue des herbages exploités par M. Bisson, à Bernay.

Digitized by Google

RAPPORT

ADRESSÉ A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

PAR M. LERENARD-LAVALLÉE

Secrétaire de la section de Bernay.

—

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Société libre de l'Eure (section de Bernay) s'est préoccupée depuis deux années de la nécessité de donner aux enfants qui fréquentent les écoles primaires des notions usuelles d'agriculture et d'horticulture.

Déjà, dans le courant de l'année 1876, elle transmettait le vœu suivant à M. le Ministre de l'Instruction publique :

Que l'agriculture et l'horticulture fissent partie du programme de l'enseignement primaire;

Et comme conséquences :

Qu'elles fussent exigées de tous les aspirants aux examens pour l'obtention du brevet simple ou élémentaire;

Que l'enseignement agricole et horticole fût organisé dans toutes les écoles normales primaires et donné par les instituteurs dans toutes les écoles primaires rurales.

Persévérant dans cette idée, la Société d'Agriculture de Bernay a voulu cette année récompenser les instituteurs qui ont travaillé avec le plus de succès au développement des idées agricoles par des leçons théoriques et pratiques données à leurs élèves, et elle s'est adressée avec confiance à la Société des Agriculteurs de France qui a bien voulu mettre à sa disposition une médaille d'argent grand module et une médaille de bronze.

Digitized by Google

La Commission chargée de désigner les instituteurs les plus dignes de ces récompenses a été puissamment secondée dans sa tâche par M. l'Inspecteur primaire de l'arrondissement de Bernay. La médaille d'argent a été décernée à M. Clouet, instituteur à Harcourt, et la médaille de bronze à M. Gilbert, instituteur à Thiberville. Le zèle de ces instituteurs pour donner à leurs élèves des notions usuelles d'agriculture a été couronné de succès, car depuis trois années les écoles d'Harcourt et de Thiberville ont été remarquées par le nombre et le mérite des sujets qui ont obtenu le certificat d'études.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX INSTITUTEURS QUI ONT DONNÉ A LEURS ÉLÈVES DES NOTIONS D'AGRICULTURE

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'instruction publique; M. Lefebvre, instituteur à Brionne. — *Médaille d'argent* offerte par la Société des Agriculteurs de France; M. Clouet, instituteur à Harcourt. — *Médaille de bronze* offerte par la Société des Agriculteurs de France; M. Guilbert, instituteur à Thiberville. — *Médaille d'argent* M. Verdelet, instituteur à Saint-Eloi-de-Fourques; M. Matte, instituteur à Barc; M. Fillâtre, instituteur à Broglie; M. Houard, instituteur à Bernay. — *Médailles de bronze* M. Chambert, instituteur à Courbépine; M. Ulrich, instituteur à Fontaine-la-Soret; M. Maillet, instituteur à Saint-Pierre-de-Salerne, passé récemment à Serquigny.

Une collection de vingt tableaux pour l'enseignement primaire des sciences naturelles, offerte par M. le Ministre de l'instruction publique, est accordée à chacune des trois écoles dont les noms suivent; école de Menneval, instituteur M. Fessard; école de Ferrière-Saint-Hilaire, instituteur M. Boette; école de Thiberville, instituteur M. Guilbert.

Une *médaille d'argent* est accordée à M. Daufresne, imprimeur à Brionne, pour les services qu'il a rendus aux intérêts agricoles et industriels de l'arrondissement par la publication d'un almanach-annuaire.

CONCOURS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Prime d'honneur (300 francs et une médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce); M. Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre. — *Médaille d'or* offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; M. Dionis, cultivateur à Duranville; *Médaille de vermeil*, M. Hervieu fils, cultivateur à Beaumontel; *Médaille d'argent*, MM. Pinel et fils, cultivateurs à Drucourt; M. Guéroult (Désiré), cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

Digitized by Google

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES ET AUX JOURNALIERS DES CAMPAGNES

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; Marie-Marguerite Béchet, servante chez M. Auguste Leroy, à Notre-Dame-du-Hamel, 58 ans de services ruraux dans la même famille. — *Médaille d'argent* offerte par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et *médaille d'argent* de la Société d'agriculture; Pierre-Amand L'hostelais et Delphine Gouley, femme L'hostelais, domestiques chez M. Jouve, à Saint-Aubin-de-Scellon, 47 ans de services ruraux dans la même maison. — *Médaille d'argent* Marie-Victoire Prevost, servante chez M. Jacques Pelvillain, aux Jonquerets-de-Livet, 47 ans de services ruraux dans la même exploitation; Pierre-Louis Dumoutier, domestique chez M. Louis-Etienne Courtillet, à Beaumont-le-Roger, 45 ans de services ruraux dans la même maison; Louis-Amand Jouen, domestique chez M^me^ Bourdon, à Saint-Eloi-de-Fourques, 42 ans de services ruraux dans la même famille.

Digitized by Google

PROPOSITION DE M. JOIN-LAMBERT

Présentée à la séance du 31 mars 1878.

—

MESSIEURS,

Les membres de la Société peuvent se souvenir de la belle découverte qui fut faite, en 1830, dans un champ de Berthouville. Un cultivateur, le sieur Taurin, labourait son champ. Il souleva une pierre qui faisait obstacle à sa charrue et que ses devanciers avaient évitée, et il eut sous les yeux 69 objets en argent, que l'on reconnut depuis avoir constitué le trésor d'un temple élevé à Mercure, en ce lieu, appelé *Canetum*.

Les inscriptions tracées au pointillé sur les objets et rédigées en forme d'ex-voto attestent qu'ils ont été offerts au Mercure de Canetum (*Mercuri Canetonensi*) par des pèlerins reconnaissants, Romains ou Gaulois, dont les souhaits avaient été exaucés.

Vases, statuettes, coupes, sont faits presque entièrement au marteau, c'est-à-dire formés de lames d'argent battues et ciselées par le procédé du repoussé.

Les plus anciennes pièces, qui sont aussi les plus belles, sont certainement antérieures à l'empire Romain, et les autres sont d'époques bien postérieures; il en est même qui paraissent appartenir à la décadence, c'est-à-dire à la période de l'enfouissement, que l'on suppose avoir eu lieu vers la fin du IIIe siècle de notre ère.

Les antiquaires les plus autorisés concluent de la perfection du travail et des sujets, les mêmes que Pline dit avoir été traités par les ciseleurs *Pyteas* et *Acragas*, que plusieurs

Digitized by Google

des vases de Berthouville sont, sinon l'ouvrage de ces artistes célèbres, du moins la reproduction de leurs œuvres.

Les monuments d'argent antiques sont excessivement rares et d'autant plus précieux.

Trois ou quatre vases trouvés à Pompéi et Herculanum, passent, seuls, pour lutter de mérite avec les meilleures pièces de notre trésor Gallo-Romain. Si je m'en tiens à l'impression laissée par une comparaison que mon patriotisme normand a rendue attentive, les vases du musée de Naples, fort beaux sans doute, et dont je vous apporte une faible reproduction, ne l'emportent pas sur les nôtres, et la série en est bien moins nombreuse.

Le Trésor d'Hildesheim, découvert plus récemment, et dont l'Allemagne est justement fière, atteste que sous la domination romaine la civilisation était plus haute et plus raffinée dans le bassin de la Seine, qu'elle ne le fut en Germanie.

Le monument de Berthouville, grâce aux soins du savant et regretté M. Auguste Le Prévost, fut payé à M. Taurin largement par rapport à la valeur métallique des objets, et devint la propriété de l'État. On le voit aujourd'hui dans le musée de la Bibliothèque nationale. Il est là rapproché des objets les plus rares et les plus précieux que la France possède : le camée à trois étages de l'apothéose d'Auguste, la coupe de Chosroès, disque connu sous le titre inexact de *Bouclier de Scipion*, la patère en or de Rennes, la coupe des Ptolémées, pièces uniques et historiques que des millions ne sauraient nous procurer ou nous rendre, si elles ne nous appartenaient, ou si elles étaient détruites.

Le trésor de Berthouville, sous sa large enveloppe de verre, demeure, même dans ce voisinage, une des curiosités qui frappent davantage l'antiquaire et l'artiste.

Le roi de Suède, me disait M. Chabouillet, directeur du musée, m'a supplié de laisser surmouler certains vases de Berthouville. J'ai dû le refuser; les feuilles d'argent repoussé,

Digitized by Google

fragiles par elles-mêmes et par l'effet du temps, pourraient souffrir de cette opération.

Prévoyant cette objection, je venais faire à M. Chabouillet une autre demande. Je désirais savoir si la reproduction par le dessin, la gravure ou la photographie serait autorisée.

Le doute était permis, car le musée de la Bibliothèque n'est pas ouvert comme ceux du Louvre, presque à toute heure et à tout venant. L'entrée n'est publique que durant deux heures par semaine, et encore le visiteur, si bonne que soit son apparence (elle peut être trompeuse), est-il surveillé comme si les plus mauvaises intentions l'animaient.

Et cette prudence n'est pas sans motifs. En 1804, la coupe des Ptolémées, le grand camée, et d'autres objets précieux, furent enlevés. On arrêta les voleurs en Hollande, mais des montures en or émaillé et de grande valeur avaient été fondues. En 1831, la patère de Rennes fut soustraite. Les voleurs s'y connaissent. On la retrouva, avec d'autres objets en or, sous le pont-Marie, dans la Seine. Souvent encore quelque médaille ou camée disparaît. En dépit des visiteurs indiscrets, et à l'abri de ses précautions, l'administration fait cependant bon accueil aux personnes qui s'adressent à elle.

M. Barbedienne, reprit le directeur, a fait dessiner certains vases de Berthouville, qu'il a reproduits ou imités en métal d'après ces imparfaites indications. Vous pourrez user de la même faculté.

Ce point dégagé, je me demande si les habitants de l'arrondissement de Bernay, à défaut de la possession des objets eux-mêmes, recélés depuis 1700 ans dans leur sol, ne doivent pas souhaiter au moins d'en avoir l'image sous les yeux.

Serions-nous insensibles à l'honneur d'une inestimable découverte que les nations étrangères nous envient?

Si jamais cette collection subissait le sort des objets que les voleurs emportent, que des accidents ou des révolutions

Digitized by Google

détruisent, quel regret n'éprouverait-on pas dans le monde des archéologues et des artistes, et dans notre région, le lieu d'origine, de n'en pas posséder une fidèle et belle image?

La notice que M. Le Prévost a publiée en 1832 sur notre trésor est accompagnée de 15 planches. Ce sont des lithographies au trait, sans modelé, et médiocres. Elles ne représentent qu'une faible partie de la collection.

Parmi les contemporains de la découverte, combien se rappellent exactement en quoi elle consiste ? Combien ne l'ont pas connue, ou seraient heureux de la revoir ?

Le goût des choses de l'art a d'ailleurs fait des progrès. On ne compte plus les amateurs qui cherchent et possèdent, encore moins ceux qui apprécient, sans avoir le bonheur et les moyens de posséder.

Le plus grand nombre, dira-t-on, est encore indifférent. Si la masse avait l'occasion, le loisir, la joie, de voir les belles choses, elle y prendrait goût peu à peu : témoin l'ouvrier parisien, dont les yeux sont exercés et dont la main est si habile.

C'est pour cela que les musées sont formés et ouverts, et les plus modestes, comme celui qui débute à Bernay, sont à encourager et à continuer autant qu'il est possible.

L'image des objets dont se compose notre trésor de Berthouville tiendrait dans quelques cadres, il ne déparerait pas les murs encore peu garnis du musée de Bernay, ou de la mairie de Brionne, chef-lieu de canton où la découverte a été faite, et dans ces tableaux, nous ne retrouverions pas la page la moins curieuse et la moins instructive de notre histoire locale.

Si la Société partage cette opinion, nous allons chercher ensemble le moyen le meilleur et le moins dispendieux de réaliser cette idée.

Le procédé de représentation des objets d'art, le plus artistique, est assurément l'eau-forte. Elle permet d'accentuer les

Digitized by Google

effets d'ombre et de lumière et de donner aux objets un grand relief, mais elle n'a de précision qu'en proportion de l'exactitude et des scrupules du dessinateur.

Les beaux volumes publiés par M. Goupil, et où se trouvent réunis des objets empruntés à divers musées ou collections, donnent une parfaite idée de ce que peut faire en ce genre un aqua-fortiste comme M. Lièvre.

Si de ces hauteurs on descend à la photographie, l'exactitude est assurée, mais la durée ne l'est pas.

Il s'agit donc de trouver un procédé moins coûteux et plus précis que l'eau-forte, et procurant des images plus durables que la photographie.

La science moderne, si prodigue de découvertes étonnantes, avant de nous donner le téléphone et le phonographe, nous avait dotés de l'héliogravure ou photogravure, de la photoglyptie et de la phototypie.

La *phothogravure* est obtenue au moyen d'un cliché photographique reproduit sur une pellicule gélatineuse, dont le mode de préparation n'est pas livré à la publicité. L'action exercée au moyen de la lumière, secondée par d'autres agents, n'est pas sans analogie avec la morsure de l'eau-forte, car les creux sont assez profonds et légèrement granulés. La galvanoplastie fournit ensuite des planches de cuivre conformes aux dépressions et aux reliefs de la pellicule gélatineuse. Enfin, la planche destinée à l'impression reçoit une aciération qui permet de tirer un grand nombre d'épreuves, sans qu'elle se fatigue et s'émousse.

On voit qu'une telle planche est susceptible de retouches au burin ou à la pointe, et grâce aux granulations, le résultat ressemble à celui de la gravure à la *manière noire*.

Comme les planches de gravure et d'eau-forte, et comme la pierre lithographique, la photogravure permet de réserver des clairs au ton du papier.

Elle est de tous les procédés dérivés de la photographie, le seul procurant des épreuves de grande surface, et celui dont

Digitized by Google

la puissance d'effets est la plus remarquable; elle excelle à rendre les détails des œuvres d'art et surtout de la peinture. J'ai vu des reproductions de tableaux où le moindre empâtement, où chaque coup de pinceau se retrouve avec toute sa valeur.

Les frais d'établissement de la planche sont élevés; mais aussi le tirage étant indéfini, au moyen d'un simple renouvellement de l'aciération, le prix des épreuves est très faible.

La *photoglyptie*, d'après le procédé Woodbury est très différente et plus curieuse encore.

Une pellicule de gélatine bichromatée et sensible est impressionnée au moyen du cliché photographique. Ensuite, elle est attaquée assez profondément, puisque les creux et les reliefs vont être empreints ou incrustés sur une tablette de plomb.

La pellicule de gélatine épaisse de quelques lignes, et encore amincie par la corrosion pbotographique, est placée entre un plateau d'acier et une tablette de plomb, sous une presse hydraulique. La matière légère et translucide, et en apparence si fragile, doit être bien résistante, puisque, soumise à une pression de 800,000 et même de un million de kilogrammes, après avoir communiqué son image à la tablette, aucun détail n'en est effacé. Elle peut, sans altération, servir longtemps à graver d'autres planches destinées à remplacer celles usées.

Mais, tant à raison du métal que du manque de granulations dans les creux, l'encre n'y adhérerait pas assez pour permettre le passage du chiffon affecté, en gravure, au nettoyage des reliefs.

Aussi verse-t-on une encre très liquide sur laquelle la feuille d'épreuve, préparée *ad hoc*, est posée, et une forte pression chasse l'encre des parties élevées et la laisse séjourner et marquer là où se trouvent des dépressions plus ou moins profondes.

On comprend que l'encre ainsi répandue ne laisse aucune

Digitized by Google

partie du papier absolument intacte et blanche. Une légère teinte est étendue sur tous les clairs.

La surface des épreuves photoglyptiques, par suite de l'énorme pression à exercer sur la planche de plomb, n'a pu être encore portée au delà de 30 à 40 centimètres.

Le prix de revient des tablettes de plomb est très inférieur à celui des planches de cuivre aciéré de la photogravure, mais les épreuves sont presque aussi coûteuses, et leur caractère artistique n'est pas égal.

Si l'héliogravure ou photogravure offre quelque ressemblance de procédé et d'effets avec la gravure à la manière noire, c'est à la lithographie que la *phototypie* doit être comparée.

Un cliché positif de photographie est appliqué contre un verre enduit d'une substance solide et sensible que je crois être de la gélatine bichromatée.

L'impression par les rayons lumineux se produit au travers du cliché, de telle sorte que, en regard des parties noires ou translucides, l'enduit subit une certaine altération, mais non une corrosion.

Cette modification superficielle, par un effet semblable à celui du crayon sur la pierre lithographique, permet à l'encre d'impression passée au rouleau, de s'attacher à la partie touchée, tandis qu'elle n'adhère pas à l'enduit là où la lumière ne l'a pas atteint.

C'est, je pense, directement avec la plaque de verre enduite et impressionnée que le tirage a lieu.

Comme la lithographie, la phototypie permet de réserver des clairs au ton du papier.

On remarque qu'un verre phototypique, ou un plomb de photoglyptie, ne sont guère susceptibles des retouches qu'une plaque de photogravure peut toujours recevoir.

C'est un inconvénient au point de vue de l'effet artistique, si une opération est mal réussie; mais presque un avantage, lorsque l'on veut, et c'est notre cas, rendre un compte non

Digitized by Google

suspect de l'état réel des objets, plutôt que de satisfaire les yeux.

Si les objets à reproduire n'étaient pas des pièces d'argent monochromes, nous dirions quelques mots de la *photochromie* qui rend si merveilleusement les émaux avec leurs nuances et leurs effets.

En Angleterre et en Allemagne, on appliqne divers procédés qui se rapprochent tous d'un de ceux que nous venons de décrire.

Il m'a semblé que ces explications, hérissées de mots barbares, et dont je vous prie d'excuser le développement, nous permettraient de mieux apprécier les procédés auxquels on peut recourir.

Il nous reste à examiner les frais auxquels chacun d'eux entraînerait, et celui dont l'adoption serait possible.

Le trésor de Berthouville, nous l'avons dit, se compose de 69 objets.

S'il s'agissait de reproductions destinées seulement à orner des cartons ou des albums d'amateurs, quelques objets, les moins beaux, pourraient être négligés.

Mais, pour rendre compte de l'importance de la découverte, et des diverses époques auxquelles les pièces doivent être rattachées, une représentation complète est nécessaire.

Plusieurs des pièces remarquables, portant sur chaque face des sujets différents, ou un sujet continué en forme de frise circulaire, il importerait même d'en avoir une double image.

J'estime qu'il faut prendre pour base de nos calculs, environ 80 clichés.

Eau-Forte. — L'ouvrage à l'eau-forte de M. Lièvre, édité par M. Goupil, coûte 400 fr., et représente, peut-être, une avance de 60 à 80,000 francs.

Il ne faut pas songer à l'eau-forte.

Digitized by Google

PHOTOGRAVURE. — Le minimun des planches de photogravure est de 250 fr., encore pour ce prix, la surface n'est-elle que de 20 centimètres sur 25, dimension un peu faible. Si l'on ajoute pour le cliché photographique 25 fr., et pour l'aciérage 18 fr., le prix de revient de chaque planche atteint 293 fr., soit pour 80 planches 23,440 francs.

Il est vrai que chaque épreuve sur papier léger ne coûterait que 30 centimes.

Mais, si regrettable que soit la photogravure, il faut y renoncer également.

PHOTOGLYPTIE. — Pour la photoglyptie le calcul se fait ainsi :

Clichés de 19 centimètres sur 25.	25 fr.
Mise en train pour chaque tirage.	25
Total pour une planche.	50 fr.

Soit pour 80 planches 4,000 francs.

Les épreuves pourraient être obtenues à 25 centimes l'une.

C'est encore trop coûteux.

PHOTOGRAPHIE. — La simple photographie n'est guère plus économique.

Voici le tarif de la maison Franck dont la spécialité est la reproduction des objets d'art.

Cliché de 19 centimètres sur 25.	15 fr.

Soit pour 80 clichés 1,200 fr., plus 50 fr. de déplacement, ensemble 1,250 francs.

Les épreuves sont de 3 fr., ce qui est très cher, et l'on n'a rien de durable.

Le tarif de la maison Barenne est encore plus élevé.

Bien peu de personnes voudraient se procurer une collection de 80 épreuves photographiques, revenant ensemble à 240 fr., et susceptibles d'altération.

Digitized by Google

PHOTOTYPIE. — Arrivons à la phototypie.

Cliché de 18 centimètres sur 24.	10 fr.
Planche.	8
Soit pour chaque planche.	18 fr.
Et pour quatre-vingts.	1,440 fr.

Mais chaque épreuve ne revient qu'à 15 centimes.

La société de phototypie offre, pour une affaire d'ensemble, 25 0/0 de réduction, ce qui abaisserait déjà la dépense première à 1,080 fr. En faisant valoir que la maison pourra user pour elle des clichés, vendre des épreuves, ou les fournir à des publications artistiques, je suis convaincu qu'on obtiendrait de nouveaux avantages.

Admettons, cependant, que les frais soient de 1,100 francs.

J'ai l'espoir que le ministère des Beaux-Arts ou celui de l'Instruction publique accorderont une subvention importante pour la reproduction d'une collection à laquelle l'Etat attache un grand prix, et qui lui profiterait, car l'administration n'en possède pas d'image satisfaisante. M. Chabouillet, directeur du musée, est dans ce sentiment, et nous aiderait à obtenir la subvention qui pourrait, je crois, s'élever au moins à 500 fr., peut-être à 800 fr. Cet appui nous donnerait d'autant plus de chances, que M. Chabouillet est membre et secrétaire de la commission instituée pour donner son avis sur ce genre de subvention.

Resterait à trouver 600 francs.

La ville de Bernay, dont le musée est intéressé à cette opération, la ville de Brionne, peut-être, refuseraient-elles un certain concours, s'il était nécessaire, au moins sous forme de souscriptions à la publication?

En attendant, la Société veut-elle, ou peut-elle disposer d'une somme qui permette, et de commencer l'opération, et de réclamer la participation de l'État?

Comme l'entreprise est essentiellement divisible, et que, suivant les ressources disponibles, on peut ne reproduire

Digitized by Google

d'abord que 10, 20 ou 30 objets choisis parmi les plus intéressants, la Société peut aussi ne voter, dès à présent, qu'une faible somme, sauf à juger plus tard, d'après les épreuves qui lui seront soumises et d'après le concours à attendre de l'État, ce qu'elle aura à faire.

Avec 300 fr. on ferait face à la dépense de 21 planches.

Si l'Etat ajoutait 500 fr., et si l'on disposait ainsi de 800 fr., on serait à même d'en obtenir 57, c'est-à-dire près des deux tiers de la collection. Avec une subvention de 800 fr. la dépense des 80 planches serait couverte.

Il est entendu qu'en dehors de ces frais, il y aurait ceux de tirage des épreuves, qui sont de 15 fr. par cent ou de 15 centimes pour une.

Ces épreuves sont sur papier léger que chacun fait disposer à sa guise, ou coller sur carton, ou placer dans des cadres.

L'établissement de phototypie ne pourrait se contenter d'une demande de quelques épreuves. Il faudrait, je pense, s'engager à lui en prendre une assez grande quantité.

Pour tout prévoir, voyons où cela nous entraînerait :

A 15 centimes l'épreuve, la collection entière de 80 objets coûterait 12 fr.

Je me figure que si les planches sont bonnes (et si elles ne l'étaient pas on devrait s'arrêter dès le début), il se trouvera, d'abord parmi les membres de notre Société et de celle d'Evreux, puis dans le public, en librairie, à Bernay, à Evreux, à Brionne, un certain nombre de personnes disposées à se procurer une collection aussi intéressante et d'un prix aussi réduit.

On déciderait si les feuilles de la collection pourraient être cédées séparément.

Mais on ne peut espérer de souscriptions, soit dans le sein de la Société, soit en librairie, avant que quelques épreuves, à titre de modèles, vous aient été soumises.

Aussi, pourriez-vous décider que, pour vous rendre compte, cinq ou six reproductions seraient seules demandées. La

Digitized by Google

dépense s'élèverait à 70 ou 80 francs, et notre crédit de 300 francs ne serait employé que si le résultat était tout à fait satisfaisant, et donnait lieu de prévoir, pour le surplus de la collection, un favorable accueil de la part des sociétaires et du public.

Si vous ne croyez pouvoir donner suite aux idées que je vous soumets, je regretterai, non pas d'avoir remis en mémoire un précieux et curieux monument de notre histoire locale, mais seulement d'avoir trop longtemps abusé de votre attention.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

ENTRE LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES

PRÉSENTÉ PAR

M. ÉMILE COLOMBEL, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

A la séance générale du 7 juillet 1878

—

MESSIEURS,

Dans sa session de 1877, la Société des agriculteurs de France a ouvert un concours entre les instituteurs et institutrices, communaux ou libres, des départements de l'Eure, de la Somme, du Jura, de la Haute-Saône et de l'Isère qui, par leur enseignement et la tenue de leurs jardins, ont fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture et ont obtenu les meilleurs résultats.

Le département de l'Eure dans lequel la Société libre d'agriculture a institué dès 1872 des concours d'enseignement agricole entre les écoles primaires a répondu d'une manière très brillante à l'appel de la Société des agriculteurs de France, ainsi que le prouve le rapport de M. Edouard Hervé, dont nous reproduisons une partie extraite de l'Annuaire de cette grande compagnie :

« Ce concours, qui est le troisième ouvert par la Société entre les instituteurs a été plus brillant encore que les précédents. Les concurrents n'avaient point encore été aussi nombreux, et les travaux d'un grand nombre d'entre eux portent

Digitized by Google

la marque éclatante d'un enseignement qui n'est plus aux prises avec les difficultés et les tâtonnements d'un premier essai, et qui s'appuie sur des traditions justifiées par des succès de bon aloi.

« Votre troisième concours d'instituteurs vous a amené 65 concurrents. Le département de l'Eure en compte 17; la Somme 16; l'Isère 13; la Haute-Saône 13; le Jura 6. La plupart produisent des états de service vraiment recommandables, et qui mériteraient des récompenses bien supérieures à celles que la Société peut leur offrir.

« Une lacune regrettable est à signaler. Nous avons fait appel en vain aux institutrices; pas une voix n'a répondu.

« Comme on le verra plus loin, le département de l'Eure nous envoie les candidats les plus nombreux et la plupart sont très méritants. D'après le témoignage si compétent de votre honoré collègue, M. de Salvandy, l'honneur principal de cet enseignement revient à M. Lecointe, maître-adjoint à l'Ecole normale d'Evreux (1). C'est lui qui entretient dans cet établissement l'enseignement des éléments de l'agriculture, et la plupart des instituteurs qui distribuent avec succès cet enseignement dans l'Eure, sont élèves de cet excellent maître. Nous ne pouvons offrir à M. Lecointe une récompense exclusivement réservée aux instituteurs ruraux. Mais nous nous faisons un devoir de proposer à la Société de lui décerner un témoignage de sympathie et de reconnaissance. »

—

Voici la liste des récompenses décernées aux instituteurs de l'Eure, tous anciens lauréats de la Société libre d'agriculture de ce département :

1° *Médailles d'or de 1re classe* : En tête et sur la même ligne

(1) NOTA. L'honorable rapporteur a omis de joindre au nom de M. Lecointe celui de M. Piéton professeur d'agriculture à l'Ecole normale, officier d'académie, qui mérite bien de partager les éloges accordés à son collègue. (*Note émanée du bureau de la Société d'agriculture de l'Eure.*)

Digitized by Google

cinq lauréats, dont deux de l'Eure, savoir : MM. Deslandes, école professionnelle d'Évreux; Duval, instituteur au Neubourg.

2° *Médailles d'or de 2e classe* : Neuf lauréats dont deux de l'Eure, savoir : MM. Brossé, instituteur à Saint-Marcel, et Colombe, instituteur à Gaillon.

3° *Médaille d'argent de grand module* : Au quatrième rang, M. Leroy, instituteur à Muids.

4° *Médailles d'argent* : MM. Deschamps, instituteur à Triqueville; Desautieux, instituteur à Francheville.

5° *Médailles de bronze* : MM. Conard, instituteur à Saint-André; Bance, instituteur à Montaure; Delaplace, instituteur à Beaumesnil; Ulrich, instituteur à Fontaine-la-Soret.

6° *Mentions honorables* : MM. Letondu, instituteur à la Bonneville; Viel, instituteur à Saint-Martin-Saint-Firmin; Leclercq, instituteur à la Poterie-Mathieu; Guillot, instituteur à Lieurey, et Pichard, instituteur à Caumont.

Toutes ces récompenses ont été distribuées aux lauréats dans la séance tenue le 15 juin 1878, par le congrès international de l'agriculture réuni sous la présidence de M. le marquis de Dampierre.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

L'AGRICULTURE, L'HORTICULTURE ET LES ÉCOLES

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

PAR M. HENRI QUEVILLY

—

MESSIEURS,

Appelé à l'honneur de vous parler aujourd'hui de l'Exposition universelle, j'ai cru devoir vous entretenir spécialement des groupes agricoles, horticoles et scolaires qui y ont figuré. Mais, en acceptant cette tâche, j'ai compté sur votre bienveillance, Messieurs, pensant, qu'à défaut du talent et du temps nécessaires pour traiter ici un pareil sujet, ma bonne volonté serait un titre à votre indulgence.

L'exposition des produits et du matériel agricoles n'était pas, vous le savez, Messieurs, exilée comme en 1867, à Billancourt; mais on lui avait cette année reconnu le droit de cité et elle était convenablement organisée dans les annexes du Champ-de-Mars, voisines du quai d'Orsay. Les animaux de ferme, qui ont figuré dans des expositions successives et de peu de durée, étaient aussi placés à peu de distance sur l'Esplanade des Invalides. C'est dans cette dernière enceinte que du 9 au 17 juin, a eu lieu le concours de bestiaux. Dix mille sujets environ étaient soumis à l'appréciation du Jury et à l'admiration du public.

Dans la race bovine, la Hollande, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre avaient envoyé de magnifiques produits: mais la

Digitized by Google

France s'est montrée supérieure à ces nations concurrentes. On doit, toutefois, constater l'abstention de nombreux éleveurs Anglais qui, à cause d'une loi récente du Parlement n'ont pu envoyer leur bétail au concours de Paris.

En effet, comme cette loi nouvelle interdit l'entrée des animaux vivants dans la Grande-Bretagne, leurs produits auraient été soumis à une quarantaine préjudiciable à leur retour dans leur pays.

Le prix d'honneur Français a été remporté par M. Clair, éleveur de la Nièvre, pour neuf têtes de race charolaise.

Parmi les races étrangères, M. Mac-Combie, éleveur écossais, a obtenu le prix d'honneur et le prix d'aptitude de la Société des Agriculteurs de France, pour un lot de six têtes de la race sans cornes aberdeen-angus, remarquable par l'abondance et la précocité de son engraissement.

Cinq animaux flamands ont valu, à cause de leur aptitude laitière, à M. Bosse, directeur de l'Asile de Bailleul (Nord), un objet d'art de la Société des Agriculteurs de France. Enfin sept têtes de la race limousine, si propre au travail, ont mérité une semblable récompense à M. Caillaud, de la Haute-Vienne. Il faut citer en outre les beaux types Durham, exposés par S. M. la Reine d'Angleterre, Lady Pigot, le comte de Massol et M. Cherbonneau, ainsi que les types de croisement Durham de MM. Grégoire et fils, de l'Orne, et les sept animaux bretons, appartenant à M. Le Floch, de Vannes. Quant à la race normande, elle a valu un objet d'art à M. Paynel, de Mesnil-Mauger, qui avait présenté sept animaux reproducteurs. M. Dumoutier, de Claville, a également obtenu un prix supplémentaire pour une vache cotentine, âgée de plus de trois ans.

Dans l'espèce ovine, c'est la race southdown qui a obtenu le prix d'honneur en France et à l'Etranger, pour les numéros appartenant à M. le comte de Bouillé et à lord Walsingham. Ce dernier lauréat a mérité aussi le prix d'aptitude, offert par la société des Agriculteurs de France aux races de bou-

Digitized by Google

cherie étrangères pures. Cette même Société a décerné en même temps les deux autres prix des races françaises pures à M. Wallet, de l'Oise, pour ses dishley-mérinos, et à M. Lefevre-Poisson, du Loiret, pour ses métis-mérinos. Il convient encore de citer, parmi les sujets élevés près de nous, plusieurs mérinos nés dans l'Eure-et-Loir, pourvus d'une laine fine et abondante, et la brebis de la même race, remarquable par son développement et sa conformation, présentée par M. Hellard, de Gouville (Eure), lauréat ordinaire de nos concours régionaux.

Dans l'espèce porcine, M. Poisson, directeur de la ferme-école de Launoy (Cher), a obtenu le prix d'honneur et le prix d'aptitude pour quatre animaux de race Middlessex, tandis que M. Noblet, du Loiret, a été récompensé pour quatre types de la race Yorkshire, et M. Dumoutier, votre collègue de Claville, pour deux truies de race étrangère.

Quant à l'étranger, M. Sexton a obtenu le prix d'honneur pour des sujets de la petite race Anglaise de Suffolk. Partout ces belles races anglaises tendent à remplacer nos anciennes grandes variétés qui se rapprochent plus du sanglier que de l'animal précoce que l'on recherche aujourd'hui.

MM. Lemoine, de Crosnes (Seine-et-Oise), Breschet et Marois, de Paris, se sont partagé les récompenses pour les animaux de basse-cour. Après avoir admiré les coqs et les poules de Crèvecœur, de Houdan et de la Flèche, les monstrueux cochinchinois, les palmipèdes domestiques, les lapins, et les léporides, les pigeons comestibles ou voyageurs, et tous les autres types choisis de la basse-cour, on ne peut s'empêcher de dire que cet élevage est négligé dans notre contrée, bien qu'il soit d'un très grand intérêt au point de vue de la consommation générale et du produit qu'en retireraient nos fermières.

A la place des animaux dont nous venons de parler, une exposition canine a eu lieu du 30 juin au 7 juillet, et

Digitized by Google

enfin le 1er septembre l'exposition chevaline et asine y a été installée.

Mille sujets environ y ont figuré, comprenant :

12 pur sang arabes;
65 pur sang anglais ;
9 pur sang anglo-arabes ;
293 étalons et juments d'attelage de luxe :
266 étalons et juments de selle ;
31 poneys ;
343 étalons et juments de trait, etc.

Cette exposition ne renfermait que des reproducteurs hors ligne. On y voyait même bon nombre de « célébrités choisies » soit parmi les chevaux qui, après avoir brillé sur le turf, sont réservés maintenant à la reproduction, soit parmi les plus beaux types des haras des gouvernements français et autrichiens, et des haras particuliers. Parmi ces derniers, il faut citer d'abord la merveilleuse exposition du grand duc Nicolas de Russie. Son Altesse Impériale, — homme de cheval remarquable et brillant sportman, — est un des plus grands éleveurs de l'Europe, car dans son haras de Tchesmenka, qu'il créa il y a environ 20 ans, le Grand Duc a obtenu des produits remarquables de taille et d'ampleur, en accouplant des étalons arabes avec de fortes poulinières asiatiques du Caucase, qui avaient des lignes et un bon dessus ; quant à la race des trotteurs, obtenue dans le même établissement, elle possède la régularité dans les formes et la résistance dans le travail.

Venaient ensuite les beaux chevaux pur sang de notre haras de Villebon (Seine-et-Oise), ceux un peu plus inégaux de la Société hongroise de Bude-Pesth, et enfin ceux de nos grands turfistes qui les avaient habillés et logés avec luxe. En effet, ils étaient vêtus de drap fin et à la dernière mode, et leurs écuries étaient calfeutrées, capitonnées, et ornées de tableaux richement encadrés et représentant leur arbre généalogique.

Digitized by Google

La Russie et l'Angleterre avaient surtout exposé des animaux élégants et distingués; la Hongrie, des bêtes fines de selle, la Belgique, la Hollande et le Danemarck, des étalons et juments de gros trait. Ces beaux spécimens ont cependant trouvé de brillants adversaires en France : par exemple, en Normandie, pour les attelages demi-sang, dans l'Ariège pour les races légères, et enfin dans les Ardennes, le pays de Caux, la Flandre, la Picardie, le Poitou, la Franche-Comté et surtout le Perche, pour les animaux de travail. C'est en effet, de préférence, dans la belle race percheronne que nos grandes sociétés de transports viennent puiser, à gros deniers, des animaux de toute première force.

Parmi les numéros exposés qui appartiennent à notre département, nous avons remarqué :

Dans les pur sang anglais, *Flageolet*, *Mirliflor*, *Trocadéro*, étalons célèbres, nés à Dangu, et deux juments : l'une *Brown-Rosalind*, appartenant à M. Lesage, de la Haye-du-Theil, et l'autre, *Reine*, née à Dangu en 1869.

Puis, dans les sujets propres à l'attelage de luxe, les étalons *Trident*, né à Berville-sur-Mer, et *Tilbury*, né à Menneval en 1875, ainsi que les juments *Cigarette*, née à la Rivière-Thibouville, *Lucya*, appartenant à M. Goubert, de la Vacherie, et *Préférence*, née à Serquigny en 1871. — Rien à signaler dans l'exposition asine. Le Poitou seul avait envoyé quelques baudets... de distinction.

Dans les annexes des produits agricoles on remarquait parmi la section française l'Exposition de MM. Vilmorin-Audrieux et C^ie^, de Paris, qui avaient exposé des plantes céréales, fourragères, industrielles, potagères et d'ornement, et la collection de grains et produits de la maison Roche-Papillon, de Chartres. Comme expositions collectives, on doit citer aussi celles de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, du Comité départemental du Nord et celle de la Société libre de l'Eure. Peu de producteurs avaient répondu à l'appel de notre Société; cependant elle a présenté

Digitized by Google

quelques beaux produits du département, et on y admirait la belle collection de céréales de M. Dumoutier, ainsi que les belles toisons de laine des environs de Conches. On voyait aussi dans les autres classes les fromages et beurres de M. Chevalier, de la Bonneville, ainsi que les grains et farines de M. Dumont-Carpentier, de Gisors.

Quelques échantillons de cidre et poiré étaient aussi dans cette annexe; mais la véritable exposition de ces liquides était avec les eaux-de-vie et les fruits à cidre dans la classe spéciale des boissons fermentées. Les collections de Lisieux et de Bayeux étaient au premier rang des quarante exposants qui avaient pris part à ce concours pour lequel l'emplacement était insuffisant. Malgré les progrès réalisés dans ces dernières années, et malgré notre « patriotisme cidrique, » nous devons avouer qu'il y a encore bien des perfectionnements à apporter dans la fabrication, si importante pour notre pays, de cette boisson normande.

Quant aux produits agricoles étrangers, il est juste de dire que la Grande-Bretagne se signalait par ses céréales; la Suède et la Norwège par leurs alcools; l'Espagne et la Russie par leurs céréales, leurs laines, leurs lins, leurs chanvres et leurs vins, et l'Algérie par ses huiles, ses matières textiles et ses graines farineuses. En outre, les blés des Etats-Unis, du Canada, de la Suède, de la Chine, et du Japon étaient dignes d'attention, ainsi qne le coton, le café, le rhum, le cacao et les fibres textiles, envoyés par nos colonies.

Pour celui qui ne voit que superficiellement les instruments de culture, il est facile de croire que nos constructeurs français sont au-dessous des fabricants anglais et américains, car nos machines sont moins bien peintes et moins dorées. Il n'en est rien cependant et nos charrues, nos herses, nos moissonneuses, et nos batteuses valent bien celles de nos voisins d'outre-mer. Vous n'ignorez pas, Messieurs, les perfectionnements apportés à la mécanique agricole par les

Digitized by Google

habiles constructeurs français Albaret, Dupuis, Pilter, Pinel, Heimard, Rodin, etc.

Je n'entrerai donc pas dans le détail des divers rouleaux, herses, charrues, extirpateurs, tarares, cribleurs, machines à battre et à faucher, qui ont été exposés. Vous connaissez les meilleurs outils et les meilleurs fabricants. Je dois cependant vous dire que beaucoup de cultivateurs abandonnent aujourd'hui l'emploi des semoirs mécaniques, après des essais sérieux qui ont prouvé le peu d'avantage de ces instruments.

Parmi les ustensiles nouveaux on doit signaler des moissonneuses-lieuses, une locomotive anglaise pour le labourage à la vapeur, des presses à fourrages et des botteleuses mécaniques, de MM. Guilhem et Mabille.

Cette dernière maison avait également présenté ses pressoirs à côté de ceux de M. Marchand et de M. Osmont, de Caen, qui avaient de plus des moulins broyeurs de pommes.

On remarquait aussi les couveuses artificielles, des appareils d'engraissement mécanique, des modèles d'écurie, notamment celui exhibé par la *Ménagère*, qui permet de soigner un cheval méchant au moyen d'un couloir qui se trouve derrière le ratelier. La Société de la Seine-Inférieure avait aussi exposé un système nouveau de plancher pour étables, formé de petits tuyaux de drainage, serrés les uns contre les autres et recouverts de plâtre ou de terre glaise. Enfin on voyait encore dans cette section de nombreux plans de fermes et d'usines agricoles et surtout beaucoup de types d'engrais artificiels. Mais nous n'essaierons pas de citer tous les produits fertilisants que les Georges Ville, les Dulac, les Rohart, les Joulie, les Boutin, les Coignet, etc., perfectionnent de jour en jour, et qui sont si indispensables pour la culture intensive dans nos contrées.

Le concours horticole qui se divisait en douze séries (du 1er mai au 31 octobre), a été un des principaux ornements de l'Exposition.

Digitized by Google

En parlant des fleurs, je devrais commencer par la reine, — *rosa inter flores*, — mais elle a été devancée à l'ouverture de l'Exposition par de nombreuses plantes bulbeuses, notamment par les tulipes de Hollande. Les cultivateurs de Harlem avaient jugé à propos de désabuser leurs collègues de France, de Belgique et d'Angleterre, en leur prouvant d'une façon irréfutable qu'ils savaient allier les occupations du commerce à la science de la culture et à un goût parfait. Aussi la magnifique corbeille plantée au Trocadéro par les horticulteurs Néerlandais, a été au printemps l'objet d'une admiration générale. Quarante mille tulipes, d'une beauté sans rivale, figuraient harmonieusement les armes de la ville, et formaient une mosaïque éblouissante, unie comme une pelouse de gazon.

Vers la même époque, fleurissaient les beaux rhododendrons de M. Wood, de Rouen, qui plantés de chaque côté de l'allée principale conduisant du Trocadéro au palais de l'Exposition, présentaient des têtes de plus de 2 mètres 50 de circonférence, portées sur des tiges de 2 mètres de hauteur. A côté, M. Oudin, notre voisin de Lisieux, avait planté une nouvelle variété, le rhododendron ***boule de neige***, dont le pied-mère était entouré de plus de cent jeunes plantes portant des fleurs de la plus grande blancheur.

En entrant dans les serres, le regard était attiré par la verdure des palmiers, par les frondes élégantes des fougères, par les gracieux groupes de plantes fleuries, et surtout par les éclatants massifs d'azalées et de gloxinias. Dans ces millions de fleurs fraîches colorées, l'amateur trouvait avec joie les variétés connues et cherchait à distinguer les nuances qui séparent entre elles certaines nouveautés, souvent bien proches parentes.

M. Linden, offrait de nombreuses introductions de la Nouvelle-Calédonie, de la Colombie et de l'Amérique du Sud, telles que : ***l'anthurium-déchardi***, aux grandes fleurs blanches odorantes, le ***philodendron gloriosum***, le ***dieffenbachia***

Digitized by Google

imperialis, au feuillage, vert noir, marbré de jaune, le *croton andreanum* et le *philodendron calophyllum*, dont les fleurs blanches en dehors sont cramoisies en dedans.

De son côté, M. Bleu, l'habile obtenteur de caladiums et de bégonias à feuillages, avait présenté ses belles plantes connues et quelques nouveautés. Il faut citer aussi les végétaux exposés par M. Persan, ainsi que des népenthes aux urnes pendantes, qui se trouvaient dans une serre anglaise, et de gigantesques agaves qui montraient leurs fleurs près du pavillon de Monaco.

Après les collections de pivoines et d'iris de Mme Durand et de M. Delahaye, sont venus avec la saison propice de jolis groupes de rosiers et de roses coupées. Quel succès les roses n'ont-elles pas eu avec les Margottin, les Verdiers et les Levêque? — Les semis avaient réussi : M. Eugène Verdier avait gagné l'*Etincelante*, *Madame Eugène Verdier* et le *Souvenir de Victor Verdier*, tandis que M. Margottin avait obtenu le *Triomphe de Bourg-la-Reine*.

Les roses coupées portaient encore les noms de Jamain, Delabergerie, Baltet et Galesloot. Les enfants d'André Leroy entretenaient toujours frais — comme sur une tombe récente — un immense tapis de roses. M. Deschamps renouvelait sans cesse ses bouquets et ses vases, et M. Levêque formait des gradins de la seule rose *Paul Neyron*. Les massifs du parc étaient ornés des beaux dahlias et des splendides magnolias de M. Paillet, en même temps que par les belles fleurs annuelles de la maison Vilmorin et par des collections diverses de glaïeuls, de zinnias, d'amaranthes et de célosies. Rien de curieux comme les énormes amaranthes *crêtes de coq* qu'avait exposées M. Lecaron, et qui, variant de couleur du jaune pâle au carmin foncé mesuraient plus de 30 centimètres de large. Ce même horticulteur avait planté un lot remarquable d'*Amorphallus Rivieri*. Les pentes des pelouses et des tertres, où étaient situés les magnifiques pavillons de toutes les puissances, étaient ornées de quelques corbeilles,

Digitized by Google

spécimens heureux de mosaïculture. Elles étaient aussi garnies par des conifères, des magnolias et par de magnifiques arbustes venant des premières maisons d'Angers et de Lisieux. Loin de moi l'idée d'en faire l'énumération, car M. Oudin, l'habile horticulteur Lexovien, a planté près de 20,000 végétaux aux environs du Champ-de-Mars et du Trocadéro, et M. André Leroy a présenté pour sa part une collection de 813 poiriers et de 492 pommiers.

M. Oudin avait, ainsi qu'un pépiniériste de la Seine-Inférieure, envoyé quelques pommiers à cidre.

On remarquait des variétés naines d'arbres à fruits, cultivées en caisses, et particulièrement celles exposées par M. Baltet et par un amateur parisien qui a pris pour devise : *Multum in parvo.* Mais les belles vignes et les magnifiques pêchers, chargés de fruits et cultivés en pot par M. Margottin fils, étaient au-dessus de tout éloge.

Une curiosité de l'exposition horticole était un lierre formant berceau et dont la tige, haute de 3 mètres avait environ 25 centimètres de diamètre. Les branches de ce lierre, planté dans un bac transportable, partaient du sommet et irradiaient en formant un dôme de verdure qui présentait une ouverture de sept mètres de diamètre. De plus, comme sa charpente est en fer et mobile, ont peut la plier à volonté ce qui permet d'abaisser toutes les branches et d'en former une sorte de faisceau autour de la tige, comme on pourrait le faire d'un parapluie gigantesque.

Parmi les légumes et les fruits, les envois faits par l'Italie et la Société de Clermont méritaient l'attention, ainsi que les figues d'Argenteuil, les pêches et les cerises de Montreuil, qui comprenaient comme obtentions nouvelles la cerise dite *Belle-de-Montreuil,* et la pêche *Early Rivers.*

Les autres fruits ayant été exposés tout récemment, nous n'avons à signaler que la belle collection de pommes et poires moulée par M. Buchetet, et exposée par la Société d'hor-

Digitized by Google

ticulture de Rouen, et les nombreux fruits à cidre de celle de Lisieux.

Nous devons dire que l'exposition horticole a eu son côté rétrospectif, car la Hollande avait apporté des arbres verts taillés, représentant des monuments, des palmipèdes et le classique vaisseau. Ces bois taillés, si peu de notre époque et si oublieux de l'adage : *Natura artis Magistra*, ont eu le seul mérite de rappeler que jadis le talent d'élaguer les arbres était très prisé et même un plaisir royal, si l'on en croit le spirituel et minutieux Dangeau, qui ne manque jamais de dire le jour et l'heure où le roi taillait ses ifs.

Rien à dire du matériel horticole, sinon que M. Delaunay, de votre ville, était au nombre des exposants pour ses outils médaillés dans tous nos concours locaux.

Au point de vue de la sylviculture, M. Martinet, sous-inspecteur des forêts, avait exposé dans la classe 44 de nombreuses sections d'arbres de haut jet, au moyen desquels il démontre que l'élagage, atteignant toujours le cœur du bois, doit être proscrit pour les arbres de réserve et permis seulement pour les baliveaux et les jeunes plants.

Autour du chalet en bois qui renferme l'exposition forestière, s'étend un parterre vallonné, où se trouvent distribués par groupes plus de deux cents espèces d'arbres résineux naturalisés ou en voie de naturalisation, et tirés du domaine forestier des Barres, dans le Loiret.

C'est le cas de rappeller ici que l'on a placé à l'entrée d'une galerie du Champ-de-Mars, et près d'un trophée portant les produits du Canada et la belle devise : *Concordia Salus*, un envoi intéressant de cette colonie. C'est la section du tronc gigantesque d'un sapin de Douglas, qui mesure 2 mètres 26 centimètres de diamètre. Ce végétal colossal, qui avait cent mètres de haut, a été abattu à l'âge de 566 ans. C'était donc un vieillard respectable, qui avait déjà plus de 180 ans lors de la découverte de l'Amérique.

Quelques mots maintenant, Messieurs, sur les expositions

Digitized by Google

scolaires, et commençons, si vous le voulez bien, par les nations étrangères qui ont accepté l'hospitalité de la France.

La Belgique, si riche par ses diverses expositions, n'a pas été moins brillante au point de vue de l'enseignement. De chaque coté de la section scolaire belge, on lisait ces deux dispositions de la constitution : « L'enseignement est libre en « Belgique; toute mesure préventive est interdite ; la répres- « sion des délits n'est réglée que par la loi. L'instruction « publique donnée aux frais de l'Etat est réglée par la loi. » Au centre, le buste du roi des Belges surmontait une belle carte de l'instruction publique. D'autre part, le ministère avait présenté les programmes, les règlements et les plans de toutes les écoles, depuis les salles d'asile, que l'on appelle écoles gardiennes, jusqu'aux établissements d'instruction du plus haut degré. On y avait joint des spécimens du mobilier, des musées scolaires, des devoirs, des cartes géographiques, tracées par les élèves des frères des écoles chrétiennes, des notes relatives aux conférences des instituteurs, ainsi que les travaux des écoles gardiennes de Liège et d'Anvers, et les écoles ménagères du Hainaut.

Le Danemarck, la Suède et la Norwège, ces excellents pays « où l'on ne connaît pas l'ignorance » et où l'enseignement primaire, objet des soins les plus assidus du gouvernement, est obligatoire pour les enfants de 7 à 13 ans, n'étaient représentés que par une bien modeste exhibition de matériel de classe, de devoirs, d'ouvrages de couture et une méthode de dessin.

Le Luxembourg avait apporté le modèle d'une école dont les murs étaient garnis de cartes et d'images. Dans le Grand-Duché, les devoirs des élèves des divisions supérieures sont tantôt en français, tantôt en allemand.

Les Pays-Bas avaient seulement exposé des plans et des matériels d'école, ainsi que les résultats obtenus à l'Institut des aveugles d'Amsterdam.

Digitized by Google

L'exposition de l'Espagne et du Portugal ne comprenait guère que quelques cartes, des livres d'enseignement, des appareils basés sur la méthode Frœbel, et des objets pour l'instruction des aveugles et des sourds-muets. L'enseignement primaire est gratuit en Portugal, et d'après la loi du 24 septembre 1844, nul Portugais ne peut exercer ses droits politiques sans savoir lire et écrire.

Modeste, mais très sérieuse, telle était l'exhibition scolaire de la Suisse, qui avait envoyé non seulement de beaux devoirs de géographie et de calligraphie, mais encore les lois et règlements spéciaux, des manuels d'enseignement, des modèles de mobilier, notamment des tables et bancs d'école ainsi que de jolis travaux exécutés au moyen de la méthode Frœbel par les écoles enfantines de Genève.

Le gouvernement hongrois, qui a déclaré l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 12 ans, et qui fait de notables efforts pour développer l'enseignement, avait une collection très intéressante de plans d'école, des spécimens de travaux de couture, et une méthode de dessin élémentaire qui se retrouve dans beaucoup d'Etats du centre et du nord de l'Europe.

De même que la Hongrie, l'Autriche a voté l'obligation de l'instruction primaire et les écoles y sont très confortablement bâties et meublées. Des tableaux d'histoire naturelle et des objets destinés à la « gymnastique des sens, » bien compliquée et bien peu praticable, faisaient partie du matériel classique exposé.

Le ministre de la guerre, à Saint-Pétersbourg, avait mis en évidence de très curieux spécimens de son musée pédagogique. La Russie avait également fait connaître ses programmes d'études, ses plans d'écoles et ses méthodes d'enseignement où le principe intuitif domine.

A côté, l'exposition finlandaise comprenait, en outre des travaux du programme, des ouvrages manuels exécutés par les enfants des deux sexes. Pour entrer à l'école dans cette

Digitized by Google

contrée, l'enfant doit avoir de 10 à 12 ans, lire couramment dans un livre, et posséder quelques connaissances religieuses.

L'exposition scolaire italienne était très complète : elle se composait de tout ce qui a trait aux écoles, depuis les salles d'asile et les jardins d'enfants jusqu'aux établissements d'enseignement supérieur. Le système Frœbel est peut-être en trop grande faveur dans ce pays. La plupart des grandes villes d'Italie avaient envoyé des échantillons du savoir-faire de leurs institutions enfantines. C'est ainsi que Venise montrait des filets de pêche et des modèles de gondoles exécutés par de tout jeunes enfants.

La Chine n'avait rien donné à l'instruction publique, mais le Japon fournissait une exposition classique digne d'admiration. En les étudiant chez les Anglais et les Américains, ce peuple intelligent et sympathique a compris nos méthodes rationnelles d'enseignement et en a obtenu des résultats surprenants. Il s'est ainsi approprié les procédés américains d'enseignement par les yeux, au moyen d'images vraies, quoique manquant de perspective, comme toutes les aquarelles japonaises. Les devoirs présentés étaient intéressants. On y voyait même des pages écrites en langue française et relatives à notre histoire, ainsi qu'un petit cours de rhétorique où l'on citait les noms de Démosthènes et de Cicéron.

Rien ou presque rien de l'Amérique centrale et méridionale; mais les Etats-Unis occupaient tout un bâtiment où il y avait beaucoup à voir et beaucoup à apprendre. Une devise dont les Américains sont fiers dominait cette section : « L'instruction publique est gratuite dans tous les Etats de l'Union. » Tout était complet dans cette exposition, depuis les premiers essais de l'élève des jardins d'enfants jusqu'aux études littéraires et scientifiques des collèges et des Universités. On y avait joint des travaux curieux et des méthodes

Digitized by Google

non moins curieuses provenant d'écoles spéciales d'idiots, de sourds-muets et d'aveugles.

L'exposition scolaire anglaise ne correspondait pas aux autres spécimens très considérables et extrêmement intéressants que nous avait envoyés notre puissante voisine.

Nous n'y avons trouvé aucune trace des efforts si méritants et si efficaces que le gouvernement britannique a fait dans ces dernières années pour populariser l'instruction et multiplier les écoles. Il n'y avait à signaler que quelques objets relatifs à l'entomologie et à la sylviculture et des tableaux stores, appelés *diagrammes*. En revanche, une colonie anglaise, le Canada, avait voulu nous faire voir d'une façon complète son système d'instruction et les résultats qu'il en obtient.

Plans et modèles en relief de bâtiments d'école, matériel scolaire, tableaux d'enseignement, programmes d'études, livres et méthodes, travaux d'élèves, — tout y était. — Le Haut-Canada, anglais et protestant, se ressent du voisinage des Etats-Unis ; mais les livres et les travaux de ce Canada français — qu'on appelait jadis la Nouvelle-France et qui est toujours français de cœur et d'intention — étaient dignes de l'attention des visiteurs, et ce n'était pas sans une certaine émotion que l'on parcourait ces pages écrites d'un côté en anglais et de l'autre en français — par ces jeunes écoliers, qui semblent toujours être nos compatriotes et qui nous apportent ainsi, de l'autre bout de l'Océan, un touchant témoignage de fraternité et de sympathie.

Quant à l'exposition des écoles de France, elle était tellement complète qu'il faudrait des volumes pour la décrire.

L'annexe Ferraud, modèle très pratique de mairie et de classe, renfermait les types du mobilier, tandis que le plafond représentait les constellations visibles à Paris.

Dans une galerie trop restreinte, où travaillaient constamment les nombreux instituteurs délégués, se trouvaient par

Digitized by Google

académies et par départements les travaux des maîtres et des élèves.

Parmi les 22 musées scolaires exposés, 6 appartenaient à des écoles normales. — Le Calvados en avait fourni un grand nombre — On admirait surtout ceux de Lisieux, de Vire, d'Orbec, de Condé-sur-Noireau, et ceux des écoles de l'arrondissement de Falaise.

Les instituteurs de Pont-l'Evêque et d'Evrecy (Calvados), avaient aussi d'intéressants tableaux d'entomologie.

L'Ecole professionnelle d'Evreux se signalait par des plans et modèles de machines, et M. Desperrois, instituteur à Iville avait construit économiquement 16 appareils ingénieux pour l'étude élémentaire de la physique.

Enfin, l'album géographique de toutes les communes de l'Eure figurait honorablement dans les travaux des maîtres. En abrégeant considérablement la description de l'Exposition scolaire française, je dois constater ici que nos départements normands et particulièrement le département de l'Eure, arrivent aux premiers rangs sous le rapport de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires.

C'est, je crois, justice d'attribuer cet heureux résultat au dévouement de nos instituteurs ainsi qu'aux encouragements qui leur sont si judicieusement décernés par votre Société.

Continuons donc, Messieurs, d'honorer et d'encourager ces maîtres de l'enfance, nous souvenant de ces paroles souvent répétées : « Celui qui durant sa vie a planté un seul ar« bre n'a pas vécu inutilement; il a contribué pour une « part au capital de l'humanité. Celui qui enseigne à lire « à un enfant fait plus encore. Il ajoute quelque chose à l'hu« manité même, car il forme un homme éclairé; c'est-à-dire « un homme plus sage. »

La plupart d'entre vous, Messieurs, ont visité l'Exposition universelle et tous vous en avez lu des comptes rendus détaillés et complets; vous me permettrez donc de vous dire, en terminant, que dans cette fête universelle du travail et de

Digitized by Google

l'industrie, la France a prouvé qu'elle était encore aux avant-postes de la civilisation et qu'elle servait toujours de phare à l'humanité dans la voie du progrès.

J'ajouterai que la ville de Paris, fidèle à ses traditions d'hospitalité, a montré aussi, une fois de plus, qu'elle n'a pas cessé d'être cette cité fameuse où l'esprit s'alimente et le génie se féconde et qu'un savant penseur appelait, à juste titre, « la grande Hôtellerie de l'Univers. »

Digitized by Google

LE CONGRÈS

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS A LA SORBONNE

PAR M. L'ABBÉ PORÉE

—

MESSIEURS,

La Société libre de l'Eure a délégué, au mois d'avril 1878, plusieurs de ses membres, au congrès des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne; c'était la première fois que la section de Bernay était invitée à s'y faire représenter. La patrie de Gabriel Dumoulin, de Jacques Bréant, d'Auguste Le Prévost, méritait bien cet honneur.

Chargé de faire aujourd'hui une lecture sur ce congrès de la Sorbonne, j'ai dû me préoccuper surtout de traiter devant vous la question de l'utilité et de l'organisation de ces congrès annuels.

L'utilité de ces congrès, Messieurs, nous en trouvons la raison dans le développement que prend chaque jour l'étude sérieuse des lettres et des sciences.

Ce grand courant intellectuel qui entraîne les esprits sérieux vers les études historiques et scientifiques, sera l'un des caractères et l'une des gloires de notre époque.

Le siècle de Louis XIV a été appelé le grand siècle, celui de la littérature et de l'éloquence : le XVIII^e^ siècle a été caractérisé par l'esprit philosophique dont tout fut alors imprégné : idées, mœurs, belles-lettres, sciences naturelles, science économique; ce fut la raison avec ses puissances et ses faiblesses qui trôna en souveraine. Le XIX^e^ siècle mettant à

Digitized by Google

profit l'expérience des âges passés, sera celui des grandes découvertes scientifiques appliquées à l'industrie, au commerce, aux besoins et aux utilités de la vie. Il sera aussi celui des grandes études historiques. Sans doute, l'histoire n'est pas née d'hier. Elle a commencé avec le monde : chaque nation a ses monuments, ses annales, ses légendes; on peut y lire le récit de la vie, des luttes, des développements, des destinées des peuples.

Je ne prétends pas, Messieurs, vous faire ici l'historique de l'histoire. Chaque siècle a laissé des monuments, œuvres de son génie propre. A l'heure présente, nous bénéficions largement de ces travaux qui nous permettent de marcher rapidement vers le but à atteindre. Je citerai seulement, pour mémoire, les Bénédictins de Saint-Maur, qui ont établi les règles de la véritable critique historique. Leurs œuvres sont là, et il a bien fallu s'inspirer de leurs pensées quand on a voulu reprendre en sous-œuvre l'étude du passé et poser des bases irrécusables à la vraie science historique.

Toutefois, Messieurs, il est vrai de dire que c'est de notre temps, depuis soixante ans surtout, que l'histoire semble marcher dans sa voie définitive. Nous ne faisons guère encore qu'amasser des matériaux; ceux qui viendront après pourront dire le dernier mot des choses que nous entrevoyons aujourd'hui.

Raconter les faits, juger les hommes et leurs œuvres, en prenant pour base les documents contemporains et authentiques, telle est à notre époque la méthode des écrivains qui s'occupent de la reconstitution historique du passé. Autrefois, l'histoire négligeait fort les sources; on était en possession d'un certain nombre de faits généraux, d'appréciations personnelles que les historiens se transmettaient les uns aux autres; on écrivait sur ces données que l'on acceptait sans beaucoup d'examen : l'histoire était une sorte de tradition qui se transmettait d'âge en âge.

Il y eut de la part de ceux qui voulurent puiser à d'autres

Digitized by Google

sources, et exploiter d'autres mines, une sorte d'intuition de génie. A l'époque où les dépôts de nos archives nationales étaient traitées comme un butin de guerre, où nos vieux parchemins étaient vendus aux arsenaux par milliers de kilogrammes pour fabriquer des gargousses de canon, il y eut des esprits curieux, qui eurent l'idée de déchiffrer ces grimoires, d'étudier ces titres, de compulser ces documents. On peut dire que dès ce jour, l'étude de l'histoire entra dans sa véritable voie. Et c'est une gloire, Messieurs, à la ville de Bernay d'avoir été la patrie de l'un de ces chercheurs infatigables, de l'un de ces fondateurs de la vraie science historique qui compte aujourd'hui tant d'adeptes. J'ai nommé Auguste Le Prévost.

L'histoire ne devait donc plus consister seulement à raconter les conquêtes d'un roi, le siège d'une forteresse, les batailles de plusieurs armées : le simple village comme la grande cité, l'humble paroisse comme la riche abbaye, l'échevin comme le ministre d'État avaient la parole dans ce nouveau tribunal, et le témoignage qu'ils déposaient venait, à titres divers, éclairer de sa lumière les malheurs, la prospérité, les institutions, les mœurs, la vie de tout un peuple.

L'étude de ces documents épargnés dans la tourmente révolutionnaire fut toute une révélation. — Que savait-on, il y a un siècle, de l'état de la France au moyen âge? Que connaissait-on de son administration judiciaire, de ses finances, de son organisation militaire? Que savait-on de l'état des lettres, des sciences, des arts à cette époque qui fut longtemps jugée et appelée barbare? Qu'en saurions-nous nous-mêmes, Messieurs, si l'étude des mouvements et des documents contemporains ne nous avait pas mis en possession de faits à l'aide desquels nous pouvons, dès maintenant, porter des jugements sinon définitifs, du moins plus éclairés et plus équitables.

Aussi, Messieurs, si nous voulions une preuve de l'utilité et de l'à-propos de ce genre d'études, nous le trouverions

Digitized by Google

dans cette ardeur persévérante qui de tous côtés entraîne une foule d'esprits d'élite vers l'étude de l'histoire d'après les documents. C'est que l'homme sincère et éclairé se demande où la vie le conduit; il examine le présent, il interroge l'avenir; mais c'est au passé qu'il doit demander des enseignements.

L'étude de l'histoire, pour être féconde, ne doit point être isolée. Il faut, pour en retirer des fruits, avec le silence de la réflexion, le contrôle et la discussion; il faut qu'elle puisse étendre chaque jour le cercle de ses investigations, et exposer ses découvertes au creuset d'une saine critique. Le travail isolé est doublement stérile, et il est absolument indispensable que dans toute étude il y ait un échange des idées qui, en les soumettant à l'examen, les complète et les rectifie. C'est cette pensée, Messieurs, qui a donné naissance aux nombreuses sociétés savantes de Paris et de la province : associations scientifiques, littéraires, archéologiques, agronomiques; toutes ont le même but : assurer et multiplier les résultats en coordonnant les efforts de chacun. Si les associations elles-mêmes demeuraient isolées, elles ne répondraient pas au but qu'elles se proposent. Jadis, les relations personnelles entre les Sociétés qui vivent dispersées sur divers points de notre grand pays, étaient rares et difficiles à établir : les travaux accomplis loin de Paris n'attiraient pas toujours l'attention qui leur était due, et plus d'un savant laborieux se trouvant isolé, n'éprouvait pas les effets de cette excitation salutaire que produit sur l'esprit le retentissement des découvertes nouvelles. Cette lacune avait frappé l'esprit si pénétrant d'un homme dont le nom vous est bien connu. Pour remédier à cet état de choses, M. de Caumont ouvrit à Paris un congrès spécial destiné aux délégués des Sociétés savantes de la province. La première de ces réunions se tint avec une certaine solennité, le 10 mars 1850, au palais du Luxembourg, dans l'ancienne salle des séances de la Chambre des pairs. Les années suivantes, le congrès fut convoqué

Digitized by Google

dans les salons de la Société d'encouragement, rue Bonaparte.

M. de Caumont avait compris que l'on pouvait, par ce moyen, établir des liens de plus en plus intimes entre tous les membres de la grande famille des investigateurs français. Les conquêtes intellectuelles effectuées par chacun d'eux arrivaient promptement à la connaissance de tous, non par l'intermédiaire d'un froid et lointain écho, mais directement, par la voix de leur auteur, et les échanges d'idées si utiles à ceux qui cherchent à pénétrer dans le domaine de l'inconnu et à ne pas s'y égarer, devenaient plus faciles.

Assurément, Messieurs, l'œuvre entreprise par M. de Caumont ne fut qu'un essai, et ne prit point, tout d'abord, les développements dont elle était susceptible.

Mais à envisager les choses de plus haut, cet essai de rapprochement entre les diverses Sociétés de la province, pour n'avoir été qu'ébauché, n'était pas resté infructueux, et il faut reconnaître que ce sont les vues de notre compatriote normand qui ont été reprises purement et simplement, dans des conditions plus favorables et avec des moyens d'action plus puissants, par le ministère de l'instruction publique. On a élargi le cercle des matières étudiées; on a surtout donné une place importante aux sciences physiques et naturelles; et en 1861, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, ouvrait, au nom du gouvernement, le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.

Son siège est à la Sorbonne. Dans une réunion préparatoire, le président donne lecture des arrêtés ministériels en vertu desquels les délégués sont convoqués; puis, chaque groupe se rend dans sa section respective : section des sciences, section d'histoire et de philologie, et section d'archéologie.

Il serait bien trop long, Messieurs, de vous donner une analyse, même rapide, des lectures qui ont été faites au congrès de la Sorbonne. Si toutes n'offrent pas un intérêt égal,

Digitized by Google

elles dénotent toujours l'œuvre d'un esprit patient, investigateur ; elles ont souvent le précieux attrait d'être de véritables découvertes.

Aussi peut-on dire que chaque année le livre des découvertes scientifiques, historiques et archéologiques s'enrichit d'une page nouvelle, et dans l'agrandissement de ce trésor intellectuel, notre province de Normandie, si féconde en chercheurs, si fertile en découvertes, n'est pas la dernière à bénéficier de ces lectures aussi savantes que variées.

Vous me permettrez, Messieurs, d'appeler quelques instants votre attention sur deux de ces travaux qui ont trait à la Normandie.

L'année dernière, M. Eugène de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen et délégué de la Société des Antiquaires de Normandie, a fait une très intéressante lecture sur les travaux historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur, sur le Mont-Saint-Michel. L'introduction des moines réformés de la congrégation de Saint-Maur dans le Mont-Saint-Michel a été, pour ce monastère en décadence, le point de départ d'une ère féconde de travail et d'édification. — Au lendemain de leur entrée dans la grande abbaye Normande, un écrivain dont le nom est demeuré inconnu, reprenant les traditions anciennes, recueillit les faits notables de son monastère.

En 1638, Dom Huynes rédigea son Histoire générale. En 1657, Thomas Leroy composa son livre des Curieuses Recherches ; et après eux, Dom Louis Descamps et Dom Etienne Jobart conduisirent le récit jusqu'à l'année 1669. C'est ce groupe intéressant d'historiens que M. de Beaurepaire, après en avoir récemment édité les travaux, a voulu faire connaître. Non seulement ces chercheurs infatigables et modestes ont tiré un parti judicieux des documents anciens, mais encore ils nous ont raconté naïvement et sans prétention l'histoire de leur abbaye pendant le XVII^e^ siècle. Au point de vue de l'état social et religieux de cette époque, leurs révé-

Digitized by Google

lations ont une valeur incontestable et ne sauraient être négligées.

Cette année, M. Gasté, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, a donné, au Congrès, communication d'une étude sur deux lettres inédites de la princesse Palatine, la mère du Régent. La bibliothèque de Vire, si riche en documents sur l'histoire locale, possède une soixantaine de lettres adressées à Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches.

Elles n'ont pas toutes la même importance; aussi M. Gasté ne s'est-il occupé que de deux de ces lettres adressées à Huet par la princesse Palatine. Saint-Simon, de sa plume inimitable, a peint le caractère de cette femme spirituelle, originale, aux allures brusques, à la voix rude, et cachant sous cette enveloppe étrange une âme franche et généreuse. La première lettre est de 1708.

Huet l'avait engagée à avertir son amie Mme de Beurson, atteinte d'une maladie incurable, de sa fin probablement prochaine. La princesse lui répond qu'il ne lui semble pas charitable de donner un avertissement dont elle avait lieu de redouter l'effet sur l'esprit de la malade.

Aussi le bon évêque est invité à charger une autre personne de cette commission peu agréable.

Dans une autre lettre du 20 décembre 1710, datée de Versailles, elle répondait encore à l'évêque d'Avranches, qui lui conseillait d'aller entendre un cordelier dont les sermons paraissaient attirer un grand concours.

Ce cordelier était le P. Poisson, sur lequel M. Gasté a fait connaître des particularités fort curieuses, d'après la biographie qui lui est consacrée dans le *Moréri des Normands*. C'était, paraît-il, un prédicateur qui ne manquait pas d'éloquence; mais la tournure facétieuse de son esprit faisait un peu oublier la gravité des sujets qu'il traitait. A la fin de cette lecture, M. Léopold Delisle a engagé M. Gasté à envoyer au Comité une note sur les lettres qu'il a eu la bonne fortune de trouver à la bibliothèque de Vire.

Digitized by Google

La lecture des travaux présentés au Congrès de la Sorbonne dure trois jours. Dans une séance générale présidée par M. le Ministre de l'instruction publique, le secrétaire de chaque section donne lecture d'un rapport sur les diverses Sociétés qui se sont fait le plus remarquer par leurs publications et leurs travaux.

L'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Rouen, qui avait eu Fontenelle pour parrain, et qui a toujours compté parmi ses membres d'illustres savants, a obtenu cette année un prix de mille francs.

L'année dernière, la Société libre de l'Eure avait été honorée de la même récompense. M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, disait dans son rapport :

« Si la Société libre de l'Eure n'a pas jusqu'à présent édité « quelques-uns de ces précieux manuscrits que conservent « nos bibliothèques et nos archives, elle a consigné dans ses « mémoires de nombreuses et importantes études historiques, « fruits de l'érudition de ses membres. »

Je ne puis, Messieurs, vous faire tout au long l'énumération de ces publications qui ont valu à la Société libre de l'Eure cette haute récompense. Les noms de leurs auteurs, vous les connaissez.

C'est M. Antoine Passy auquel on doit une description géologique du département de l'Eure, publiée sous les auspices de la Société dont il ne cessa pendant plus de quarante ans d'encourager et de partager les travaux ; M. Auguste Le Prévost qui donne à ses collègues cette méthode sûre qui, en faisant peu de cas des travaux de seconde main, estime surtout ceux qui remontent aux sources et reposent sur des textes étudiés avec soin ; M. Léopold Delisle dans son admirable Etude sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge ; M. Bonin, l'heureux investigateur du Vieil-Evreux, l'éditeur savant du Registre des Visites pastorales d'Eudes Rigaud ; M. Charles de Beaurepaire dans ses Notes et Documents concernant l'état des campagnes dans la Haute-Normandie aux der-

Digitized by Google

niers temps du moyen âge; M. Boivin-Champeaux dans ses remarquables Etudes sur la Révolution dans le département de l'Eure; M. Izarn dans son Histoire de la commune de Saint-Germain-de-Navarre; M. l'abbé Lebeurier, le savant archiviste de l'Eure, dans ses mémoires sur les Comptes de la Chatellenie de Breuilpont, et sur les Rôles des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux.

Je m'arrête, Messieurs, car je ne finirais pas si je ne voulais omettre aucun nom, aucun des ouvrages qui ont contribué à placer la Société libre de l'Eure au nombre des associations de notre province de Normandie les plus laborieuses et les plus fécondes.

Un proverbe qui renferme un grand enseignement nous apprend que : Noblesse oblige. Dans ce passé si bien rempli de la Société libre de l'Eure, dans ces grands noms à l'ombre desquels nous aimons à nous recueillir, dans ces études consciencieusement élaborées qui marquent dans la science un progrès réel, nous trouvons des leçons dont il importe de profiter, et je crois, Messieurs, être l'interprète de la pensée et du vœu de chacun de vous en espérant que l'avenir de la Société libre de l'Eure ne sera pas indigne de son glorieux passé.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LE COLONEL GOUJON

SUR LE

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ENTRE LES ÉCOLES PRIMAIRES

DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

MESSIEURS,

Après les applaudissements, si bien mérités, donnés à M. Quevilly et à M. l'abbé Porée, ma tâche devient difficile; comment, en effet, piquer votre curiosité, fixer votre attention, quand vos esprits sont encore sous le charme de leurs magnifiques descriptions, de leurs intéressantes narrations — et pourtant, je vais aborder mon sujet, sans crainte, comptant sur votre indulgence et sur votre bienveillante sympathie.

Messieurs, dans votre séance du 31 mars dernier, vous avez décidé qu'un concours d'enseignement agricole aurait lieu entre les élèves des écoles primaires de l'arrondissement de Bernay, et vous avez chargé une commission de prévenir de cette mesure messieurs les instituteurs, de leur adresser un programme d'examen, et de les inviter à préparer et à présenter des sujets capables de faire honneur à leur école et dignes de la haute bienveillance de votre Société.

La Commission que vous avez nommée se compose de Messieurs Bayvel, Devisme, Borel et Goujon.

Cette Commission, pour répondre à vos intentions, s'est empressée de se réunir le 12 avril; et aussitôt réunie, elle

Digitized by Google

s'est constituée, en nommant le colonel Goujon, son président rapporteur, et M. Devisme secrétaire.

Elle dut, alors, se préoccuper d'établir, de suite, et d'envoyer aux instituteurs un programme d'examen, traitant de questions simples, en rapport avec l'âge des élèves, et portant sur des sujets et des matières journellement en contact avec eux.

MM. les instituteurs, je suis heureux de leur rendre ici toute justice, se sont mis avec ardeur au travail d'enseignement et de préparation; et, le 1er juin, ils envoyaient à M. l'Inspecteur primaire la liste de leurs candidats, comprenant un total de 102 noms, répartis, ainsi qu'il suit, par canton :

Bernay	25
Beaumont	12
Beaumesnil	20
Brionne	29
Broglie	8
Thiberville	8
Total	102

Dont 26 vétérans de 14 ans et au-dessus.

La Commission d'organisation s'est réunie, de nouveau, le 22 juin, pour arrêter la date du concours, et désigner, dans chaque canton, une commission spéciale, pour en diriger les opérations. — La date de l'examen fut fixée au jeudi 27 juin, le jeudi suivant, 4 juillet, ayant été choisi pour l'examen des aspirantes au certificat d'études primaires.

Les Commissions cantonales, chargées de la surveillance des opérations du concours, ont été constituées ainsi qu'il suit :

CANTON DE BERNAY

MM. Rousseau, maire.
Simon, conseiller général.

Digitized by Google

MM. Guillaume, juge de paix.
Cordier.
Lambert.

CANTON DE BEAUMONT

MM. Pattey, maire.
De Boisgelin, conseiller général.
Villacrose, juge de paix.
Loisel.
Binières.

CANTON DE BEAUMESNIL

MM. Benard, maire.
De Forval, conseiller général.
Boucher, juge de paix.
Lhomme.
Quevilly.

CANTON DE BRIONNE

MM. Longuemare, maire.
Join-Lambert.
Lair, juge de paix.
Auvray.
Eugène Marie.

CANTON DE BROGLIE

MM. Blin, maire.
Mérel, juge de paix.
Le curé-doyen de Broglie.
Blin, conseiller d'arrondissement.
Durand.

CANTON DE THIBERVILLE

MM. Hue, maire.
Emile Vy, conseiller général.

Digitized by Google

MM. Hyver, juge de paix.
Lecœur.
Cyriaque Lecuyer.

Tous ces noms, pris dans votre Société, et choisis parmi les hommes les plus compétents par leur expérience spéciale, ou haut placés, par leurs fonctions, dans l'estime de tous, vous représentaient, Messieurs, dans la plus haute expression de votre dévouement à la chose publique et aux intérêts agricoles, dont vous avez arboré le drapeau.

Chaque Commission devait nommer, elle-même, son président et son secrétaire.

Dans une troisième et dernière réunion, le 8 juillet, nous avons désigné de nouvelles Commissions cantonales, plus une septième pour les vétérans de l'arrondissement, devant toutes se rendre au chef-lieu à Bernay, et chargées de corriger et de classer les compositions, par rang de mérite. — Nous avons maintenu à la tête de ces Commissions les présidents et les secrétaires des premières, en leur adjoignant quatre ou six instituteurs, suivant le nombre des compositions à examiner. — Ces instituteurs étaient tous étrangers au canton des candidats.

Si nous n'avons pas fait corriger et classer les compositions par les premières Commissions, composées, dans chaque canton, de cinq membres, c'est que ce travail aurait été trop long pour elles; d'ailleurs, il était bien à prévoir, ce qui, du reste, est arrivé, que tous les membres convoqués ne se rendraient pas à la réunion.

Suivant les intentions de la Société, nous avons établi deux prix par canton, et pour l'arrondissement deux prix de vétérans et deux prix d'excellence — Chaque prix amène naturellement avec lui un certificat d'études agricoles.

La Commission d'examen du canton de Thiberville, et celle des vétérans, ont trouvé deux élèves *ex-æquo* pour le second prix. Il nous a été impossible de faire une élimination et de

Digitized by Google

séparer ces deux jumeaux, attendu que les compositions sont identiques; et cela se comprend parfaitement, les élèves appartenant, dans les deux cas, à la même école et ayant suivi les mêmes cours.

Nous conformant aux précédents établis par la Société-mère, et d'après le désir exprimé, instamment, par quelques présidents de Commission; et, aussi, comme encouragement et pour les élèves et pour les maîtres, et même pour les familles, nous vous proposons de vouloir bien décerner des certificats d'études agricoles à 35 élèves, qui ont atteint 18 points sur un maximum fixé à 30. — Descendre au-dessous de 18 ce serait diminuer la valeur morale des récompenses.

L'examen de l'ensemble des compositions a été satisfaisant, tant par la méthode apportée dans l'enseignement par les maîtres que par le soin mis dans leur travail par la plupart des élèves.

Messieurs, vous allez procéder, pour la première fois, dans votre Société, à l'inauguration d'une fête solennelle, en l'honneur d'une branche de l'éducation économique, aussi fertile en résultats matériels qu'en résultats moraux.

Les résultats matériels sont le développement et le perfectionnement de l'agriculture dans la contrée, le bien-être et l'aisance dans la famille, cette aisance modeste et dorée dont parle Horace : *aurea mediocritas*.

Les résultats moraux, conséquence naturelle et directe des résultats matériels, leur complément et leur couronnement, sont la tranquillité et l'indépendance de l'existence, le détachement de toute ambition malsaine, l'amour du chez-soi et du clocher, l'autorité aimée et respectée du chef de famille, régnant en maître heureux et souverain sur son patrimoine, au milieu d'un entourage attentionné et dévoué.

Vous allez récompenser les maîtres et les élèves; les maîtres par des médailles qui seront pour eux un certificat de capacité, les élèves par des livres qui seront pour leur jeune intelligence un moyen d'études et un élément d'instruction.

Digitized by Google

Monsieur le Président, Messieurs et chers Collègues, votre Commission s'est pénétrée de vos généreuses intentions, et elle a tout fait pour les remplir, avec le concours empressé de M. le secrétaire de la Société. — Si elle a justifié votre confiance, si elle a répondu à votre attente, elle se proclame heureuse; — s'il en était autrement, elle ferait appel à votre indulgence, en raison de sa bonne volonté et de son entier dévouement à la mission dont vous l'avez chargée.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CULTURE PERFECTIONNÉE

Sur le rapport lu à la séance du 18 août 1878, par M. Bayvel, au nom d'une Commission composée de MM. Join-Lambert, Bayvel, Bellais, Groult, Duval, Mérimée et Cauchepin, la section de Bernay décerne un diplôme d'honneur, avec un objet d'art, à M. Hermier, propriétaire et cultivateur au Plessis-de-Sainte-Opportune, pour l'excellente tenue de son exploitation agricole.

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Vétérans (âgés de 14 ans et au-dessus). — *1er Prix*, Edgar Moutardier, de Boisney (pensionnat Chartier).

Médaille d'argent g. m., M. Chartier, instituteur à Bernay.

2e Prix ex-æquo, Charles Beneuil, de la Haye-de-Calleville (école d'Harcourt), et Albert Massot, de la Haye-de-Calleville (école d'Harcourt).

Médaille d'argent g. m., M. Clouet, instituteur à Harcourt.

1er Prix d'excellence, Louis Parot, de Broglie (école de Broglie).

Médaille d'argent g. m., offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Fillâtre, instituteur à Broglie.

2e Prix d'excellence, André Vimont, de Brionne (école de Brionne).

Médaille d'argent g. m., M. Lefebvre, instituteur à Brionne.

PRIX CANTONAUX

CANTON DE BEAUMESNIL

1er Prix, Désiré Douche, du Noyer-en-Ouche (école du Noyer-en-Ouche).

Médaille d'argent g. m., M. Collardon, instituteur au Noyer-en-Ouche.

2e Prix, Raître, Raoul, de Beaumesnil (école de Beaumesnil).

Médaille d'argent g. m., M. Potin, instituteur à Beaumesnil.

Certificats d'études agricoles : Henri Raux, de Saint-Aubin-le-Guichard); — Albert Rogeron, de Saint-Aubin-le-Guichard (école de Saint-Aubin-le-Guichard).

Digitized by Google

CANTON DE BEAUMONT

1er Prix, Henri Pollard, de Beaumontel (école de Beaumontel).
Médaille d'argent g. m., M. Mauger, instituteur à Beaumontel.
2e Prix, Alphonse Margerie, de Beaumont (école de Beaumont).
Médaille d'argent g. m., M. Mulot, instituteur à Beaumont.

Certificats d'études agricoles : Louis Caillot, de Beaumont (école de Beaumont) ; — Edmond Beneuil, de Beaumont (école de Beaumont) ; — Alphonse Brochaye, de Beaumont (école de Beaumont) ; — Louis Dupray, du Chamblac (école de Beaumontel) ; — Prévost Arille, de Thibouville (école de Thibouville).

CANTON DE BERNAY

1er Prix, Alphonse Bénéton, de Courbépine (école de Courbépine).
Médaille d'argent g. m., M. Chambert, instituteur à Courbépine.
2e Prix, Raymond Plot, de Bernay (école laïque de Bernay).
Médaille d'argent g. m., M. Houard, instituteur à Bernay.

Certificats d'études agricoles : Emile Vasseur, de Bernay (pensionnat Chartier) ; — Joseph Marabout, de Folleville (pensionnat Chartier) ; — Henri Guenet, de Bernay (pensionnat Chartier) ; — Emile Adelinet, de Bernay (pensionnat Chartier) ; — Anatole Bernais, de Bernay (école laïque de Bernay) ; — Jules Lavigne, de Bernay (école laïque de Bernay) ; — Henri Descrès, de Bernay (école congréganiste de Bernay) ; — Paul Prévost, de Malouy (école de Courbépine) ; — Paul Trocque, de Plasnes (école de Courbépine).

CANTON DE BRIONNE

2e Prix, Gaston Caillot, de Brionne (école de Brionne).

Certificats d'études agricoles : Jules Gomard, de Brionne (école de Brionne) ; — Séverin Deschandeliers, de Berthouville (école de Berthouville) ; — Joseph Marais, de Berthouville (école de Berthouville) ; — Clément Lemire, d'Harcourt (école d'Harcourt) ; — André Prévost, de Rouge-Perriers (école d'Harcourt) ; — Auguste Leroux, de la Haye-de-Calleville (école de la Haye-de-Calleville) ; — Charles Ozerée, de la Haye-de-Calleville (école de la Haye-de-Calleville) ; — Albert Pinchon, de Notre-Dame-d'Epine (école de Notre-Dame-d'Épine) ; — Albert Grieu, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine) ; — Charles Malou, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine) ; — Albert Lefebvre, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-

Digitized by Google

d'Epine) ; — Désir Monteuse, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine) ; — Edmond Lecatey, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine).

CANTON DE BROGLIE

2e *Prix*, Léon Routier, de Saint-Aubin-du-Thenney (école de Saint-Aubin-du-Thenney).

Médaille d'argent g. m., M. Contant, instituteur à Saint-Aubin-du-Thenney.

Certificats d'études agricoles : Joseph Beautier, de Broglie (école de Broglie) ; — Edouard Fosse, de la Folletière, Calvados (école de la Goulafrière) ; — Victor Blondel, de Saint-Aubin-du-Thenney (école de Saint-Aubin-du-Thenney).

CANTON DE THIBERVILLE

1er *Prix*, Jules Desnos, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin).

2e *Prix ex-æquo*, Albert Desrues, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin), et Jules Martin, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin).

Médaille d'argent g. m., M. Parey, instituteur à Heudreville-en-Lieuvin).

Certificats d'études agricoles : Edgar Morin, de Thiberville (école de Thiberville) ; — Désiré Peuffier, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin) ; — Armand Jonas, de la Chapelle-Hareng (école de la Chapelle-Hareng).

Des collections de tableaux pour l'enseignement agricole ont été accordées aux écoles de Bernay (M. Chartier), de Broglie, du Noyer-en-Ouche, de Beaumesnil, de Beaumontel, de Beaumont-le-Roger, de Saint-Aubin-du-Thenney et d'Heudreville-en-Lieuvin.

Digitized by Google

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

—

L'Exposition universelle de 1878 a fourni à la Société d'agriculture de l'Eure l'occasion de donner une nouvelle preuve de son zèle et de son dévouement aux intérêts agricoles de sa circonscription. Grâce à une subvention spéciale que le conseil général lui promettait dès l'année 1877, elle a pu organiser une exposition collective des produits agricoles du département, et cette exposition a figuré dans la classe 76, groupe VIII, au palais du quai d'Orsay. Cette participation à la grande solennité qui réunissait, à Paris, des représentants de toutes les nations, a valu à la Société une haute récompense, et le jury international lui a accordé un diplôme d'honneur équivalent à une médaille d'or.

Ce diplôme est exposé dans la salle de la bibliothèque de la Société.

Ce n'est pas tout. La Société avait groupé autour d'elle dix-sept exposants, et onze d'entre eux ont été jugés dignes de récompenses diverses, depuis la médaille d'or jusqu'aux mentions honorables.

A son exposition de produits, la Société avait joint la collection de ses publications relatives à l'agriculture et le recueil complet de ses travaux.

Puis, sur la demande du jury, M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel de la Société, avait rédigé une notice sommaire sur la constitution et sur l'œuvre de la compagnie depuis l'année 1832, époque à laquelle elle était reconnue comme établissement d'utilité publique jusqu'à nos jours.

Voici le texte de cette notice :

Digitized by Google

Exposition universelle de 1878. — Classe 76. — Groupe VIII.

La Société libre d'agriculture de l'Eure, dont l'origine remonte à l'an VI, fut reconstituée sur de nouvelles bases dès 1830, par M. Antoine Passy, préfet de l'Eure, et une ordonnance royale du 11 juin 1832 la reconnut comme établissement d'utilité publique.

Elle est administrée par un président, un vice-président, un secrétaire perpétuel et un trésorier, assistés d'un conseil d'administration composé de six membres.

Elle se compose de deux sections centrales et de quatre sections d'arrondissement, et elle comprend dans sa circonscription le département de l'Eure tout entier.

Elle compte actuellement 745 membres, dont 580 dans le département de l'Eure.

Elle correspond avec 143 sociétés agricoles, scientifiques et littéraires, dont 135 ont leur siège en France.

Elle possède une bibliothèque de près de dix mille volumes.

La Société, dès les premières années de sa réorganisation, a compris l'importance du département de l'Eure au point de vue agricole et les progrès qu'il était urgent de réaliser sous ce rapport. Aussi, à dater de 1833, elle institua des concours de charrues et de bestiaux qui se sont renouvelés chaque année depuis cette époque et se sont multipliés sur tous les points du département, à mesure que le nombre des sociétaires s'augmentait.

De nombreuses primes, dont le chiffre s'élève à plus de trois mille, furent distribuées dans plus de cent quarante concours de département, d'arrondissement et de canton. Des prix spéciaux ont sans cesse, depuis 1833, récompensé les longs services des domestiques et des ouvriers de la campagne, aussi bien que des ouvriers de l'industrie.

La Société a eu l'honneur d'instituer, dès 1857, à côté du

Digitized by Google

concours régional d'Evreux, le premier concours régional pour la race chevaline.

A côté des concours et des expositions de produits et d'animaux, elle a trouvé dans de nombreuses expériences publiques le moyen de propager l'emploi des instruments perfectionnés : charrues, défonceuses, scarificateurs, rouleaux, herses, machines à battre, coupe-racines, hache-pailles, semoirs, machines à moissonner (à commencer par celle du docteur Mazier en 1858), machines à faucher et à faner furent essayées successivement et dès le moment de leur apparition, en présence des nombreux cultivateurs avides de profiter d'inventions devenues si précieuses, en présence de la pénurie des bras.

La Société fit plus ; elle acheta des instruments, les prêta gratuitement et les revendit à prix réduits, si bien qu'aujourd'hui ces instruments ont pénétré dans toutes les exploitations du département et même dans les fermes d'une importance peu considérable.

La Société s'appliqua aussi à propager le drainage dans les terres où il peut être utile. Elle acheta des tuyaux pour les revendre à prix réduit, elle se procura des machines à étirer des tuyaux et des malaxeurs, qui furent prêtés gratuitement aux propriétaires jaloux d'améliorer leurs terres.

Elle créa des primes pour la culture perfectionnée et fit des efforts, toujours couronnés de succès, pour vulgariser les meilleures méthodes de culture.

Son attention se porta sur les assolements, sur les engrais, sur les moyens d'améliorer les fumiers à l'aide de plates-formes et de fosses à purin bien installées. Elle n'hésita pas à charger des commissions de visiter toutes les exploitations où les propriétaires et les fermiers avaient réalisé quelque progrès.

Elle ne négligea pas un moyen puissant de propagande ; les conférences publiques.

Dès 1860, elle organisa des conférences dans lesquelles

Digitized by Google

M. le professeur Morière, de la faculté de Caen, traita avec l'autorité de sa science toutes les questions agricoles les plus importantes et répandit la lumière dans tous les cantons du département sur les engrais, les assolements, le drainage, les semis en ligne, la fabrication des beurres, des cidres, l'aménagement des étables et des laiteries, la nourriture et l'engraissement des animaux, etc., etc.

De petites brochures, résumant ces enseignements dans une forme claire et précise, étaient distribuées à profusion aux nombreux auditeurs du savant professeur.

D'autres publications venaient s'ajouter à ces brochures, suivant les nécessités du moment, sous forme de Bulletins agricoles. C'est ainsi que ces feuilles rédigées par les hommes les plus compétents allaient éclairer tous les cultivateurs sur le chaulage des blés, sur le moyen de préserver les blés de la germination, sur les meilleurs moyens d'engraisser les bestiaux, sur les avantages des instruments nouvellement inventés, et sur le mérite de nouveaux procédés de culture.

La Société ne s'est pas contentée de ces petites brochures et de ces bulletins, elle a publié, depuis 1830, sous le titre de *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, vingt-neuf volumes in-8° dans lesquels on trouve un nombre considérable de comptes rendus, rapports, notices, etc., sur toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture.

L'un de ces volumes, le tome IX de la 3e série, contient un travail sur lequel il est juste d'insister. C'est le Questionnaire de la grande enquête agricole de 1866, avec les réponses qui y furent faites par la Société. 70 pages.

La Société a publié, en outre, une carte géologique du département, dressée par M. Antoine Passy, membre de l'Institut, à qui elle doit également un volume in-4° contenant la description géologique de l'Eure.

Elle avait publié précédemment deux ouvrages de statistique, dont l'un surtout présente le plus haut intérêt. C'est

Digitized by Google

un livre intitulé, *Usages locaux* du département de l'Eure. Ce livre, véritable code rural, qui est parvenu en quelques années, à sa 3e édition (1850-1863-1874), rend les plus grands services aux cultivateurs, évite de nombreux procès et permet aux tribunaux de résoudre facilement une grande quantité de questions dont les Codes ne peuvent donner la solution.

Lorsque la guerre vint causer de terribles désastres en France, la Société déploya la plus grande activité pour distribuer aux agriculteurs les plus éprouvés les secours en semence offerts par l'Angleterre et par le gouvernement français qui l'avait chargée de cette honorable mission.

En 1872, enfin, sur la proposition de M. le comte de Salvandy, la Société créa un concours d'enseignement agricole entre les élèves des écoles primaires, et ce concours donne chaque année les résultats les plus satisfaisants.

Depuis ces dernières années, elle a distribué des récompenses aux enfants des mêmes écoles qui font le plus d'efforts pour assurer la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture.

On ne saurait omettre de nombreuses expositions horticoles et des cours d'arboriculture professés par M. Piéton, sous le patronage de la Société.

D'autres cours scientifiques et toujours gratuits offrirent à un public intelligent, pendant de longues années et jusqu'à ces derniers temps, des enseignements profitables sur l'anatomie, la chimie, la physique, l'hygiène, le dessin, le droit commercial.

Depuis 1864, des conférences scientifiques et littéraires, également gratuites, organisées par la Société, amenèrent à Evreux les professeurs et les savants les plus éminents, et entre autres MM. Georges Ville, Wolowski, de Lesseps, Edouard Vignes, Flammarion, Tissandier, Lévêque, Legouvé, Saint-René Taillandier, F. Passy, etc.

Il faudrait donner à cette notice des proportions beaucoup

Digitized by Google

trop considérables pour mettre en lumière les travaux historiques, archéologiques et littéraires de la Société. Son Recueil et les ouvrages de MM. Rever, Bonnin, Léopold Delisle, Auguste Le Prévost, Passy, Goujon, imprimés séparément, expliquent, à suffire, la médaille que la Société a obtenue à la Sorbonne, en 1877, dans le concours institué entre les sociétés académiques de province.

Digitized by Google

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS

CONTENANT L'INDICATION DES NOMS DES EXPOSANTS ET DES PRODUITS EXPOSÉS

—

1. Desseaux (Auguste), cultivateur à Grandvilliers, près Damville (Eure) :
   2 toisons de l'année 1875. Poids, 10 kilog. chacune;
   Production, 280 toisons par an; mérinos.
2. Hellard (Pierre), cultivateur à Gouville, près Damville (Eure) :
   1 toison brebis de 30 mois, 1878;
   1 — — de 18 mois, —
   Production annuelle, 2,500 kilog.;
   Echantillon de laine d'agneau, production annuelle 300 kilog.
3. Legendre (Anatole), cultivateur à Villez-Champ-Dominel, près Damville (Eure) :
   1 toison de bélier mérinos, de 3 ans, 1878 (20 béliers);
   1 — — — de 2 ans, — —
   Production, 1,250 kilog.;
   Echantillon de laine d'agneau, production 120 kilog.;
   Blé rouge, 10 litres; production 400 hectolitres;
   Avoine d'hiver, 10 litres; production 50 hectolitres; 1 gerbe.
4. Berville (Isidor), cultivateur à Villez-Champ-Dominel, par Damville (Eure) :
   Blé bleu, 10 litres; production 150 hectolitres.
5. Centy, apiculteur à Grandvilliers, par Damville (Eure) :
   1 ruche à divisions verticales pour l'essaimage artificiel;
   1 — normande à calotte horizontale;
   1 — à cadre mobile;
   3 calottes de miel en rayon;
   Miel en pots;
   Cire jaune en briques.

Digitized by Google

6. Lefort (Casimir), cultivateur à Tournedos-Bois-Hubert, par la Commanderie (Eure) :
10 litres de sainfoin, ayant produit 9,000 kilog. à l'hectare sur 18 hectares de culture en 1877. Ferme de 83 hectares.

7. Leconte, cultivateur à Garambouville près Evreux (Eure), commune d'Aviron :
10 litres de blé précoce. Ferme de 86 hectares ; 7 hectares de blé ; rendement 39 hectolitres par hectare.

8. Dumont-Carpentier, meunier à Gisors (Eure) :
12 échanlillons de farines et gruaux provenant de récoltes du pays de 1877, savoir : 3 de farine de 1er, 2e, 3e gruaux, et 1 de farine 4e gruau, ou farine bise ; farine de seigle ; semoule fine, blé dur d'Afrique ; remoulages mélangés ; maïs en grain ; maïs moulu ; orge en grain ; orge moulu ; amandes de fèveroles.
Tableau graphique de la mouture des grains.

9. Quevilly (Henri), agriculteur à Beaumesnil (Eure) :
2 bouteilles champagne normand (poiré), pour la dégustation ;
2 — tisane normande (cidre), —
2 — champagne normand, pour la montre ;
2 — tisane normande, —
1 — eau-de-vie de cidre 1858, pour la dégustation ;
1 — — — pour la montre.

10. Boissel-Dauphin, agriculteur à Chavigny-Bailleul, près Saint-André :
Blé bleu, 10 litres.

11. Monnier, cultivateur à Aviron, près Evreux :
4 toisons dishley-mérinos. Production, 250 toisons par an ; soit 2,500 kilog.

12. D'Hiérosme de Tourlaville, agriculteur à Beaubray, près Conches (Eure) :
14 toisons de moutons et brebis, plus deux petits lots de laines d'agneaux, le tout du poids de 85 kilog.
Production, 300 toisons par an, non compris les agneaux.

13. Digeon, producteur au Neubourg (Eure) :
Cidre en bouteille ;
Gelée de pomme.

14. Demoiselle Chesnon (Julie), institutrice à Evreux :
Herbier de la Normandie, 46 volumes.

Digitized by Google

15. Buisson, producteur à Evreux :
Foin comprimé ;
Paille comprimée.

16. Degrand, ingénieur en chef de l'Eure, à Evreux :
Cidres en bouteilles.

17. Recueil des travaux de la Société :
Carte géologique de l'Eure, par M. Antoine Passy, de l'Institut, publiée par la Société d'agriculture de l'Eure ;
Description géologique de l'Eure, par M. A. Passy ;
Etude sur les classes agricoles au moyen âge, par M. Léopold Delisle, etc., etc.

18. Dumoutier (Charles), agriculteur à Claville près Evreux :
Ensemble de produits agricoles qui comprenait à lui seul les cent quinze articles qui suivent :

Liste des produits exposés par M. Dumoutier, à Claville.

Blé chiddam, récolte 1876. Gerbe et 25 litres.
— golden drop, — — —
— kesfing land, — — —
— hallett, — — —
— victoria, récolte 1877. — —
— chiddam, — — —
— thickset, — — —
— golden drop, — — —
— kesfing land, — — —
Avoine noire n° 1, — —
— noire n° 2, — —
— grise, — —
— rouge, — —
— blanche de printemps, } 25 litres, grain seulement, de chaque
— blanche d'hiver, } variété.
Orge. Gerbe et 25 litres.
Seigle. — —
Sarrasin, — —
Pois gris. Botte et 25 litres.
Vesces. — —
Sainfoin simple, — —
Sainfoin double. 2 bottes, 1re et 2e coupes, et 25 litres.
Luzerne de pays. — —

Digitized by Google

Trèfle violet. Botte et 25 litres.

Minette. } 25 litres de chaque variété seulement.
Trèfle incarnat. }

Cardère. } Gerbe et 25 litres pour chaque espèce.
Lin. }

Colza. 25 litres de grain.

Pommes de terre :

Shard.
Chardon.
Vitelotte.
Longue de Hollande.
Marjolin.
Saucisse.
Blanchard.
Early rose. } Environ 25 à 30 tubercules de chaque variété.

Betteraves :

Globe jaune.
Corne de bœuf.
Disette rouge et disette blanche.
A sucre { Silisica, collet vert. / Silisica, collet rose. } 6 à 7 racines de chaque variété et graine.

Carottes :

Blanche à collet vert. } De 6 à 9 racines de chaque variété
Rouge demi-longue obtuse. } et graine.

Pommes à cidre : Long bois.
— Binet.
— Marin-Honfray.
— Massieu.
— Coquerel.
— Charpentier.
— De Danty.
— De reinette douce.

Maïs jaune. Epis et grain, environ 2 litres 1/2.
— rouge. — — —

Toisons de moutons âgés de 2 ans 1/2, 2.
— — âgés de 3 ans, 2.

Cidre bouché, année 1876. 2 bouteilles.
— — 1877. 6 —

Eau-de-vie, année 1848, n° 1. 1 flacon.
— — n° 2. 1 —

Digitized by Google

TOTAL

Blés	9
Avoines	6
Orge	1
Seigle	1
Sarrasin	1
Fourrages	8
Plantes industrielles	3
Pommes de terre	8
Betteraves	6
Carottes	2
Pommes	8
Maïs	2
Toisons	2
Cidre	2
Eau-de-vie	2
	61

Le tout formant 115 articles.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

OBTENUES PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR LES EXPOSANTS QUI ONT PRIS PART A SON EXPOSITION COLLECTIVE

—

GROUPE VIII. -- AGRICULTURE ET PISCICULTURE

CLASSE 76. — *Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles.*

Diplôme équivalent à une médaille d'or : la Société d'agriculture de l'Eure.

Médaille d'or. — M. Dumoutier, à Claville : Produits variés, céréales, plantes fourragères, etc.

Médaille d'argent. — M. Hellard, à Gouville : Toisons, blé.

Médailles de bronze. — M. Desseaux père, à Grandvilliers : Toisons, blé. — M. Digeon, au Neubourg : Cidre, gelée de fruits.

Mentions honorables. — M. Degrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Evreux : Cidre. — M. Dumont-Carpentier, à Gisors, Farine et gruau. — M. Genty, à Grandvilliers : Ruches, cire et miel. — M. Anatole Legendre, à Villez-Champ-Dominel : Toisons, blé : avoine. — M. Monnier, à Aviron : Toisons, blé. — M. Henri Quevilly, à Beaumesnil : Cidre. — M. de Tourlaville, à Beaubray : Toisons.

—

La Société ne s'est pas bornée à prendre part matériellement à l'Exposition de 1878 : elle a voulu perpétuer le souvenir de cette importante solennité en chargeant l'un de ses membres de présenter un compte rendu complet sur le rôle qu'ont joué l'agriculture et l'industrie de notre département à l'Exposition universelle. M. Fortier a bien voulu accepter

Digitized by Google

cette mission, et il en est résulté la publication d'un volume de 256 pages, intitulé : *Le département de l'Eure à l'Exposition universelle de* 1878. Cet ouvrage, rempli de détails précis sur les origines des établissements des exposants, sur leurs développements et leurs progrès, détails présentés le plus souvent sous une forme élégante, originale et très littéraire, restera comme le livre d'or des industries de notre pays à l'époque actuelle.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

Tenue à Pont-Audemer le 10 novembre 1878.

—

Extrait du procès-verbal.

A l'occasion du concours d'enseignement agricole, organisé en 1878 dans l'arrondissement de Pont-Audemer, une commission composée de MM. Izarn, vice-président de la Société, Buisson, trésorier, Piéton, Lecointe et Letellier-Alaboissette, membres de la Société, s'est rendue à Pont-Audemer, le 10 novembre pour procéder à la distribution des prix destinés aux lauréats des écoles primaires.

A deux heures, un public nombreux se réunissait dans les salons de la mairie, où se trouvaient M. Canel, maire, ayant à ses côtés M. Izarn, M. le Président du tribunal civil, M. le Procureur de la République, M. le juge de Paix, M. l'Inspecteur primaire, M. Montier, adjoint et les membres de la municipalité et de la Société d'Agriculture.

M. Canel a ouvert la séance par une courte allocution, dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres de la Société; puis il a donné la parole à M. Izarn, qui a présenté un rapport très substantiel et très justement applaudi sur le concours d'enseignement agricole.

Il a été ensuite procédé à la distribution des récompenses, dont nous donnons plus loin la liste complète. A ces prix il faut ajouter un certain nombre de livrets de caisse d'épargne offerts par M. le sous-préfet à plusieurs élèves ayant obtenu des certificats d'études.

Digitized by Google

Enfin, M. Montier, adjoint, a pris la parole pour remercier chaleureusement la Société au nom de la municipalité. Il a fait ressortir avec beaucoup de justice et dans des termes heureux, tout le bien que fait la Société dans le département par ses publications et par ses concours. Son discours a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

OUVERT EN 1878

ENTRE LES ÉCOLES PRIMAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

LU PAR M. IZARN, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance publique tenue à Pont-Audemer le 10 novembre.

—

MESSIEURS,

L'année 1878 devait appeler au concours d'enseignement agricole les arrondissements de Pont-Audemer et de Bernay; mais notre section de Bernay, marchant dans la voie ouverte par la société mère, a désiré prendre une part plus active, plus personnelle, à l'œuvre de ces concours : elle a réclamé le privilège de présider elle-même à celui de son arrondissement.

Sans se désintéresser complètement des concours de Bernay, la Société d'agriculture y a consenti, car elle pense que ces nouveaux rapports qui s'établissent entre ses membres, les instituteurs et leurs élèves, ces témoignages multipliés de l'intérêt que tout le monde porte à l'agriculture, ces efforts que l'on fait de tous côtés pour en hâter le progrès ne peuvent produire que de bons résultats.

Messieurs, puisque j'ai la bonne fortune d'avoir aujourd'hui pour auditoire un public étranger pour la plupart à la Société

Digitized by Google

d'agriculture de l'Eure, permettez-moi de vous dire quelques mots de ces concours d'enseignement agricole qu'elle a institués depuis plusieurs années. Nous sommes tous ici des amis de l'instruction primaire, puisque c'est une de ses fêtes qui nous rassemble (1), c'est à ce titre que je vous prie d'excuser une courte digression qui ailleurs eût été superflue.

Pendant longtemps la Société d'agriculture s'était bornée à encourager les cultivateurs, la tenue de la ferme, les bestiaux, les produits supérieurs, l'agriculture militante en un mot. Dans ces derniers temps, entraînée avec toute la France dans le mouvement qui porte tant d'efforts sur l'instruction primaire, elle songea, une des premières, à préparer, dès l'école, l'armée pacifique des agriculteurs et à ajouter au vieux programme : lire écrire et compter, un quatrième *terme* : cultiver la terre. Programme d'ailleurs qui a rompu toutes ses lisières et qui s'élargit aujourd'hui de tous côtés.

Attirer l'attention de l'enfance sur l'agriculture, lui en enseigner la théorie exacte, déraciner les pratiques vicieuses, et par-dessus tout mettre en honneur la science agricole, la montrer l'égale de toutes les autres sciences par sa profondeur, et leur supérieure par sa fin qui est de nourrir l'humanité, combattre la dépopulation des campagnes par l'attrait et le profit d'une culture savante et productive, et, s'il faut se résigner à les voir désertes, fournir au moins à ceux qui leur restent fidèles, des instruments perfectionnés pour remplacer les bras qui ont émigré, voilà le but, invisible sans doute à l'enfance, mais clair et lumineux à l'œil de l'homme instruit, voilà le but, Messieurs, que la Société poursuit par l'œuvre des concours d'enseignement agricole. Et dans cette poursuite, bien qu'il n'y en eût pas de trace dans son exposition au pavillon de l'agriculture, elle aime à voir un des titres qui lui ont mérité à l'Exposition

(1) Cette séance était consacrée à la distribution des certificats d'études primaires.

Digitized by Google

universelle, la haute récompense de la médaille d'or dont elle a reçu le diplôme.

Cette œuvre, la Société ne peut l'accomplir à elle seule; il lui faut des auxiliaires locaux sans lesquels elle serait impuissante. Ils ne lui ont jamais manqué, Messieurs. Aussi tous nos rapports commencent-ils par des remerciements à ces personnes dévouées qui nous prêtent un concours souvent lointain, et auxquelles nous avons bien rarement le bonheur de pouvoir, comme aujourd'hui, faire parvenir l'expression de notre gratitude. Ce sont d'abord Messieurs les conseillers généraux qui veulent bien organiser et présider quelquefois les commissions cantonales, les membres de ces commissions qui acceptent ce rôle modeste, mais utile, de surveiller les jeunes concurrents et d'assurer la loyauté des épreuves; M. l'Inspecteur d'académie qui donne sa haute approbation à nos travaux, M. l'Inspecteur d'arrondissement dont l'intervention, nous le savons, a été si utile dans un canton qu'il visitait le jour du concours. Qu'ils veuillent bien agréer ici le témoignage de la reconnaissance de la Société d'agriculture que nous leur apportons en son nom.

J'arrive maintenant à nos opérations.

Soixante-quatre concurrents ont pris part au concours : 17 vétérans, c'est-à-dire 17 élèves au-dessus de 14 ans et 47 nouveaux dont l'âge est compris entre 11 et 14 ans. Ces 64 élèves appartiennent à 19 écoles. Ces écoles sont ainsi réparties : Le canton de Pont-Audemer en a fourni 4 avec 16 élèves, le canton de Routot, 4 écoles et 14 élèves; Beuzeville, 2 écoles et 11 élèves ; Saint-Georges-du-Vièvre, 3 écoles et 10 élèves; Bourgtheroulde, 2 écoles et 6 élèves ; Quillebeuf, 2 écoles et 4 élèves; Cormeilles, 1 école et 2 élèves ; enfin Montfort, 1 école et 1 élève.

Ce nombre d'élèves et d'écoles est faible pour un arrondissement aussi peuplé que celui de Pont-Audemer; celui de Bernay, qui l'est moins, a réuni 102 concurrents. En 1874, lors du premier concours qui a eu lieu dans l'arrondissement

Digitized by Google

de Pont-Audemer, 30 écoles avaient mis en ligne 107 élèves.

Espérons que cette diminution n'est que passagère. Des écoles riches en sujets une année peuvent devenir pauvres l'année suivante sans qu'il y ait de la faute de l'instituteur. Ce n'est pas lorsque l'étude de l'agriculture va devenir obligatoire, lorsque chaque département devra avoir son professeur, des conférences de science agricole, que nous pouvons redouter l'abaissement du contingent de nos concours.

Quel que soit le nombre total, les vétérans en forment environ le quart. Cette proportion habituelle s'est encore maintenue cette année. Nous sommes heureux de pouvoir récompenser cette persévérance à l'école, ce prolongement des études ordinaires qui ne profite pas seulement à l'agriculture, et qui donne un exemple qu'on ne saurait trop encourager, car la faiblesse et l'insuffisance de l'instruction tiennent beaucoup au peu de temps qu'on y consacre.

Je vous entretiendrai un instant des sujets de composition que les élèves ont eu à traiter :

En agriculture, c'était la question capitale du fumier, sa nature diverse et les soins dont il doit être l'objet. Nous avons aussi ajouté la culture du lin que la richesse des terres du Lieuvin permet de cultiver régulièrement.

Les écoles de Quillebeuf, du Marais-Vernier, de Caumont, de Pont-Audemer, de Toutainville, de Campigny, d'Appeville-Annebaut nous ont fourni quelques bonnes copies, mais on peut dire que la question a été généralement mal traitée puisque 15 copies seulement, à peine le quart des concurrents, sont satisfaisantes.

La composition d'horticulture a été encore moins bien réussie; on ne compte que 8 bonnes copies. Le sujet cependant était des plus pratiques, applicable à la petite comme à la grande culture : c'était la question des pommiers à cidre, l'élevage, la plantation, les soins à donner au plant pour le maintenir en bon rapport, et la récolte des fruits. Les élèves qui ont le mieux traité cette question appartiennent aux

Digitized by Google

écoles de Quillebeuf, de Caumont, de Pont-Audemer, d'Appeville, et de Corneville.

La comptabilité est habituellement la partie faible de nos concours. Cette année, par extraordinaire, elle est assez bonne; je me sers de cette expression relativement aux années précédentes, car en réalité, il n'y a que 15 copies qui dépassent la moyenne. C'est la même proportion que pour l'agriculture.

Ces copies proviennent des écoles de Quillebeuf, du Marais-Vernier, d'Appeville, de Cormeilles, de Pont-Audemer, de Bourgtheroulde, de Beuzeville.

La question consistait à établir le compte de deux bœufs à l'engrais. Nous l'avions divisée suivant notre habitude en deux parties : dans la première, il suffisait d'additionner d'un côté le prix d'achat, l'intérêt de ce prix, la nourriture et la garde des bœufs; dans l'autre entraient le prix de la vente et celui du fumier. On devait en déduire le bénéfice net du cultivateur ainsi que l'intérêt qu'il avait tiré de son argent. Cette première partie n'offrait aucune difficulté, elle était à la portée de tous les élèves qui savent dresser un compte de dépenses et de recettes, exercice journalier dans toute école.

La seconde partie exigeait la connaissance de la comptabilité en partie double. Le paiement des bœufs avait été fait en espèces et en un billet; les comptes à employer étaient ceux d'animaux, caisse et effets à recevoir.

Permettez-moi de m'arrêter un moment sur cette épreuve de la comptabilité : d'abord à cause de l'importance que nous y attachons, et puis, parce que, lors du dernier concours, certaines commissions cantonales avaient paru trouver trop difficile un sujet analogue à celui-ci.

Qu'il soit nécessaire, indispensable pour un cultivateur de tenir des comptes, c'est ce qui ne fait doute pour personne On pourrait cultiver parfaitement sa terre, trop bien même et compromettre sa fortune. Si l'on donne à la terre plus qu'elle ne rapporte, si l'on a des bestiaux trop beaux, trop

Digitized by Google

chers, si leur produit ne compense pas la dépense et ne procure pas de profit, avec toutes les apparences d'une culture supérieure, le capital sera entamé et la ruine prochaine.

Il faut donc des comptes. Mais de quelle nature et dans quelle mesure? Il est certain que si vous n'êtes qu'un petit cultivateur exploitant seulement quelques hectares, avec une culture très restreinte, un bétail de quelques têtes, peu ou point de domestiques, dans ce cas, un simple compte de dépenses et de recettes peut suffire. Mais si l'exploitation est importante, les cultures variées, les bestiaux, les produits très divers, le personnel nombreux, alors une comptabilité plus détaillée devient nécessaire; chaque espèce de culture, de bétail doit avoir son compte, pour que le cultivateur puisse distinguer dans son exploitation les parties les plus avantageuses de celles qui le sont moins. C'est alors à la comptabilité en partie double qu'il doit recourir; elle seule peut lui faire voir clair dans ses affaires.

Cette comptabilité, dont le nom effraye un peu, est-elle trop difficile à pratiquer? Non, Messieurs, nos concours nous le prouvent.

A chaque concours, quelques écoles nous fournissent des élèves qui connaissent très bien la comptabilité. Il y a deux ans, c'était Gisors, cette année, c'est Quillebeuf: les trois élèves de M. Suplice ont parfaitement traité la question. La disposition des comptes, l'écriture sont excellentes; un teneur de livres de profession ne ferait pas mieux. L'école du Marais-Vernier nous a donné aussi une composition qui, sans atteindre la perfection des copies de Quillebeuf, est encore très bonne; enfin six élèves de Beuzeville ont aussi montré une certaine entente de cette comptabilité.

Ainsi donc partout où un instituteur voudra la montrer à ses élèves, il la leur apprendra. Mais, pour la montrer, il faut d'abord la savoir bien soi-même, bien comprendre le mécanisme et le jeu des écritures; il faut de plus employer une

Digitized by Google

bonne méthode appropriée à la jeunesse de la population des écoles primaires.

Il y a quelques années, j'avais essayé dans un de mes rapports de montrer comment on pouvait faire comprendre aux enfants la comptabilité en partie double appliquée à l'agriculture; je profiterai de la présence de nombreux instituteurs pour répéter devant eux cette petite leçon.

L'étude de l'agriculture ne doit pas se faire seulement à la classe et dans les livres; tout bon instituteur profitera des jours de congé pour conduire ses élèves dans les champs, à la ferme. C'est à la ferme aussi que doit se donner la leçon de comptabilité, c'est là où elle prendra un caractère d'évidence qui la fera pénétrer dans l'esprit des enfants.

Placez-vous le matin dans la cour, un carnet à la main, et observez ce qui se passe. Les fourrages, les grains sont tirés du magasin et transportés à l'écurie, à l'étable, à la bergerie.

Ouvrez votre carnet; mettez la date du jour en tête des deux pages en regard. Sur celle de droite, vous écrirez : Magasin donne à Ecurie 25 litres d'avoine; sur celle de gauche et sur la même ligne : Ecurie reçoit de Magasin 25 litres d'avoine. Vous tirerez sous ces deux articles un trait qui embrasse les deux pages.

Puis vous écrirez à droite : Magasin donne à Etable 15 bottes de foin et 50 kilog. de betteraves; à gauche, Etable reçoit de Magasin 15 bottes de foin et 50 kilog. de betteraves. Tirez un trait et répétez les mêmes écritures pour la Bergerie.

Il n'y a là aucune difficulté; il suffit d'écrire ce que l'on voit; ces opérations sont à la portée de tous les enfants de 10 ans, garçons et filles. C'est bien plus facile que la grammaire, que l'arithmétique, bien moins abstrait. Voilà pourtant à peu près toute la comptabilité en partie double; si on y trouve des difficultés, c'est qu'on y en a mis.

Mais les opérations continuent, observons et notons-les à

Digitized by Google

mesure. La servante porte la traite des vaches à la laiterie ; écrivons, à droite : Etable donne à Laiterie 35 litres de lait ; à gauche, Laiterie reçoit de Etable 35 litres de lait. Une partie du lait de la veille a été vendu, l'argent est versé dans la caisse ; on écrira, à droite : Laiterie donne à Caisse 6 fr. 75 c. pour 45 litres de lait ; à gauche, Caisse reçoit de Laiterie 6 fr. 75 pour 45 litres de lait.

Cependant les chevaux ont déjeuné ; le charretier les rassemble et va labourer un champ destiné à produire du blé. Il faut expliquer aux élèves que les chevaux, le charretier donnent leur travail au blé qui les reçoit. On devra donc écrire, à droite : Ecurie donne à Blé une journée de labourage, chevaux et charretier (le prix de cette journée sera estimé d'après les gages du charretier, sa nourriture, la dépense des chevaux par jour) ; à gauche, Blé reçoit de Ecurie une journée de labourage.

Les mots *donne* et *reçoit*, répétés à chaque article, peuvent être écrits en tête et au coin de chaque page : *donne* à droite, *reçoit* à gauche. Ils seront sous-entendus dans la rédaction des articles, qui prendront la forme suivante : à droite, Magasin à Ecurie, Magasin à Etable, Etable à Laiterie, Laiterie à Caisse, Ecurie à Blé, etc. ; à gauche, en regard de chaque article de droite, entre les mêmes traits : Ecurie de Magasin, Etable de Magasin, Laiterie de Etable, Caisse de Laiterie, Blé de Ecurie, etc.

L'inscription de chacune de ces opérations au carnet ne peut offrir aucune difficulté ; chaque article est l'expression d'un fait réel, visible, qui se passe sous les yeux des enfants ; la rédaction en est excessivement simple, toujours la même. Nous avons remplacé les mots sacramentels *Doit* et *Avoir*, à peu près inintelligibles pour des enfants, par les mots *Reçoit* et *Donne*, qui sont la traduction exacte en langage des faits dont ils ont été témoins. Je pense qu'il sera bon d'employer ces mots pendant six mois. Ensuite on leur associera ceux de Doit et Avoir pendant six autres mois. Pendant ce temps,

Digitized by Google

on tâchera de faire comprendre aux élèves comment Doit signifie Reçoit, comment Avoir signifie Donne. Je m'en rapporte pour cela, Messieurs, à votre zèle, à vos efforts intelligents. En somme, ce n'est pas plus ardu que transitif ou intransitif, que complétif ou explétif, et bien d'autres mots. L'année suivante, on supprimera les lisières, et les jeunes comptables, comme beaucoup de vieux, suivront la routine et passeront les écritures correctement (1).

La page de gauche du carnet n'est autre chose que la succession des articles du Journal; il suffira de la reporter sur ce registre. L'ensemble des deux pages du carnet constitue les articles du Grand-Livre; on les transcrira aux pages consacrées aux différents comptes (2).

L'exemple du blé qui reçoit le travail des chevaux, des domestiques, sera étendu au fumier, à la semence, aux moissonneurs, au battage, etc.

A l'article de la Laiterie, on a rencontré la difficulté d'une denrée énoncée en litres, qui se transforme en argent. On la résoudra facilement en réservant au Débit de Caisse deux colonnes: l'une, pour les mesures; l'autre, pour la valeur en argent. Toutes les denrées vendues figureront ainsi au compte de Caisse sous deux formes : en quantité et en valeur.

Ou je me trompe fort, ou toutes ces écritures, passées au moment même des opérations et les reproduisant si exactement, seront parfaitement comprises de l'élève; elles n'auront rien d'obscur pour lui, parce qu'elles lui représenteront des

(1) Quand l'élève aura à faire un devoir difficile et qui l'embarrassera, il pourra reprendre les mots Reçoit et Donne, dont la clarté l'aidera à résoudre la difficulté.

(2) On pourrait donner au carnet la disposition complète du Grand Livre, c'est-à-dire séparer les comptes mais il me paraît plus élémentaire, plus vrai, d'inscrire les deux articles correspondants en regard l'un de l'autre. La simultanéité, la connexion intime des deux opérations en ressort mieux; le grand principe de la comptabilité complète apparaît plus clairement et se trouve appliqué par l'élève dès les premières écritures. Plus tard, quand son esprit aura été façonné par cette transcription rigoureuse, il pourra suivre les conventions en usage.

Digitized by Google

faits dont il aura été témoin; il en pénétrera facilement l'esprit et sera bientôt en état de traiter sur le papier tous les cas imaginables. En effet, quel que soit le texte qu'on lui donne, il verra s'accomplir devant ses yeux les opérations indiquées : il verra les serviteurs exécuter tel ou tel travail, la récolte sortir du champ, entrer en gerbes dans le magasin, être distribuée aux animaux, en fourrage, en paille et en grain, retourner en partie aux champs à l'état de semence et de fumier, être portée au marché sous forme de grain, de viande, de lait, de beurre, et en revenir à la fin en argent dans la caisse qui le reçoit de tous les comptes producteurs.

Que MM. les instituteurs veuillent bien essayer cette méthode essentiellement pratique; qu'ils conduisent souvent leurs élèves au milieu des opérations de la ferme, qu'ils les leur fassent traduire en écritures; les élèves comprendront, et à un prochain concours, nous ne trouverons plus de ces copies où se manifeste une ignorance complète de la comptabilité.

Les prix que nous allons distribuer sont, comme par le passé, des ouvrages d'agriculture pour les élèves; ils doivent les lire et les répandre autour d'eux, car nous nous proposons surtout de propager dans les campagnes les bons auteurs et les bonnes doctrines.

A MM. les instituteurs, nous offrons une petite somme d'argent.

Nos concours leur occasionnent des déplacements toujours coûteux; nous voudrions pouvoir les indemniser tous, mais nous sommes forcés de nous restreindre à ceux dont les élèves remportent des prix.

J'aurai fini, Messieurs, quand j'aurai signalé à votre attention et à vos applaudissements l'école de Quillebeuf. Elle s'est signalée dans ce concours d'une manière tout à fait particulière. Les trois élèves qui la représentent, un vétéran et deux nouveaux, ont remporté trois premiers prix d'honneur. Ce qui fait leur supériorité, ce qui les distingue de tous les autres

Digitized by Google

concurrents, c'est qu'ils sont également forts dans les trois matières du concours. Je vous ai déjà parlé de leur excellente comptabilité ; l'agriculture, l'horticulture, sont également bien traitées. Nous sommes heureux de pouvoir adresser nos sincères félicitations à ces jeunes gens et à leur digne instituteur M. Suplice. Je connaissais déjà, du reste, sa capacité, car je l'avais vu dernièrement faire réussir son fils sur un terrain plus difficile, l'examen d'instituteur primaire.

Puissent ces éloges, juste prix de ses efforts, exciter l'émulation de ses collègues et les pousser, en redoublant de soins et de travail, à en mériter de pareils.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIX D'HONNEUR

VÉTÉRANS. — *1er Prix*, Joseph-Pierre Touffet, de l'école de Quillebeuf.

Un prix de 50 fr. à l'instituteur, M. Suplice.

2e Prix, Julien Sevestre, de l'école de Pont-Audemer.

Un prix de 40 fr. à l'instituteur, M. Marvin.

3e Prix, Albert-Désiré Renoult, de l'école d'Appeville-dit-Annebault.

Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Loiseleur.

NOUVEAUX. — *1er Prix* (*ex æquo*), Désiré-Jean Borée, et Edmond-Étienne Doré, de l'école de Quillebeuf.

Un prix de 50 fr. à l'instituteur. M. Suplice.

2e Prix (*ex æquo*), Eugène Ybert, et Lucien Eustache, de l'école de Caumont.

Un prix de 40 fr. à l'instituteur, M. Pichard.

3e Prix, Jules-Ferdinand Delabarre, de l'école du Marais-Vernier.

Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Damagnez.

PRIX DE CANTON

CANTON DE BEUZEVILLE

Certificats d'études : Gustave-Auguste Duchesne, et Pierre-Alexandre Reculard, de Beuzeville; — Désiré Mérieult, de Martainville.

CANTON DE BOURGTHEROULDE

Certificat d'études : Dominique-Émile Tatin, de Bourgtheroulde.

CANTON DE CORMEILLES

Certificats d'études : Émile-Louis Vipart, et Eugène-Gustave Hunost, de Cormeilles.

Digitized by Google

CANTON DE MONTFORT

Pas de nomination.

CANTON DE PONT-AUDEMER

1er Prix, Albert Blondel, de Corneville-sur-Risle.
Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Guincêtre.
2e Prix (*ex æquo*), Joseph Gens, de Pont-Audemer;
Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Marvin;
Émile Emery, de Toutainville;
Un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Aubert.
Certificats d'études : Henry Edde, Louis Epineuze, et Gustave Bacheley, de Pont-Audemer; — Raphaël Germain, de Campigny.

CANTON DE QUILLEBEUF

1er Prix (*ex æquo*), Désiré-Jean Borée, et Edmond-Étienne Doré, de Quillebeuf.
Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Suplice.
2e Prix, Jules-Ferdinand Delabarre, du Marais-Vernier.
Un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Damagnez.

CANTON DE ROUTOT

Pas de 1er prix.
2e Prix (*ex æquo*), Lucien Eustache, et Eugène Ybert, de Caumont.
Un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Pichard.
3e Prix, Gustave Lequesne, de Caumont.
Certificats d'études : Charles Dumesnil, de Caumont; — Alexandre-Jules-Théodore Dantan, du Bosgouët; — Gustave Duboc, de Hauville.

CANTON DE SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

Certificat d'études : Octave-Amand Julien, de Lieurey.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SECTION DE BERNAY

DEPUIS LE 1er NOVEMBRE 1877 JUSQU'AU 1er NOVEMBRE 1878

—

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, la section de Bernay a tenu : 1° une séance publique le 30 décembre 1877 précédée d'une séance d'administration; 2° deux séances générales le 31 mars et le 18 août 1878; 3° une séance publique le 29 septembre 1878.

La séance publique du 30 décembre 1877, a été ouverte par un discours de M. Victor Marie, président de la Section des lettres, qui a rendu compte des travaux de la Société pendant l'année 1877. La parole a été ensuite donnée à M. Bidard, professeur de chimie à Rouen et secrétaire de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. Ce savant professeur avait choisi pour sujet de sa conférence *Le Blé*, dans ses phases diverses, l'ensemencement, la germination, la floraison et la fécondation : il s'est aidé des pièces d'anatomie du docteur Auzoux pour montrer les couches concentriques d'un grain de blé, sa composition et sa structure : il a vivement intéressé l'assemblée dans laquelle on remarquait un grand nombre d'instituteurs et de cultivateurs de l'arrondissement. Après cette conférence, M. le Président a donné la parole à MM. Devismes, inspecteur primaire pour l'arrondissement de Bernay, et Cauchepin, secrétaire de la section

Digitized by Google

d'agriculture pour donner lecture des rapports des commissions.

La séance s'est terminée par la distribution des récompenses. L'éclat de cette solennité a été rehaussé par les primes et les médailles mises à la disposition de la section de Bernay par les ministères de l'Instruction publique, de l'Agriculture et du Commerce, et par la Société des agriculteurs de France.

Dans la séance d'administration qui avait précédé la séance publique, la section avait nommé une commission pour étudier : 1° les moyens d'arriver à la publication des œuvres de M. Jacques-Philippe Bréant, poète et littérateur, né le 10 novembre 1710 à Bernay où il mourut le 15 février 1772; 2° pour réunir les œuvres de M. Jean-François Ratel, né à Vire (Calvados) le 27 février 1811 et mort à Bernay le 3 juin 1857. La commission s'est réunie plusieurs fois, mais n'a pas encore présenté son rapport.

Dans la séance du 31 mars 1878, la section de Bernay s'est surtout occupée de l'organisation d'un concours d'enseignement agricole entre les écoles primaires de l'arrondissement, elle a voté une somme de 800 fr. et a nommé une commission composée de MM. le colonel Goujon, Bayvel, Devismes et Borel, qu'elle a chargée de prendre toutes les mesures relatives à l'organisation de ce concours qui a eu lieu le jeudi 27 juin.

L'attrait de cette séance a été une communication de M. Join-Lambert relative à la reproduction par le procédé phototypique des objets d'art trouvés à Berthouville en l'année 1830. M. Join-Lambert a d'abord rappelé l'importance de cette découverte, et démontré l'intérêt pour les habitants de l'arrondissement de Bernay de posséder au moins dans leurs musées la reproduction de ces objets qui font l'admiration des Antiquaires les plus autorisés; il a ensuite examiné les divers procédés qui pourraient être employés, et il a terminé en proposant à la section de voter annuellement une somme de

Digitized by Google

300 fr. pour obtenir la reproduction par la phototypie de cette belle collection qui est aujourd'hui déposée dans le musée de la bibliothèque nationale à Paris. La section a adopté la proposition de M. Join-Lambert et a voté la subvention demandée.

Dans la même séance, la section a décidé, sur la proposition de M. Join-Lambert, qu'une conférence sur le téléphone aurait lieu à Bernay. Cette conférence a été faite le 12 mai par M. Antoine Bréguet, ingénieur, ancien élève de l'école polytechnique.

Après avoir rappelé que l'indication du principe de la téléphonie actuelle remontait à l'année 1837, M. Bréguet a examiné successivement les deux sortes de téléphones : les téléphones musicaux aptes à transmettre à distance, les vibrations musicales, et les téléphones parlants qui conduisent au loin et reproduisent la voix humaine : il s'est surtout appliqué à décrire le téléphone électrique de Graham Bell, qui pendant quelque temps a attiré sur lui toute l'attention du public : il a terminé en passant rapidement en revue les principales applications qui pourraient être faites du téléphone; il a insisté notamment sur le parti que l'art militaire et la marine elle-même pourraient tirer de cette grande découverte.

Dans la séance du 18 août 1878, la section après avoir entendu un rapport très complet de M. Bayvel, a décidé qu'un diplôme d'honneur accompagné d'un objet d'art d'une valeur de 300 fr. serait décerné dans la séance publique, à M. Hermier, dont l'exploitation sise au Plessis-de-Sainte-Opportune est une de celles qui honorent le plus notre contrée.

L'ordre du jour de la séance publique portait : 1° l'agriculture, l'horticulture et les écoles à l'exposition universelle de 1878, par M. Henri Quevilly; 2° Communication de M. l'abbé Porée, curé de Bournainville, sur le congrès des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne, 3° Rapport de M. le colonel Goujon, président de la commission d'organisation sur le concours d'enseignement agricole entre

Digitized by Google

les écoles primaires de l'arrondissement de Bernay ; 4° Distribution des récompenses.

Dans cette séance, la section de Bernay a inauguré son programme d'encouragement de l'enseignement agricole dans les écoles primaires. La commission définitive, formée avec les éléments des commissions cantonales, avait désigné pour son rapporteur M. le colonel Goujon président de la commission d'organisation. Dans son rapport, le colonel a insisté sur l'utilité matérielle et morale de la méthode scientifique appliquée à la vie des champs et il a remercié les instituteurs de leur empressement à répondre à l'appel de la Société.

Le rapport de M. Henri Quevilly est un guide synthétisé des programmes officiels, dans lequel il indique aux intéressés à quelle place des comptes rendus ils trouveront le développement des sujets qu'il ne pouvait qu'effleurer. La partie la plus remarquable de son rapport a été le cadre très bien agencé où il a déroulé l'instruction à travers les nations du globe réunies dans le champ de l'exposition universelle.

M. l'abbé Porée, délégué de la société au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, nous en a rappelé les commencements dus en 1850 aux efforts de M. de Caumont : il a flétri avec bonheur ces coutumes barbares, qui, de par le droit des armes jetaient nos vieux parchemins dans les bagages d'un vainqueur pour être utilisés dans quelque arsenal à la confection des gargousses d'artillerie.

MM. le colonel Goujon, Henri Quevilly, et l'abbé Porée ont su vivement intéresser l'assemblée qui a accueilli leurs rapports par les applaudissements les plus mérités.

La séance s'est terminée par la distribution des récompenses ; 12 instituteurs et 52 élèves sont venus recevoir les récompenses de la société ; des collections de tableaux pour l'enseignement agricole ont en outre été accordées à 8 écoles.

Ainsi que vous le voyez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, il résulte de ce compte rendu sommaire, que la section de Bernay a continué, comme les années précédentes, à encou-

Digitized by Google

rager par des récompenses les améliorations agricoles dans l'arrondissement de Bernay, et qu'elle a en outre organisé pour la première fois un concours d'enseignement agricole; elle a pensé, en effet, que pour servir les intérêts de l'agriculture, il ne suffisait pas de récompenser les meilleurs cultivateurs, de donner des primes aux propriétaires des meilleurs animaux, mais qu'il fallait en outre inspirer aux jeunes enfants le goût de la culture, et que, pour y parvenir, elle ne pouvait employer un moyen plus efficace que le développement de l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

L'utilité de cet enseignement a du reste été reconnue depuis longtemps et la section de Bernay en organisant ce nouveau concours a suivi l'exemple de la Société d'Evreux, à laquelle revient l'honneur d'avoir parmi les sociétés d'agriculture de France arboré une des premières, le drapeau de l'enseignement agricole. Ses efforts ont été couronnés de succès, car l'examen de la dernière statistique établit que le département de l'Eure est classé dans les premiers rangs sous le rapport de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Il est juste, je crois, d'attribuer cet heureux résultat aux concours organisés par la Société libre de l'Eure.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire de la section de Bernay,

LERENARD-LAVALLÉE.

Bernay, le 21 octobre 1878.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 23 MARS 1879

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. FIRBACH, PRÉFET DE L'EURE

Président de la Société.

—

MESSIEURS,

Fidèles à la tradition presque constante de votre Société, vous avez bien voulu m'appeler à l'honneur de la présider. Permettez-moi de vous en témoigner toute ma reconnaissance.

Ce haut témoignage d'estime et de confiance s'adressait moins au membre nouveau, que ne recommandaient ni les services rendus, ni les connaissances spéciales, qu'au représentant du gouvernement, et vous avez prouvé ainsi que l'esprit de parti est banni de vos délibérations.

Préoccupés uniquement des intérêts dont vous avez pris depuis 45 ans la défense et qui ne sont autres que ceux du département lui-même, vous avez pensé qu'ils ne périclite-raient pas entre les mains de celui auquel a été confiée la mission de l'administrer.

C'est ainsi, Messieurs, que j'ai interprété vos suffrages, et vous me permettrez de vous dire que c'est là ce qui en fait, à mes yeux, le véritable prix.

Que suis-je, en effet, à côté de mon éminent prédécesseur,

Digitized by Google

honoré tant de fois de votre présidence? Semblable à ces arbres vigoureux que nourrit cette terre féconde de Normandie et dont la verte vieillesse produit encore les fruits les plus savoureux du verger, ne vient-il pas d'enrichir encore nos annales d'un ouvrage précieux pour l'étude de notre histoire locale, véritable travail de Bénédictin où la science historique le dispute à l'érudition, le *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, rédigé sous les auspices de votre Société?

A défaut de cette science qui a jeté sur vos travaux un éclat si vif et si durable, je ne puis que vous offrir mon concours le plus dévoué. Déjà, j'ai été heureux de pouvoir me faire votre interprète auprès du conseil général, et je me félicite de constater que cette assemblée porte le plus sérieux intérêt à vos travaux. Elle rend justice à vos efforts et se montre disposée à les encourager par des subventions qui ne répondent pas peut-être à l'importance de vos besoins, car il faut compter avec les nécessités budgétaires, mais qui témoignent, du moins, de ses bonnes dispositions et qui nous font espérer un concours plus effectif dès que la situation financière le permettra.

Tenez également pour certain que votre œuvre peut compter sur l'appui et les encouragements du gouvernement. Elle repose, en effet, sur le principe d'association qui est la base de toute démocratie, qui développe chez les citoyens l'esprit de l'initiative et, leur enseignant à faire leurs affaires eux-mêmes, les prépare à cette véritable indépendance que les Américains appellent le *self-government*.

Je n'en veux d'autre démonstration que le bien qu'il vous a été permis d'accomplir dans ce pays depuis l'origine de votre Société. Guidés par vos conseils et vos encouragements judicieusement distribués, les cultivateurs ont pu se tenir au courant des progrès accomplis dans les contrées voisines et réaliser d'importantes améliorations. Les concours fondés par vous et tenus chaque année sur des points différents du

Digitized by Google

département ont permis de comparer les diverses méthodes et d'initier les populations aux découvertes nouvelles de la science. Et vous avez su joindre l'expérience à la théorie, vous comptez parmi vous des agriculteurs distingués qui contribuent autant par leur exemple à la propagation des inventions utiles que les concours les mieux organisés.

Vous avez fondé des prix destinés à récompenser parmi les domestiques et les journaliers des campagnes l'esprit de sacrifice et de dévouement. De tous les moyens efficaces pour combattre la routine et l'ignorance, vous n'avez négligé aucun, et les concours institués par vous entre les écoles primaires, pour répandre parmi les enfants de la campagne les premières notions de l'agriculture, sont peut-être la marque la plus éclatante de votre prévoyante sollicitude.

Tel est, en me bornant à une rapide et incomplète énumération, le bien que vous a permis d'accomplir une intelligente association... Et soyez assurés qu'en servant toujours ainsi la cause du progrès véritable, vous vous acquérez les titres les plus puissants à la bienveillance du gouvernement.

La principale source de richesse du pays n'est-elle pas l'agriculture dont vous vous préoccupez avant tout? C'est elle qui est le fondement de l'Etat et sa prospérité intéresse tous les citoyens. A aucune époque, les encouragements n'ont été plus nécessaires. Des causes multiples, parmi lesquelles il faut ranger en première ligne la mauvaise récolte de l'année dernière, ont déterminé un malaise dont il n'est pas aisé de prévoir le terme et qui mérite l'attention la plus sérieuse.

Le gouvernement ne saurait demeurer indifférent à cette crise; car, s'il ne convient pas d'en exagérer la gravité, il ne serait pas moins dangereux de négliger les moyens d'y porter remède.

Le problème n'est pas d'une solution facile, car, à côté du producteur, il y a le consommateur. Il faut concilier la rémunération équitable de celui qui cultive le sol et lui fait produire la nourriture nécessaire à tous avec la nécessité de

Digitized by Google

l'alimentation du peuple à bon marché. Il faut examiner la question froidement, sans parti pris et en tenant compte des intérêts multiples qui y sont engagés.

Je ne doute pas, Messieurs, que votre bon sens et votre expérience n'apportent un contingent précieux dans l'étude de ce grave problème dont la solution intéresse le pays tout entier.

Dans deux mois, la ville d'Evreux sera le siège du concours régional. Rien n'a été négligé pour donner à cette solennité l'importance qu'elle mérite, et vous n'avez pas voulu être les derniers à y participer. Le programme arrêté par vous pour les prix distribués par la Société témoigne de votre sollicitude pour tout ce qui intéresse l'agriculture et a reçu l'approbation la plus complète du gouvernement. Il vient à merveille compléter le programme déjà arrêté par l'Etat et le département. Vous savez que, par une heureuse innovation, le conseil général a institué cette année un concours de dressage qui est le complément du concours hippique, le premier de ce genre organisé dans les concours régionaux. Il réalise un progrès réclamé depuis longtemps par tous les hommes compétents et qui profitera dans l'avenir à notre agriculture. Je ne doute pas que cultivateurs et éleveurs ne mettent l'empressement le plus patriotique à se rendre à notre appel et à prouver à nos voisins qu'ils sont à la hauteur des progrès accomplis.

Déjà, lors de la grande Exposition universelle, le département de l'Eure a tenu une place distinguée. Nos industriels, aussi bien que nos agriculteurs, y ont obtenu les récompenses les plus élevées, et votre Société, dont l'exposition avait été organisée avec un goût et une méthode qui font le plus grand honneur à vos commissaires, a reçu un diplôme d'honneur équivalant à une médaille d'or. Votre président est heureux de vous féliciter de cette récompense qui n'a pas été prodiguée et qu'un petit nombre de sociétés ont obtenue.

Ainsi, Messieurs, les encouragements ne manquent pas à

Digitized by Google

votre œuvre, et, à côté de la satisfaction légitime que procure le bien accompli, la reconnaissance des populations ne fera jamais défaut à ceux qui se dévouent à leur instruction et à leur bien-être.

Continuez par vos savantes études à éclairer et enrichir les annales si intéressantes de notre antique Normandie.

Ne vous lassez pas de combattre la routine et l'ignorance. Par vos récompenses aux agriculteurs habiles, aux serviteurs fidèles, par vos encouragements dans les écoles, retenez dans les champs les jeunes générations, en leur inculquant de bonne heure le goût de l'agriculture.

Vous contribuerez ainsi à maintenir dans nos campagnes cet esprit pratique fondé sur le bon sens inné dans notre pays qui, n'admettant que les résultats de l'expérience, assure le triomphe du progrès et des réformes sagement accomplies.

Digitized by Google

LETTRE

Adressée à M. Colombel, par M. le marquis de Blosseville

A PROPOS DE L'ACHÈVEMENT DU

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE L'EURE

Et lue à la séance générale du 23 mars 1879.

—

21 mars 1879.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

La Société libre de l'Eure a eu tout le temps d'oublier une promesse faite par acclamation au ministère de l'Instruction publique. Le comité des sciences historiques avait réclamé notre concours à l'œuvre entreprise des Dictionnaires topographiques de tous les départements, comprenant les noms de lieux anciens et modernes.

Plusieurs de nos zélés confrères s'engagèrent sans hésiter à une collaboration active. D'autres, moins maîtres de leurs heures, offrirent le secours intermittent mais toujours utile des hommes occupés qui peuvent avoir des instants de loisir, et l'on se sépara en esprit de confiance d'un succès peu éloigné.

Des mois se passèrent, des années même. Un jour il prit fantaisie à un de vos confrères qui avait pris au sérieux l'engagement commun, de s'enquérir avec une curiosité bien naturelle de l'état d'avancement des travaux. Il arrivait bien les mains pleines; toutes les autres mains étaient vides, chacun avait compté sur son prochain.

Rien! Rien! Rien!

Digitized by Google

Il se retira sans parti pris, sans trop de découragement.

L'œuvre entreprise n'offrait aucune séduction à l'amour-propre d'auteur. Elle était de celles que l'on aime à rencontrer toutes faites sans s'inquiéter du temps qu'elles ont absorbé. Elle demandait surtout de la patieuce et un bon emploi de ces moments perdus que d'honorables confrères avaient promis de ne pas perdre.

L'accumulation des matériaux se continua sans détermination encore prise de substituer les investigations d'un seul à un travail collectif.

Puis il vit en pensée que l'excellent dictionnaire de notre regretté confrère Gadebled offrait un cadre précieux qui pouvait être honnêtement emprunté sans la moindre crainte de déprécier en rien la valeur de son ouvrage aujourd'hui fort recherché, et déjà passé dans la nomenclature des livres anciens à peu près introuvables.

Confident de cet état d'avancement, notre savant confrère, M. l'abbé Lebeurier, encore archiviste de l'Eure, voulut bien encourager la continuation des recherches et permettre de puiser à pleines mains dans ses notes si avancées sur l'étude des anciens fiefs.

Et voilà comme on put un jour annoncer au Comité des Sciences historiques que l'œuvre entreprise sous les auspices de la Société libre de l'Eure se présentait à la censure officielle pour prendre rang à l'Imprimerie nationale.

Adoptée sur le rapport de notre éminent confrère, M. Léopold Delisle, qui fut désigné pour commissaire de sa publication, elle dut naturellement passer par toutes les lenteurs du tour d'ancienneté. La voici enfin offerte en hommage à la savante Société qui l'a inspirée.

Tel est, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'historique de la confection de ce livre de statistique, et j'ai même droit de dire de ce beau livre, car il est admirablement imprimé.

Digitized by Google

Permettez-moi encore certains détails rétrospectifs.

Destiné à entrer dans une collection en quelque sorte officielle, le Dictionnaire topographipue de l'Eure avait inévitablement à compter avec cette maxime du roi Louis XVIII, dans le préambule de sa Charte constitutionnelle :

« Auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'in-
« nover. »

Ce fut le danger d'innover qui prévalut dans l'esprit du Comité.

N'allez cependant pas croire qu'il eut à rappeler à l'ordre un bien téméraire novateur.

Les volumes précédents ont donné à la suite de la liste des abréviations employées un tableau des sources consultées. Il avait paru au compilateur de notre département que le principal mérite de cette table était de mettre en relief l'étendue des recherches plutôt que d'accumuler des paginations d'une nécessité très contestable, car les ouvrages les plus importants qui aient fourni de nombreuses variantes sont, en général, pourvus de tables très soigneusement préparées. Celle de notre Dictionnaire était donc médiocrement hérissée de chiffres. Condamnée pour ce défaut et probablement pour l'exemple, elle laisse un vide dans le volume. Les archives de l'Eure consentiront sans doute à lui donner asile.

Une censure non moins rigoureuse s'est appesantie sur les étymologies assez nombreuses empruntées pour la plupart aux recherches de notre maître Auguste Le Prévost. Malgré l'autorité d'un tel nom qui semblait pouvoir en supporter la responsabilité, elles se sont vues impitoyablement biffées, comme conjecturales et fantaisistes. La statistique, il est vrai, touche de bien près aux sciences positives.

Une toute petite place avait été accordée aux dénominations, caractéristiques de leurs époques, infligées à cer-

Digitized by Google

taines localités et à diverses rues de nos villes dans les jours novateurs de la grande Révolution. Cette superfétation n'a point trouvé grâce. C'étaient cependant des noms de lieux entre l'ancien et le moderne. Ils avaient eu existence légale. Ils avaient figuré obligatoirement dans beaucoup d'actes publics.

Il avait paru encore d'une certaine utilité de former une liste des paroisses tant conservées que supprimées, car le vocable d'un nombre important d'entre elles n'est point passé de la paroisse à la commune, et dans la plupart des documents anciens, les localités ne sont guère désignées que sous la dénomination patronale.

Ce travail, qui n'avait pas coûté de grandes recherches, n'aurait rempli que peu de pages. Il a été éconduit avec éloges. C'était une innovation. Déposé aux archives départementales, peut-être trouvera-t-il sa place dans un annuaire de l'Eure quand on se lassera enfin de la suspension de cette publication si utile.

Dans ce récit explicatif, n'allez pas voir, Monsieur le Secrétaire perpétuel, un exemple d'insoumission. A peine quelques observations ont-elles été présentées, respectueusement présentées. L'autorité n'avait pas à rendre compte de ses motifs.

Enfin est arrivée l'heure de comparaître en public, heure généralement peu redoutable pour des productions de cet ordre. Le maximum des éloges ne pouvant guère s'exercer que sur la patience du compilateur, et les critiques les plus sévères s'émoussant contre un moule officiel. Les journaux scientifiques ne peuvent avoir prise que sur quelques détails préliminaires presque toujours authentiques et faciles à mettre en bon ordre.

C'est par une observation critique d'un savant d'une légitime autorité qu'a été accueilli le Dictionnaire topographique de l'Eure au début de sa distribution.

M. Renou, directeur de l'Observatoire météorologique

Digitized by Google

de Saint-Maur-des-Fossés s'inscrivait en inexactitude contre quelques lignes consacrées dans l'introduction à la météorologie, et donnant des chiffres précis, du moins en apparence, disait-il, sur les températures moyennes observées dans le département.

La température moyenne de la ville d'Evreux indiquée, page VII de l'introduction, serait de 10° 6', tandis que, selon M. Renou, elle est de 10° ou à très peu près.

Aux questions posées à ce sujet par M. Renou, il n'y avait qu'une réponse à faire. Cette réponse était imprimée en note au bas de la page où figure le chiffre incriminé... Ce chiffre a été inscrit sous l'autorité de M. Antoine Passy, membre de l'Académie des sciences.

M. Renou annonçait l'intention de signaler l'erreur à M. le ministre de l'instruction publique, non sans doute pour exiger un carton dans le volume déjà distribué, mais pour prévenir la récidive d'une pareille hérésie dans les Dictionnaires qui seraient sous presse.

L'observation critique du savant directeur d'Observatoire se motive et s'appuie sur ce qu'il y a nécessairement d'artificiel dans les températures constatées au sein des villes. Il déclare qu'elles ont peu de valeur en climatologie, et cela se conçoit sans peine.

« C'est ce qui a décidé, écrit-il, la séparation de la « météorologie d'avec l'astronomie, et la création d'Ob- « servatoires en pleine campagne. »

Avant d'avoir pris le temps de la réflexion, il n'est pas très naturel de comprendre que la température moyenne d'une ville doit être calculée hors cette ville.

Cependant il faut bien finir par reconnaître que la température moyenne vraie d'une région ne peut pas être au sein d'une cité.

En résumé, notre savant préfet avait calculé, avec sa précision accoutumée, comme, de son temps qui n'est pas bien éloigné du nôtre, le faisait l'Académie des Sciences.

Digitized by Google

Et d'ailleurs, quelque certitude que garantisse la méthode nouvelle, comme il n'existe pas encore d'Observatoire météorologique aux portes d'Évreux, il aurait toujours fallu s'en tenir aux chiffres constatés par M. Antoine Passy.

Très heureux d'avoir à terminer ces explications trop développées peut-être en plaçant sous la protection d'un nom cher à la Société libre, du nom de son savant fondateur, la partie attaquée de l'œuvre à laquelle il avait bien voulu concourir, je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, d'exprimer aux membres de notre Compagnie ma sincère gratitude pour l'extrême indulgence qu'ils ont bien voulu constamment témoigner à leur dévoué confrère et doyen d'âge.

M^is^ DE BLOSSEVILLE.

—

Extrait du procès-verbal de la séance générale du 23 mars 1879.

Sur la proposition de M. Colombel, secrétaire perpétuel, l'assemblée décide qu'une mention spéciale inscrite au procès-verbal portera le témoignage de la reconnaissance de la Société pour la collaboration si précieuse et si dévouée de M. le marquis de Blosseville, et constatera que les plus sincères et les plus chaleureux remerciements ont été votés par acclamation à l'auteur du Dictionnaire topographique de l'Eure.

Cette résolution sera transmise à M. le marquis de Blosseville par les soins du secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

RÉPONSES

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

Aux questions adressées par M. le Ministre de l'agriculture aux Associations agricoles, relativement au projet de loi voté par le Sénat et soumis à la Chambre des Députés,

PORTANT

CRÉATION D'UNE CHAIRE D'AGRICULTURE

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

—

MESSIEURS,

La Société libre de l'Eure ayant reçu de M. le ministre le texte du projet de loi relatif à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, avec un questionnaire à remplir, a chargé une commission d'étudier mûrement ce projet. Cette commission, après avoir pris connaissance de cette importante question et recueilli l'avis de la section de l'arrondissement de Bernay, a proposé à l'assemblée générale de la Société, du 23 mars 1879, les réponses qui suivent. Ces réponses ont été approuvées et envoyées à M. le ministre :

1° L'Association croit-elle qu'il soit utile et urgent d'organiser l'enseignement agricole dans les départements et dans les communes?

1° La Société d'agriculture appelle de tous ses vœux l'organisation de l'enseignement agricole, cette institution rendra de grands services.

2° Le délai de six années accordé aux départements pour voter les

Digitized by Google

fonds nécessaires à l'organisation de cet enseignement lui semble-t-il trop considérable?

2° Il paraît difficile de pouvoir organiser, avant un délai de six années, l'institution des professeurs d'agriculture destinés à répandre l'enseignement agricole dans les campagnes.

3° Convient-il d'obliger le professeur à prendre sa résidence près de l'école normale?

3° Le professeur devra avoir sa résidence dans la ville où est située l'école normale.

4° Est-il nécessaire d'imposer aux candidats aux fonctions de professeur d'agriculture, en dehors des conditions d'âge et de nationalité, l'obligation d'être munis du diplôme de bachelier ès sciences, ou celle d'avoir suivi les cours d'une école d'agriculture?

4° La Société d'agriculture n'est pas d'avis que le professeur d'agriculture soit astreint à être pourvu d'un diplôme de bachelier ès sciences; mais ce fonctionnaire devra avoir suivi les cours d'une école d'agriculture, et avoir fait en plus un stage d'au moins deux années dans une exploitation agricole située dans la région où il a l'intention d'exercer.

5° L'association croit-elle que la loi doive indiquer un programme d'examen?

5° La loi ne doit contenir aucun programme; les programmes seront préparés par des commissions locales et seront soumis à l'approbation de MM. les ministres de l'instruction publique et de l'agriculture, après avoir pris l'avis du conseil départemental de l'instruction publique.

6° Croit-elle que le concours doive avoir lieu pour un seul, pour plusieurs ou pour tous les départements de la France à la fois?

6° Le concours devra avoir lieu par région comprenant plusieurs départements.

Digitized by Google

7° Pense-t-elle qu'il faille soumettre les professeurs actuellement en exercice aux épreuves d'un nouveau concours?

7° La Société d'agriculture ne pense pas que les professeurs actuellement en exercice doivent être de nouveau soumis aux épreuves d'un nouvel examen.

8° Déterminer de quelle façon doit être composé le jury d'examen?

8° La Société d'agriculture adhère complètement à la composition du jury, tel qu'il est prévu dans le projet de loi. Le jury est constitué de la façon suivante : l'inspecteur général d'agriculture, président; l'inspecteur d'académie, un professeur de chimie et d'histoire naturelle, un professeur de l'école vétérinaire, 3 agriculteurs choisis parmi les Sociétés agricoles, et un conseiller général.

Digitized by Google

VŒUX

EXPRIMÉS PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

La Société libre de l'Eure s'est vivement préoccupée des projets de loi relatifs aux traités de commerce et aux tarifs douaniers, et la section centrale, ainsi que la section de Bernay, ont discuté dans de nombreuses réunions, les questions si importantes soulevées par ces projets. La Société a délégué plusieurs de ses membres pour la représenter à la réunion des agriculteurs provoquée par M. le président du Comice agricole de Dieppe, réunion qui a eu lieu à Paris, le 29 mars 1879. Ces délégués étaient : pour Evreux, M. Degrand, ingénieur en chef, président de la section d'agriculture, et pour la section de Bernay, MM. Join-Lambert, Émile Vy et comte Dauger.

Voici le texte de la résolution adoptée par l'assemblée générale de la Société dans sa séance du 23 mars 1879 :

« La Société libre d'agriculture de l'Eure,

« Instruite par la pratique et par une expérience déjà « longue du libre-échange, en présence des charges que « supporte l'agriculture et de l'envahissement progressif des « produits agricoles étrangers, et convaincue que la conti- « nuation de ce régime amènerait infailliblement la ruine « de l'agriculture,

« Émet le vœu

« Que la production agricole nationale ne soit pas livrée « sans défense à la libre concurrence des produits étrangers, « mais qu'elle soit l'objet de mesures protectrices suffisantes, « soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des tarifs, « pour lui assurer les conditions d'existence auxquelles la « prospérité générale du pays est intéressée. »

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. JOIN-LAMBERT

SUR LES

VŒUX EXPRIMÉS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

—

MESSIEURS,

Lorsque nos collègues, MM. Émile Vy et comte Dauger, ont saisi la Société d'un vœu relatif à la situation agricole, les souffrances dont ils se faisaient l'écho motivaient puissamment l'examen de cette question et ils ont produit leur motion en temps tout à fait opportun.

En effet, la Société des agriculteurs de France, qu'on a appelée le Conseil d'État de l'agriculture, venait de prendre des décisions fort étudiées, dont vous avez approuvé le sens général et où se marquent la mesure, les nuances, la suite d'idée propres aux sociétés habituées à la délibération et fractionnées en sections permanentes, chargées chacune d'élaborer un côté spécial d'une même question.

Peu de temps après, sur l'initiative de M. Estancelin, président du comice de Dieppe, un grand nombre de délégués des sociétés et comices agricoles se réunissaient à Paris. Vous nous aviez chargés, MM. Émile Vy, comte Dauger et moi, de vous représenter en toute occasion de ce genre. Deux d'entre nous avons pu remplir notre mission, M. le comte Dauger, à son grand regret et au nôtre, a été em-

Digitized by Google

pêché. M. Degrand était le délégué choisi par l'assemblée générale de la Société.

Cette réunion des délégués a été un moyen de manifestation accentuée, plutôt que d'étude et d'examen. Aussi, le président l'a-t-il, avec raison, dénommée un parlement des États généraux agricoles.

Mais il en est sorti la preuve de plusieurs faits irrécusables : d'abord, que sur presque tous les points du territoire l'agriculture périclite ; en second lieu, qu'elle envisage partout des droits compensateurs comme le meilleur, presque le seul remède à ses maux. Des sociétés du Midi, de la vallée du Rhône et du Languedoc avaient envoyé leur adhésion ou des mandataires. Dans ces conditions, les délégués, bien que n'ayant pas eu le temps de se connaître et de coordonner leurs idées, ont formé une représentation agricole autorisée et presque nationale.

Il est, croyons-nous, dans l'esprit de la mission que vous nous aviez confiée, de vous rendre compte brièvement des derniers incidents du débat, des arguments sur lesquels chacune des parties insiste, des objections et des résistances auxquelles se heurte l'opinion que vous avez formulée. Vous êtes au courant, je le sais. Mais la pensée que vous entendrez des redites ne peut que nous encourager, bien loin de nous arrêter, car les meilleurs juges sont ceux pour lesquels les discussions juridiques ne sont pas nouvelles.

Un compte rendu a d'ailleurs ce mérite, qu'il faut pour le faire plus de mémoire et d'impartialité que de compétence et de parti pris.

En exprimant ses vœux, notre Société n'était pas sortie de ses attributions et avait limité ses aspirations à la satisfaction des intérêts agricoles.

Le Comice de Dieppe, au contraire, n'a pas borné sa demande à l'établissement de droits compensateurs pour l'agriculture, mais, embrassant dans son ensemble toute la ques-

Digitized by Google

tion économique, il a déclaré que des traités de commerce ne devraient plus être conclus.

La réunion des délégués l'a suivi dans cette voie, et la question industrielle s'est trouvée par suite soulevée et débattue.

Déjà la Société des agriculteurs de France, sans se prononcer sur les traités de commerce, avait demandé que les deux branches de l'activité et de la richesse nationales ne fussent pas réglementées différemment.

C'est qu'en effet, depuis un certain temps, il semble que parler de protection, ce soit ne parler que d'industrie, et les libre-échangistes, enclins à certaines concessions, paraissent les restreindre à elle.

Existe-t-il donc une contradiction ou une rivalité d'intérêts entre l'agriculture et l'industrie? Depuis longtemps les préjugés à cet égard sont tombés. Chacun le sait, les richesses d'origine industrielle refluent vers la terre; elle a tout à gagner à leur formation; d'autre part, la pauvreté agricole, c'est pour l'industrie l'abaissement de la consommation et le principal débouché fermé à ses produits. Il y a connexité et non opposition d'intérêts.

Mais l'alliance n'était pas scellée. L'une des plaignantes, celle dont nous nous occupons, voit se dresser devant elle de tels souvenirs, de telles objections, qu'il n'est pas sans mérite de la part de l'industrie de lier son sort à celui de son alliée.

Sans doute, les crises industrielles n'atteignent que cinq ou six millions de patrons et d'ouvriers, tandis que les souffrances de l'agriculture touchent plus de vingt millions de têtes. Sans doute, le besoin de vêtements est tout aussi général que celui du blé, puisque chez nous on peut les simplifier, non les supprimer. Mais les produits de l'agriculture se nomment le pain et la viande, et ces deux mots, qui rappellent tant d'émotions douloureuses, troublent encore ceux qui les prononcent et ceux qui les entendent.

Digitized by Google

Il est donc à propos que l'agriculture réclame le traitement accordé à l'industrie : il est juste, mais il est heureux que l'industrie s'y prête.

Était-il également opportun, une fois admise la nécessité d'un tarif général fixe, de se prononcer absolument contre les traités de commerce ? La Société des agriculteurs et beaucoup d'esprits modérés et sagaces ne l'avaient pas pensé. En effet, l'important, c'est qu'il y ait dans nos tarifs un *minimum* indispensable aux producteurs nationaux, au-dessous duquel le gouvernement, par convention ou abaissement spontané, ne puisse descendre, et un *maximum* qui ne peut être dépassé, mais doit servir d'imitation à des concessions de la part des autres puissances et de matière à transaction avec elles. Il n'est guère de gouvernement ayant souci de sa responsabilité, qui puisse se laisser refuser l'appréciation, dans ces limites, des besoins imprévus de l'industrie, ou de la consommation nationale, ou des négociations à engager avec les autres peuples.

Cette opposition au régime conventionnel en matière de douanes, manifeste la rancune gardée à ces traités de 1860, improvisés sans consultation du pays et sans étude suffisante de ses forces. Les industriels, brusquement atteints, un jour, sans avoir été avertis, ne veulent plus, dans la législation douanière, de décisions furtivement introduites par un pouvoir sans contrôle. Ils craignent les chaînes imposées aux intérêts français pour de longues années, et l'impuissance de corriger une erreur ou une insuffisance de tarif, de nous défendre, en temps de crise, de créer des ressources fiscales en cas de désastres. Ils redoutent la clause insidieuse de la nation la plus favorisée, qui nous crée, parfois sans qu'on y pense, des liens onéreux, et nous empêche d'en contracter d'autres qui seraient favorables. Lorsque de lourds impôts nous sont nécessaires, ils se demandent pourquoi les produits étrangers n'en supporteraient pas leur part, autant et plus que le sol et le travail français.

Digitized by Google

Tout cela est fondé. Mais un *maximum* et un *minimum* au tarif général y pourvoiraient. C'est sur ce terrain qu'un député laborieux, M. Méline, s'est placé comme rapporteur. On peut, sans approuver les agissements et les aventures du passé, écarter des exagérations contraires, et penser que si tout gouvernement doit être, en toutes choses, lié dans une certaine mesure, il doit être libre dans une autre.

Mais laissons la question des traités, mêlée incidemment par MM. Estancelin et Pouyer-Quertier au problème purement agricole. Je dis problème : le mot est peut-être singulier, mais il n'est pas inexact. En effet, les sujets économiques passent pour complexes et difficiles tant ils renferment d'éléments contradictoires. C'est, au moins en apparence, l'intérêt de tous en opposition avec celui d'un certain nombre. La recette, la richesse nationale diminuent si l'industrie ou l'agriculture périclitent ; mais la dépense générale s'élève si la concurrence ne maintient pas les objets de consommation à un bas prix. Comment concilier ces dissentiments ! Mais, combien il devient plus délicat de raisonner et de concilier, lorsque le sujet du débat est la viande et le pain, lorsque le besoin du consommateur se nomme l'alimentation publique. Avions-nous tort d'appeler cela un problème ?

C'est assez dire quelle modération et quelle prudence sont nécessaires lorsqu'il s'agit de conclure ; quelle exactitude est requise lorsqu'on expose les faits sur lesquels le débat s'établit.

Lors de la réunion des délégués, son président lui donna naturellement connaissance des documents et renseignements venus des diverses parties de la France.

Quelques Sociétés appartenant, je crois, à la région de l'Est, sans doute encore plus frappée que la nôtre, ont fait de la situation un tableau tellement sombre, qu'un député, membre de la commission des tarifs, s'en est aussitôt emparé et a pu traiter d'excessive la crainte de voir prochainement

Digitized by Google

le sol laissé en friche, envahi par les ronces, et abandonné aux bêtes fauves.

Il en est de cette peinture, comme de l'argument industriel tiré des abaissements de salaires de 50 p. 100 reportés à l'Angleterre. D'abord, ce sont des faits locaux et transitoires, et puis, en France même, en temps de crise, parfois ne ferme-t-on pas les ateliers? Doit-on préférer cette mesure qui restreint la perte du patron, mais enlève à l'ouvrier toute ressource, au procédé anglais qui permet au patron de perdre moins et à l'ouvrier de vivre. Le doute est au moins permis. Ce nous est un avertissement d'éviter les mots et les arguments empreints de pessimisme et de rester plutôt en deçà du vrai.

La vérité d'ailleurs est bien assez grave pour exciter l'inquiétude et mériter l'attention. Tout le monde sait qu'en Beauce et en Brie, l'industrie agricole et la propriété subissent une dépréciation qui va jusqu'à 25 p. 100.

Il est vrai qu'en Brie surtout une plus-value, peut-être trop rapide, s'était antérieurement produite; mais le déclin de la richesse agricole n'est pas moins le fait général et certain. Dans la vallée du Rhône, les couleurs extraites de la houille ont fait disparaître la garance. Le phylloxera ravage les vignes. Le dépérissement du mûrier et de la graine de vers à soie a détruit l'industrie séricicole. Pour le Centre, l'Ouest, le Nord et l'Est, l'importation par masses immenses des grains et bientôt des viandes d'Amérique, menace leurs produits d'un avilissement ruineux.

Depuis la merveilleuse et soudaine transformation des moyens de transport, il nous arrivait rapidement, et presque aussitôt le besoin reconnu, des quantités de grain destinées à combler le déficit de nos propres récoltes. C'était là le bienfait, le remède à ces famines terribles, que les entraves aux transports et aux échanges avaient produites jadis, et les agriculteurs français, aussi bien que tous les consommateurs leurs compatriotes, n'avaient songé jusqu'alors qu'à s'en ap-

Digitized by Google

plaudir. Mais il ne s'agit plus de savoir si on ouvrira la porte aux produits alimentaires étrangers de telle façon que jamais le consommateur ne subisse, non seulement une souffrance, mais même un prix supérieur à un prix modéré et moyen. Sur ce point, il n'y a pas eu, il n'y aura pas de discussion. Mais il s'agit de savoir si, descendus à un prix dont le consommateur ne saurait réclamer l'abaissement sans ruiner le laboureur, les produits étrangers ne supporteront pas une taxe, juste compensation des charges qui pèsent sur l'agriculture nationale.

Voilà, Messieurs, les faits impartialement exposés, les termes de la question indiqués. — Nous avons annoncé un compte rendu. — Aussi, allons-nous reproduire l'argumentation de ceux qui cherchent une solution dans l'établissement de droits compensateurs.

Au point de vue agricole, disent-ils, on vient presque de découvrir l'Amérique et l'Australie. Le fait de leur développement et de leurs prodigieuses exportations est récent. Elles livrent et pourront livrer à la culture d'immenses surfaces de terres vierges qui produisent sans engrais, et nourrissent des troupeaux innombrables. Avec les navires de grand tonnage, le frêt est devenu un accroissement de prix insignifiant. Il existe au-delà des mers, et cela est heureux, des greniers d'abondance capables de nourrir le monde entier, serait-il également heureux que l'agriculture étrangère vînt compromettre et détruire la nôtre, et que ces deux mamelles nourricières, comme disait Sully, du labourage et du pâturage, fussent taries, alors que la plupart du temps elles peuvent nous suffire, que nous les avons sous la main et que tous les Français sont intéressés à leur abondance.

La France a cette fortune que la production de son agriculture, comme celle de son industrie, est à peu près en proportion de ses besoins. Pour ne parler que des fruits de la terre, notre consommation et notre production oscillent, on le sait, autour d'une moyenne de 90 millions d'hectolitres de

Digitized by Google

blé. On a pu, grâce à cela, comparer la France à un corps bien constitué, pourvu de tous ses organes. Vienne, ce que la Providence nous épargne, un temps où, comme sous Louis XIV, la première République ou Napoléon Ier, la mer serait fermée et notre frontière entourée d'ennemis, nous trouverions encore chez nous le fer, la houille, le bois, le vin, la laine et le pain : ce qu'il faut enfin pour vivre et gagner les jours meilleurs.

Lors du blocus continental, notre isolement nous a forcés de créer les industries textiles qui nous manquaient. Une des premières filatures créées à Brionne en témoigne.

Que la concurrence étrangère pèse, au contraire, sans nul contre-poids, sur notre pays, et de même que, à la suite du traité libre-échangiste de 1786, les établissements de faïence normande disparurent, la plupart de nos industries souffrent, quelques-unes s'éteignent.

Mais, faites que l'agriculture languisse, se décourage, qu'elle s'éloigne de la production, devenue onéreuse, de la viande et du blé et se tourne, comme on le lui conseille, vers la culture de la betterave ou du tabac — singulier remède — quel parti tirerait-on des terres médiocres, qui sont si étendues, et que deviendrions-nous le jour où nous serions obligés de nous suffire à nous-mêmes?

On a cité, dans une publication récente dont nous parlerons bientôt, ce mot d'Adam Smith, pourtant en principe apôtre du libre-échange : « La sécurité est pour un pays de plus grand prix que la richesse; en conséquence, il convient d'encourager par de certains avantages, toute industrie domestique qui paraît nécessaire à la défense de l'État. » En conséquence, il approuve l'acte de navigation de Cromwell, code de droits protecteurs, mais origine de la prépondérance maritime de l'Angleterre. Et telle est l'importance de cette supériorité pour nos voisins, que si dans une bataille navale leur flotte était détruite, si des croiseurs empêchaient les grains du dehors de leur parvenir, comme leur territoire ne

Digitized by Google

produit pas de quoi nourrir sa population, une armée d'invasion serait bien superflue pour les vaincre, et la Grande-Bretagne entière devrait capituler, comme a fait Paris, pour cause de famine. Nous, dont les communications ne sont garanties ni par terre ni par mer, ne devons-nous pas veiller à l'avenir d'une agriculture qui nous assure à peu près l'existence, sinon l'abondance ?

Des oreilles françaises, naguère encore, souffraient à peine qu'on les entretînt de la possibilité de ces dangers, de ces épreuves nationales. C'est qu'alors on ne croyait à ces choses que pour les autres. Au lieu de se prémunir contre elles, il était plus digne de nous de secourir les nationalités faibles et même de fortifier les puissantes. Cette philanthropie à l'adresse, non plus des individus, mais des collectivités humaines, a inspiré pour une large part les théories libre-échangistes comme elle avait produit le doux rêve de l'abbé de Saint-Pierre. Libre-échange et désarmement général sont deux idées qui se tiennent et se complètent. La paix universelle au moyen des nationalités satisfaites, la prospérité générale, l'harmonie des esprits et des intérêts, au moyen des barrières fiscales abaissées, quiconque adoptait l'un de ces systèmes devait adopter l'autre. C'est ce qui a fait l'accord de M. Rouher et de M. Havin.

Vous pensez, répondent les protectionnistes, que chaque pays se bornant à produire ce à quoi son sol, son climat, l'aptitude de ses habitants se prêtent, le monde entier aura au plus bas prix possible toutes les denrées et les objets fabriqués.

Soit ! mais ces denrées, ces objets dans les pays mal pourvus en houille, en fer, en terres, en monopoles naturels de toutes sortes, contre quels produits seront-ils échangés, puisque tout paiement se résout en un échange? Vous consommez la ruine des pauvres qui avaient le plus besoin de gagner, vous détruisez les industries faibles qui demandaient davantage d'être fortifiées : le bonheur de tous prime, dites-

Digitized by Google

vous, l'intérêt de quelques-uns. L'existence, l'industrie de ces derniers étaient factices. Mais la sélection, le développement des plus forts aux dépens des moins viables, c'est le système de Darwin transporté dans l'économie politique.

Que de nations de la vieille Europe, dont le territoire n'est ni étendu, ni bien fécond, sont condamnées à végéter ou à disparaître.

Et la France, bien qu'elle soit parmi les moins dépourvues, lequel de ses produits fournirait-elle à ce bas prix idéal que le bonheur de l'humanité réclame? Le vin, peut-être : et encore l'Italie, l'Espagne, l'Amérique surtout, en font ou en feront bientôt à meilleur compte. Avec son vin, elle devrait payer tout ce qu'elle achèterait, et elle achèterait tout le reste.

Mais, dit M. Pouyer-Quertier, pour en produire davantage, il faudrait d'abord vaincre le philloxera; pour en vendre davantage, il faudrait changer les habitudes des Russes, des Anglo-Saxons, qui n'apprécient pas nos vins autant que nous et s'acharnent à boire de la bière et du thé. Une moitié de la France vendrait-elle d'ailleurs des vins qu'elle ne pourrait pas boire si elle pouvait les produire?

Les nations économiquement déshéritées en appellent de ces arrêts de la nature, comme les vaincus des désastres de la guerre. L'homme, par son intelligence, en se donnant les armes matérielles qu'il n'avait pas reçues de Dieu, a renversé à l'égard des autres êtres les lois originelles constatées par Darwin; de même les nations, appliquant leur raison à leurs intérêts et à leur sécurité, édictent des lois douanières et fondent des canons.

L'idée d'humanité n'est pas moins unanimement reconnue plus haute et plus belle que celle d'intérêt national. Mais il en coûte trop cher de transformer cet hommage en actes, de négliger l'entretien des armées et d'ouvrir sa porte sans réserve aux produits étrangers.

Un écrivain éminent, dont nous dirons bientôt le nom,

Digitized by Google

formule cette pensée : « A l'intérieur, jadis, la liberté du commerce et de l'industrie a été soumise à des restrictions. Lorsque ces prohibitions, ces entraves ont disparu, il a fallu sacrifier des intérêts privés, faire ou laisser subir aux classes laborieuses des déplacements et des souffrances. Personne n'a réclamé. »

Il en est des entraves à la liberté commerciale entre les nations, comme de celles à la liberté commerciale entre les diverses parties d'un même État.

Les protectionnistes répondent : Le système complet du libre-échange se compose de deux maximes : *laissez passer et laissez faire.* Or, si chez nous la première a des adhérents, la seconde n'en a guère.

Les chemins de fer, de grandes entreprises de navigation, la production chevaline et bien d'autres industries d'intérêt national sont encouragés et soutenus par des subventions. On dit que l'avilissement des prix empêché par les taxes douanières, équivaut à un impôt établi sur l'ensemble des consommateurs. Mais les subventions dont nous parlons sont prélevées directement sur le budget payé par ces mêmes contribuables. Soyez donc logiqûes : en violant la maxime du laissez-faire, vous encouragez une œuvre nationale, mais vous risquez de faire tort à d'autres producteurs français. En dérogeant à la théorie du laissez-passer, vous n'atteignez que les producteurs étrangers.

Si l'Alsace nous était rendue un jour, peut-être en résulterait-il quelque souffrance pour les établissements créés en vue de combler la lacune industrielle produite par la séparation. Certes, les victimes elles-mêmes ne se plaindraient pas! Est-il possible d'en tirer argument contre toutes les réclamations de l'agriculture ou de l'industrie? On ne saurait invoquer des cas exceptionnels où le patriotisme et même la fortune publique trouveraient ample compensation à quelques dépréciations locales?

Les contradictions d'intérêt ne sont pas toujours aussi

Digitized by Google

aisées à supporter au sein d'un même État? C'est sur un conflit économique que les États-Unis ont failli se partager, que des flots de sang ont été versés, des milliards dépensés. En France même, à l'époque où le Midi n'attendait du libre-échange que des profits et croyait n'avoir rien à en craindre, les divergences n'ont pas laissé que d'être ardentes.

Si le sentiment national, concluent les protectionnistes, suffit à peine pour imposer la conciliation et les concessions réciproques entre compatriotes, comment admettre qu'entre nations souvent rivales, au moins indifférentes, de vagues préoccupations humanitaires vaillent le sacrifice d'intérêts considérables!

Après avoir remis sous vos yeux toutes ces considérations, il me reste à vous entretenir des chiffres.

M. Marc Dehaut, qu'on a appelé le Pouyer-Quertier de l'agriculture et qui la défend, en effet, sinon avec toute l'activité dévouée et l'abondance fougueuse de notre compatriote, du moins avec beaucoup de talent, de tact et de mesure, M. Marc Dehaut a soutenu devant la réunion des délégués, tenue le 29 avril au Grand-Hôtel, les idées qu'il avait fait adopter par la Société des agriculteurs de France. Il résulte, a-t-il dit, des renseignements et vœux produits par l'ensemble des comices français, qu'une taxe de 3 francs est nécessaire sur le blé jusqu'au moment où il atteindrait le prix de 30 francs les 100 kilog., ainsi qu'un droit de 10 p. 100 sur les viandes vivantes ou mortes; d'autres orateurs compétents sont venus appuyer et justifier ces chiffres.

Ce droit de 3 francs, ce n'est pas même (mais il faut être modeste, et il n'est pas dans la nature des agriculteurs d'être insatiable et exigeant) l'équivalent des charges dont la terre est grevée, impôt foncier, personnel, de vicinalité, etc. Nous avons payé nos ports, nos chemins de fer, nos routes, etc., et l'étranger qui n'a pris aucune part dans ces dépenses, userait, sans bourse délier, de toutes les facilités et avantages qu'elles lui procurent? Ainsi entendu, le libre-

Digitized by Google

échange devient de la protection retournée, la protection des étrangers contre les nationaux.

Mac Cullort et d'autres économistes anglais ont eux-mêmes proclamé la légitimité de tels droits compensateurs; et ce n'est pas le seul cas où les Anglais, gens si pratiques, aient reconnu que les principes absolus ne sont bons à appliquer que lorsqu'ils servent, mais qu'il faut y introduire des exceptions quand ils nuisent. On ne fait, Outre-Manche, aucune difficulté d'avouer que le système protecteur de Cromwell a eu sa raison d'être pour développer le commerce national, mais que les forces productives de l'Angleterre étant devenues prépondérantes, n'ayant plus rien à craindre, le moment est venu de proclamer le libre-échange pour essayer d'y amener les autres peuples et en tirer parti contre eux, s'ils veulent bien céder à l'attrait décevant des théories. Et si l'importation du bétail prend des proportions inquiétantes, les Anglais n'ont-ils pas, hier encore, imaginé l'ingénieux prétexte des épizooties?

A qui importe-t-elle, cette taxe? à tous ceux qui possèdent la terre et l'exploitent, mais aussi à tous les ouvriers qui vivent du travail se rattachant à l'agriculture et veulent que ce travail et leurs salaires ne soient pas réduits. A bien compter, cela fait plus de 22 millions d'intéressés.

Cependant, a-t-on objecté, les agriculteurs locataires n'ont d'intérêt que jusqu'à concurrence de la durée de leurs baux. Après leur expiration, l'impuissance de notre agriculture livrée à elle-même ne pèsera plus que sur les propriétaires et se traduira par un abaissement de leurs revenus, ce sera pour eux un malheur. Mais lorsque les loyers auront été réduits, la situation des locataires redeviendra ce qu'elle est; ils seront hors de cause.

Tel est le fond de bien des pensées et la cause de certaines indifférences, pour ne pas dire de certaines hostilités que rencontre l'agriculture.

Ce raisonnement suppose l'ignorance ou l'oubli de deux

Digitized by Google

faits : le régime des baux est loin de s'étendre à toute la France, il n'en comprend pas même la moitié. La majeure partie du Centre et tout le Midi ne connaissent que le métayage, système qui attribue la moitié des produits au propriétaire, l'autre moitié au locataire. A moins de bouleverser un état de choses séculaire, ce qui n'est ni facile ni probable, la population vivant du métayage subira donc la moitié de la perte, et cela non pour un temps, mais pour toujours.

D'autre part, la propriété française est depuis longtemps ainsi constituée qu'un tiers à peine est formé de domaines grands ou moyens et que les deux autres tiers sont divisés en petites parts innombrables. Le Code civil et son régime de succession ont favorisé ce partage, mais ne l'ont pas créé. Si nous négligeons l'atteinte portée à la fortune de ceux qui en seront quittes pour réduire leurs dépenses, il restera des millions de petits propriétaires, exploitant eux-mêmes ou n'exploitant pas, dont le bien-être ou même les moyens d'existence seront compromis.

On oppose souvent le sacrifice spontané que Robert Peel obtint, il y a 35 ans, dans la grande propriété anglaise.

Ah ! répondent M. Marc Dehaut et les défenseurs de notre agriculture, si la terre était concentrée entre les mains de vingt mille familles, il en résulterait non pas un droit de les dépouiller, mais peut-être pour elle un devoir d'honneur et de patriotisme. Certes, chez nos voisins, les immenses domaines détenus depuis la conquête ou seulement depuis Elisabeth et Guillaume III ont acquis assez de plus-value, pour qu'une dépression du capital en laisse subsister une bonne part.

L'aristocratie anglaise, universellement citée comme la plus stable et la plus populaire, a compris qu'il lui fallait, pour obtenir ce résultat difficile, non seulement être une fraction brillante ou courageuse de la nation, mais aussi se montrer politique, sage, prévoyante, modérée et payer parfois non seulement de sa vie, mais encore de ses biens. Elle

Digitized by Google

fait sa nuit du 4 août, par des actes successifs, avec moins d'éclat, mais plus de suite.

Mais en France, par suite de notre législation et de cette mobilité antérieure à elle, qui avait déjà produit le morcellement et le changement de mains, les biens n'ont-ils pas été comptés à ceux qui les détiennent à leur taux d'aujourd'hui? Ce taux, dont le rendement varie de 1 1/2 à 3, est-il donc si énorme qu'on le puisse abaisser avec équité et sans trouble profond?

Allez-vous demander d'imiter les lords anglais à ces petits propriétaires qui n'alignent déjà pas sans peine leur budget, à ce cultivateur, qui après avoir longtemps convoité le champ voisin l'a acquis du fruit de ses économies et l'exploite lui-même, et pour lequel, prélèvement fait de son propre pain, le blé vendu au marché représente le faible salaire de son temps et de sa peine? Et cet autre ouvrier, qui travaille pour l'exploitant, entendez-vous qu'il subisse la réduction de salaire indispensable pour équilibrer le prix de revient et le prix de vente des denrées? Ce sacrifice, cette dépréciation du capital foncier et agricole, est-il possible d'en mesurer l'importance? Non sans doute; elle dépendrait du prix auquel la concurrence illimitée de l'Amérique, de la Russie, de l'Australie ferait descendre nos propres produits.

Sur 52 millions d'hectares, on peut en compter 30 millions qui permettent la culture des céréales ou l'élevage du bétail. Si l'on estime ces terres seulement à 1,000 francs l'hectare, prix très inférieur à la réalité, on trouve 30 milliards, et nous sommes convaincus qu'on n'exagérerait pas en portant ce capital à 40 ou 50 milliards. Veut-on de plus évaluer à 200 francs seulement par hectare le capital mobilier affecté à la culture de ces 30 millions d'hectares, de là un autre chiffre de 6 millards.

Restons à 50 milliards qui résultent encore d'un autre calcul. Le revenu de la France passe pour être de 10 à 12 milliards, correspondant à un capital foncier, mobilier, in-

Digitized by Google

dustriel de 200 à 250 milliards. Il est indiscutable que la part de la terre, abstraction faite des forêts et des vignes, est d'au moins un quart.

Supposons ce capital agricole déprécié de 10, 15 p. 100, la moins-value est plus forte, nous l'avons vu, dans certaines régions, c'est 5 à 8 milliards qui disparaissent. S'il ne s'agissait que d'un déplacement ou d'un changement de mains on plaindrait les victimes, mais le mal serait moindre pour le pays. Lorsqu'une industrie périt, le capital qui la soutenait est réduit, mais ce qu'il en reste se porte vers d'autres entreprises. Les bâtiments changent de destination, les ouvriers cherchent et trouvent d'autres emplois.

Mais il ne peut être question d'abandonner la terre. Elle donnera moins à ceux qui la travaillent et la possèdent, voilà tout. Et la perte de ce revenu correspondant à un capital détruit, le propriétaire, l'agriculteur, seront-ils seuls à la supporter, à en souffrir?

Ici, Messieurs, nous touchons à un point délicat de la question.

Avant de rechercher les inconvénients qui peuvent ressortir pour le consommateur de cette diminution de richesse, constatez, disent les économistes, les avantages qu'il recueille; ils sont énormes. Lorsque la récolte étant médiocre en France, l'importation sera par suite provoquée, une taxe empêchera les blés étrangers de se répandre au-dessous d'un certain prix. Ce sera à peu près le seul cas où le cultivateur en recevra quelque effet, non pour faire un bénéfice puisqu'il aura moins de blé que d'ordinaire, mais pour éviter une perte. Eh bien, dans ce cas, quelle influence la taxe de 3 fr. par quintal aura-t-elle sur le prix du pain? Un centime par livre, pas davantage. Mais si vous comptez une consommation moyenne d'une livre par habitant, au bout de l'année ce centime représentera une dépense de 131 millions, ou plutôt une économie de pareille somme que la consommation n'aura pas faite aux dépens de l'agriculture.

Digitized by Google

En effet, lorsque des centimes atteignent ces proportions, qu'on ne peut envisager sans étonnement et sans trouble, c'est un devoir rigoureux pour l'agriculture de démontrer bien clairement que dans cette charge si lourde imposée à la consommation, tout n'est pas réalité.

D'abord, il faut tenir pour désintéressés au premier chef, dans cette question de consommation, tous ceux auxquels la terre procure des revenus, des produits ou des salaires. Ils ne perdent pas d'un côté ce qu'ils ont à dépenser de l'autre; et n'est-ce pas la moitié de la population mise hors de cause?

Mais si, faute de ce secours nécessaire seulement à certaines heures critiques, faute de cette charge passagère et artificielle imposée à la consommation, la terre subit cette grande dépréciation dont il a été parlé, qu'arrivera-t-il? Tous ceux qu'elle fait vivre devront dépenser moins. A qui va cette dépense? A l'industrie, au commerce d'une part, aux caisses publiques de l'autre.

M. Pouyer-Quertier a dit avec raison aux producteurs de vin : « Voulez-vous pour vos vins des débouchés faciles et avantageux? Ne comptez pas sur les Anglais, qui n'en consomment que quelques centaines de mille hectolitres et n'en boiront pas davantage, à moins que leurs goûts ne changent. — Comptez sur la France, et surtout souhaitez que nos régions industrielles soient prospères, car elles aiment vos produits, elles les achètent par millions d'hectolitres, et d'autant plus qu'elles ont plus de ressources.

De même le revenu de ce capital foncier qu'il s'agit de ne pas compromettre, que devient-il? Il est là sous la main de nos industriels. Le laboureur, l'ouvrier s'en servent pour acheter leurs machines ou leurs vêtements. Il va dans les villes, de la main des propriétaires plus aisés dans celles de ces ouvriers qui excellent en choses de goût ou de luxe. On est bien sûr qu'il ne sortira pas de France, et s'il était tari, l'industrie nationale qui ne trouverait pas à exporter au

Digitized by Google

dehors ce qu'elle vendrait aisément à l'intérieur ferait une perte sèche.

Les caisses publiques, et par suite les consommateurs, en tant que contribuables, sont aussi, avons-nous dit, intéressés à ce que la dépréciation du capital et du revenu agricole ne se produise pas.

Ce revenu n'alimente pas seulement l'impôt foncier directement, mais tous ceux dont il constitue les ressources apportent leur contingent à ce flot toujours grossissant des impôts indirects, plus fort s'ils sont plus riches, plus faible s'ils le sont moins.

Il faudrait bien, si l'agriculture s'appauvrit et si la propriété foncière se déprécie, alléger le poids de l'impôt direct qui pèse sur les détenteurs.

Le niveau des contributions indirectes, mobile parce qu'elles proviennent de dépenses en grande partie facultatives, s'abaisserait de lui-même.

De là deux causes de déficit dans les caisses publiques et pour les remplir il faudrait encore s'adresser à ces consommateurs, ouvriers ou patrons d'industrie, qui déjà recevraient moins de l'agriculture, mais auraient à payer davantage en impôts; voit-on comment l'intérêt des millions de consommateurs, ouvriers et patrons d'industrie, se concilie avec celui de l'agriculture?

Vaut-il mieux dépenser moins en gagnant moins ou recevoir davantage, sauf à payer, en certain cas, un centime de plus la livre de pain?

En d'autres termes, le plus important n'est-il pas de soutenir et développer toutes les ressources, toutes les branches d'activité, tous les capitaux dont se compose la richesse générale, la fortune publique?

Telles sont à peu près les considérations sur lesquelles porte le débat.

Il ne faut pas se dissimuler que les tendances libre-échangistes ou la crainte de soulever des questions infiniment

Digitized by Google

délicates (on a pu en juger) laissent à l'agriculture peu de chance de voir actuellement ses plaintes accueillies.

Nous ne saurions mieux terminer ce compte rendu qu'en empruntant quelques conseils à un auteur éminent, dont nous avons déjà cité des passages, sans le nommer.

Notre Président a eu l'excellente pensée de publier récemment une étude de son père, le duc Victor de Broglie, sur la liberté commerciale. Ce travail original et profond se recommande à l'attention de tous par un nom qui auprès de nous n'a pas besoin de recommandation, et c'est une heureuse fortune que l'auteur appartenant à cette contrée par le souvenir et l'honneur qu'il lui a fait, nous appartienne aujourd'hui par le sujet que nous traitons.

L'un des meilleurs esprits d'une génération qui en a compté d'autres très illustres, aucun plus respectable, un homme d'Etat qui a voulu creuser beaucoup et de plus hautes questions que celles de la politique, et a presque toujours dit sur chacune le mot le plus juste, ne pouvait sur ce point que répandre de la lumière et montrer de la mesure. Sa vie n'a-t-elle pas été en quelque sorte une longue méditation? Son dégagement des passions et des compétitions vulgaires a fait ses actes et même ses discours trop rares au gré de ses contemporains : nous y gagnons que ses œuvres sont plus nombreuses; et nous ne les connaissons pas toutes encore. Mais elles apparaissent, comme d'elles-mêmes, évoquées à l'heure où se traitent les grands problèmes que chaque génération reprend et qu'aucune n'épuise.

Il arrive aux hommes qui ont approuvé ou blâmé, sans idées préconçues, suivant qu'une exagération a blessé leur équité ou qu'un argument a frappé leur raison, d'être cités en témoignage par les parties adverses. A certains ils paraissent indécis ou flottants — ils sont impartiaux.

C'est le cas souvent pour M. le duc Victor de Broglie, et notamment à propos de ce débat. Il recommande aux deux

Digitized by Google

antagonistes la justice, la sagesse. Tour à tour il appuie leurs raisons ou combat leurs prétentions excessives. Aussi, libre-échangistes et protectionnistes pourraient-ils, en choisissant les pages, se croire ou se dire préférés. Ils feraient erreur. C'est que leurs systèmes sont absolus ; tandis que M. le duc Victor de Broglie recueille dans chacun le bien et le vrai qui s'y trouvent et fait servir l'un de correctif à l'autre. Cœur généreux autant que grand esprit, il éprouve, en dehors de tout sentiment utopique, cette sympathie pour les hommes qui lui vaut aujourd'hui la nôtre et celle de tous les partis. Il compatit aux épreuves des moins heureux et appelle tout ce qui peut contribuer à leur bien-être. A ce point de vue, il admet que d'ordinaire une liberté commerciale prudemment progressive est un bienfait ; dans certain cas, il juge nécessaire d'en ralentir ou d'en enrayer la marche.

Ainsi que l'a dit notre Président dans une note dont il a fait précéder l'œuvre de son père :

« Les conseils de modération qu'il donnait alors aux deux « parties belligérantes, les efforts qu'il faisait pour trouver « entre les systèmes et les intérêts opposés le terrain d'une « conciliation équitable, les avertissements qu'il adressait « aux esprits trop absolus de part et d'autre, tout cela est « encore de mise, tout cela est aussi utile à faire entendre « aux vainqueurs présents, qu'aux maîtres d'alors, aussi « propre à modérer aujourd'hui les récriminations des pro- « tectionnistes qu'autrefois les revendications des partisans « dévoués du libre-échange. »

Et si nous avions nous-mêmes à conclure et à nous inspirer de ces réflexions opportunes, que devrions-nous dire ?

Les maux dont l'agriculture se plaint n'ont encore ni la durée, ni la persistance, ni la gravité qui puissent interdire tout espoir de retour à une situation meilleure. Une ou deux récoltes abondantes en France, moins bonnes ailleurs,

Digitized by Google

sans dissiper toutes les inquiétudes, du moins changeraient peut-être le sombre aspect des choses.

Le courage et la patience sont des vertus auxquelles l'agriculteur s'exerce toute sa vie; on peut lui demander d'en donner un nouveau témoignage.

Si ses souffrances se confirment et s'aggravent, si le remède, d'utile devient urgent et nécessaire, le temps perdu pour la réparation ne l'aura pas été pour la preuve de ses besoins et de son désintéressement.

Personne alors ne pourrait reprocher aux propriétaires et aux agriculteurs d'avoir trop aisément pris l'alarme, ou d'avoir songé à leurs intérêts plutôt qu'à ceux du pays: et s'ils rencontraient encore de la résistance, ils auraient à réclamer non certes des faveurs, mais simplement justice.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

Tenue à Evreux le 24 mai 1879

A L'OCCASION

DU CONCOURS RÉGIONAL

—

La Société libre de l'Eure avait organisé, à l'occasion du Concours régional d'Evreux plusieurs concours spéciaux pour les agriculteurs, les horticulteurs, les instituteurs et les élèves des écoles primaires et pour les vieux domestiques ruraux. Les récompenses, réservées uniquement à des personnes domiciliées dans le département, sauf pour l'Exposition horticole, ont été distribuées dans une séance solennelle et publique tenue à l'amphithéâtre du Jardin botanique.

Cette séance était présidée par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société.

Sur l'estrade et à côté de M. le Président, avaient pris place : M. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure, M. le duc de Broglie, sénateur, président de la section de l'arrondissement de Bernay, Monseigneur l'Évêque d'Evreux, M. Louis Passy, député, MM. de Blosseville, de Clermont-Tonnerre, Labbé, Emile Vy, Trutat, Ridel, conseillers généraux; M. de Salvandy, ancien député, M. Frémont, secrétaire général de l'Eure, M. Pouyer, président du tribunal de Rouen, président de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure, M. Lerenard-

Digitized by Google

Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, et un grand nombre de membres de la Société et de notabilités du département.

Sur le bureau se trouvait exposé le beau vase de Sèvres offert par M. le Président de la République pour former l'un des lots du Concours horticole.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. FIRBACH, PRÉFET DE L'EURE

Président de la Société,

A LA SÉANCE DU 24 MAI 1879

—

MESSIEURS,

Il était naturel que la Société libre de l'Eure prêtât son concours le plus complet à la grande solennité agricole qui réunit en ce moment à Evreux les sept départements de la région. Et, laissant de côté ma qualité de Président, je suis heureux de lui rendre, comme Préfet, ce témoignage qu'elle ne laisse échapper aucune occasion de se faire l'auxiliaire de l'administration dans tout ce qui peut être utile à l'Agriculture et développer sa prospérité.

La réunion de ce jour, à laquelle ont été conviés MM. les Membres du Conseil général, me fournit l'occasion naturelle de remercier cette assemblée de l'intérêt qu'elle a toujours manifesté pour nos travaux.

Et j'ajouterai, c'est toujours le Préfet qui parle, qu'il est impossible de faire un plus judicieux et plus utile emploi des subventions qu'elle veut bien, chaque année, nous allouer à son budget. Quand on donne son argent, on aime à savoir comment il est dépensé, et puisque nous avons aujourd'hui la bonne fortune de posséder au milieu de nous M. le Président du Conseil général de l'Eure, je

Digitized by Google

suis sûr que, lorsqu'il aura constaté par lui-même toutes les choses utiles que son argent nous permet de réaliser, lui qui est un grand économiste, eh bien! quand il sera question de nous à la commission du budget, celle qu'il préside, il ne manquera pas de dire à ses collègues : Voilà des gens qui font le bien modestement mais sérieusement et d'une façon profitable; vraiment! nous ne leur donnons pas assez et avec cette parole persuasive et sympathique qui le distingue, il saura démontrer à ses collègues que doubler notre subvention serait faire acte à la fois de justice et de bonne administration.

Vous serez, en effet, émerveillé, M. le Président, lorsque vous aurez vu tout ce que nous réalisons avec notre modeste budget.

L'enseignement agricole, que l'Etat se propose de rendre obligatoire dans toutes les écoles primaires, notre Société n'a-t-elle pas l'honneur de l'avoir inauguré depuis 1872? Le concours d'aujourd'hui est le septième organisé par ses soins et, par le nombre des maîtres et des élèves qui y ont pris part, il prouve combien cette institution est goûtée dans nos campagnes et le parti qu'il est facile d'en tirer au profit des progrès agricoles. Tous les hommes compétents s'accordent à reconnaître qu'il n'est pas de meilleur moyen d'initier les enfants de la campagne aux travaux des champs et de leur en inspirer de bonne heure le goût, en leur en démontrant les avantages.

Les récompenses accordées par notre Société à certaines catégories d'animaux viennent également seconder l'action de l'Etat et stimuler certains éleveurs qui n'avaient pu être primés et dont les produits présentaient cependant un intérêt véritable.

Parlerai-je du concours horticole, cette gracieuse annexe de l'Exposition agricole, qui a fait l'admiration de tous les visiteurs et dans lequel nos horticulteurs ont prouvé suffisamment qu'ils étaient au courant des progrès

Digitized by Google

et qu'ils ne se laissaient pas dépasser par des voisins plus favorisés.

Voilà encore des médailles bien placées, et M. le Président de la République a été de notre avis puisqu'il a bien voulu y ajouter un superbe vase de Sèvres.

L'intelligent directeur du Jardin des Plantes, aux excellentes leçons duquel se sont formés tous ces élèves dont nous admirons aujourd'hui les produits, n'est-ce pas la Société libre de l'Eure qui a su utiliser son zèle et son savoir en le chargeant de répandre dans tous nos cantons cet enseignement autrefois ignoré et qui rend cependant de si grands services à nos agriculteurs?

Enfin, je terminerai ce rapide exposé par la catégorie la plus intéressante, peut-être, celle des récompenses aux vieux serviteurs ruraux. Ici, je serai sûr de ne rencontrer aucun contradicteur lorsque j'exprimerai mon admiration pour ces vétérans du travail, dont les mains devenues calleuses au contact des outils, dont les dos se sont courbés en travaillant la terre et en lui arrachant ces produits qui forment la subsistance de tous. Certes, aucuns prix ne sont mieux mérités que ceux que nous leur distribuons. Il me reste à payer une dette de reconnaissance à MM. les membres des divers jurys qui n'ont pas hésité à se déplacer, quelques-uns d'assez loin, pour nous aider de leurs lumières et de leur expérience.

Vivant presque tous au milieu des champs, ils savent, mieux que personne, le bien que peuvent faire ces modestes encouragements accordés aux travailleurs. Aussi, sommes-nous sûrs de les voir prêts à accourir à notre premier appel chaque fois que nous avons besoin de leur concours, et je suis heureux de les remercier publiquement, au nom de la Société, de l'aide si précieux qu'ils nous ont apporté dans cette circonstance.

Je laisse à notre honorable Secrétaire perpétuel le soin de vous dire en détail les mérites de nos divers lauréats.

Digitized by Google

Un devoir impérieux m'oblige à vous quitter inopinément pour aller au-devant de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Agriculture qui vient honorer de sa visite notre concours régional et témoigner ainsi l'intérêt qu'il porte à notre agriculture.

Je terminerai donc en adressant mes félicitations à MM. les lauréats de la Société libre de l'Eure et en leur annonçant que j'ai pu réserver aux principaux d'entre eux des places pour le banquet de demain.

Qu'ils continuent à concourir par leur travail au progrès de l'Agriculture dans notre beau département. C'est l'œuvre que nous poursuivons tous ici; qu'ils soient bien persuadés qu'en s'y associant, chacun dans sa modeste sphère, ils contribuent de la façon la plus utile et la plus sûre au relèvement et à la prospérité de notre chère patrie!

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1876, 1877, 1878 ET 1879

Lu à la séance solennelle du 24 mai 1879

PAR M. ÉMILE COLOMBEL, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

—

MESSIEURS,

La solennité qui nous réunit en ce moment m'impose le devoir de vous présenter un rapport général sur la situation et les travaux de la Société, mais l'ordre du jour de cette séance est trop chargé pour qu'il me soit permis de fatiguer votre attention par un long discours. Je n'aurai donc à réclamer votre indulgence que pour un résumé très succinct, où tous les détails d'une importance secondaire ne sauraient trouver place, et puis, je me bornerai à vous faire connaître en quelques mots les résultats des quatre concours spéciaux, par lesquels vous avez cherché à compléter et à rendre plus brillantes les grandes assises agricoles qui se tiennent en ce moment dans notre ville.

Messieurs, deux faits d'un intérêt exceptionnel dominent votre histoire pendant ces dernières années, deux faits qui sont en même temps une sorte de glorification de vos

Digitized by Google

œuvres, et la récompense de près d'un demi-siècle d'efforts généreux et persévérants.

Le premier se place à la date du 7 avril 1877. Ce jour-là, dans la séance publique présidée à la Sorbonne par le grand-maître de l'Université, la Société recevait un prix de mille francs et une médaille commémorative pour ses travaux d'histoire. Je vous ai déjà rendu compte de ce Concours entre les Sociétés académiques de province, institué récemment, et où vous avez conquis des premiers une palme si justement enviée. Je n'ai pas à y insister davantage.

Mais une grande fête industrielle et agricole devait bientôt vous fournir une occasion de montrer que la Société ne néglige jamais la partie essentielle de son vaste programme. — Vos préoccupations constantes, en effet, s'appliquent à l'Agriculture, et il suffit de parcourir vos budgets annuels pour reconnaître que les deux tiers de vos ressources, malheureusement trop restreintes, lui sont toujours consacrés. Chaque année, des Concours soit de département, soit d'arrondissement, viennent témoigner de votre zèle pour des intérêts si chers aux vrais amis de la patrie. L'année 1878 allait vous offrir un moyen d'en produire une attestation plus hautement significative.

Vous avez compris que je veux parler de l'Exposition universelle. C'est pour cette imposante et pacifique manifestation que vous avez organisé une Exposition collective de produits agricoles du département, dont tout le monde a pu apprécier la valeur et la belle ordonnance. Le Jury international l'a trouvée assez remarquable pour décerner à la Société un diplôme d'honneur équivalent à une médaille d'or.

Vous aviez ajouté à la collection toujours admirée de M. Dumoutier et aux spécialités de ses émules, le Recueil complet de vos travaux et les ouvrages que vous avez publiés à part, comme les Usages locaux, les Études

Digitized by Google

sur les classes agricoles, de MM. Léop. Delisle et Ch. de Beaurepaire, la Carte et la Description géologique du département de M. Passy. Aussi, je crois pouvoir penser et proclamer qu'en vous accordant un grand prix, dont un bien petit nombre de Sociétés ont été jugées dignes, le jury a voulu rendre justice à tout votre passé et reconnaître, au nom du pays, les services signalés que vous avez prodigués à l'agriculture depuis bientôt cinquante années.

La médaille de 1877, le diplôme de 1878 sont un double hommage rendu à votre dévouement pour le bien public.

Messieurs, je laisse de côté le compte rendu des réunions agricoles tenues à Écos, à Brionne, à Fleury-sur-Andelle, je ne parle pas des prix offerts aux enfants pour assurer la conservation des oiseaux utiles à l'Agriculture, de la subvention donnée pour conserver à Evreux une station d'étalons, et de tant d'autres sujets intéressants, et je me hâte d'appeler votre attention sur les lauréats auxquels vous allez tout à l'heure décerner des couronnes si laborieusement conquises.

Le Concours régional d'Evreux ne pouvait vous laisser indifférents, et dès 1877, votre Secrétaire perpétuel se mettait en relation avec M. le Commissaire général, de telle sorte que d'accord avec lui, vous vous prépariez à fournir des récompenses spéciales pour les Exposants domiciliés dans le département.

Tous les agriculteurs ayant présenté des animaux reproducteurs, des instruments et des produits agricoles, et qui n'ont pu, malgré des mérites sérieux, obtenir de primes de l'Etat, vont trouver une compensation et un encouragement dans les prix de la Société.

Ce n'est pas tout :

L'horticulture devait aussi avoir sa part dans vos munificences, et de ce côté, le succès le plus éclatant a répondu à votre initiative. Avec de bien modestes ressources,

Digitized by Google

et quoique limités par l'exiguité d'un emplacement trop restreint, vous avez pu, grâce à l'habileté de notre sympathique collègue, M. Piéton, secondé par un secrétaire zélé, M. Letellier, et par une commission intelligente, joindre l'agréable à l'utile et ajouter à la partie, toujours un peu sévère, des installations du Bel-Ebat, un gracieux ornement, une parure élégante et bien faite pour charmer les yeux. La place de Saint Taurin a été transformée en un brillant écrin, dont soixante disciples de Flore et de Pomone ont apporté les joyaux.

Toutes vos médailles ont trouvé largement leur emploi et je manquerais à mon devoir si je n'adressais ici, en votre nom, à M. le Président de la République, un témoignage de sincère gratitude pour le beau vase de Sèvres qui sera, grâce à lui, la prime d'honneur décernée au plus méritant de nos horticulteurs.

Votre activité ne s'est pourtant pas bornée là, et vous avez encore appelé cette année les élèves des écoles primaires de l'arrondissement d'Evreux à montrer les progrès réalisés par eux dans leurs études sur l'agriculture.

Par une innovation heureuse et qui prouve l'importance attachée avec tant de raison au rôle de la femme dans les exploitations rurales, les écoles de filles ont été admises aux épreuves, et elles ont prouvé, dès ce début, qu'elles étaient assez fortes pour prendre part à la lutte. Pour une jeune fille, en effet, il a fallu créer exceptionnellement un prix d'Excellence, à cause de la supériorité de son travail : Et veuillez remarquer, Messieurs, que 294 élèves appartenant aux écoles des 11 cantons de l'arrondissement d'Evreux, avaient répondu à votre appel.

Je n'entre pas dans d'autres détails sur cette partie intéressante de votre programme. Notre Vice-Président, qui lui consacre tous ses soins et qui en assure le succès, vous fera plus tard un rapport complet, et d'ailleurs, pour ne pas déranger la régularité des classes, c'est pour demain

Digitized by Google

seulement que votre Commission a convié les instituteurs et élèves lauréats à venir recevoir leurs diplômes.

J'ai réservé pour la fin quelques courtes observations sur les vieux serviteurs ruraux qui, au nombre de plus de quatre-vingts, ont recherché les médailles d'honneur que vous leur avez offertes. La situation douloureuse faite à l'Agriculture par des impôts écrasants et par la cherté excessive de la main-d'œuvre prête à ce sujet un intérêt tout particulier.

Aussi ce n'est pas sans une réelle émotion qu'en préparant mon rapport, j'ai constaté tant d'abnégation, tant de vertus cachées, et d'autant plus admirables qu'elles ne promettent à ces héros du dévouement aucun paiement, pas même un peu de notoriété glorieuse. Tous ces braves gens n'ont à espérer que la noble récompense donnée par leur conscience aux gens de bien. C'est la vertu dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus désintéressé.

Chez les uns, nous trouverons des services prolongés pendant plus d'un demi-siècle, avec des gages comme on en payait il y a cinquante ans. Chez beaucoup d'autres, le dévouement s'est traduit par des soins assidus prodigués à des maîtres longtemps et souvent malades, ou atteints des plus graves infirmités, surdité, paralysie, cécité. — L'un a sauvé la ferme où il était employé en tenant tête, seul, aux réquisitionnaires de l'armée prussienne pendant tout l'hiver de l'année terrible. — Une servante, sans négliger aucun de ses travaux, a élevé les enfants et les petits-enfants du fermier qui l'occupait, une autre était en même temps l'unique soutien de ses propres parents vieux et infirmes, une autre encore remplit auprès d'une femme devenue aveugle le rôle d'un véritable intendant.

Je ne parle que des domestiques, Messieurs, mais je suis certain qu'en m'écoutant, vous pensez aux maîtres, à ces estimables cultivateurs, capables d'inspirer de si beaux sentiments, et vous avez grandement raison : Aussi je ne

Digitized by Google

résiste pas au désir de signaler ici à vos applaudissements le nom de l'un d'entre eux, M. Delacour, maire des Ventes (près Evreux). Cet homme de cœur a su réunir dans son exploitation tout un personnel ami, qui voit en lui un père et qui lui donne tous les jours de nouvelles preuves de l'attachement le plus sincère et le plus touchant. C'est avec bonheur que votre Commission a pu décerner des prix à trois des précieux collaborateurs de ce vénérable patriarche.

Je finis, Messieurs, mais non sans déplorer l'insuffisance et la modicité de nos primes, à une époque surtout où la fidélité est devenue si rare, et non sans regretter qu'un généreux Monthyon n'ait pas parcouru jadis notre pays, en y laissant la trace de son passage.

Heureusement, à défaut de Monthyon, nous pouvons au moins nous réjouir de la bienveillance du Gouvernement et du Conseil général du département dont les subventions et les encouragements de toutes sortes, si honorables et si flatteurs pour vous, permettent à la Société de faire encore un peu de bien.

Digitized by Google

RAPPORT

Adressé par M. Émile Colombel à M. le Président de la Société des Agriculteurs de France,

SUR

L'EMPLOI DE QUATRE MÉDAILLES

OFFERTES PAR CETTE COMPAGNIE A LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

—

Monsieur le Président,

A l'occasion du Concours régional, qui s'est tenu à Evreux, du 17 au 26 mai 1879, la Société d'agriculture du département de l'Eure, a organisé plusieurs concours spéciaux pour les exposants de sa circonscription. Elle a attribué notamment des primes importantes aux éleveurs d'animaux des races chevaline, bovine, ovine et porcine, aux constructeurs d'instruments agricoles, et réservé des récompenses particulières aux vieux domestiques ruraux, recommandés par leur dévouement, leur fidélité et la durée de leurs bons services.

Pour augmenter l'attrait de ces concours, la Société des agriculteurs de France, sur la demande de M. Colombel, secrétaire perpétuel de la Société de l'Eure, appuyée par M. le comte de Salvandy, a mis gracieusement à la disposition des organisateurs de ces concours, deux médailles d'argent et deux médailles de bronze à décerner à quatre des propriétaires lauréats, primés à Evreux.

Elle a en même temps délégué pour la représenter,

Digitized by Google

MM. Barbier du Bocage, Lefèvre-Pontalis, Parent du Chatelet, Lerenard-Lavallée et Emile Colombel. MM. Lefebvre-Pontalis et Parent du Chatelet se sont excusés de ne pouvoir se rendre à Evreux, et MM. Lerenard-Lavallée et Colombel, seuls présents pour remplir la mission confiée à la délégation, se sont mis en rapport avec les jurés désignés par la Société de l'Eure ; après un examen sérieux des mérites respectifs des principaux lauréats, auxquels on pouvait attribuer les médailles, ils ont adopté les résolutions suivantes :

Le Concours de chevaux a été particulièrement remarquable, et M. Bruno, éleveur aux Bottereaux (Eure), qui a obtenu la médaille d'or, a paru digne de recevoir une des médailles d'argent de la Société des agriculteurs.

Son étalon, Mouton (n° 89) gris-pommelé, taille 1 m 72, âgé de 5 ans, né et élevé dans le département de l'Eure, comporte dans sa forme tout ce qui caractérise la race percheronne, dont il est issu, et accuse toutes les conditions exigées pour l'étalon de gros trait.

Sa haute taille, sa belle prestance, ses allures régulières, ses membres exempts de tares, son énergie à laquelle s'allie la douceur, l'avaient fait distinguer par les membres du Jury hippique, parmi les 18 étalons de cette catégorie, appartenant pour la plupart aux départements de l'Eure et du Calvados.

Cet étalon eût été primé par le jury du département, si le nombre des prix n'avait pas été fort limité et si les éleveurs des départements précités n'avaient présenté des sujets absolument hors ligne.

La seconde médaille d'argent est échue à une vieille servante, aussi estimable par ses vertus que respectable pour son grand âge.

Cette brave femme, qui vient d'atteindre sa 75e année, est entrée en service à l'âge de 14 ans, et elle est employée depuis 61 ans consécutifs comme servante dans la même ferme. — Elle se nomme Marguerite Béchet, et elle a été

Digitized by Google

recommandée à la bienveillance de la Société par son maître, M. Leroy, cultivateur à Rély, commune de Notre-Dame-du-Hamel, canton de Broglie.

Marguerite Béchet n'a pas seulement à se prévaloir de la durée de ses services.

Elle a su faire preuve d'un dévouement exceptionnel pour ses maîtres, en se consacrant à l'éducation première de leurs enfants et petits-enfants, et, cela, sans que ses occupations de fille de basse-cour eussent jamais à en souffrir.

Aussi a-t-elle obtenu le prix départemental de la Société d'agriculture.

Les deux médailles de bronze ont été attribuées à MM. Hellard et Pinel.

M. Hellard, cultivateur à Gouville, canton de Damville, lauréat d'une médaille d'argent, pour ses produits à l'Exposition universelle de 1878, a présenté à Evreux un bélier métis-mérinos qui lui a valu le premier prix de la Société de l'Eure. Ce bélier d'un très bon choix est âgé de 17 mois, et il se faisait remarquer par les qualités de sa laine et par la beauté de ses formes et de sa taille.

M. Pinel, constructeur au Thil en Vexin, arrondissement des Andelys, a exposé une collection très intéressante de 57 instruments agricoles : charrues, extirpateurs, bineuses, buttoirs, herses, rouleaux, semoirs, concasseurs, hache-paille, coupe-racine, brise-tourteaux, cylindre nettoyeur de betterave, manège, pompe, charrettes, traîneaux, auges et seaux en fer, et la Société de l'Eure lui a donné une médaille de vermeil.

Une des médailles de bronze mises aux mains de la délégation a paru être sérieusement méritée par cet homme intelligent, lauréat depuis longues années de tous les concours de la région et toujours occupé de réaliser de nouveaux progrès dans les machines qui sortent de ses ateliers.

Les délégués de la Société des agriculteurs ont-ils compris et réalisé ses intentions généreuses ?

Digitized by Google

Ils ont au moins la conscience d'avoir fait tous leurs efforts pour y parvenir et en terminant, il se font un devoir de renouveler à la grande Compagnie parisienne, au nom de la Société libre d'agriculture de l'Eure, les plus chaleureux remerciements.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HORTICULTURE

TENU A ÉVREUX, DU 22 AU 25 MAI 1879

PAR

M. LETELLIER-ALABOISSETTE, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION

—

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture, à l'occasion du Concours régional qui s'est tenu à Evreux au mois de mai dernier, a organisé une exposition d'horticulture.

Cette Exposition a eu un brillant succès.

L'emplacement, grâce à l'obligeance de M. le Maire de la ville, était admirablement choisi. La place Saint-Taurin avait été mise à notre disposition; son encadrement de grands arbres formait déjà un ornement : une tente dont le Conseil municipal a bien voulu faire les frais servait d'abri à ceux des produits horticoles qui auraient certainement souffert de la pluie inaccoutumée que nous avons subie à cette époque de l'année.

Un jardin français orné de vases avec piédestal, des pelouses dessinées avec goût, des massifs de fleurs, de conifères, d'arbres fruitiers, des étagères chargées de légumes de toutes sortes frais et conservés, quelques corbeilles de fruits, le tout artistement disposé, témoignaient que la Com-

Digitized by Google

mission nommée par la Société avait fait tous ses efforts pour accomplir la mission qu'elle avait acceptée.

Le principal mérite de toute cette organisation revient à M. Piéton, l'un des membres dé la Commission, l'habile directeur du Jardin des Plantes et professeur distingué d'horticulture.

Des exposants amateurs, des jardiniers, des maraîchers, venus de loin, justifiaient que notre ville a toujours conservé sa vieille réputation de cité affable à tous.

Nos exposants ont rivalisé de zèle, et les récompenses qu'ils ont obtenues sont le témoignage qu'ils suivent les progrès que fait l'horticulture.

Passons maintenant à l'exposé des produits exposés.

FLORICULTURE.

Le principal lauréat de cette Exposition était M. Lapeltey, horticulteur pépiniériste à Evreux, qui a remporté le prix offert par M. le Président de la République consistant en un grand vase de Sèvres. Sa nombreuse collection de conifères et d'arbustes à feuillage persistant autres que les conifères était aussi complète que possible.

M. Lapeltey ne cultive que les espèces qui peuvent réussir en plein air dans nos contrées, et parmi les principaux sujets qu'il a exposés nous avons remarqué de nombreux thuyas, quelques cèdres, plusieurs taxus (ifs), des thuyopsis variés et une partie de la famille des pinus et des abiès. Son exposition se trouvait complétée par des yuccas, des azalées d'Amérique et une assez belle collection de rhododendrons dont quelques-uns sont le produit de ses semis.

Cet exposant avait pour concurrent un horticulteur également distingué, M. Leroux, de Mantes, dont l'exposition était vraiment remarquable. Cet horticulteur avait envoyé beaucoup de nouveautés. — Un cephalotaxus drupacea, un juniperus foliis argenteis, un taxus ericoïdes,

Digitized by Google

un abiès acutifolia, un cupressus elegans, des fusains du Japon, etc. Aussi le jury a-t-il été unanime à lui accorder une médaille d'or.

MM. Hue père et fils nous ont montré une superbe collection d'azalées. Rien ne saurait donner une idée de la fraîcheur et de la diversité de nuances qu'offrait ce parterre arrangé avec beaucoup de goût et au milieu duquel se dressaient de magnifiques rhododendrons. En considération de l'importance de cette exposition, MM. Hue ont obtenu une médaille d'or pour leur collection de plantes fleuries de serre tempérée, une médaille d'argent pour leur belle variété de rhododendrons en pots et fleuris.

Les palmiers et les dracœnas exposés par M. Maurey, jardinier à Evreux, étaient d'une belle végétation et témoignaient des soins intelligents dont ils avaient été l'objet. Voici les noms de quelques plantes et arbustes qui attiraient le plus l'attention des visiteurs. Un magnifique bananier de la Chine, un areca lutescens, un areca sapida, un corypha australis, plusieurs variétés de cœdium, plantes encore très rares, et une nombreuse collection de coleus. Un massif de pensées et de giroflées terminait cette exposition. M. Maurey a obtenu pour ses plantes variées de serre chaude, une médaille d'or, pour sa collection de dracœnas une médaille de vermeil, et pour son lot de pensées une médaille d'argent.

Parmi les jardiniers amateurs, nous pouvons citer en première ligne M. Bordeaux, jardinier en chef chez M. Raoul Duval qui, sur la demande de la Commission d'organisation, a reçu une médaille d'or, hors concours, pour sa coopération au succès de l'Exposition. M. Bordeaux avait apporté une superbe collection de caladiums et d'autres plantes dont quelques-unes méritent d'être mentionnées. On remarquait un anthurium grandiflorum, le theophrasta imperialis, deux nouveaux nidularium, un croton gloriosa variegata, un dracœna Baptisti de 1 mètre de hauteur,

Digitized by Google

un pandanus weitchi et une grande quantité de végétaux de l'Amérique du Sud.

M. Soulat, jardinier en chef chez M. de la Haye-Jousselin, à Saint-Aubin-d'Ecrosville, a exposé des plantes de serre chaude, des ananas et des pélargoniums.

Parmi ces plantes, nous citerons un superbe latania de l'Ile Bourbon, un magnifique pandanus utilis, deux zamia et un fort philodendron.

Le jury a décerné à M. Soulat, une médaille de vermeil pour ses ananas, une médaille d'argent pour son exposition de plantes variées de serre chaude et une médaille de bronze pour ses mosaïques.

Disons en terminant que M. Lanelle, horticulteur à Evreux, a obtenu une médaille de vermeil pour son exposition de plantes fleuries de serre tempérée et une médaille d'argent pour ses pélargoniums à grandes fleurs ; que M. Coussinet, horticulteur à Vernon a reçu une médaille d'argent pour ses azalées de l'Inde fleuries et une autre médaille d'argent pour ses pélargoniums zonales et inquinans.

Enfin M. Perdrix, fabricant de coutils à Evreux, avait exposé deux fuchsias d'une beauté remarquable.

Les bouquets faisant partie de la floriculture, nous allons en dire quelques mots.

Cette partie de l'Exposition n'était pas des plus brillantes. Toutefois le jury a cru devoir donner une médaille d'argent à M^me^ Maurey, particulièrement, pour son bouquet blanc, et une médaille de bronze à M^lle^ Coussinet pour l'élégance de son bouquet.

CULTURE MARAICHÈRE.

La culture maraîchère était assez mal représentée; primeurs, légumes et fruits n'avaient rien de remarquable. Le principal exposant était M. Poncet, jardinier en chef chez M. le vicomte de Fayet, à Saint-Sébastien-de-Morsent, près

Digitized by Google

Evreux. Aussi a-t-il obtenu la médaille d'or pour son lot de légumes forcés et de saison.

Un prix spécial consistant en une médaille de vermeil a été accordé au 21e régiment de Dragons à Evreux, pour un lot de choux gigantesques.

Une autre médaille de vermeil a été décernée à M. Masson, jardinier chez M. Peschet, à Evreux, pour son exposition de melons.

La Société de Saint-Fiacre, établie depuis longtemps à Evreux, ayant offert une médaille de vermeil, la Société d'agriculture s'est jointe à elle, et ajoutant à cette médaille une somme de 60 francs; le jury a accordé cette double récompense à M. Poncet, jardinier à Saint-Sébastien-de-Morsan.

Ne terminons pas ce chapitre sans mentionner les asperges monstrueuses de M. Dingremont, maraîcher à Argenteuil qui les a offertes à la loterie en reconnaissance de l'hospitalité qu'il a reçue à Evreux pendant la guerre de 1870.

OUTILS ET INSTRUMENTS DE JARDINAGE PERFECTIONNÉS.

Cette section était assez bien représentée; parmi les principaux concurrents nous pouvons citer M. Delaunay, fabricant à Bernay, auquel le jury a décerné la médaille de vermeil offerte par la section de la Société de l'arrondissement de Bernay.

M. Casimir Valton, coutelier à Evreux, a eu un rappel de médaille d'argent.

M. Beaume, fabricant de serres à Boulogue-sur-Seine avait exposé plusieurs modèles de pompes.

Une médaille d'argent lui a été accordée ainsi qu'à M. Grenthe, constructeur de serres à Bavin, qui avait envoyé une serre en fer très-bien comprise, et qui joignait

Digitized by Google

à son élégance et à sa solidité le grand avantage d'un prix très-abordable et à la portée des horticulteurs.

AMEUBLEMENT ET DÉCORATION DE JARDINS.

La Commission a examiné avec intérêt les statues exposées par MM. Brault, statuaire à Paris, et Decorchemont, sculpteur à Evreux. Tous deux ont été récompensés : l'un par une médaille de vermeil, l'autre par une médaille d'argent.

Différentes récompenses ont encore été accordées aux fabricants dont les noms suivent, pour la perfection de leurs produits.

Ce sont : MM. Laisné, fabricant de stores à Louviers; — Doucerain, ferblantier à Evreux; — Croisy-Roussel, treillageur; — Duhazé à Elbeuf; — Hamel à Evreux et Hachler.

Prix spéciaux.

Quelques médailles avaient été mises à la disposition du jury pour les objets dignes de récompenses et non prévus au programme.

Elles ont été remises : 1° au Directeur de l'usine à gaz d'Evreux, pour son moteur à gaz appliqué aux arrosages horticoles; 2° à l'Ecole normale d'Evreux pour son herbier annoté; 3° à différents élèves de ce même établissement pour leurs herbiers.

Sur la demande du jury, une médaille d'argent a été décernée à M. Baudry, Pierre-Charles, jardinier depuis 39 ans chez M. de Pillon de Buhorel, propriétaire et capitaine de cavalerie à Breteuil.

Cette médaille a été offerte à la Société par M. Grenthe, lauréat du Concours, pour recevoir cette destination.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE 1879

PAR M. IZARN

Vice-Président de la Société.

—

MESSIEURS,

Depuis l'année 1872, où la Société d'Agriculture, sous l'instigation de M. le comte de Salvandy, a institué les concours d'enseignement agricole, sept concours ont eu lieu et je vous ai fait autant de rapports. Les généralités du sujet, les points intéressants, les particularités même offertes par la diversité des lieux et des circonstances, tout cela a été traité, répété à satiété. Pour raviver un peu les idées, l'intérêt de ces rapports, il faudrait un nouveau rapporteur, un nouvel esprit avec ce point de vue différent sous lequel chacun de nous envisage les mêmes choses.

Une circonstance nouvelle pourtant s'était présentée cette année : c'était la distribution des récompenses aux vieux serviteurs. Rassembler ici d'un côté, des enfants au début de la carrière agricole, arrêtés encore à l'étude des préceptes, de l'autre, des vieillards au terme de cette carrière, lassés, épuisés des efforts qu'ils y ont dépensés; les uns glorieux de leur premier prix, les autres émus, étonnés d'avoir mérité le dernier, c'était certainement un rapprochement heureux, fécond en enseignements pour nos jeunes élèves.

Il eût fallu pour cela supprimer un jour de classe et fermer plus de 20 écoles; on n'y pouvait songer. La distribution des

Digitized by Google

prix aux élèves s'est faite le lendemain dimanche, après celle du concours régional. La gratuité des entrées a permis aux instituteurs et aux élèves de visiter toute l'exposition, et nous aimons à croire qu'ils y auront trouvé agrément et profit.

Je me contenterai donc de vous exposer la statistique du concours. Deux circonstances l'ont rendu remarquable : le nombre des concurrents qui ne s'étaient jamais présentés aussi nombreux, et la participation des jeunes filles. C'était un projet formé depuis longtemps, auquel vous aviez donné votre approbation; nous l'avons réalisé cette année.

Le rôle de la femme dans la ferme est trop important; elle y est trop l'auxiliaire de l'homme pour la laisser en dehors des études agricoles. Les écoles ont compris cet appel et y ont répondu. Cinquante et une jeunes filles se sont présentées; les garçons étaient au nombre de 243, ce qui forme un total de 294 concurrents. Parmi ceux-ci figuraient 48 vétérans, c'est-à-dire des jeunes gens de plus de 14 ans.

Voici un tableau qui résume ces divers renseignements.

CANTONS.	ÉCOLES.	NOUVEAUX.	VÉTÉRANS.	FILLES.	CONCURRENTS.
Saint-André...	15	33	4	19	56
Breteuil.....	6	27			27
Conches.....	5	17	4	4	25
Damville.....	6	15	2	2	19
Évreux (nord)..	5	9	10	8	27
Évreux (sud)...	6	7	2	4	13
Nonancourt....	4	14	1	2	17
Pacy.....	8	24	5	7	36
Rugles.....	5	9	5	4	18
Verneuil.....	7	30	12	1	43
Vernon.....	3	10	3		13
	70	195	48	51	294

J'ajouterai quelques observations sur les sujets de composition et sur la manière dont ils ont été traités; car il est

Digitized by Google

important que vous sachiez comment l'enseignement agricole est dirigé et que vous appréciiez le résultat de vos efforts.

Cet enseignement, nous le trouvons trop théorique : les enfants apprennent le livre et semblent ignorer ce qui se passe sous leurs yeux, dans leurs propres champs.

C'est l'agriculture pratique, celle du pays que nous voudrions voir enseignée. L'enfant l'apprendrait à la ferme, aux champs, derrière le laboureur, au milieu des moissonneurs. Les bonnes méthodes seraient approuvées et retenues, les mauvaises critiquées au nom des principes, corrigées ou supprimées. Les leçons du maître seraient ainsi vivifiées par la pratique. Les rédactions de l'élève reproduiraient à la fois ce qu'il aurait vu et ce qu'il aurait appris; elles se graveraient dans son esprit bien mieux que les paragraphes d'un livre appris par cœur.

Le seul inconvénient de cette méthode, c'est qu'elle prendrait à l'instituteur plus de temps qu'il ne peut en consacrer à l'agriculture.

En tout cas, la question proposée aux élèves a mis en évidence les défauts que je signale. Elle portait sur les terres argileuses, sur les moyens de les améliorer, d'en tirer parti. La saison si exceptionnellement pluvieuse que nous avons traversée lui donnait un à-propos particulier.

Les élèves, suivant le texte de l'auteur, ont recommandé l'apport de marnes calcaires, de faluns, de tangues et autres substances. Mais pas un n'a établi de distinction entre elles au point de vue des localités où on les trouve. Il semble qu'elles soient toutes également à portée des cultivateurs de tous les pays. Aucun n'a remarqué que la marne est ici partout sous nos pieds, que les faluns, les tangues, n'appartiennent pas à nos contrées. On a oublié aussi ces boues sableuses de nos chemins que les communes vendent chaque année, ces petits tas de sable que les cantonniers rassemblent sur les routes, les vidanges des fossés où la pluie, le vent entraînent

Digitized by Google

l'usure de la chaussée et une partie des engrais déposés par les chevaux qui y circulent.

Quelqnes-uns ont parlé avec raison du drainage conseillé par le livre. Mais le procédé vulgaire, usité partout, employé par tous les cultivateurs pour débarrasser leurs champs de l'excès d'eau, ces rigoles d'égout que l'on trace à la charrue, que l'on vide à la pelle, pas un élève n'en a parlé. Le labour en billons, pratiqué dans les terres fortes du Roumois, a sans doute le défaut de se prêter difficilement à l'emploi des machines perfectionnées, mais, en pays plat, il fait la part de l'eau en la laissant sans les raies et en élevant au-dessus d'elle une partie du sol. L'école semble ignorer cette pratique.

Quelquefois aussi le maître est trop savant et loge dans la tête des élèves des notions au-dessus de leur portée. L'élève les répète certainement sans les comprendre. Ainsi nous avons rencontré des copies où, à propos de l'écobuage, il est question de silicates, de silice, de silice soluble. Il faut savoir rester à l'école.

Les questions d'horticulture traitaient de la greffe, de son application aux arbres fruitiers et de la plantation de ces derniers. Les réponses ont été plus satisfaisantes.

En comptabilité, quelques compositions excellentes nous ont prouvé cette année encore que le mécanisme et le jeu des écritures n'est pas au-dessus de l'intelligence des enfants de 10 à 14 ans. Ici encore c'est l'enseignement qui fait défaut aux élèves plutôt que les élèves à l'enseignement. Ainsi beaucoup d'entre eux rédigent assez correctement les articles du journal et du grand livre, seulement ils se trompent souvent dans l'application des termes *doit* et *avoir;* ils portent au débit ce qui appartient au crédit et réciproquement. Cette erreur trop fréquente tient à l'obscurité que conservent pour l'enfant ces termes de *doit* et *avoir*. En effet, si Laurent m'achète des betteraves, l'élève comprendra bien cette formule : Laurent *doit* à Betteraves; il comprendra moins Betteraves *avoir* par Laurent. Mais le jour où Laurent me paie et où j'écris : Caisse *doit*

Digitized by Google

à Laurent, alors il ne comprend plus rien. Cette difficulté subsistera tant que le maître ne commencera pas la comptabilité en remplaçant les mots *doit* et *avoir* par ceux de *reçoit* et *donne* qui expriment clairement le fait que l'on veut consigner. Au bout de quelque temps, il associera, comme dans une traduction interlinéaire, ces deux mots qui ont la même signification, et ce n'est que plus tard, quand l'élève sera assez avancé, qu'il s'en tiendra aux mots consacrés. Encore fera-t-il bien de conseiller à l'élève de revenir à leur traduction dans les cas embarrassants.

J'ai l'habitude de vous signaler les écoles et les élèves qui se sont distingués dans le concours, et je vous citerai en première ligne l'école de Mouettes, canton de Saint-André, tenue par M. Morlet. Sur 5 filles qu'il a présentées, 3 ont obtenu des prix, et l'une d'elles, M^lle^ Peltier nous a donné de si bonnes compositions, supérieures aux meilleures des garçons, que nous avons dû créer pour elle un prix d'excellence. Puisque l'école de Mouettes nous a fait commencer par les filles, nous achèverons ce qui les concerne. Les premiers prix ont été remportés : par M^lle^ Vacquelin, autre élève de Mouettes; M^lle^ Péteil, élève de l'école de Saint-André, tenue par la sœur Fauchet, de la Providence; M^lle^ Damoiseau, élève de la sœur Ridel, de la Providence, à l'école du Pont-Saint-Thomas, d'Évreux.

Les prix d'honneur des garçons (vétérans) ont été remportés par les élèves Han, de Nonancourt (M. Gondoin, instituteur); Hue, de l'école primaire supérieure d'Évreux (M. Quérité, instituteur); Pointel, de Saint-Marcel (M. Brossé, instituteur), et Bonaventure, de Verneuil (M. Beaucousin, instituteur).

Les prix d'honneur des nouveaux ont été décernés aux élèves Boisseau, de Bueil (M. Brard, instituteur); Damasse, de Pacy (M. Isoré, instituteur); Buisson, de Breux (M. Guille, instituteur).

Digitized by Google

RAPPORT

LU A LA SECTION DE BERNAY, PAR M. JOIN-LAMBERT

SUR

LE CONCOURS RÉGIONAL D'ÉVREUX

ET SUR LA PART PRISE A CE CONCOURS PAR L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

MESSIEURS,

Nous avons à vous rendre compte, M. Cauchepin et moi, de l'emploi fait de votre crédit de 500 francs ouvert pour participation au Concours départemental organisé par la Société libre de l'Eure à l'occasion du Concours régional.

La Société d'Evreux ayant déjà attribué à chaque catégorie un ou plusieurs prix en sommes d'argent, il a paru à ses membres et à vos délégués que le mieux serait d'adjoindre à chacun des prix ou à chacune des mentions une médaille de vermeil, d'argent ou de bronze.

Ces médailles portant le nom de notre section, votre crédit a permis de l'associer ainsi à toutes les récompenses du concours départemental.

La Société d'Evreux nous a chargés de vous vivement remercier en son nom de notre généreuse participation.

Nous serions heureux que vos intentions aient été convenablement remplies.

Voilà, Messieurs, pour la part de notre arrondissement en dépense. — Nous allons vous parler de sa part, en récompenses, nous ne voudrions pas dire, en recettes, le mot sent trop la comptabilité, et ferait naître quelque idée de déficit.

Digitized by Google

Plusieurs de nos honorables collègues ont bien voulu se charger de vous présenter chacun un compte rendu d'une partie différente de notre concours régional. Grâce à leur obligeance et à cette distribution de la tâche, chaque question sera traitée avec beaucoup de compétence.

M. le comte Dauger vous dira en quoi le concours hippique lui a paru manifester le progrès constant de la race chevaline normande.

M. Goubert qui a bien voulu, comme délégué de notre section, prendre part aux opérations du jury pour le concours départemental organisé par la Société libre de l'Eure, vous en fera connaître le résultat.

Dans ce concours départemental, les habitants de notre arrondissement qui ont obtenu des récompenses, sont : M. le comte Dauger (juments poulinières), M. Quevilly (produits agricoles), M. Aroult (espèce ovine). Vous serez heureux de saluer leurs noms.

M. Quevilly, qui ne nous aurait pas fait part de son propre succès, vous entretiendra de l'exposition horticole.

Il n'est pas étonnant qu'au concours régional nous ne trouvions pas de récompenses décernées à des habitants de notre arrondissement pour des produits horticoles. Les fleurs surtout s'accommodent peu des voyages, aussi les expositions horticoles tournent-elles d'ordinaire à l'avantage des jardins et jardiniers du voisinage.

Mais il vient des bestiaux de tous les départements intéressés au Concours. La proximité ne nous a guère servi. Dans les récompenses du Concours régional pour les bestiaux, quelle est la part du département de l'Eure ? la plus faible. Celle de l'arrondissement de Bernay ? presque nulle. Je crains même qu'il ne faille dire absolument nulle. Rien ? c'est vraiment trop peu de chose.

Les bestiaux sont pourtant le pivot de la bonne agriculture. Leur nombre, c'est l'engrais abondant et le profit sur les récoltes.

Digitized by Google

Leur qualité, c'est le bénéfice sur leur élevage, car il n'en coûte pas plus de nourrir un animal d'élite qu'un animal inférieur et le prix de vente de l'un et de l'autre est bien différent.

Le bétail du Calvados, de la Manche, de l'Orne, est depuis longtemps supérieur au nôtre, et la Seine-Inférieure qui n'a pas plus d'herbages que l'Eure a réalisé des progrès, indication précieuse de ce que nous pourrions faire nous-mêmes.

Les terres du pays de Caux ne sont pas meilleures que celles du Vexin, du Lieuvin et de la plaine du Neubourg.

Mais notre attention, nos soins, notre argent ne se portent pas autant de ce côté.

Et, à propos d'argent, qu'il me soit permis de parler des encouragements que la Société peut donner, sous forme de primes, à l'amélioration des animaux reproducteurs. Cette amélioration était la préoccupation constante de mon honorable prédécesseur, M. le comte Dauger. Il revenait souvent sur ce sujet, et il avait, selon moi, tellement raison, que j'y reviendrai avec persistance, à son exemple.

La race chevaline, nous dit-on, fait de grands progrès. Quel en est le motif? Parce que l'Etat et les départements consacrent des sommes considérables aux courses de trotteurs, à l'achat d'étalons, qui, poulains, sont payés cher à l'éleveur, aux concours de poulinières et de pouliches : parce que des étalons choisis sont répartis, à grands frais, dans toute la France.

Dans la plaine de Caen et dans la Seine-Inférieure qui ne sont pas, je le répète, des pays d'herbages, les cultivateurs font l'avance nécessaire pour avoir des bestiaux de belle race. Pourquoi? Parce qu'ils trouvent de leurs produits des prix rémunérateurs; parce que les primes décernées aux bonnes vaches, aux bons taureaux, aux bons béliers, les aident à couvrir leur dépense première et leurs frais d'entretien.

Digitized by Google

Le Conseil général de la Seine-Inférieure, trouvant que l'Etat ne fournissait pas des étalons assez nombreux ou assez bons, en acheta, pour les revendre à bas prix dans le département et les pensionner.

Les Comices du même département ont acheté et revendu de même des types choisis des races bovine et ovine. Ils subventionnent les propriétaires de taureaux remarquables. Ils emploient leurs ressources surtout en primes pour les bestiaux. C'est à ces conditions que nos voisins en sont venus à lutter aujourd'hui pour les bestiaux avec la Manche, l'Orne et le Calvados.

Où en sommes-nous? Dans combien de parties de notre arrondissement n'est-il pas difficile de trouver un bon taureau? Un cultivateur veut-il s'en procurer un, il faut le payer cher et l'on se dit qu'il sera peu recherché, croisé avec des vaches inférieures, et aura peu d'occasion de ces primes et subventions qui en diminuent la charge.

En sens inverse et par cercle vicieux, on hésite à acquérir une vache très belle, mais très chère, parce qu'on ne pourra trouver un mâle convenable, et que dès la première génération le mérite de la race aura baissé.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas chez nous d'exception? Je me souviens en avoir rencontré chez nos lauréats. Mais ce sont des exceptions, — et les concours tenus à Evreux semblent indiquer ou que l'on n'a pas eu le goût de la lutte, ce qui serait un tort si on en avait les moyens, ou que l'on était généralement mal préparé à l'affronter.

Est-il convenable lorsqu'on touche à l'agriculture plutôt par la sympathie que par la pratique de s'exprimer aussi librement? Il me semble que j'ai mission d'aborder les questions et non de les éviter, de même que vous êtes là pour redresser mes erreurs.

Je livre donc ces réflexions toutes personnelles à votre appréciation et vous jugerez s'il n'y a pas quelque chose de

Digitized by Google

plus à faire pour améliorer notre outillage vivant, le bétail, cette première et capitale machine agricole.

Les machines de fer et de bois, au contraire, s'améliorent et se propagent rapidement. Un esprit chagrin a dit : « que nous vivions en un siècle de fous. » — C'est le siècle des ingénieurs qu'il faut dire, et ce n'est pas la même chose. Mais je regrette que M. Cauchepin ne nous explique pas les progrès les plus récents et les plus curieux des machines agricoles.

J'ai voulu terminer sur un sujet agréable, et qui nous dédommage des congratulations que nous n'avons pas à nous adresser. M. Hermier a obtenu, vous le savez, une médaille d'or, de grand module. Il se trouve en fort bonne compagnie avec MM. Dubourg, Waddington, Dumoutier, Guérard (ancienne prime d'honneur de la Seine-Inférieure), Pouyer et Ridel. M. Narcisse Hébert, cultivateur du Vexin, et dont le frère a déjà obtenu, il y a 15 ans, la prime d'honneur, a été préféré, pour la première récompense, à tous les agriculteurs éminents que nous venons de citer. Nous n'avons pas à mêler nos réflexions à celles dont la presse s'est faite l'écho. Nous dirons seulement que le Vexin est une terre privilégiée, et que M. Hermier a pourvu lui-même à ce qui manquait à ses terres en qualité, et à son installation, quant aux bâtiments. N'a-t-il pas fait, étant donnée sa situation, aussi bien qu'il était possible de faire? Ce qui vous a été déjà dit par M. Bayvel et par moi, ce que vous savez par vous-mêmes, vous permet d'en juger.

Il ne faut pas s'étonner que M. Hermier, bien que tenant la tête parmi les agriculteurs du département, n'ait pas eu de bestiaux exposés et primés. A raison de son mode spécial d'exploitation, presque tout son capital est en récoltes, engrais et animaux de boucherie, fort nombreux et très beaux, mais non admis dans les concours. Et c'est aussi ce mode spécial d'exploitation, par lequel il est placé en quelque sorte en dehors de notre culture générale, qui nous a empê-

Digitized by Google

ché de le citer comme exception ou atténuation à notre échec ou à notre abstention.

Mais si le succès de M. Hermier est le fait de son initiative, plutôt que d'un courant dans lequel il se serait trouvé placé, son mérite n'est pas moindre, au contraire, et c'est pour nous un devoir et un plaisir de l'en féliciter.

Quant à notre arrondissement, il renferme assez d'hommes éclairés et désireux de bien faire ; il possède assez d'éléments de prospérité et de progrès agricole pour qu'on puisse compter sur l'avenir et sur d'honorables revanches.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR LE CONCOURS HIPPIQUE

—

MESSIEURS,

Le concours hippique d'Evreux en 1879 a présenté un intérêt d'autant plus grand que l'élevage a été doublé du dressage, ce qui n'avait jamais eu lieu dans les concours régionaux.

Le nombre des étalons de trois ans présentés au concours d'élevage a été plus considérable que celui des autres catégories et l'on a dû y reporter plusieurs primes enlevées aux autres sections. — Il y avait l'élite de la production de la plaine de Caen et l'on peut juger par là des progrès accomplis : ceux qui peuvent se rappeler les têtes busquées, les épaules rondes, les croupes avalées, les allures lourdes et raccourcies, enfin l'ensemble grossier des étalons du bon vieux temps doivent constater, s'ils ne sont pas de parti pris, combien l'influence de l'administration des haras a été heureuse pour notre élevage de demi-sang.

Non seulement il est inutile maintenant d'aller chercher nos reproducteurs en Angleterre, mais nous trouvons meilleur chez nous.

Nous avons le carrossier, le cab, le cheval de selle : si l'on ne peut dire encore d'une manière absolue que la race anglo-normande est une race finie, la raison en est surtout

Digitized by Google

aux types variés que l'on cherche à faire. — Est-ce un tort? L'avenir le dira peut-être : en tout cas, c'est une preuve irréfutable de la diversité des modèles que peut produire notre race.

M. Auguste Pierre, de Caen, qui a présenté cinq chevaux et a remporté les premiers prix avait certainement le lot le plus remarquable de ce beau concours. — Il possède actuellement l'écurie d'étalons la plus nombreuse de la plaine de Caen et présente annuellement en moyenne de 80 à 100 chevaux à l'administration des haras. — L'année dernière, il en a eu 56 de reçus, chiffre énorme qui n'avait jamais été atteint par un éleveur.

Les étalons de 4 ans étaient beaucoup moins nombreux et moins remarquables : l'explication en est bien simple. — Presque tous sont des chevaux refusés par l'administration des haras ou n'ayant pu lui être présentés pour une raison quelconque : quelques-uns cependant font la monte et sont pensionnés par elle : parmi ces derniers se trouve quelquefois un cheval d'ordre qui a pu se trouver malade au moment des achats d'étalons. — M. Le Sénécal, de Bayeux, qui a une station d'étalons, a obtenu, deux primes sur quatre : son fils de Niger était le plus remarquable de tous et aurait eu certainement la première prime sans une légère défectuosité des jarrets.

Les juments poulinières de demi-sang étaient peu nombreuses, mais la qualité suppléait à la quantité. — Les premiers prix de l'Exposition universelle, d'Argences, de Dozulé, du Mesle-sur-Sarthe étaient présents. — On peut dire qu'il n'y avait pas une jument inférieure et toutes étaient suitées de poulains dont les prix au sevrage atteignent souvent 2,000 et même 2,500 fr.

Le concours d'étalons de trait n'était pas nombreux ; il y avait toutefois quelques beaux types ; il en était de même pour les juments : M. Marais, de Beaumont, a obtenu un second prix. Cependant on a dû retirer des primes faute de

Digitized by Google

sujets. — C'est ici le cas de remarquer le tort que fait à la race de trait l'abandon de l'Administration des Haras.

La race de trait léger n'existe plus : ce qu'on appelait le *postier* est devenu un cheval légendaire et c'est une vraie dérision de lui donner des encouragements.

L'industrie privée l'a tuée et elle est en train d'en faire autant de la race de gros trait : les éleveurs vendent pour un gros prix ce qu'ils ont de plus beau et gardent pour la monte les sujets les moins bons : pour cette industrie comme pour beaucoup d'autres, il nous faut la protection.

Le concours de dressage ne pouvait lutter avec les concours du printemps : les chevaux les plus remarquables étaient vendus ; quelques sujets cependant étaient fort admirés, entre autres un cheval alezan, fils d'*Haimon*, qui fait la monte à la station de Menneval : il a eu le premier prix de selle. — Un beau cheval à M. Touhard a eu un prix de tilbury, il a des actions étonnantes.

Les chevaux sautant les obstacles ont fini agréablement pour le public cette solennité hippique ; les deux premiers prix ont été partagés *ex æquo* entre les dragons d'Evreux et les chasseurs de Rouen : le moindre sentiment de jalousie n'a donc pu ternir la joyeuse humeur de nos officiers qui ont donné par leur présence et leur adresse un relief tout spécial au Concours régional d'Evreux de 1879.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE BESTIAUX

ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ

POUR LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT NON PRIMÉS PAR L'ÉTAT

PRÉSENTÉ PAR M. GOUBERT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

La Commission déléguée par la Société libre de l'Eure à l'effet de désigner les animaux des espèces bovine, ovine et porcine, qui n'ayant point été primés par le concours régional, méritaient d'obtenir la récompense du département de l'Eure, était composée de :

MM. Dupas, pour l'arrondissement des Andelys.
Amette, pour l'arrondissement de Louviers.
Martin, pour l'arrondissement d'Evreux (sud).
Lemaitre, pour l'arrondissement d'Evreux (nord).
Monnier.
Olivier, pour l'arrondissement de Pont-Audemer.
Goubert, pour l'arrondissement de Bernay.

L'examen des animaux a été fait les 22 et 23 mai 1879.

Le résultat de cet examen a été le suivant :

Espèce bovine.

MALES.— La première prime a été accordée à M. Fontaine

Digitized by Google

(Magloire), propriétaire à Fontaine-sous-Jouy, pour son taureau caille, âgé de 17 mois.

La deuxième prime a été accordée à M. Varillon, propriétaire à Guichainville, pour son taureau brun, âgé de 33 mois.

Génisses de 1 à 2 ans.

La première prime a été accordée à M. Lucas, propriétaire à Bosguérard-de-Marcouville, pour sa génisse bringée rouge, âgée de 23 mois.

La deuxième prime a été accordée à M. Ridel, propriétaire à Cahaignes, pour sa génisse bringée blonde, âgée de 23 mois.

Cette section, comme la précédente, laissait beaucoup à désirer en qualité et en quantité.

Vaches de plus de trois ans, pleines ou à lait.

La première prime a été accordée à M. Dumoutier, propriétaire et agriculteur à Claville, pour une belle vache bringée rouge, âgée de 6 ans.

La deuxième prime a été accordée à M. Peschet, propriétaire à Evreux, pour sa vache bringée noir, âgée de 47 mois.

Cette section était bien fournie en qualité et en quantité.

MM. Dumoutier et Varillon précités, ainsi que MM. Hellard, propriétaire à Gouville, Lamiot, cultivateur à Evreux, ont aussi présenté plusieurs vaches d'une qualité remarquable.

Espèce ovine. — Races mérinos et métis-mérinos.

MALES. — La première prime a été accordée à M. Hellard, propriétaire à Gouville, pour son bélier métis-mérinos, âgé de 17 mois.

La deuxième prime à M. Legendre, propriétaire à Villez-

Digitized by Google

Champ-Dominel, pour son bélier métis-mérinos âgé de 18 mois.

La troisième prime à M. Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre, pour un bélier métis-mérinos, âgé de 15 mois.

FEMELLES. — La première prime a été accordée à M. Dumoutier, de Claville, pour un lot de 5 brebis mérinos, âgées de 6 ans.

La deuxième et la troisième primes n'ont pu être décernées faute d'animaux exposés ; la commission a cru devoir les reporter sur la race porcine. Cependant, il se trouvait encore un autre lot de belles brebis, appartenant à M. Allorge, propriétaire à Villiers-en-Désœuvre, mais ces brebis étant de race croisée Dishley, se trouvaient d'après les prescriptions du programme exclues du concours.

Il est à regretter que l'on ait admis à concourir pour les primes offertes par le département, seulement les races mérinos et métis-mérinos. Ce moyen mettait à l'écart presque tous les éleveurs des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer, dont les bergeries sont en partie composées de moutons de races dishley-mérinos.

Les éleveurs de ces contrées ont depuis plusieurs années préféré cette race, à cause de la précocité, de la création, de nature des animaux, ainsi que du prix rémunérateur de la viande, tandis que depuis la concurrence étrangère le prix des laines tend toujours à diminuer.

Espèce porcine. — Races étrangères pures ou croisées.

MALES. — La première prime est accordée à M. Ridel, de Cahaignes, pour son verrat yorkshire blanc, âgé de 8 mois.
La deuxième prime a été accordée à M. Coquerel, de Sassey, pour son verrat normand blanc, âgé de 18 mois.

La troisième prime, a été accordée à M. Dumoutier, précité, pour son verrat berkshire noir, âgé de 14 mois.

FEMELLES. — La première prime a été accordée à M. Ridel,

Digitized by Google

précité, pour sa truie croisée yorkshire-berkshire blanche, âgée de 22 mois.

La deuxième prime a été accordée à M. Dumoutier, précité, pour sa truie berkshire noire, âgée de 6 mois.

La troisième prime a été accordée à M. Martin Chevallier, propriétaire à la Bonneville, pour sa truie normande blanche, âgée de 12 mois. Cette catégorie était très nombreuse et très remarquable par la variété des races et la beauté des animaux présentés au concours.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CONCOURS SPÉCIAL POUR LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

TAUREAUX. — (170 fr. et médaille de vermeill grand module), M. Fontaine (Magloire), de Fontaine-sous-Jouy; — (120 fr. et médaille d'argent), M. Varillon, de Melleville.

VACHES LAITIÈRES. — (120 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Dumoutier, de Claville; — (90 fr. et médaille d'argent), M. Peschet, d'Évreux.

GÉNISSES DE 18 A 30 MOIS. — (100 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Lucas, de Bosguerard-de-Marcouville; — (75 fr. et médaille d'argent), M. Ridel de Cahaignes.

BÉLIERS MÉTIS-MÉRINOS. — (90 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Hellard, de Gouville; — (60 fr. et médaille d'argent), M. Legendre, de Villez-Champ-Dominel; — (50 fr. et médaille de bronze), M. Arnoult, de Gisay-la-Coudre.

BREBIS. — (90 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Dumoutier, de Claville.

VERRATS. — (60 fr. et médaille de bronze), M. Ridel, de Cahaignes; — (40 fr. et médaille de bronze), *ex æquo*, M. Coquerel, de Sassey, et M. Dumoutier, de Claville.

TRUIES. — (60 fr. et médaille de bronze), M. Ridel, de Cahaignes; — (40 fr. et médaille de bronze), *ex æquo*, M. Dumoutier, de Claville, et M. Martin-Chevallier, de la Bonneville.

CHEVAUX DE TRAIT DE 3 A 5 ANS. — *1er Prix* (médaille d'or), M. Adonis Bruno, des Botterceaux. — *2e Prix* (médaille de vermeil grand module), M. Allorge-Mesnier, de Villiers-en-Désœuvre. — *3e Prix* (médaille d'argent), M. La Ricque, de Saint-Urien.

JUMENTS POULINIÈRES. — *1er Prix* (médaille d'or), M. le comte Dauger, de Menneval. — *2e Prix* (médaille de vermeil grand module),

Digitized by Google

M. Joret, du Neubourg. — *3e Prix* (médaille d'argent), M. Brault, de Vernon.

Instruments agricoles. — *Médaille d'or*, M. Filoque, de Bourgtheroulde. — *Médaille de vermeil*, M. Pinel, du Thil-en-Vexin. — *Médailles d'argent*, M. Darras, de Saussay-la-Vache; M. Montandon, de Vernon. — *Médailles de bronze*, M. Drouet, de la Forêt-du-Parc; M. Girard, de Damville; M. Girard, de Conches. — *Mentions honorables*, M. Bonnel, de Burey; M. Cartier, de Nassandres.

Produits agricoles. — *Médaille de vermeil*, M. Lavril, de Saint-Aquilin-de-Pacy. — *Médailles d'argent*, M. Henry Quevilly, de Beaumesnil, et l'orphelinat agricole de Nagel. — *Médailles de bronze*, M. Delhomme, d'Emanville; M, Coquerel, de Sassey.

Prix exceptionnels. — (Médailles de vermeil), M. Georges Roussel, architecte à Louviers, auteur des agencements agricoles des fermes de Lisors et d'Amfreville-sur-Iton, appartenant à M. Pouyer, président du tribunal civil de Rouen; M. Z. Badais, architecte à Rouen, coopérateur de M. Roussel.

Médailles offertes par la Société des Agriculteurs de France. — (Médailles d'argent grand module), Marguerite Béchet, servante de ferme depuis 61 ans chez M. Leroy, cultivateur à Notre-Dame-du-Hamel; M. Adonis Bruno, éleveur aux Bottereaux, pour son étalon *Mouton*. — (Médailles de bronze grand module), M. Pinel, constructeur au Thil, pour ses machines; M. Hellard, de Gouville, pour son bélier métis mérinos.

CONCOURS ENTRE LES DOMESTIQUES RURAUX

PRIX DU DÉPARTEMENT

Charretiers. — (100 fr. et médaille de vermeil), Jules Fouché, 45 ans de services chez MM. Lépicouché et Varillon (Fouché est sourd-muet); — (médaille de vermeil), Gouet, 46 ans de services chez M. Mahon, à Bois-Arnault; — (mention honorable et médaille d'argent), Monnier, 35 ans de services chez M. Delacour, aux Ventes.

Bergers. — (100 fr. et médaille de vermeil); Quinquet, 54 ans de services chez M. Boucher, à Notre-Dame-du-Hamel; — (mention honorable), Lazare, 38 ans de services chez M. Hébert, à Vesly.

Hommes a toutes mains. — (100 fr. et médaille de vermeil), Talbot, 55 ans de services chez M. Bernier, à Neuville-sur-Authou; — *Prix*

Digitized by Google

supplémentaire (médaille de vermeil), Lehoux, journalier, 61 ans de services chez M. Delacour, aux Ventes; — (mention honorable et médaille d'argent), Beaudouin, 54 ans de services chez M. Hue, à Thiberville.

Servantes. — (100 fr. et médaille de vermeil), Marguerite Béchet, 61 ans de services chez M. Leroy, à Notre-Dame-du-Hamel; — (mentions honorables et médailles d'argent), femme Grossin, 58 ans de services chez Mme Lethuillier, à Bourneville; Prévost, 48 ans de services chez M. Pellevillain, aux Jonquerets-de-Livet; Duclos, 48 ans de services chez Mme veuve Douis, à Biencourt; Camus, 45 ans de services chez M. Chanu, à Épinay.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Charretiers. — (60 fr. et médaille de bronze), Morel, 39 ans de services chez M. Desclos, à Ambenay; — (40 fr. et médaille de bronze), Chatel, 37 ans de services chez M. Maurey, à Claville; — (mentions honorables et médailles de bronze), Leblond, 32 ans de services chez M. Lebigre, à Ezy; Marais, 32 ans de services chez M. Villard, à Courteilles.

Bergers. — (60 fr. et médaille de bronze), Piedfer, 46 ans de services chez M. Roussel, à Claville; — (40 fr. et médaille de bronze), Courty, 42 ans de services chez MM. Piéton et Dumont, à Bernienville et Claville; — (mention honorable et médaille de bronze), Josse, 33 ans de services chez M. Bertin, au Tilleul-Lambert.

Hommes a toutes mains. — (50 fr. et médailles de bronze), Dupuis, 49 ans de services chez M. Béguin, à Saint-Vigor; Pernelle, 49 ans de services chez M. Mauger, à Breuilpont; Denice, 49 ans de services chez Mlle Bourdon, à Claville; — (40 fr. et médaille de bronze), Hélain, 44 ans de services chez M. Eniot, à Pullay; — (mentions honorables et médailles de bronze), Barbey, 34 ans de services chez M. Huet, à Claville; Béranger, 34 ans de services chez M. Allorge-Mesnier, à Villiers-en-Désœuvre.

Servantes. — (50 fr. et médaille de bronze), Dévreux, 43 ans de services chez M. Vivien, au Fidelaire; — (40 fr. et médailles de bronze), Berthelot, 37 ans de services chez Mme veuve Leclerc, à Marcilly-sur-Eure; Roussel, 37 ans de services chez Mme veuve Morel, à Gauciel; Simon, 37 ans de services chez Mme veuve Briant, au Buisson-de-Coulonges; — (mention honorable et médaille de bronze), Girard, 34 ans de services chez M. Hommet, à Tillières.

Digitized by Google

Prix exceptionnel (médaille d'argent), veuve Léveillé, 49 ans de services chez M. Delacour, aux Ventes.

CONCOURS D'HORTICULTURE

PRODUITS HORTICOLES

Serre chaude. — Pour la plus belle et la plus complète exposition de plantes variées de serre chaude : *Médaille d'or*, M. Maurey, horticulteur à Evreux. — *Médaille d'argent*, M. Soulat, jardinier-chef au château de Saint-Aubin-d'Ecrosville. — *Médaille d'or hors concours*, M. Bordeaux, jardinier-chef au château du Vaudreuil. — Coleus et gloxinia : *Médaille de bronze*, M. Leroux, de Mantes. — Dracœna : *Médaille de vermeil*, M. Maurey, d'Evreux. — Ananas : *Médaille de vermeil*, M. Soulat, de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Serre tempérée. — Pour la plus belle et la plus complète collection de plantes fleuries : *Médaille d'or*, M. Hue, d'Evreux. — *Médaille de vermeil*, M. Lanelle, d'Evreux. — Azalées de l'Inde fleuries : *Médaille d'argent*, M. Coussinet, de Vernon. — Pélargonium à grandes fleurs : *Médaille d'argent*, M. Lanelle, d'Evreux. — Pélargonium zonales et inquinans : *Médaille d'argent*, M. Coussinet, de Vernon. — *Médaille de bronze*, M. Lanelle, d'Evreux. — Fuchsia : *Médaille de bronze*, M. Perdrix, d'Evreux.

Pleine terre de bruyère. — Rhododendrons en pots et fleuris : *Médaille de vermeil*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille d'argent*, M. Hue, d'Evreux.

Pleine terre. — Conifères : *Coupe de Sèvres offerte par le président de la République*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille d'or*, M. Leroux, de Mantes. — Rosiers en pots, fleuris, et fleurs coupées : *Médaille d'argent*, M. Hue, d'Evreux. — Pivoines arborescentes et herbacées en pots ou fleurs coupées : *Médaille de bronze*, M. Lecomte, de Bayeux. — Arbustes à feuillage persistant, autres que les conifères : *Médaille de vermeil*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, M. Leroux, de Mantes. — Pensées en fleurs : *Médaille d'argent*, M. Maurey, d'Evreux. — Arbres fruitiers formés : *Médaille d'argent*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, M. Barbier, d'Arnouville. — Mosaïculture : *Médaille d'argent*, M. Maurey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, M. Soulat, de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Digitized by Google

CULTURE MARAICHÈRE

Pour le plus beau lot de légumes forcés et de saison : *Médaille d'or*, M. Poncet, jardinier-chef chez M. de Fayet, à Saint-Sébastien-de-Morsent. — *Médailles de vermeil*, M. Masson, jardinier chez M. Peschet, à Evreux; le 21e régiment de dragons, à Evreux. — Melons cantaloups : *Médaille de vermeil*, M. Poncet, de Saint-Sébastien. — Asperges : *Médaille d'argent*, M. Dingremont, d'Argenteuil. — *Médaille de bronze*, MM. Vasseur frères, du Puy. — *Mention honorable*, M. Barbier, d'Arnouville. — Fruits conservés : *Médaille d'argent, ex æquo*, M. Alaboissette, d'Aubevoye, et M. Doucerain, conducteur des ponts et chaussées, à Evreux. — *Mention très honorable*, Mme Lebugle, d'Evreux. — *Mention honorable*, M. Colombel, de Boissy-sur-Damville.

OBJETS D'ART ET D'INDUSTRIE HORTICOLES

Bouquets montés de différents genres : *Médaille d'argent*, Mme Maurey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, Mlle Coussinet, de Vernon. — Outils et instruments de jardinage perfectionnés : *Médaille de vermeil*, M. Delaunay, fabricant à Bernay. — *Médailles d'argent*, M. Grenthe, de Pontoise; M. Beaume, de Boulogne-sur-Seine; M. Louet, d'Issoudun. — *Rappel de médaille d'argent*, M. Casimir Valton, coutelier à Evreux. — *Médailles de bronze*, M. Mirande, de Saint-Germain-en-Laye; M. Debray, constructeur à Paris. — Ameublement et décoration des jardins : *Médaille de vermeil*, M. Brault, statuaire à Paris. — *Médailles d'argent*, M. Decorchemont, sculpteur à Evreux; M. Laîné, fabricant de stores à Louviers; M. Doucerain, ferblantier à Evreux; M. Croisy-Roussel, treillageur à Evreux. — *Médailles de bronze*, M. Duhazé, d'Elbeuf; M. Hamel, d'Evreux. — *Mention honorable*, M. Hachler, de Gisors.

Prix spéciaux. — (Médaille d'argent), M. Penot, directeur de l'usine à gaz d'Evreux (moteur à gaz appliqué aux arrosages horticoles). — (Médailles de bronze), M. Mallard, élève-maître à l'école normale d'Evreux (tableaux d'arboriculture); l'école normale d'Evreux (herbier annoté); M. Quenat, d'Evreux (plans de jardins); M. Fourcin, menuisier, et M. Goupil, couvreur, à Vernon (kiosque). — (Mentions honorables), M. Saint-Prix (abris d'espaliers en verre); M. Roche,

Digitized by Google

d'Orléans (poudre insecticide); MM. Jourde, Scipion, Fontaine et Gueurel, élèves de l'école normale d'Evreux (herbiers).

Sur la demande du jury, une médaille d'argent a été décernée à M. Baudry, jardinier depuis 39 ans chez M. de Pillon de Buhorel, à Breteuil. Cette médaille a été offerte pour cette destination par M. Grenthe, lauréat du concours.

—

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

PRIX D'HONNEUR

VÉTÉRANS. — *1er Prix, ex æquo*, Han, de l'école de Nonancourt (un prix de 50 fr. à M. Gondoin, instituteur), et Hue, d'Evreux (un prix de 50 fr. à M. Quérité, instituteur). — *2e Prix*, Pointel, de l'école de Saint-Marcel. (Un prix de 40 fr. à M. Brossé, instituteur.) — *3e Prix*, Bonaventure, de Verneuil. (Un prix de 30 fr. à M. Beaucousin, instituteur.)

NOUVEAUX. — *1er Prix*, Boisseau, de Bueil. (Un prix de 50 fr. à M. Brard, instituteur.) — *2e Prix*, Damasse, de Pacy. (Un prix de 40 fr. à M. Isoré, instituteur.) — *3e Prix*, Buisson, de Breux. (Un prix de 30 fr. à M. Guille, instituteur.)

PRIX CANTONAUX

GARÇONS

Breteuil. — *1er Prix*, Hébert, de Francheville. (Un prix de 30 fr. à M. Désautieux, instituteur.) — *2e Prix*, Coupry, de Francheville. — *3e Prix*, Perdriel, de Breteuil. (Un prix de 10 fr. à M. Guillard, instituteur.)

Evreux (nord). — *3e Prix*, Hervieux, de Sainte-Colombe-la-Campagne. (Un prix de 10 fr. à M. Carmoin, instituteur.)

Nonancourt. — *1er Prix*, Buisson, de Breux. (Un prix de 30 fr. à M. Guille, instituteur.)

Pacy. — *1er Prix*, Boisseau, de Bueil. (Un prix de 30 fr. à M. Brard, instituteur.) — *2e Prix*, Damasse, de Pacy. (Un prix de 20 fr. à M. Isoré, instituteur.) — *3e Prix*, Dijeon, de Bueil.

Rugles. — *1er Prix*, Gouget de Rugles. (Un prix de 30 fr. à M. Peltier, instituteur).

Digitized by Google

Saint-André. — *1er Prix*, Hugret, d'Ivry-la-Bataille. (Un prix de 30 fr. à M. Hugret, instituteur.)— *2e Prix*, Lamory, d'Ivry-la-Bataille.

Verneuil. — *1er Prix*, Cordier, de Bourth. (Un prix de 30 fr. à M. Massieu, instituteur.) — *2e Prix*, Gallet, de Verneuil. (Un prix de 20 fr. à M. Baucousin, instituteur.) — *3e Prix*, Guincêtre, de Pullay. (Un prix de 10 fr. à M. Fauchet, instituteur.)

Vernon. — *2e Prix*, Agneaux, de Saint-Marcel. (Un prix de 20 fr. à M. Brossé, instituteur.) — *3e Prix*, Lecoq, de Saint-Marcel.

FILLES

Prix d'excellence (pour une supériorité marquée même au-dessus de tous les garçons), Mlle Peltier, de l'école mixte de Mouettes.

Un prix de 50 fr. à M. Morlet, instituteur.

Conches. — *2e Prix*, Guibert, de la Bonneville. (Un prix de 20 fr. à M. Letondu, instituteur.)

Evreux (nord). — *1er Prix*, Damoiseau, de l'école du Pont-Saint-Thomas. (Un prix de 30 fr. à la sœur Ridel, de la Providence, institutrice.) — *2e Prix, ex æquo*, Chesnel, de la même école, et Tollenaër, de l'école de Gravigny. (Un prix de 20 fr. à M. Eudeline, instituteur.)

Evreux (sud). — *3e Prix*, Diot, de l'école du Puits-Carré. (Un prix de 10 fr. à la sœur Allais, de la Providence, institutrice.)

Nonancourt. — *2e Prix*, Lamiray, de Muzy. (Un prix de 20 fr. à M. Beudon, instituteur.)

Pacy-sur-Eure. — *2e Prix*, Brard, de Bueil. (Un prix de 20 fr. à M. Brard, instituteur.)

Rugles. — *2e Prix, ex æquo*, Coupry et Lecointre, de Neaufles-sur-Risle. (Un prix de 20 fr. à M. Delhomme, instituteur.)

Saint-André. — *1er Prix, ex æquo*, Vacquelin, de Mouettes, et Péteil, de Saint-André. (Un prix de 30 fr. à la sœur Fauchet, de la Providence, institutrice). — *2e Prix*, Gazon, de Mouettes. — *3e Prix*, Goyard, d'Ivry-la-Bataille. (Un prix de 10 fr. à Mme Tiberge, institutrice).

Voici la liste des certificats d'études accordés à la suite du concours d'enseignement agricole :

ÉCOLES DE GARÇONS

Breteuil, 4; — Francheville, 5; — Baux-de-Breteuil, 3; — Condé-sur-Iton, 1.

Digitized by Google

Conches, 2; — la Bonneville, 2; — Glisolles, 2; — le Fresne, 1.

Damville, 6.

Evreux, 8; — la Madeleine, 2; — Brosville, 1; — Fontaine-sous-Jouy, 1; — les Ventes, 1.

Nonancourt, 3; — Breux, 1; — Acon, 1.

Pacy-sur-Eure, 7; — Bueil, 5; — Menilles, 1; — Villegats, 3; — Vaux-sur-Eure, 1.

Rugles, 6; — Neuve-Lyre, 3; — Bois-Normand, 1; — Chaise-Dieu-du-Theil, 1.

Saint-André, 3; — Ezy, 8; — Mouettes, 2; — la Forêt-du-Parc, 1; Bretagnolles, 1.

Verneuil (laïque), 12; (congréganiste), 3; — Courteilles, 1; — Pullay, 2; — Bourth, 9.

Vernon, 1; — Saint-Marcel, 5; — Houlbec-Cocherel, 1.

ÉCOLES DE FILLES

Ferrières-Haut-Clocher, 1; — Evreux (Pont-Saint-Thomas), 5; — Navarre, 2; — Muzy, 1; — Bueil, 1; — Villegats, 1; — Saint-Antonin-de-Sommaire, 1; — Neaufles-sur-Risle, 1; — Saint-André (congréganiste), 5; — Chavigny, 2; — Ivry-la-Bataille, 3; — Mouettes, 2; — Gournay-le-Guérin, 1.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

L'INAUGURATION DES COURSES DE CHEVAUX

Qui a eu lieu à Évreux le 7 septembre 1879

PAR M. LE COMMANDANT D'ORVILLIERS

—

MESSIEURS,

Il appartenait à la Société de donner à cette chose importante, l'élevage du cheval de service et de guerre, les preuves de la sollicitude qu'elle apporte d'ailleurs pour tout ce qui concerne l'agriculture dans notre département, en prenant l'initiative de la création des courses de chevaux à Evreux. La commission qu'elle nomma pour étudier la question et dont le rapport concluait à la possibilité de cette création se constitua en Comité dit Comité des Courses et se mit en mesure de mener à bien l'œuvre entreprise. Ce fut avec une somme de 14,800 francs montant des souscriptions recueillies dans tous les arrondissements du département, des libéralités de la Société, du Conseil général et de la ville d'Évreux, qu'il prépara sans retard la première réunion hippique dont la date fut fixée au 7 septembre 1879. Aujourd'hui, Messieurs, il vient vous rendre compte de ce qui a été fait et de ce qu'on se propose de faire.

Le champ de manœuvres de la cavalerie, mis à la disposition du Comité par l'autorité militaire, fut immédiatement livré à 50 hommes du 21e dragons que le colonel de Chérisey nous

Digitized by Google

prêta de la façon la plus gracieuse. Avant de prendre la détermination de faire choix de ce terrain dont la situation et l'aménagement au point de vue de la qualité de la piste pouvaient laisser à désirer, les tentatives les plus sérieuses, restées malheureusement infructueuses, avaient été faites pour établir notre hippodrome sur les prairies de Navarre, les seules convenables dans les environs. Ces tentatives furent renouvelées cette année encore, et toujours avec le même insuccès, et il nous faudra attendre pour la réalisation de notre désir que de nouveaux propriétaires, moins hostiles au but que nous poursuivons et avec lesquels nous pourrons par conséquent nous entendre, soient devenus maîtres des immeubles que nous convoitons.

Vous avez pu constater, Messieurs, qu'un très honorable succès a consacré l'existence de nos Courses, 68 chevaux ont été engagés, 39 se sont disputés nos prix, un public nombreux s'est porté avec empressement à l'hippodrome et a suivi avec un vif intérêt tous les détails de notre première épreuve, qu'aucun accident, à notre grande satisfaction, n'est venu troubler.

Trois tribunes avaient été édifiées sur le grand côté face à la route; la tribune centrale, destinée aux membres fondateurs et aux personnes munies de cartes d'enceinte du pesage, la deuxième couverte à sa droite, le buffet entre les deux, pour les spectateurs munis de cartes à 5 francs, et la troisième découverte à sa gauche, pour les spectateurs ayant payé leur entrée 3 francs; la partie de l'hippodrome comprise entre les quatre côtés intérieurs de la piste, avait été réservée aux voitures et aux piétons.

La piste, très suffisamment convenable, eu égard surtout au peu de temps qu'on a pu consacrer à la mettre en état, se développait sur un parcours de 1,700 mètres environ avec 20 mètres de largeur.

L'excellente musique du 21e dragons avait prêté son concours à cette fête hippique.

Digitized by Google

En apportant à l'avenir certaines modifications, fruit de l'expérience acquise, dans la préparation de la piste, l'aménagement et le prix des tribunes, le service des entrées et la police du pourtour, nous obtiendrons incontestablement un résultat supérieur à celui de l'année dernière.

Les Courses, sous la direction du président de la Société, M. le comte Le Couteulx, assisté de MM. de la Croix, Morgon, et d'Orvilliers, commissaires, M. le comte de Rostolan remplissant les fonctions de starter, ont commencé à 2 heures dans l'ordre suivant :

1re Course. — *Prix de la ville, au trot attelé.*

1,200 fr. offerts par la ville d'Évreux, dont 1,000 fr. au 1er et 200 fr. au 2e, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, attelés au trot, seuls, à une voiture à 2 ou 4 roues. — Distance, 4,000 mètres environ.

5 chevaux sur 9, 4 ayant déclaré forfait, sont restés engagés dans cette course.

Ils sont arrivés dans l'ordre suivant :

1re *Tulipe*, à M. Desmares, 7 minutes 28 secondes.

2e *Atalante*, à M. Biroleaud, 7 m. 43 s.

3e *Malinois* (*ex-Negociant*), vicomte de Buisseret, 7 m. 48 s.

4e *Marietta*, à M. Quilbout, 8 m. 4 s.

5e *Gringalet*, à M. Lefebvre-Montfort, 8 m. 15 s.

Somme gagnée par *Tulipe*, 1,000 fr.; *Atalante*, 200 fr.

Forfaits déclarés par MM. Picquet, pour *Ma Cousine;* Popoff, pour *Dobrina*; Cénéri Forcinal, pour *Savonnette*; Rousonnette, pour *Sotère.*

2e Course. — *Prix de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, au trot monté.*

1,500 fr. offerts savoir : 300 fr. par la Société libre d'agriculture de l'Eure, 1,200 fr. par la Société des Courses, dont

Digitized by Google

1,200 fr. au 1er et 300 fr. au 2e, pour chevaux entiers et juments de 3 ans de demi-sang, nés et élevés en France, montés au trot. — Poids : poulains, 60 kilog. — Pouliches, 58 kilog. 1/2. — Distance, 3,000 mètres environ.

7 chevaux sur 10, 3 ayant déclaré forfait, sont restés engagés dans cette course.

Ils sont arrivés dans l'ordre suivant :

1re *La Toucque*, à M. Balvay, 5 minutes 32 secondes.

2e *Ulrich II*, à M. Gamare, 5 m. 40 s.

3e *Beatrix*, à M. Revel, 5 m. 52 s.

4e *Urus*, à M. Gost, 5 m. 56 s.

5e *La Victoire*, à M. Cavey, 6 m. 34 s.

6e *Diva II*, à M. Millot, 7e *Ukase*, à M. Gost, non classées.

Somme gagnée par la *Toucque*, 1,200 fr.; par *Ulrich II*, 300 fr.

Forfaits déclarés par MM. Lemonnier, pour *Un*; Lefebvre, pour *Diva*; Lemonnier, pour *Ultima*.

3e Course. — *Prix des habitants d'Évreux, au trot monté.*

1,200 fr. offerts savoir : 1,000 fr. par les habitants de la ville d'Évreux, 200 fr. par la Société des Courses, dont 800 fr. au 1er, 300 fr. au 2e, 100 fr. au 3e, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, montés au trot. — Distance, 4,000 mètres environ.

5 chevaux sur 12, 7 ayant déclaré forfait, sont restés engagés dans cette course.

Ils sont arrivés dans l'ordre suivant :

1re *Indiscrète*, à M. De Lescure, 8 minutes 8 secondes.

2e *Atalante*, à M. Biroleaud, 8 m. 11 s.

3e *Marjolaine*, à M. Brevet, 8 m. 29 s.

4e *Giselle*, à M. Vottier, 9 m. 2 s.

5e *Tulipe*, à M. Desmares, non classée.

Somme gagnée par *Indiscrète*, 800 fr.; par *Atalante*, 300 fr.; par *Marjolaine*, 100 fr.

Forfaits déclarés par MM. Picquet, pour *Ma Cousine*; Lefeb-

Digitized by Google

vre, pour *Neustrie;* Aubourg, pour *Fidélité*; Forcinal, pour *Savonnette*; Doussault, pour *Yvonne*; de Lescure, pour *Octave*; vicomte de Molen, pour *Beau-Sire*.

4e Course. — *Prix du Conseil général, au trot monté.*

2,000 fr. offerts par le Conseil général, dont 1,200 fr. au 1er, 400 fr. au 2e, 300 fr. au 3e, 100 fr. au 4e, pour pouliches de 3 ans de demi-sang, nées et élevées dans le département de l'Eure. — Poids : 58 kilog. 1/2. — Distance, 2,000 mètres environ.

Les 8 pouliches engagées ont couru et sont arrivées dans l'ordre suivant :

1re *Saltarelle*, à M. Lesage, 4 minutes 47 secondes.

2e *Utile*, à M. Lesage, 4 m. 51 s.

3e *Ugolette*, à M. Colombe, 4 m. 52 s.

4e *V*, à M. Reinick, 4 m. 54 s.

5e *Perinette*, à M. Brault, 5 m. 1 s.

6e *Coquette*, à M. Geruzez, 5 m. 37 s.

7e *Ursule*, à M. le vicomte d'Auger, 8e *Cigarette*, à M. Guérie, non classées.

Somme gagnée par *Saltarelle*, 1,200 fr.; *Utile*, 400 fr.; *Ugolette*, 300 fr.; *V*, 100.

5e Course. — *Prix de la Société des Courses, courses de haies.*

2,000 fr. offerts par la Société des Courses, dont 1,700 fr. au 1er, 300 fr. au 2e, le 3e retire son entrée, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce et de tout pays. —Poids : 3 ans, 56 kilog. ; 4 ans, 66 kilog. ; 5 ans, 68 kilog. 1/2; 6 ans et au dessus, 70 kilog. Tout cheval ayant gagné un prix supérieur à 1,000 fr., comme 1er, à partir du 1er août 1879, portera 1 kilog. 1/2 de surcharge. — Distance, 2,500 mètres environ.

Forfaits ou entrées : MM. Intard, pour *Champion;* Girardin,

Digitized by Google

Fileuse, Incertain, Le Tilleul; du Poërier, *Melilot;* Vicomte de Buisseret, *Morphine, Ballade;* Camille Blanc, *Rob Roy, Gibert, Job;* baron Finot, *Basque, François II, Gouvieux.*

15 chevaux avaient été primitivement engagés, 8 avaient déclaré forfait en temps utile; il restait donc 7 chevaux à courir. Un seul, *Vertpré, ex-Bandit,* à M. Hornez, s'étant présenté au poteau, le 1er prix a été attribué à son propriétaire, conformément au règlement de la Société des steeples-chase dont le Comité avait prescrit l'application dans son programme en vue de cette course.

6e Course. — *Military, course de haies.*

Prix offerts par les habitants de la ville d'Évreux : un objet d'art de 500 fr. au 1er, un de 300 fr. au 2e, pour chevaux d'armes provenant de la remonte et inscrits sur les contrôles de la 3e brigade de cavalerie, montés par des officiers appartenant à cette brigade. Seront exclus les chevaux de pur sang et les chevaux ayant pris part à une course publique autre qu'une course militaire. — Poids commun, 75 kilog. — Tout gagnant d'une course militaire plate ou à obstacles portera 3 kilog. de surcharge; du Military de Rouen, 5 kilog. — Distance, 1,800 mètres.

Cette dernière course, pour laquelle 13 officiers de notre brigade de cavalerie, 5 lieutenants ou sous-lieutenants du 12e chasseurs et 8 lieutenants ou sous-lieutenants du 21e dragons, avaient engagé leurs chevaux conformément au programme, a été un des grands attraits de la journée. Tous étaient au départ, parfaitement mené par MM. Bertrou, sous-lieutenant au 12e chasseurs, et de Jouvencel, lieutenant au 21e dragons, les deux vainqueurs. Le military a, par son entrain, dissipé la légère déception du public, provoquée par l'absence de concurrents pour les prix de la course précédente.

Ainsi s'est terminé notre premier essai, Messieurs, qui per-

Digitized by Google

met à notre hippodrome, nous le pensons du moins, de prendre rang, modestement, il est vrai, parmi ceux de France.

Vous aurez remarqué dans la nomenclature des courses qui vient de vous être faite, que ce sont précisément les chevaux dont on doit plus particulièrement favoriser l'élevage, les chevaux et pouliches de 3 ans de demi-sang, qui se sont présentés en plus grand nombre pour disputer les prix que la Société, le Conseil général et la ville d'Evreux ont si généreusement offerts. C'est un encouragement pour persévérer dans l'entreprise que nous poursuivons. Les allocations qui nous ont été faites, nous les retrouverons, il faut l'espérer, chaque année, d'autres viendront probablement les accroître encore; des démarches vont d'ailleurs être faites à bref délai dans ce but. Dès à présent nous pouvons vous apprendre que par une décision préfectorale, notre Société aura, à partir de cette année, le jour des Courses, à distribuer une somme d'au moins 2,000 fr., aux pouliches primées, dans les Concours d'Évreux et d'Étrépagny, qui devront expressément, pour avoir le droit de toucher leurs primes, subir sur notre hippodrome, les épreuves d'une course au trot dont les conditions sont réglées par l'administration.

L'assemblée générale dernière des membres fondateurs a pensé qu'il fallait donner à la Société des Courses une existence qui lui soit propre; à cet effet, elle a adopté les statuts d'une constitution définitive, soumis en ce moment à l'approbation ministérielle. Quel que soit le sort destiné à la future Société, nous espérons qu'il sera heureux et prospère; elle n'oubliera pas que c'est sous les auspices et avec l'appui de la Société libre d'agriculture de l'Eure qu'elle a fait ses premiers pas.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

—

CONCOURS AGRICOLE

TENU AUX ANDELYS LE 12 OCTOBRE 1879

—

RAPPORT

SUR

LE PRIX DE CULTURE PERFECTIONNÉE

DU CANTON DES ANDELYS

PRÉSENTÉ PAR M. DELESQUE

Au nom d'une Commission composée de MM. Narcisse Hébert, de Cantiers, Doré-Letailleur, de Gamaches, Émile Hébert, de Vesly, Mabire, de Lisors, et Delesque, de Marcouville.

—

Messieurs,

Dans sa séance du 16 juin, la Société libre d'agriculture (section des Andelys) a nommé une commission chargée de visiter les fermes des cultivateurs du canton des Andelys qui demanderaient à concourir pour les primes cantonales que votre Société se propose de décerner aux cultivateurs dont les améliorations culturales méritent le plus d'être signalées.

La commission s'est réunie à cet effet le 5 août, et c'est le rapport de sa mission que nous venons vous présenter.

Digitized by Google

Nous regrettons vivement, Messieurs, qu'à l'occasion de ce concours un seul concurrent, M. E. Raban, à Corny, se soit présenté : car nous savons tous que le canton des Andelys possède un grand nombre de fermes dont la culture avancée peut être proposée comme enseignement, et mériterait à juste titre d'être signalée : mais nous avons dû nous incliner devant cette abstention que nous ne pouvons attribuer qu'à un excès de modestie regrettable.

Néanmoins, si nous n'avons qu'un seul candidat à vous présenter, il nous reste la consolation de pouvoir dire hautement qu'il est des plus recommandables à tous égards.

Ferme de Corny

M. Raban exploite la ferme de Corny depuis le 24 juin 1876.

Cette ferme qui, au moment de son entrée, était très épuisée, se compose de 225 hectares de terre dont la majeure partie appartient à M. Lacroix, et le reste à divers propriétaires.

Les terres de la ferme de Corny sont de natures bien différentes, car, si sur le plateau nous trouvons un bel ensemble des meilleures terres du Vexin, nous trouvons à côté le revers de la médaille dans les côtes de Corny, d'une étendue d'environ 50 hectares, où à la qualité inférieure du sol se joint la difficulté de culture.

Assolements

M. Raban suit généralement l'assolement triennal, qui se décompose ainsi :

Herbages permanents.....	5 hectares.
Blé.....	65
Seigle et avoine.....	65
Lin.....	10

Digitized by Google

Betteraves.....	25 hectares.
Pommes de terre et pois.....	5
Prairies artificielles.....	50

Sur ces 50 hectares de prairies artificielles, 25 sont renouvelés chaque année, ce qui compose avec les terres sortant de lin, pois et betteraves la sole de blé.

Par suite de cet assolement, une grande partie des terres est consacrée à la production d'aliments nécessaires à la nourriture du bétail, ce qui permet à M. Raban de produire une grande masse d'engrais indispensable à la fertilité des terres.

Nous en avons eu surtout la preuve par les récoltes excrues sur les terres inférieures dans les côtes de Corny.

Nous avons en effet trouvé là des résultats admirables, preuve saisissante de ce que peut l'activité et l'énergie d'un homme intelligent qui, aux bons soins de la culture, sait adjoindre les engrais bien confectionnés ainsi que les marnages énergiques.

Car pour nous tous, membres de la commission, qui connaissons l'état dans lequel M. Raban prenait sa ferme, nous sommes à même de constater, par le résultat actuel, l'étendue des améliorations réalisées.

La commission a trouvé toutes les terres en très bon état de culture : soles de blé et avoine qui, malgré l'année froide que nous venons de traverser, présentent une végétation luxuriante; prairies artificielles bien composées et en bonnes conditions de rendement. Les betteraves seules laissent peut-être un peu à désirer, mais il ne faut pas oublier que la température exceptionnellement défavorable a surtout contribué, à Corny comme ailleurs, à empêcher le développement habituel de cette plante si précieuse.

Pour sa culture, M. Raban emploie 24 chevaux, il élève tous les ans 2 poulains qu'il achète à 6 mois, et qui sont destinés à remplacer ses chevaux usés.

Cette quantité, au premier abord, pourrait paraître exces-

Digitized by Google

sive, mais elle s'explique parfaitement par la difficulté qu'offre la culture des terres situées en côte.

Tous ces chevaux sont du reste en bon état et bien choisis.

Comme bestiaux, il engraisse 10 vaches en été et 40 en hiver ; 10 porcs sont engraissés avec des farineux pour la consommation de la maison.

Il entretient toute l'année un troupeau de 800 moutons qu'il remplace plusieurs fois dans l'année au fur et à mesure de l'engraissement. Il est arrivé ainsi à engraisser l'an passé la quantité de 1,800 moutons. Et nous avons la preuve, par les récompenses qu'il a obtenues aux concours de boucherie, qu'il connaît tous les principes d'un bon nourrisseur.

Tous ces animaux, en hiver, sont nourris avec des betteraves et des fourrages hachés, le tout fermenté avec addition de tourteaux.

Il nous a été facile de nous rendre compte qu'il soit arrivé à engraisser cette quantité de bétail, par ce fait qu'il consomme entièrement chez lui les 25 hectares de betteraves qu'il cultive, et qu'il a soin d'y ajouter comme complément environ 50,000 kil. de tourteaux de lin par an.

Il se procure ainsi, par le mélange et la fermentation, une masse d'aliments concentrés si propices à l'engraissement, et de plus, il augmente la quantité et la richesse de ses fumiers.

Ainsi que nous venons de vous le dire, messieurs, nous avons trouvé la culture à l'extérieur en excellentes conditions. Si maintenant nous passons à l'intérieur de la ferme, la situation n'est pas moins favorable.

La tenue de la cour d'abord ne laisse rien à désirer ; ensuite le bon soin des fumiers bien disposés pour laisser arriver les purins dans une fosse qui recueille tout, et d'où une pompe permet de les enlever soit pour arroser ces fumiers par le temps sec, soit pour les transporter à l'aide d'un ton-

Digitized by Google

neau spécial sur les herbages à terrain de nature siliceuse ou calcaire qui entourent la ferme.

La bonne tenue et disposition des bâtiments à l'intérieur, pour le logement des animaux, nous ont montré que M. Raban savait comprendre les besoins inhérents à la profession d'un engraisseur qui veut assurer en même temps que la salubrité de ses bestiaux la facilité de distribution de la nourriture.

M. Raban possède la plupart des meilleures machines d'intérieur de ferme.

Une puissante machine à vapeur de la force nominale de 10 chevaux actionne la machine à battre, le brise-tourteaux, le hache-paille, le brise-pommes, le nettoyeur à betteraves, et le coupe-racines.

Le tout est parfaitement disposé pour faciliter la promptitude dans le travail, en même temps que l'économie et la bonne confection.

Cette installation, qui fait le plus grand éloge du constructeur, est due à la maison Jacquet frères, de Vernon, dont toutes ces excellentes machines proviennent.

Le matériel d'extérieur de ferme n'est ni moins nombreux, ni moins bien approprié aux besoins de l'exploitation.

Nous trouvons, en effet, pour les labours profonds, le brabant double de Delahaye, de Liancourt, les charrues demi-brabant, les extirpateurs, et les herses accouplées de Pinel, du Thil, le semoir à toutes graines de Liot, le distributeur d'engrais de Smith, les rouleaux plombeurs articulés en fonte, et un puissant rouleau Cros-Kill, la faucheuse Wood, la moissonneuse Johnston, et le grand râteau à cheval de Ransomes, qui permettent d'exécuter les fauchages et la moisson avec rapidité.

Nous ne quitterons pas, Messieurs, la ferme de Corny sans rendre à M^me^ Raban le juste tribut d'éloges qui lui est

Digitized by Google

dû pour la part de collaboration qu'elle apporte dans la surveillance et la bonne direction de la ferme de Corny.

Voilà, Messieurs, le résultat de notre visite à Corny : Aussi, sommes-nous persuadés que vous voudrez bien accorder à M. E. Raban la médaille d'or que nous demandons pour lui, reconnaissant que s'il se trouve seul à concourir il n'en a pas moins toutes les qualités pour la mériter.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX OUVRIERS AGRICOLES

PRÉSENTÉ PAR

M. COUTIL, SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES ANDELYS

—

MESSIEURS,

L'an dernier, à la suite de l'Exposition universelle, une loterie fut organisée, et, sur le produit, une somme importante fut destinée à fournir aux ouvriers les plus méritants de l'agriculture et de l'industrie le moyen de visiter Paris et les merveilles de l'Exposition.

M. le sous-préfet des Andelys s'adressa à MM. les membres de la chambre consultative d'agriculture, en les priant de lui donner une liste des candidats agricoles.

Nous avons pensé que, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'ouvrir le registre de vos délibérations, et de transcrire les quarante-trois noms de vos lauréats de 1873 à 1877.

Cette liste fut très bien accueillie par l'administration, et, au nom de la Société d'agriculture, nous avons remercié M. le sous-préfet.

Vos récompenses, toujours si recherchées, ont donc mérité aux ouvriers lauréats une faveur de plus, et sur laquelle ils ne devaient pas compter.

Tous sont revenus enchantés de leur voyage.

Aujourd'hui nous commençons une nouvelle liste pour la prochaine Exposition.

Digitized by Google

Les candidats sont toujours nombreux et leurs états de service très intéressants; trente-neuf ont pris part au concours.

Huit charretiers : MM. Hellin, qui compte 17 ans de service; Gouelle, 20 ans; Clément Cherfix, 22 ans; Firmin, 23 ans; Louis Cherfix, 25 ans.

Le 1er prix (50 fr. et une médaille de bronze) a été accordé à Louis Morin, pour 36 ans de service chez M. Doré-Letailleur, cultivateur à Gamaches; 2e prix (30 fr. et une médaille) a été décerné à Bayeux, depuis 32 ans chez M. Marre, au Thil; mention honorable, Joseph Francomme, pour 29 ans de service chez M. Doré-Bertin, à Gamaches.

Le 1er prix des bergers (50 fr. et une médaille de bronze) a été décerné à Désiré Godefroy, depuis 22 ans chez M. E. Rayé, à Surcy-Mézières; le 2e prix (30 fr. et une médaille) a été accordé à François Jean, depuis 20 ans chez MM. Boivin, à Fontenay.

Le 1er prix des servantes (40 fr. et une médaille de bronze) a été décerné à Mlle Marguerite Gasse, pour 40 ans de service chez M. A. Doré, à Gamaches; le 2e prix (25 fr. et une médaille) à dame Rose Dupuis, femme Goumeaux, depuis 30 ans chez Mme veuve Dupont, d'Ecorchemont; le 3e prix (20 fr.), Clémentine Normand, femme Anseaume, 27 ans de service chez M. J. Prévost, à la Haute-Borne; mention honorable, Mme Clotilde Dufour, veuve Legendre, pour 24 ans de service chez M. A. Hébert, à Aumare.

Cinq candidats se sont présentés pour le prix des hommes de cour, MM. Guillot, qui compte 16 ans de service, Desprès, 20 ans.

Le 1er prix (40 fr. et une médaille de bronze) a été accordé à Frédéric Lemeilleur, depuis 31 ans chez M. Vigreux, à Senneville; le 2e prix (25 fr. et une médaille) a été décerné à Jean-Baptiste Ligny, depuis 26 ans chez Mme Lainay, à Gaillardbois; mention honorable, à Armancy Moulin, pour 22 ans de service chez M. Dumesnil, à Tilly.

Digitized by Google

Les concurrents pour les récompenses des moissonneurs étaient au nombre de dix-sept. La commission a décidé que trois prix seraient décernés.

MM. Mary avait 19 ans de service; Levé, 20 ans; Bernard Sery, 25 ans; Duclos et Dumont, 28 ans; Damemme, 29 ans; Neveu et Lallemand, 31 ans; Herpin, 34 ans; Vaillant, 35 ans; Touzé, 37 ans; Delamotte, 38 ans; Bougost, 40 ans, a déjà obtenu une mention honorable.

Le 1er prix (40 fr. et une médaille de bronze) a été décerné à Augustin Étienne, pour 50 ans de service chez M. H. Marre, au Thil; le 2e prix (25 fr.) a été accordé à Louis Varangle, depuis 49 ans chez M. Quillet, à Doudeauville; le 3e prix (20 fr.) à Albéric Langlois, pour 48 ans de service chez MM. Coutil, Canivet, Dujardin, à Harquency; mention honorable, François Leroy, depuis 40 ans chez M. Quiller, à Villerets.

La médaille de vermeil offerte par votre secrétaire à celui des lauréats du concours des Andelys, qui compterait le plus d'années de service, a été accordée à Mlle Marguerite Gasse.

La Société est heureuse de voir les concurrents aussi nombreux; elle n'a qu'un regret, c'est que la modicité de son budget ne lui permette pas d'être plus généreuse.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

Prix d'honneur pour culture perfectionnée (médaille d'or de 100 fr.), M. Emile Raban, cultivateur à Corny.

CONCOURS D'ANIMAUX

1er Prix d'ensemble (médaille d'or offerte par M. Renard), M. Doré-Letailleur, cultivateur à Gamaches. — *2e Prix d'ensemble* (médaille de vermeil), Mme Lainay, à Gaillardbois.

Taureaux de 1 a 2 ans. — *1er Prix* (médaille de vermeil), Mme Lainay.

Vaches. — (Médaille d'argent) M. Dubos, aux Andelys; (mention honorable) Mme Demante, à Boisemont.

Génisses de 2 a 3 ans. — (Médaille d'argent) M. Doré-Letailleur.

Génisses de 1 a 2 ans. — (Médaille d'argent) Mme Lainay.

Béliers de 12 a 18 mois. — (Médaille de vermeil) M. Doré-Letailleur.

Brebis de 3 ans. — (Médaille d'argent) M. Doré-Letailleur.

Oiseaux de basse-cour. — (Médaille d'argent) Mme Guynemer, au Thuit.

CONCOURS DE LABOURAGE

1er Prix (50 fr.), Louis Lemoine, charretier chez M. Descieux, à la Baguelande. — *2e Prix* (40 fr.), Manginot, charretier chez M. Cavelier, à Feuquerolles. — *3e Prix* (30 fr.), Delahaie, charretier chez M. Henri Fessart, à Mantelle. — *Mention honorable* (10 fr.), Louis Letailleur, chez M. Cavelier.

INSTRUMENTS AGRICOLES

1er Prix d'ensemble, instruments d'intérieur de la ferme (médaille d'or et 80 fr.), MM. Jacquet frères, à Vernon. — *2e Prix* (médaille de

Digitized by Google

vermeil et 40 fr.), M. Montandon, à Tourny. — 3e *Prix* (médaille d'argent et 30 fr.), M. Montandon, à Vernon. — 4e *Prix* (médaille de bronze), M. Fortin, à Montereau; (médaille de bronze). M. Glaçon.

Instruments d'extérieur. — 1er *Prix d'ensemble* (médaille d'or et 50 fr.), M. Darras, à Saussay. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Lacharte, à Nézé. — *Mention honorable*, charrues, M. Papavoine, à Venables.

Semoirs. — 1er *Prix* (médaille de Vermeil), M. Liot, à Boisguillaume. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Leclerc, à Rouen. — 3e *Prix* (médaille de bronze), M. Rivière, à Pacy-sur-Eure.

Moissonneuse lieuse et lieuse indépendante. — *Prix spécial* (médaille d'or), M. Rivière, à Pacy-sur-Eure; (médaille de bronze), M. Mayen, pour pompe. — *Mentions honorables*, M. Courbet, à Tourny, pour colliers; M. Croisset, pour tarare à cylindre.

CONCOURS D'HORTICULTURE

Fleurs et plantes d'ornement. — MM. Coutable, à Vernon (médaille de vermeil); Leroux, à Mantes (médaille de vermeil); Coussinet, à Vernon (médaille de vermeil); Boulez, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Renault, de Montigny (médaille d'argent petit module); Duchef-Delaville (mention honorable).

Fruits. — MM. Mare, du Vaudreuil (médaille de vermeil); Dreux, de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (médaille d'argent moyen module); exposant sous le n° 35 (mention honorable).

Culture maraîchère. — MM. Béquet, de Vézillon (médaille d'argent moyen module); Mayeux, à Louviers (médaille d'argent moyen module); Hugues, aux Andelys (médaille de bronze).

Divers. — MM. Dubos, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Pean, de Paris (médaille d'argent moyen module); Laurent-Gilles, à Tourny (médaille d'argent moyen module); Blondel, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Boyer, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Drouet, aux Andelys (médaille de bronze); Vardon, de Lyons-la-Forêt (médaille de bronze); Sarazin, instituteur à Tosny (médaille de bronze); Demantes, au Petit-Andely (mention honorable); Leseur, au Petit-Andely (mention honorable); Dizan, au Neubourg (mention honorable); Fréret-Vincent, à Tosny (mention honorable); Delavigne, à Saint-Pierre-la-Garenne (mention honorable); Jean-Louis Marie, jardinier aux Andelys (mention honorable).

Digitized by Google

Les membres de la commission ayant visité l'appareil dit *Walter Mill*, inventé et construit par M. Morin fils, des Andelys, sont d'avis unanime qu'il mérite une mention toute spéciale en raison des conditions qu'il réunit au point de vue de fonctionnement pour l'élévation de l'eau à de grandes hauteurs, la simplicité de l'établissement et surtout sa puissance; ces avantages leur font un devoir de le recommander à l'attention des propriétaires et producteurs.

Digitized by Google

TOAST DE M. LE PRÉFET DE L'EURE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

—

MESSIEURS,

Je suis bien certain d'être l'interprète de tous en remerciant la municipalité des Andelys de la cordiale hospitalité avec laquelle elle a accueilli ceux qui sont venus prendre part à cette fête de l'agriculture.

Et, si j'ai été particulièrement sensible à l'honneur qu'elle m'a fait en m'offrant la présidence de ce banquet, c'est que j'y ai vu un hommage rendu, non seulement au président de la Société d'agriculture de l'Eure, mais encore au gouvernement que je représente.

J'y ai vu surtout une marque de reconnaissance pour les bienfaits qu'à procurés au pays l'établissement de la république.

On oublie trop facilement en France.

C'est la raison qui nous a fait accuser de légèreté par un peuple qui n'oublie pas, lui, et qui a conservé pendant cinquante ans le souvenir de ses défaites et de son humiliation.

Les peuples ne sont pas des individus, et s'ils sont jaloux de leur indépendance, ils ne peuvent pas pratiquer une générosité dangereuse qui les conduit à oublier les leçons du passé.

Rappelez-vous, messieurs, dans quelle situation était la France, il y a neuf ans à peine.

Digitized by Google

C'est un triste tableau à évoquer dans un jour de fête comme celui-ci, mais, pour guérir la blessure, le chirurgien hésite-t-il à la découvrir et à y plonger le scalpel ?

Après vingt ans d'un régime de compression où le silence cachait les plaies profondes faites au pays par la corruption et l'intrigue, le voile s'est tout à coup déchiré. Cette puissance factice, qui en avait imposé quelque temps à l'Europe, s'est écroulée et, dans ses ruines, a failli ensevelir la patrie elle-même.

C'était pour la seconde fois dans ce siècle que la nation, pour avoir remis ses destinées entre les mains d'un seul homme, voyait fondre sur elle les désastres de l'invasion. Le tiers du territoire était occupé par l'ennemi et les efforts d'un grand patriote n'aboutissaient qu'à sauver l'honneur en reculant de quelques mois une défaite qui coûtait à la France deux de ses plus belles et plus fidèles provinces et cinq milliards de rançon.

Huit années se sont écoulées, et comparez les résultats du gouvernement d'un seul avec ceux du gouvernement de tous :

Le pays, délivré du pouvoir personnel, a pris lui-même la direction de ses affaires, et ceux qui n'ont pas craint de prêter leur argent pour aider à sa libération voient leur gage presque doublé de valeur.

L'armée travaille avec ardeur à sa réorganisation, et vous vous rappelez tous combien votre patriotisme contemplait avec satisfaction, il y a quelques jours à peine, les progrès accomplis. Une ligne solide d'ouvrages fortifiés a fermé la brèche faite à notre frontière.

La France veut la paix, elle est maîtresse de ses destinées et n'a point à sa tête, pour la jeter dans des entreprises périlleuses, une dynastie couvant des ambitions à satisfaire ou des revanches à prendre, et son désir sincère est de vivre en paix avec tous ses voisins.

Elle ne prendrait les armes que pour défendre son sol ou son

Digitized by Google

indépendance. Mais s'il lui fallait en venir à cette extrémité, vous voyez, messieurs, que notre situation donnerait à réfléchir à ceux qui nourriraient contre elle des desseins agressifs.

Notre agriculture et notre industrie traversent, il est vrai, une époque critique. Mais, jetez les yeux autour de vous, et considérez si, au milieu des nations qui nous entourent, nous ne sommes pas encore la plus favorisée.

En Angleterre, les salaires ont été abaissés dans un grand nombre d'industries de cinquante pour cent; l'agriculture est si gravement atteinte que les propriétaires de certains comtés ne trouvent plus de fermiers.

En Allemagne, la crise industrielle a atteint le dernier degré d'intensité, et tandis que nos recettes dans les premiers mois de l'année 1879 dépassent déjà de 110 millions les prévisions budgétaires, nous voyons ceux que nos milliards devaient enrichir obligés de recourir à un relèvement des tarifs protecteurs pour équilibrer le budget de la confédération.

Ce n'est pas à un auditoire comme celui qui m'entoure que l'on pourra faire croire que la république est responsable des pertes causées à notre agriculture par le déficit des deux dernières récoltes.

Toutefois le gouvernement ne reste pas inactif, et les Chambres sont saisies d'un vaste ensemble de projets destinés à compléter notre outillage national et à doter de voies de communications de toute nature les parties du territoire qui en étaient encore privées.

La ville des Andelys, jusqu'à ce jour, si déshéritée, doit prétendre à sa part dans cette répartition, et vous savez, messieurs, que mon administration ne négligera rien pour que la juste satisfaction à laquelle elle a droit lui soit enfin accordée.

Mais, à qui est-il juste de faire remonter les bienfaits de cette situation dont les critiques les plus passionnées ne sau-

Digitized by Google

raient contester l'évidence, sinon au pays lui-même, puisque depuis neuf ans c'est lui qui a pris la direction de ses affaires et qu'aucune question ne saurait être tranchée sans le concours de ses représentants ?

Voilà ce qu'il faut proclamer et c'est pour cela qu'il est utile que, dans des réunions comme celle d'aujourd'hui, des voix se fassent entendre pour donner leur avis sur les affaires publiques.

Je sais bien que des esprits chagrins ont critiqué cette coutume salutaire, pratiquée de longue date par les peuples façonnés à la liberté, et qui commence à s'introduire dans nos mœurs. Comme si la parole qui éclaire et permet de discerner la vérité et de la faire pénétrer dans les masses, n'était pas avec la presse l'instrument le plus puissant de la liberté ! Examinez nos voisins d'Outre-Manche, qui sont, il faut le reconnaître, nos maîtres en éducation politique, et voyez s'ils ne mettent pas depuis longtemps en pratique ce moyen si simple et si efficace de consulter l'opinion et de mûrir par la discussion les questions qui intéressent le pays. Chez eux les meetings et les banquets élèvent leurs mille tribunes où chaque citoyen peut faire connaître ses idées. Si bien que lorsque les questions arrivent devant les Chambres, elle sont déjà connues, étudiées et, en quelque sorte, résolues par avance, et qu'il ne reste plus qu'à formuler dans la loi le vœu manifesté par l'opinion publique.

Ce sont là les mœurs de la liberté, et en Belgique, en Italie comme en Angleterre, il n'est pas une question à l'ordre du jour qui ne soit traitée dans les réunions. Si les théories dangereuses font là-bas si difficilement leur chemin, c'est que les orateurs qui les exposent trouvent des contradicteurs pour les réfuter. Ce n'est pas ici, sur cette terre normande, patrie du bon sens et de la calme raison, qu'il est besoin d'insister, pour démontrer les avantages que procure cette liberté de la parole.

Laissons donc les esprits timorés s'émouvoir du langage

Digitized by Google

tenu récemment par certains orateurs politiques. C'est en les leur entendant exprimer que nous pouvons connaître les revendications de toutes sortes dont ils se sont fait les interprètes, et il ne manque pas d'orateurs pour réduire à leur juste valeur certaines théories surannées dont la science économique a fait depuis longtemps justice. Ce n'est plus un feu qui couve comprimé, comme celui de certains volcans, jusqu'au jour où il éclate couvrant de débris tout ce qui l'entoure. Non ! les utopies s'étalent librement au grand jour et cessent d'être dangereuses avec le mystère qui les enveloppait !

Quel que soit le gouvernement qui nous régisse, il y aura toujours des novateurs épris d'un idéal social et poursuivant avec ardeur, et très souvent de bonne foi, les réformes qu'ils croient nécessaires au bien de l'humanité.

Mais, je le répète, avec la forme républicaine, avec la parole libre et la pensée libre, ces hommes-là cessent d'être un danger pour la société. Il ne reste de leurs théories que ce qui a été reconnu pratique après une libre controverse, et, au lieu d'être un péril, ils deviennent ainsi, quelquefois, l'instrument de réformes utiles.

Voilà pourquoi, je le répète, nous ne devons pas nous émouvoir du bruit qui s'est fait depuis quelque temps autour de certaines revendications.

Quand les représentants du pays en seront saisis, ils n'auront qu'à recueillir autour d'eux l'opinion exprimée dans les réunions et dans la presse, et il leur sera facile de constater que le pays, avide de repos et de calme, ne demande qu'à travailler sans secousse sous un gouvernement qui lui assure la paix et la liberté.

Telle est l'impression que je recueille chaque jour au milieu de ces populations normandes, si laborieuses et si sages, que j'ai depuis deux ans la bonne fortune d'administrer.

Et n'est-ce pas aussi, messieurs, le sentiment de la France tout entière, le sentiment qu'elle a si nettement manifesté

Digitized by Google

lors des élections sénatoriales du 4 février ? N'a-t-elle pas ratifié avec acclamation le choix fait par ses représentants de ce républicain éprouvé, aussi remarquable par la fermeté de ses convictions politiques que par la sagesse et la modération de ses idées, chargé de la suprême magistrature de la république.

Aussi, suis-je bien certain, messieurs, que vous vous unirez tous à moi pour porter un toast à ce grand citoyen dont la haute raison garantit à la fois à la France l'ordre et la liberté.

Je bois à M. Grévy, président et second fondateur de la république !

Digitized by Google

TOAST DE M. LOUIS PASSY

DÉPUTÉ

Président de la section des Andelys.

—

MESSIEURS,

Avant de porter un toast aux lauréats du concours, permettez-moi, monsieur le préfet, de vous présenter les membres de la section des Andelys. Aujourd'hui vous êtes notre chef. Vous n'êtes pas seulement le préfet, vous êtes le président de la Société d'agriculture de l'Eure. Voilà vos confrères. Vous n'en avez pas dans tout le département de plus dignes et de plus éclairés.

Je m'abandonne à un souvenir. Il y a dix-huit ans, je portais la parole. Nous étions aux Andelys, et les applaudissements saluèrent les noms de MM. Hébert, Besnard, Lesage, de Cléry, Delesque et Dupas. Je répète ces noms, je répète ces dates, 1861-1879, pour vous apprendre, monsieur le préfet, que nous ne sommes pas nés d'hier, que nous avons vu passer bien des hommes et bien des évènements, et que si le temps n'a pu dissoudre ces liens qui nous unissent, c'est que les mêmes liens nous attachent à la terre qui nous a vu grandir et vivre.

Le secret de notre force et de notre durée, car il faut que vous nous connaissiez tout à fait, c'est que nous ne nous occupons pas de politique. De ma part, cela se conçoit, j'aime tant à avoir des amis. De la part de mes confrères, cela se comprend. Les hommes ont des opinions contraires quand ils ont des intérêts différents, et en agriculture nous

Digitized by Google

n'avons qu'un seul et même intérêt : la prospérité de tous. Ce que nous faisons donc depuis vingt ans, c'est de la bonne confraternité, c'est du patriotisme agricole. Je dis du patriotisme, car en nous réunissant nous n'avons pas la prétention de faire de la science, mais l'espérance de faire du bien, servir notre pays, et de montrer que nous en sommes fiers.

Ainsi, quand vous êtes arrivé dans notre département où chacun sait apprécier votre attitude et votre conduite, je vous ai dit : « Venez dans l'arrondissement des Andelys, vous y trouverez la paix. » Vous ai-je trompé? N'êtes-vous pas bien reçu et fêté par la municipalité des Andelys, qu'au nom de la Société je me plais à remercier de son hospitalité, et par le comice de l'arrondissement que vous voyez autour de vous? Je le sens, cet exorde est un peu long, mais j'avais à cœur de bien marquer le caractère de nos concours agricoles, et si j'osais, avec votre agrément, vous dépouiller un moment de votre qualité de préfet, ce serait pour m'associer plus intimement au président de la Société d'agriculture de l'Eure, et pour pouvoir en son nom et au mien porter le toast qui est le couronnement ordinaire de notre fête : « Aux lauréats du concours ! »

C'est dans ces sentiments que je vous propose, Messieurs, de boire à la santé de MM. Raban, de Corny, des cultivateurs que vous avez couronnés, et de ces braves et fidèles serviteurs qui reçoivent aujourd'hui la récompense de leur probité et de leur dévoûment.

Et comment ce toast ne serait-il pas bien accueilli? Il me semble que j'entends nos lauréats me dire : « Vous avez bien raison de boire à notre santé, car notre santé agricole laisse beaucoup à désirer. » Hélas! je ne le sais que trop, notre Vexin est malade. En France, en Angleterre, même épidémie; on cherche partout le remède, mais où le trouver? Vous croyiez l'avoir trouvé, et dans une de nos libres réunions nous l'avons formulé par ces mots : *Droits compen-*

Digitized by Google

sateurs. A Évreux aussi, et avant vous, la Société d'agriculture s'était prononcée en faveur des droits compensateurs que le conseil général devait à son tour un peu plus tard, mais sans rien préciser, recommander à l'attention du gouvernement.

Or, le gouvernement s'est prononcé; il s'est prononcé nettement, résolument, contre tout droit qui tendrait à relever les prix des denrées alimentaires, et, sans l'appui du gouvernement, aucune majorité sur ce point ne se formera dans le parlement. Il ne faut pas se faire d'illusion, à ceux qui viendront soutenir avec tant de raison que la culture est malheureuse, qu'au moment où le prix des produits baisse les frais de la culture augmentent, que les arrivages incessants des blés d'Amérique changent les conditions économiques de la production et les conditions financières des baux, on répondra : Nous vous plaignons; mais que parlez-vous des trop belles récoltes d'Amérique? le prix du blé hausse : dans beaucoup de villes le pain ne se payait-il pas déjà 45 centimes? c'est cher. Il est impossible, dans l'état actuel des esprits, de donner un prétexte ou des raisons à l'agitation populaire. Voilà la réplique et l'argument final. Considérez ce qui se passe dans les grandes villes, écoutez ce qui se dit autour de vous; réfléchissez : moi, je vous dis brutalement la vérité.

Si l'on ne réussit pas d'un côté, il faut chercher à réussir d'un autre. On pourrait se retourner, ce me semble, vers mon honorable ami, M. le ministre des finances, et l'engager à pousser la politique des dégrèvements d'impôts dans le sens des intérêts agricoles. C'est ce qu'il convient de faire. De ce côté, du moins, on peut plaider avec quelque chance d'arriver à un résultat pratique; vous ne vous payez pas de mots et de théories.

M. le préfet nous parlait tout à l'heure d'un projet de loi destiné à améliorer nos voies de communication. Cela est excellent, mais pourquoi ne pas dégrever aussi l'impôt sur le

Digitized by Google

sucre? L'arrondissement des Andelys, qui a fait tant de progrès par la culture de la betterave, en retirerait un grand profit. D'ailleurs, s'il appartient à vos représentants de recueillir vos plaintes et de les faire valoir, il appartient au gouvernement d'y répondre. Il lui appartient de proposer des remèdes à la situation critique dans laquelle vous a conduit une succession de circonstances malheureuses et d'évènement inattendus.

Ne nous décourageons pas; ne nous abandonnons pas à des inquiétudes exagérées. Nous avons triomphé de crises redoutables. Le soleil et le courage font et feront des merveilles. Vous êtes les enfants du pays, et ce pays, cette terre du Vexin, nous ne pouvons pas la quitter. Il faut vivre sur elle et avec elle. Les traditions et les intérêts vous y enchaînent. Que ne puis-je donner à ces jeunes gens qui m'écoutent l'ardeur que je voyais à mes contemporains, aux chers amis de ma jeunesse, lorsqu'ils se préparaient à succéder à leurs pères qui étaient les amis du mien. Mais, au moins, le jour est propice, l'heure est venue de faire revivre dans vos mémoires le souvenir de nos plus grands amis. Reportez vos regards vers le domaine de Guitry, vers les belles exploitations de Villers et de Cantiers qu'ont illustré de père en fils les Legrand et les Hébert, et sur lesquels planent aujourd'hui trois drapeaux de la prime d'honneur. Je m'arrête sur ces noms : Auguste Hébert, Besnard, Narcisse Hébert. Je les livre à vos applaudissements. Que le banquet des Andelys réveille aujourd'hui, en l'honneur de Narcisse Hébert, les échos retentissants du banquet d'Étrépagny en 1864; qu'il soit un souvenir et une récompense, pour nous tous un honneur, et pour nos successeurs un exemple!

Aux lauréats du concours!
Aux lauréats de la prime d'honneur!

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES CONCOURS OUVERTS EN 1876 ET 1877

Entre les élèves des écoles primaires du département,

POUR ASSURER LA CONSERVATION DES OISEAUX UTILES A L'AGRICULTURE

—

MESSIEURS,

La plupart des oiseaux font une guerre acharnée aux insectes, aux larves, aux rongeurs, et sans eux nos moissons seraient en grande partie dévorées en herbes, les bourgeons de nos arbres rongés, et les insectes deviendraient un véritable fléau.

Dans le but de parer aux ravages que cause à l'agriculture l'extermination insensée des oiseaux, la Société d'Agriculture a décidé que des prix, consistant en ouvrages traitant de sujets relatifs à la protection due aux animaux, seraient offerts chaque année aux élèves des écoles primaires du département qui auraient apporté au succès de cette œuvre le dévouement le plus empressé. Cette mesure a produit d'excellents résultats, et elle a suscité partout une louable émulation. Des sociétés protectrices formées entre les élèves sous le patronage de l'instituteur ont été organisées dans beaucoup d'écoles, et les jeunes sociétaires remplissent avec zèle la mission qu'ils se sont imposée : ils se partagent la surveillance des nids situés dans la commune et ils s'appliquent par tous les

Digitized by Google

moyens possibles à en prévenir la destruction. La Société d'Agriculture en instituant ce concours a eu un double but : faire respecter les nids des oiseaux et développer chez l'enfant les sentiments généreux en plaçant entre ses mains des livres qui lui apprennent à ne plus tuer cruellement ces travailleurs ailés qui assainissent l'air que nous respirons, qui réjouissent nos yeux, et qui sont pour nos agriculteurs de si précieux auxiliaires.

Voici la liste des élèves lauréats du concours établi pour la protection des oiseaux en 1876 par la Société libre de l'Eure, et désignés comme les plus méritants, par leurs camarades et co-sociétaires :

Duvallet (Léopold), Lemoine (Gaston), Littée (Virgile), de l'école du Grand-Andely; — Trude (Louis), Bellemère (Sénateur), de Ferrières-Haut-Clocher; — Martin (Gaston), Dumontier (Eugène), Bethencourt (Raoul), Bance (Georges), de Montaure; — Calot (Émile), Poitou (Ludovic), Louette (Alexandre), de Bezu-Saint-Éloi; — Vauquelin (Léon), Marty (Louis), de Beaumesnil; — Benard (Berthe-Amélie), Lemoine (Ernest), de Bezu-la-Forêt; — Potin (Charles), Dufour (Louis), de Piseux; — Rougeron (Charles), Mesnil (Charles), Jourdain (Élie), d'Épégard; — Drouet (Paul), Guilmard (Ernest), de Grandvilliers; — Buisson (Alexandre), Moisson (Léon), du Fresney; — Leverdois (Aimé), Blot (Jules), de la Forêt-du-Parc; — Groult (Lucien), Desrues (Paul), Gens (Arthur), d'Andé; — Ricourt (Ernest), Massot (Eugène), Lecomte (Joseph) et Taurin (Albert), de Nonancourt.

Lauréats du concours de 1877 : Mary (Léon), Igé (Onésime), Ouvrard (Raoul), de l'école du Grand-Andely; — Quérité (Armand), de Breuilpont; — Thorel (Henri), Talendier (Narcisse), du Cormier; — Tatin (Dominique), Allain (Paul), de Bourgtheroulde; — Registre (Hilaire), Cuirot (Marie), de la Chapelle-Réanville; — Deschamps (Jules), Goujard (Raoul), de Fontaine-la-Soret; — Érard (Irénée), de Villez-sous-Bail-

Digitized by Google

leul; — Porée (Gustave), Lebas (Alphonse), de Fiquefleur-Équainville ; — Mérieult (Désiré), Bastard (Honoré), de Martainville-en-Lieuvin; — Cardou (Émile), Bénard (Lucie), de Thuit-Simer; — Davoust (Armand), Drouet (Paul) de Grandvilliers; — Maillard (Amand), Perraut (Albert), d'Autheuil; — Hardy (Arthur), Cartier (Marie), de Bezu-la-Forêt; — Letourneur (Henri), Roussel (Charles), de Fresney; — Cayeux (Adjutor), Lainé (Arsène), du Thil; — Moreau (Benjamin), Morainville (Onésime), du Gros-Theil; — Brout (Amable), Lefèvre (Aimé), de la Forêt-du-Parc; — Dumoutier (Eugène), Leloutre (Gabriel), de Montaure; — Verdelet (Paulin), Riché (Ferdinand), de Bézu-Saint-Éloi; — Lemaître (Paul), Groult (Lucien), d'Andé; — Leprestre (Léon), Petit (Gustave), de Bourg-Achard. Perrier (Émile) et Deshayes (Émile), élèves de l'école de Manthelon.

Des ouvrages traitant de la protection des oiseaux ont été adressés à chaque lauréat.

Une médaille d'argent à été accordée à M. Bocquet instituteur au Gros-Theil, en récompense de ses efforts pour la destruction des hannetons.

Une lettre de félicitations a été adressée à M. Fricotté, instituteur à Villez-sous-Bailleul, pour l'appui si dévoué qu'il a prêté à l'œuvre de la protection des oiseaux.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SECTION DE BERNAY

Depuis le 1er novembre 1878 jusqu'au 1er novembre 1879

ADRESSÉ AU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

PAR M. LERENARD-LAVALLÉE

—

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, la section de l'arrondissement de Bernay s'est réunie trois fois en séance générale, le 29 décembre 1878, le 2 mars et le 29 juin 1879, et elle a tenu sa séance publique annuelle le 5 octobre 1879.

Dans la séance du 29 décembre, la section, conformément à l'article 2 du règlement, a procédé par bulletins secrets à l'élection des membres du bureau. M. le duc de Broglie a été réélu président, MM. Lerenard-Lavallée et Lambert ont été maintenus dans leurs fonctions de secrétaire et de trésorier.

Dans sa séance du 1er décembre, la Société libre de l'Eure, après avoir pris diverses résolutions relatives au concours régional, avait décidé qu'elle ajouterait aux primes décernées par l'État, des récompenses spéciales destinées exclusivement aux exposants domiciliés dans le département de l'Eure, et, pour rehausser l'importance et l'éclat de ce concours départemental, elle avait adressé un appel aux sections d'arrondissement : la section de Bernay s'est empressée de répondre à cet appel en votant une somme de 500 francs et en désignant

Digitized by Google

pour la représenter dans les opérations de ce concours MM. Join-Lambert, Comte Dauger, Goubert et Henri Quevilly. — Les rapports des délégués ont été lus dans la séance du 29 juin et ont constaté l'heureuse organisation des différents concours et les nombreux progrès réalisés dans l'agriculture de notre département.

Dans la séance du 2 mars, la section de Bernay a examiné deux questions qui intéressent vivement les agriculteurs : 1° l'enseignement départemental et communal de l'agriculture ; 2° les traités de commerce appliqués à l'agriculture.

Sur la première question, la section a entendu et approuvé le rapport de M. le colonel Goujon, président de la commission chargée de préparer les réponses aux questions adressées par M. le ministre de l'agriculture, relativement au projet de loi portant création d'une chaire d'agriculture dans chaque département.

La section a apporté une attention toute spéciale à l'examen de la seconde question : elle a entendu avec un grand intérêt la lecture d'une lettre de M. Émile Vy qui, après avoir exposé la triste situation dans laquelle se trouve notre agriculture, réclamait pour elle des droits compensateurs qui puissent lui permettre de supporter la concurrence étrangère. — Après une longue et intéressante discussion, cette proposition a été adoptée, et la section a délégué MM. Émile Vy, Join-Lambert et le comte Dauger pour s'entendre avec la Société libre de l'Eure, afin de réclamer pour l'agriculture des droits protecteurs. Les délégués de la section de Bernay ont assisté à l'assemblée générale des présidents et délégués des sociétés agricoles de France tenue à Paris le 29 mars 1879, et l'un d'eux M. Join-Lambert a lu dans la séance du 29 juin suivant, un rapport dans lequel se trouvent exposés avec une grande clarté les vœux exprimés en faveur de l'agriculture par les délégués des sociétés agricoles.

Depuis sa réorganisation, la section de Bernay avait récompensé chaque année les meilleures exploitations agricoles de

Digitized by Google

chaque canton, et le plus souvent elle avait décerné ses encouragements aux grands cultivateurs de l'arrondissement : cette année, elle a pris l'initiative de récompenser les petites exploitations, elle a pensé qu'il était juste que le modeste travailleur des campagnes eût sa part dans les récompenses, comme il a sa part de labeur dans l'amélioration du champ qu'il cultive. En conséquence la section de Bernay a décidé qu'elle accorderait : 1° une prime de 100 francs, et une médaille d'argent à l'exploitation de chaque canton la plus remarquable par sa bonne culture et l'ensemble de ses améliorations agricoles; 2° une prime de 20 francs, et une médaille de bronze, au domestique de l'exploitation primée dont le travail et les bons soins auront le plus contribué à l'amélioration de la ferme.

Une commission a été nommée par chaque canton pour faire la visite des exploitations.

La commission devait tenir compte de la culture des terres de la ferme, de l'aménagement des fumiers, du choix, du nombre et du bon état des animaux, de la tenue des herbages, de l'entretien des pommiers, de l'emploi des meilleurs instruments et des améliorations qui auront pu être apportées à l'exploitation.

De nombreux concurrents se sont fait inscrire dans chaque canton, et les primes et médailles ont été décernées en séance publique.

Sur la proposition de M. le comte Dauger, la section a voté une somme de 500 francs, qui a été employée pour : 300 francs, à décerner des primes aux juments de gros trait, et pour 200 francs, à contribuer à l'organisation d'une société de courses à Bernay.

Les primes aux juments de gros trait ont été décernées, le 8 septembre après la distribution des primes départementales, par un jury qui avait pour président d'honneur, M. Farjas sous-préfet et se composait de MM. Delannay sous-directeur

Digitized by Google

des haras du Pin, président; Euchesne, Join-Lambert, le commandant du Bec-Hellouin, Loisel et d'Orvilliers.

Le 5 octobre 1879, a eu lieu notre séance publique annuelle.

L'ordre du jour portait :

1° Conférence agricole par M. Bidard, professeur de chimie à Rouen.

Programme de la conférence. — Des insectes qui dévorent le blé semé en terre; — moyen de s'en préserver par le chaulage du blé; — Chaulage par le sulfate de cuivre, le seul efficace; — Indication du procédé à employer et de la quantité nécessaire pour un hectolitre de semence.

Pour bien faire connaître les insectes, M. Bidard mettra sous les yeux de ses auditeurs deux tableaux représentant ces animaux grossis jusqu'à 300 fois.

La maladie connue sous le nom de *piétin du blé* a fait cette année de grands ravages. M. Bidard se propose d'en indiquer la nature, la cause et le remède.

2° Distribution des récompenses aux lauréats du concours d'exploitations agricoles.

3° Exposition du musée scolaire de M. Deyrolle.

Dans une précédente conférence, M. Bidard nous avait initiés à l'organographie du blé et aux conditions normales de sa vie végétale, il nous a entretenus le 5 octobre 1879, des causes qui, cette année, ont donné à notre agriculture des résultats si médiocres; il a décrit deux petits insectes microscopiques qui attaquent le blé semé en terre et qui sont la cause du déficit que le cultivateur éprouve dans sa récolte. — L'un est un acarus ou mite, il a un millimètre de longueur et un demi-millimètre de largeur : il possède quatre paires de pattes et deux pinces comme celles du homard, sa marche est assez rapide; l'autre insecte est un ver qui porte le nom d'Iule, sa longueur est de dix à douze millimètres, son diamètre de un millimètre et demi, il est formé de quarante à cinquante anneaux qui possèdent ce curieux caractère, c'est

Digitized by Google

qu'ils portent latéralement chacun deux taches d'un rouge très vif. La tête de ces insectes est munie de deux antennes, et la bouche est disposée pour sucer et non pour broyer :

L'acarus, mieux armé, perfore le blé et son cotylédon, pénètre dans la masse farineuse qu'il dévore. Dans la carcasse du grain, la femelle dépose ses œufs qui sont d'abord ronds, puis prennent une forme elliptique d'où l'on voit sortir la tête et les pattes. La quantité d'œufs que peut donner une femelle est considérable.

Quant à l'Iule, il lui faut une nourriture plus délicate : comme elle ne peut que sucer et non pas broyer, elle n'attaque le grain que quand la masse farineuse est laiteuse.

Le remède indiqué par M. Bidard pour lutter contre ces ennemis est le chaulage du blé par le sulfate de cuivre : cette opération a pour but de blinder pour ainsi dire la semence avec une cuirasse empoisonnée. — Le procédé recommandé par lui consiste à faire dissoudre 120 grammes de sulfate de cuivre dans 30 litres d'eau environ, pour un hectolitre de semence : il importe de ne pas prolonger au delà d'une demi-heure l'immersion du blé dans cette solution. Les Anglais, a ajouté M. Bidard, emploient l'acide phénique comme chaulage. — C'est un procédé qui donne d'excellents résultats, mais qui exige beaucoup d'attention; à de très faibles doses, il détruit la propriété germinative du blé — dix grammes d'acide phénique suffisent pour donner à un hectolitre d'eau assez d'odeur pour éloigner les insectes, mais alors il faut mouiller le grain et l'égoutter immédiatement, il ne faut pour ainsi dire pas de contact.

Une maladie connue sous le nom de *piétin du blé* a sévi cette année avec une intensité particulière. — Les pluies excessives du printemps et de l'été ont déchaussé la racine du blé semé à la volée, ont dissous dans les terrains perméables surtout les éléments solubles de la fumure, et les plantes sont devenues anémiques. M. Bidard a indiqué tous les avantages qu'on trouve à semer profondément le blé en terre pour que

Digitized by Google

la plante aille puiser dans le sous-sol tous les éléments fertilisants. L'exhibition de racines de blé semé à diverses profondeurs a paru vivement intéresser l'auditoire.

Après cette conférence qui a été très applaudie, a eu lieu la distribution des récompenses. — La section a décerné aux lauréats du concours d'exploitations agricoles six primes de cent francs chacune et 21 médailles de vermeil, d'argent et de bronze. — La Société libre de l'Eure avait bien voulu rehausser l'éclat de ce modeste concours en mettant à notre disposition deux médailles de vermeil et deux médailles d'argent.

Le musée scolaire de M. Deyrolle composé de près de 700 échantillons ornait le pourtour de la salle et a été, après la séance, l'objet d'une attention digne d'être signalée. — Cette vulgarisation des sciences naturelles par ces ingénieux tableaux qui parlent aux yeux et qui laissent dans l'esprit des souvenirs vivaces constitue un excellent moyen d'instruire les enfants et est un stimulant à l'étude si attrayante des choses de la nature. — La section de Bernay qui a pris une large part à la propagation de ces tableaux dans les écoles de l'arrondissement a voulu permettre à toutes les personnes qui s'intéressent à l'enseignement primaire, de visiter cette curieuse et instructive collection.

Tel est le compte rendu sommaire des travaux de la section de Bernay depuis le 1er novembre 1878.

Une société d'agriculture a une double mission à remplir : encourager les améliorations agricoles de la circonscription dans laquelle elle exerce son action, et défendre dans la mesure de ses forces, les intérêts généraux de l'agriculture du pays. — La section de Bernay n'a pas failli à cette double tâche : dans l'année qui vient de s'écouler, elle a encouragé tous les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Bernay, et elle a en outre prêté son concours pour obtenir une solution favorable dans les deux grandes questions qui cette année ont justement préoccupé les agriculteurs de tous les

Digitized by Google

pays : *l'enseignement départemental et communal de l'agriculture — les traités de commerce appliqués à l'agriculture.*

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le secrétaire de la Section,

LERENARD-LAVALLÉE.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES DANS LA SÉANCE TENUE A BERNAY LE 5 OCTOBRE 1879

—

CONCOURS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

BEAUMESNIL

100 fr. et une médaille d'argent : M. Raux, cultivateur à Saint-Aubin-le-Guichard ; — médaille de vermeil : M. Plessis, maire de la commune du Bosc-Renoult ; — médaille d'argent : M. Gastine, cultivateur au Bosc-Renoult ; — 20 fr. et une médaille de bronze : M. Mouchel, charretier chez M. Mérimée, à Sainte-Marguerite-en-Ouche, pour services ruraux.

BEAUMONT-LE-ROGER

100 fr. et une médaille d'argent : M. Marais, cultivateur à Beaumontel ; — médailles d'argent : M. Moutardier, cultivateur au Tilleul-Othon ; M. Leclerc, cultivateur à Fontaine-la-Soret.

BERNAY

100 fr. et une médaille d'argent : M. Cauvin, cultivateur à Saint-Martin-du-Tilleul ; — médaille de vermeil : M. Bisson aîné, cultivateur à Bernay, pour l'excellente tenue de ses herbages.

BRIONNE

50 fr. et une médaille d'argent : (*ex æquo*) MM. Marabout, à Morsan, et Delamare, à Morsan ; — médaille d'argent : M. Hildevert, cultivateur au Bec-Hellouin.

BROGLIE

50 fr. et une médaille d'argent : (*ex æquo*) MM. Peullevey, à la Chapelle-Gauthier, et Touquet, à Capelles-les-Grands ; — médaille de ver-

Digitized by Google

meil : M. Crosnier, cultivateur à Ferrières-Saint-Hilaire ; — 20 fr. et une médaille de bronze : M. Cudorge, charretier chez M. Peullevey, à la Chapelle-Gauthier, pour services ruraux.

THIBERVILLE

100 fr. et une médaille d'argent : M. Cernette, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne ; — médaille de vermeil : M. Pinchon, cultivateur à Folleville ; — médailles d'argent : M. Cousinard, cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon ; M. Domnesque, cultivateur au Theil-Nolent ; M. Couture, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

CONCOURS DE JUMENTS DE GROS TRAIT

150 fr. : M. Marais, de Beaumontel, — 100 fr. : M. Aubert, de Menneval ; — 50 fr. : M. Guérie, de Bernay.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE

LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS AGRICOLES

TENUE A PARIS, LE 18 DÉCEMBRE 1879

PAR M. JOIN-LAMBERT

—

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu confier à M. le comte Dauger et à moi la mission de vous représenter à la réunion où la Société des Agriculteurs de France s'est proposée d'entendre et de centraliser les vœux émis par les diverses Sociétés de province. Les devoirs à rendre à un membre de ma famille que nous venons de perdre, m'interdisent de me rendre à Bernay et m'obligent à réduire ce rapport aux proportions strictement nécessaires. Il y a d'ailleurs peu de renseignements nouveaux à vous communiquer. Un rhume, que la rigueur de la saison n'excuse que trop, m'a privé d'assister à la réunion tenue le 18 de ce mois au *Grand-Hôtel*. Beaucoup de délégués et de membres de la Société ont eu sans doute des raisons analogues de s'abstenir, car il y a eu plus de correspondances échangées et de vœux transmis que d'assistants. Au moins 150 sociétés ou comices s'étaient mis en rapport avec la Société centrale et la réunion du 18 décembre ne

Digitized by Google

comptait guère qne 50 personnes. Je serais heureux que mon co-délégué pût ajouter à mon compte rendu et le compléter. Voici toujours les informations prises au siège de la Société des Agriculteurs.

Le dépouillement et le classement des vœux va se faire de telle façon, qu'à la session du mois de mars, ils puissent fournir la matière de délibérations approfondies et de décisions nouvelles ou renouvelées. Il s'agira, en effet, de savoir si les souffrances et les besoins de l'agriculture remis en lumière doivent rester l'objet de la formule déjà adoptée et que vous connaissez, ou s'il y a lieu de la modifier et de la varier suivant les régions.

Les résolutions prises et déjà soumises à la commission parlementaire, portaient, vous le savez, sur trois points essentiels.

L'agriculture et l'industrie, disait-on, doivent être traitées de même, c'est-à-dire que si des droits compensateurs, reconnus nécessaires, étaient accordés à l'industrie, l'agriculture, dont les souffrances et les arguments sont semblables, devrait être également secourue par la voie des tarifs.

Quant aux taxes, elles seront l'équivalent, la compensation des impôts et charges pesant sur l'agriculture française, estimés généralement à 3 fr. pour 100 kil. de blé, et à 10 p. 100 pour les viandes vivantes ou mortes. Il est entendu que la taxe de 3 fr. disparaîtrait aussitôt que le blé aurait atteint le prix de 30 fr. le quintal.

En troisième lieu, la Société des Agriculteurs ne se prononçait pas en termes absolus contre tout traité de commerce ; elle se bornait à demander que les concessions faites aux étrangers eussent pour compensation des avantages équivalents faits à nos nationaux. C'est le principe de la réciprocité.

Lorsque cette formule vous a été communiquée, vous l'avez approuvée, et vous vous y êtes ralliés.

Dans un rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre

Digitized by Google

au mois de juin, à l'occasion de l'enquête ouverte à propos des manifestations provoquées par MM. Estancelin et Pouyer-Quertier, je vous ai exposé que les besoins et les plaintes de l'agriculture remis en lumière, étaient les mêmes dont la Société centrale avait eu connaissance et s'était préoccupée. Mais c'était un nouvel et utile appel à l'attention et à la sollicitude des législateurs.

La réunion improvisée, le *meeting* agricole aboutit aux mêmes conclusions que la Société des Agriculteurs, sauf touchant les traités de commerce.

Pour les deux premiers articles, aucune divergence ne s'est produite; aucun fait, depuis le printemps dernier, n'est venu les contredire. L'agriculture n'a pas cessé de souffrir, au contraire. L'élevage et l'engraissement du bétail ont été fort loin de procurer des bénéfices; et il serait déplorable que des viandes étrangères vinssent encore déprécier des cours si abaissés. La récolte de blé a été de 30 à 40 millions d'hectolitres au-dessous de nos besoins. Comme le déficit a été général en Europe, l'abondance des blés américains n'a pas été jusqu'à trop avilir le prix des nôtres. Ainsi que je l'ai dit précédemment, cette importation est un bienfait providentiel à la condition d'écarter la disette et les cours trop élevés, sans diminuer outre mesure la valeur de nos produits. C'est ce qui arrive cette année, mais il ne reste pas moins certain, ce que notre mécanisme douanier doit empêcher, le cas échéant, qu'une pléthore américaine, amenant un déversement sur nous *à tout prix*, peut entraîner nos céréales au-dessous du prix *minimum* et *modéré* dont notre agriculture a besoin.

Voilà ce que tous ses représentants persistent à demander et vous n'aurez sans doute pas modifié vos résolutions sur ce point.

Vous apprécierez si vous avez à vous prononcer entre les opinions contradictoires concernant les traités de commerce. Je vous soumets la question, parce que la Société des Agri-

Digitized by Google

culteurs recevra les vœux jusqu'au 8 mars. Je pourrais lui transmettre les vôtres, mais jusqu'alors je n'aurais pu dire si, d'accord avec la Société centrale, vous entendez laisser la porte ouverte aux traités de commerce *bien faits*, ou si vous les condamnez *en principe*, c'est-à-dire pour le moment et pour toujours.

A vrai dire, cette question touche plutôt notre alliée l'industrie que l'agriculture. L'industrie veut bien nous apporter son concours, pour demander que les intérêts agricoles obtiennent, comme les intérêts industriels, le secours de tarifs *compensateurs;* mais ce n'est pas une assistance tout à fait gratuite; elle veut que réciproquement nous réclamions l'abolition de tous les traités et l'entière liberté de nos tarifs. L'intérêt de l'agriculture serait de ne pas grossir sa voix jusque-là, et, en restant dans les limites de sa compétence et de ses besoins propres, de se contenter d'un certain nombre de tarifs *fixes*, c'est-à-dire dont la *modification serait interdite*. C'est bien revenir à la prohibition des stipulations internationales en matière agricole. Mais faut-il, nous incompétents et dont le champ dans l'innombrable série des tarifs est si limité, faut-il que nous examinions et décidions si en matière de commerce et d'industrie tout traité, même *bien fait*, serait contraire à l'intérêt national? Les agriculteurs sont d'accord entre eux; que d'abord les industriels et commerçants en fassent autant. Si le fabricant de Lyon convient qu'il ne lui importe pas de recevoir en franchise les soies brutes étrangères pour livrer ses produits à bon compte et obtenir par réciprocité la franchise au profit de ses tissus, si bien d'autres conflits entre industriels sont apaisés, on pourra connaître leur opinion commune et leur intérêt collectif. En attendant, les plus habiles ne savent comment concilier l'intérêt du tisseur qui veut avoir des fils à bon marché avec celui du filateur qui veut les vendre cher; celui de l'imprimeur sur étoffes qui veut des tissus à bon marché et celui du tisseur qui veut les vendre cher.

Digitized by Google

Si nous disons que nous voulons, pour l'agriculture, des tarifs compensateurs, et que nous entendons qu'aucun traité de commerce ne puisse les modifier, on nous objectera peut-être et avec raison, que nous sommes contraires aux traités de commerce en matière agricole; mais on ne pourra prétendre que nous nous occupons de choses auxquelles nous n'entendons rien.

Vous déciderez, Messieurs, quel langage vos délégués doivent tenir en votre nom sur cette question de la liberté des tarifs.

Seront-ils libres ou fixes en matière agricole?

La Société des Agriculteurs les veut fixes, mais elle s'en tient là.

Seront-ils libres ou susceptibles de mobilité, au moins dans une certaine mesure, en matière industrielle?

M. Pouyer-Quertier a fait répondre aux agriculteurs sur ce point : pas de traités de commerce, notre indépendance *en tout* et *pour tout*.

La Société des Agriculteurs a dit : nous sommes incompétents.

La liberté des tarifs n'est d'ailleurs qu'une apparence : elle amène la guerre des tarifs, et après toute guerre, on en vient à des traités. Et puis, au nom de cette liberté, jeter l'anathème aux traités, s'interdire de rechercher une concession qui serait nécessaire en faisant soi-même quelques concessions, c'est aliéner *sa liberté* d'acquérir des avantages. C'est surtout montrer peut-être moins de crainte des traités que de défiance de ceux qui les font. Si M. Pouyer-Quertier en était chargé, l'industrie et lui-même, sans doute, verraient les traités d'un autre œil, avec raison ; et l'on consentirait à posséder la liberté de négocier et traiter. En matière économique, il est sage, de la part d'un peuple, de ne jamais s'imposer un dogme *immuable et définitif*. Les Anglais ont changé de pratiques suivant les temps, c'est-à-dire suivant *leurs forces*. A cela se réduit leur science, mais elle n'est pas sans

Digitized by Google

mérite. Si nous devenons supérieurs sur un point, ne craignons pas d'ouvrir la lutte sur ce terrain ; si jamais nous devenons supérieurs, prépondérants en toutes choses, ne craignons pas, prêchant d'exemple, d'inspirer aux autres des principes libre-échangistes.

D'ici là, comme nous sommes encore faibles en agriculture et en industrie, jugez, Messieurs, s'il faut demander des *tarifs fixes* pour l'agriculture. Voulez-vous aller plus loin sans risques d'erreur et suivre M. Pouyer-Quertier sur le terrain industriel? Sans dire : *jamais de traités*, on peut conclure : aucun traité plutôt qu'un mauvais traité.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR L'EMPLOI DE

LA SUBVENTION VOTÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE CHEVALINE

—

MESSIEURS,

Notre Société, vous vous le rappelez, avait voté une somme de 500 francs à donner en encouragements à l'espèce chevaline et laissait une commission composée de MM. Join-Lambert, Goubert et le comte Dauger, libre d'en disposer selon qu'elle croirait le plus utile.

Cette somme a été partagée ainsi : 300 francs ont été attribués aux juments poulinières de gros trait suitées, et divisés en trois prix : le premier de 150 fr., le second de 100 fr., le troisième de 50 fr. Le jury chargé de les décerner, a fonctionné le même jour que celui des poulinières de demi-sang et les lauréats ont été; MM. Marais, Aubert, et Guérie. Le nombre des concurrents n'était pas très grand, tandis que celui des juments de demi-sang était fort considérable; il s'élevait à une cinquantaine, chiffre qui n'avait jamais été atteint à Bernay, les juments présentées étaient aussi très remarquables, par leur qualité; s'il n'en a pas été de même des juments de gros trait, la raison en est bien simple: jamais elles n'ont été primées à Bernay et l'initiative prise par la Société est d'une utilité indiscutable : l'arrondissement de Bernay est éminemment propre à l'élevage du cheval : depuis longtemps les chevaux de trait de notre pays ont

Digitized by Google

une réputation Européenne : il est inexplicable que la race de trait soit déchue de tout encouragement dans notre contrée : à ce point de vue donc, l'exemple donné par la section de Bernay est des plus heureux et portera ses fruits, nous l'espérons bien.

Sur la somme votée de 500 fr., 200 fr. ont été destinés par votre Commission à la Société des Courses de Bernay et dans le programme un prix a été désigné sous le nom de la section de la Société libre, quoiqu'elle n'en donnât que la plus petite partie. Nous aurons donc aussi figuré avec honneur à la fondation des Courses de Bernay dont vous savez l'heureux succès, succès assuré pour l'avenir puisque dès la première année, avec les ressources restreintes dont elle disposait, la Société des courses a pu non seulement ne pas s'endetter, comme il arrive presque toujours en pareil cas, mais garder encore un fonds de caisse considérable.

J'espère, Messieurs, que vous approuverez la répartition de la somme de 500 fr. telle que nous l'avons faite. Nous avons estimé que la plus grande partie, c'est-à-dire 300 fr., devait être donnée à ce qui touche le plus à l'agriculture, c'est-à-dire au cheval de trait et en primant la poulinière suitée, nous avons été à la source et touché directement le producteur sans crainte d'égarer nos dons sur un intermédiaire.

Nous avons cru, toutefois, que nous ne pouvions nous désintéresser des Courses de Bernay : notre Société-mère nous en avait donné l'exemple à Evreux, dans une large mesure, et nous espérons avoir interprété votre pensée dans la répartition que nous avons faite.

Puisque l'occasion s'en présente, veuillez me permettre, Messieurs, de terminer par un mot sur l'institution des Courses. Je sais que beaucoup d'esprits sérieux les regardent uniquement comme un plaisir, que d'autres même les considèrent comme une institution dangereuse en raison du jeu qu'elles encouragent souvent, et qu'enfin presque tous ceux

Digitized by Google

qui n'ont pas étudié attentivement la question, trouvent qu'au moins on en abuse étrangement.

Mon Dieu, Messieurs, s'il fallait supprimer une institution à cause des abus qui peuvent en découler, je ne sais laquelle devrait rester debout en ce monde : en tous cas, il y en a bien peu.

Des Courses, je dirai d'une manière absolue que c'est le seul moyen de pouvoir élever des chevaux. Et je prends pour les besoins de ma thèse les courses seules des chevaux de pur sang qui sont bien celles auxquelles on adresse le plus le reproche de frivolité, et qui le méritent quelquefois dans leurs accessoires, je n'en disconviens pas.

Mon argument est celui-ci :

Sans chevaux de pur sang, pas de chevaux de demi-sang, pas même de chevaux de trait. Sans courses, pas de chevaux de pur sang.

Mon premier terme est facile à prouver : je ne veux pas fatiguer votre attention par une longue déduction, mais vous comprendrez facilement que le demi-sang ne peut se faire qu'avec le pur sang, de même que vous ne pouvez avoir la moitié d'un objet si vous ne l'avez eu dans son entier.

Mais je dis plus : vous ne pouvez avoir de race de gros trait, car l'espèce tend toujours à dégénérer et le pur sang n'est, en somme, au moins dans son origine, qu'une sélection plus parfaite et la constatation de qualités déterminées : C'est tellement vrai que le seul moyen trouvé de régénérer la race percheronne a été l'infusion du sang arabe. L'expérience en a été faite avec le plus grand succès.

Enfin, vous ne pouvez avoir de pur sang sans courses. Pourquoi cela ?

Par la raison bien simple, Messieurs, que le pur sang est tellement onéreux à élever, que si les encouragements ne sont pas très considérables, pas un propriétaire ne voudra s'en charger. Si l'on compte avec soin tous les frais que comporte un élevage de pur sang, il n'y a pas un poulain de

Digitized by Google

l'âge d'un an, époque où l'éleveur le vend ou l'entraîne, qui lui revienne à moins de 2,000 francs; encore je ne compte que la moyenne; les médiocrités, si vous voulez : les autres, sortis de juments ou d'étalons de mérite, occasionnent des frais souvent trois ou quatre fois plus considérables.

On ne peut donc trop encourager, trop multiplier les courses, si l'on veut que notre race de chevaux ne dégénère pas : l'administration des Haras ne peut trouver à acheter ce qu'il lui faut de reproducteurs de pur sang. La course d'ailleurs est le seul critérium indiscutable où le cheval puisse montrer ce qu'il est, le seul où les qualités morales, si je puis m'exprimer ainsi, puissent se développer : là, pas d'appréciations contestables de forme, pas de discussion ni de comparaison : le premier est presque toujours le meilleur dans la course et le meilleur reproducteur.

Vous excuserez, Messieurs, cette digression un peu longue peut-être, mais j'ai souvent entendu les objections auxquelles j'essaie de répondre.

Je ne pouvais choisir une meilleure occasion que de le faire devant vous. Nous avons le désir d'organiser des courses au galop à Bernay, et le sentiment d'un spectacle futile n'est pas notre but : nous avons des mobiles plus élevés et croyons ainsi rendre un vrai service non seulement à notre contrée, mais au pays tout entier dans la faible mesure de nos forces locales.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. MALBRANCHE

Sur l'ouvrage de M. Boivin-Champeaux, intitulé

NOTICE SUR ROGER LE GRAND

Évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au IIIe siècle.

—

Messieurs,

Il y a quelque temps déjà, M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges, qui consacre à des travaux d'histoire les rares loisirs que lui laissent ses hautes fonctions, publiait un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Notice sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au* XIIe *siècle*. Il m'appartenait moins qu'à tout autre de vous rendre compte de ce travail, mais désigné par mes collègues de la section de l'histoire et des lettres, j'ai dû me soumettre à leur volonté et je viens aujourd'hui m'acquitter de la tâche qu'ils m'ont imposée.

L'ouvrage dont j'ai à vous entretenir est une étude précise, claire, méthodique, puisée aux sources, appuyée sur des documents authentiques, composée à l'aide de matériaux tirés des anciennes chroniques de l'histoire d'Angleterre et de Normandie.

Ce récit, dans lequel M. Boivin-Champeaux a remis dans son vrai jour et à la place qui lui convient cette grande figure de Roger de Salisbury, restée jusqu'ici dans l'oubli, présente tout l'intérêt d'un drame historique des plus émouvants. La scène se passe tantôt en Angleterre, tantôt en Normandie.

Digitized by Google

Les principaux personnages sont les rois d'Angleterre, Henri Ier et Étienne Ier, Anselme, archevêque de Cantorbéry, et Roger, évêque de Salisbury, le héros du drame. L'action est la vie véritablement étonnante de ce ministre de deux puissants rois d'Angleterre, qu'une série d'évènements extraordinaires autant qu'inattendus, élève de la plus humble position aux plus hautes fonctions de l'État, aux dignités ecclésiastiques les plus élevées, à un degré de richesse et de puissance, pour ainsi dire sans exemple, et qui par un de ces coups soudains et imprévus que la fortune réserve à ses favoris, comme le dit l'auteur, se trouve en une heure, précipité du faîte de ses grandeurs, arrêté comme un malfaiteur, jeté dans une étable, dépouillé de toutes ses richesses, retombant pour quitter la vie dans l'obscurité qui avait marqué sa naissance.

Ces évènements, d'un si curieux intérêt, racontés par l'auteur avec ce talent qui lui est particulier et qui rend la lecture de son œuvre si attachante, remontent au XIIe siècle, à l'heure où les fils de Guillaume le Conquérant, qui vient de quitter ce monde, se partagent ses états. Guillaume prend pour sa part le royaume d'Angleterre, Robert le duché de Normandie; quant à Henri, le dernier des fils du conquérant, il n'eut, à défaut de couronne, qu'une somme d'argent et cette prédiction que lui avait faite son père mourant, qu'un jour viendrait où lui aussi serait roi, *et tu rex eris*.

Ce fut à la fortune de ce prince déshérité, de ce futur roi, alors errant, vagabond, menant la vie d'un aventurier, que s'attacha Roger.

La discorde n'avait pas tardé à éclater entre les trois frères; Henri, dépouillé de son trésor par Robert, humilié par Guillaume qui lui prodiguait les injures et les outrages, était passé en Normandie, où il bataillait à la recherche de cette couronne que lui avait promise son père, lorsqu'il rencontra dans une église de village celui dont il devait plus tard faire son premier ministre.

« Comme il chevauchait un jour aux environs de Caen, dit

Digitized by Google

« M. Boivin-Champeaux, Henri était entré dans une petite « église pour y entendre la messe. Le prêtre qui venait de « monter à l'autel, voyant une compagnie de soldats poudreux « et supposant qu'ils étaient pressés de continuer leur route, « avait lestement dépêché ses oraisons. La cérémonie termi- « née, le prince voulut remercier ce clerc expéditif. Sa figure, « son regard, ses réponses lui plurent; et, tout de suite, il « lui proposa de le prendre pour son chapelain. Notre homme « avait accepté, et relevant sa robe, il était parti (1). »

Tel fut le point de départ de cette fortune extraordinaire qui devait élever ce simple desservant de campagne sur l'un des principaux sièges épiscopaux d'Angleterre, et le porter jusqu'à cette éminente fonction de grand justicier du royaume.

Le hasard n'est pas toujours aveugle; la rencontre de ces deux hommes était l'union de la force et de la ruse, deux puissances qui mènent loin quand elles marchent d'accord. Henri était résolu, entreprenant, audacieux, il avait dans les veines du sang du conquérant. Conseillé par Roger, cet avisé normand, qui avait pour qualité dominante la finesse jointe à la prudence et qui était, selon l'expression d'un auteur moderne, cuirassé contre toute espèce de scrupule (2), il devait nécessairement arriver au but qu'il ambitionnait.

Les évènements, du reste, ne tardèrent pas à lui en fournir l'occasion. Le 2e jour du mois d'août de l'an 1100, la succession à la couronne d'Angleterre était ouverte par la mort imprévue de Guillaume le Roux, que M. Boivin-Champeaux, d'accord en cela avec quelques auteurs, attribue à la flèche de Gaultier Tyrrel. Le fait cependant est resté dans le doute pour quelques-uns et notamment pour Augustin Thierry, l'historien de la conquête. La fuite précipitée de Gaultier Tyrrel semblerait, il est vrai, justifier l'opinion adoptée par

(1) Page 4 de la notice.

(2) L'abbé Darras. — *Histoire de l'Église*, t. XXIV, p. 436.

Digitized by Google

M. Boivin-Champeaux, mais cette fuite si hâtive et si prompte ne s'explique-t-elle pas par la crainte de la justice assez peu formaliste et souvent trop expéditive du temps. Dans tous les cas, si le fugitif était le meurtrier, le meurtre dut être involontaire; la flèche, lancée maladroitement par l'imprudent chasseur, dut, selon le récit de certains historiens, rencontrer un obstacle et rebondir pour aller frapper au cœur le roi Guillaume. Gaultier Tyrrel était l'ami du roi, son compagnon le plus assidu, il vivait dans son intimité, il était comblé de ses bienfaits, il était gentilhomme français, pouvait-il dans de telles conditions être l'assassin de Guillaume!

Quoi qu'il en soit, Henri, sans s'inquiéter de rechercher le meurtrier, saisit aussitôt l'occasion pour s'emparer de la couronne au mépris des droits de son frère Robert, qui guerroyait en Palestine, mais qui n'eût pas manqué, s'il eût été présent, de revendiquer la couronne par droit d'aînesse, comme il le fit à son retour. On sait, en effet, quelle fière réponse il fit à Henri, lorsque celui-ci, dans la plaine de Winchester, les deux armées en présence, lui fit demander de quel droit il venait envahir le sol de l'Angleterre. « Je viens, répon-« dit Robert, je viens avec mes barons non point dans un « royaume étranger, mais dans celui de mon père, aujour-« d'hui devenu mien par droit d'hérédité et de primogéni-« ture. »

La position de Henri était alors des plus critiques, car il avait à craindre une défection générale en faveur de Robert, dont les droits héréditaires étaient reconnus par les seigneurs et par le peuple et dont les succès en Terre-Sainte avaient à son retour été l'objet d'un enthousiasme indescriptible; mais, Henri avait à ses côtés son conseiller intime, Roger, dont la fortune était liée à la sienne et qui sut par ses démarches et ses négociations conjurer le danger et amener les deux compétiteurs à un accord dont le résultat fut le maintien de la couronne d'Angleterre sur la tête de Henri.

Ce fut alors que ce prince, inspiré sans aucun doute par son

Digitized by Google

adroit conseiller, voulant dissiper les impressions fâcheuses qu'avait pu faire naître le trouble apporté à l'ordre naturel des successions par son élection, donna à ses sujets cette fameuse charte royale, qui fut l'une des particularités les plus remarquables de son règne, charte presque aussitôt oubliée qu'accordée, par laquelle le nouveau souverain, renonçant aux injustes prérogatives usurpées par ses prédécesseurs, confirmait aux Anglais les privilèges dont ils avaient joui sous les rois saxons, accordait une amnistie générale pour tous les crimes commis avant son avènement et remettait aux débiteurs de la couronne les arrérages dont ils étaient redevables.

Dans les circonstances difficiles qu'il venait de traverser, Henri avait toujours trouvé dans Roger un serviteur fidèle et dévoué. Dans l'intimité de leurs relations journalières, il avait pu apprécier et juger sûrement son mérite et ses qualités; aussi, lorsqu'il fut parvenu au trône, son premier soin fut-il de le récompenser magnifiquement en le nommant à l'évêché de Salisbury, prélature d'où dépendaient, comme temporel, des possessions territoriales considérables.

Arrivé à ce degré d'élévation, non seulement Roger se trouva mêlé aux évènements politiques, mais il dut dès lors prendre part aux principaux faits ecclésiastiques de l'époque. C'est ainsi qu'en 1129, nous le voyons figurer au synode de Londres, dont Anselme avait été le promoteur et dont le but était d'obliger au célibat les prêtres qui jusqu'alors n'y avaient point été rigoureusement astreints. Sa situation dut y être assez délicate, car, ainsi que le rapporte son historien, il n'avait point observé le célibat et de l'union irrégulière qu'il avait contractée avec Mathilde de Ramsay, il avait un fils qu'il élevait avec beaucoup de tendresse et de sollicitude.

Dans les luttes assez fréquentes de cette époque entre la puissance royale et l'autorité ecclésiastique, Roger, homme de ressource et d'imagination, sut aussi trouver des moyens de conciliation et terminer les différends par des voies pacifiques.

Digitized by Google

Investis de certaines prérogatives, les dignitaires ecclésiastiques ne voulaient à aucun prix les laisser envahir même dans les choses de la plus mince importance. On en peut juger par le fait suivant : Guillaume le conquérant entre autres privilèges, avait accordé au siège de Cantorbéry le droit exclusif de mettre la couronne sur la tête du roi les jours de grande fête où celui-ci avait accoutumé de la porter. L'archevêque Raoul, qui succéda sur ce siège à saint Anselme, ne voulut jamais permettre au roi de la poser lui-même sur sa tête, prétendant qu'en toute occasion cette fonction appartenait à l'archevêque de Cantorbéry. Prétention assurément quelque peu contestable; car s'il était vrai que ce prélat eût le privilège de poser la couronne sur la tête du roi lors de son avènement au trône et dans certaines circonstances solennelles, il n'était nullement établi que cette prérogative lui appartînt toujours et en toute occasion; mais il était bien permis à l'archevêque Raoul d'ignorer notre axiome de droit d'après lequel les privilèges sont de droit étroit et ne peuvent en aucun cas être étendus par voie d'analogie.

La puissance royale cependant n'acceptait pas toujours sans résistance les exigences de l'autorité ecclésiastique. Plus d'une fois les archevêques de Cantorbéry, malgré le prestige qui les entourait avaient subi les rigueurs de l'exil, comme châtiment de leur hardiesse et de leur fermeté. Lanfranc s'était vu obligé de se réfugier à Rome pour éviter les violences de Guillaume le Roux, auquel il s'était permis de faire des remontrances sur les persécutions qu'il exerçait contre le clergé. Anselme, une première fois avait éprouvé le même sort pour avoir reproché au roi ses dérèglements et ses injustices. Une seconde fois il reprit la route de Rome pour fuir les mauvais traitements et les vexations auxquels il était en butte de la part du roi Henri, à l'occasion notamment de la célèbre querelle des investitures, qui, pendant plus de trois années, mit le trouble dans le royaume et faillit entraîner l'excommunication du roi. Mais, Roger, grandement intéressé dans la ques-

Digitized by Google

tion, puisque, pour obéir à la volonté du roi et malgré les défenses d'Anselme, il s'était décidé à recevoir la consécration canonique des mains de l'archevêque d'York, Roger qui, d'après l'expression de Guillaume de Malmesbury, dirigeait le roi selon les conseils de la prudence, ne manqua pas d'agir auprès de Henri pour l'amener à un accord qui devait mettre fin à ces luttes continuelles, souvent violentes, qui divisaient l'église et l'État.

Ce fut dans notre célèbre abbaye du Bec, le jour de l'Assomption, qu'en l'année 1106, eut lieu l'entrevue des deux adversaires et que furent arrêtées entre le roi et le prélat les bases de ce fameux traité qui devait conserver au roi le droit de conférer aux évêques l'investiture de leurs fiefs par le sceptre et l'épée, mais qui lui enlevait l'investiture par la crosse et l'anneau.

Dans un intéressant travail récemment publié dans la *Revue de France*, écrit avec ce soin, cette méthode, cette clarté qui distinguent ses travaux, M. Join-Lambert qui s'est livré à une étude approfondie de ces luttes prolongées entre Anselme et les rois d'Angleterre, Guillaume et Henri, nous apprend que cet accord, dont les bases venaient d'être posées dans notre abbaye normande, fut définitivement arrêté dans une assemblée des grands du royaume tenue à Londres le 1er août 1107, hors la présence d'Anselme qu'une fièvre dangereuse en avait éloigné.

L'intervention de Roger dans ces négociations, qui avaient eu pour résultat la réconciliation du Saint-Siège avec la couronne d'Angleterre, avait encore accru son influence et son crédit. On ne le désignait plus que sous le nom de Roger *le Grand* et depuis que son maître avait réuni les deux couronnes d'Angleterre et de Normandie, sa puissance et son autorité ne connaissaient plus de bornes. Devenu premier ministre du roi, grand justicier du royaume, c'est à lui que Henri confie la régence de l'État, lorsque les nécessités de sa politique, ou les intérêts de son duché de Normandie, lui font quitter

Digitized by Google

l'Angleterre pour passer sur le continent. C'est à lui qu'il demande avis dans les situations les plus graves et les plus difficiles, c'est de lui qu'il prend conseil lorsqu'après le triste naufrage de la *Blanche-Nef*, Henri, privé d'enfants mâles, ne sait plus à qui transmettre après lui sa double couronne. Aucun statut, aucune loi ne réglait alors l'ordre de la succession royale, et ce fut, d'après l'opinion de Roger et par son influence, que fut admis le principe de l'admissibilité des femmes à la couronne d'Angleterre, à défaut d'enfant mâle.

La fortune de Roger s'accroit avec son crédit. Maître de possessions immenses, de domaines considérables, il entreprend avec des frais énormes la construction de plusieurs châteaux. « La main-d'œuvre, l'art et la nature, dit l'auteur, « firent de ces masses architecturales, des prisons redouta- « bles, des citadelles inexpugnables et aussi des palais où « toutes les somptuosités inventées par le luxe du temps « furent rassemblées, vases ciselés d'or et d'argent, armes, « vêtements, manuscrits et bijoux. Comme à Woodstock où le « roi avait créé le premier jardin zoologique, Roger entretint « dans les parcs des animaux rares et superbes, objet de « l'étonnement et de l'admiration universels. Il s'enivra de « toutes les fumées de l'orgueil et de la vanité » (1). Mais, c'est alors que, frappé tout à coup par un de ces revers de fortune imprévus et soudains dont l'histoire offre à nos méditations plus d'un exemple, il tomba tellement brisé et anéanti que c'est à peine si les chroniques du temps lui ont consacré quelques lignes et « cependant, comme le dit si justement « M. Boivin-Champeaux, l'homme qui sans autre secours que « son intelligence et sa volonté, sut fournir une aussi prodi- « gieuse carrière, qui fut l'ami et le collaborateur de saint « Anselme, devait avoir des parties dignes de tenter un pa- « négyriste(2). » Mais l'histoire, comme la peinture, a besoin

(1) P. 45 de la notice.

(2) P. 114 de la notice.

Digitized by Google

du vernis du temps pour être appréciée sainement et à sa juste valeur.

Pour Roger de Salisbury, l'attente a été longue, plus de sept siècles se sont écoulés et le peu d'attention que les historiens lui ont accordé menaçait de le laisser dans un éternel oubli s'il ne s'était rencontré dans notre Société un homme profondément versé dans l'étude de nos chroniques, un de ces esprits d'élite dont vous parlait l'an dernier dans cette même enceinte M. l'abbé Porée, et qui reconnaissant un compatriote dans ce premier ministre du roi d'Angleterre, n'était venu remettre en lumière cette personnalité du XII^e^ siècle.

Ecrire la biographie d'un personnage même célèbre et la rendre intéressante n'est pas toujours chose facile. Le défaut de suite, de liaison, d'enchaînement des faits et des événements qui composent la vie de ce personnage est toujours une difficulté qui exige une certaine habileté, mais cette difficulté prend de bien autres proportions quand il s'agit de raconter la vie d'un homme couché dans la tombe, comme nous le disions tout à l'heure, depuis plus de sept siècles, et sur lequel chroniqueurs et historiens sont pour ainsi dire restés muets, M. Boivin-Champeaux a su la vaincre. En se servant des grands événements de l'histoire pour en faire la trame de son récit, il a donné à la biographie qu'il traitait un enchaînement, une suite non interrompue qui soutient l'attention du lecteur et l'intéresse à la destinée de son héros.

En écrivant cette notice, M. Boivin-Champeaux n'a point oublié que la vérité doit toujours être la principale qualité de l'historien. Il n'a point celé les torts, ni dissimulé les travers, les défauts et les défaillances de celui dont il traçait la vie, et dont un auteur du temps a pu dire qu'il surpassa les plus grands du royaume par l'immensité de ses richesses et la prudence de son esprit, mais que énervé, brisé par la mollesse, il ternit par ses faiblesses l'éclat de ses vertus (1).

(1) *Gesta Stephani*. Coll. Duchesne, page 949.

Digitized by Google

Dans le cours de son récit, l'auteur fait intervenir certains personnages dont les noms ont pour nous un intérêt particulier comme se rattachant à notre histoire locale. C'est Anselme que l'Angleterre, pour le placer sur le siège de Cantorbéry, était venu chercher dans notre célèbre abbaye du Bec, où il brillait par sa piété, sa science et ses vertus. C'est Robert, comte de Meulan et de Beaumont-le-Roger, que M. Boivin-Champeaux, d'après Gabriel Dumoulin, dit avoir été « en si grande estime que toute l'Angleterre formoit ses « actions sur l'air des siennes, ne mangeoit comme lui qu'une « fois le jour, se vestoit et parloit comme lui » (1).

C'est Odon de Borleng, ce gouverneur de Bernay, qui sut par ses chaleureuses exhortations entraîner ses troupes et leur donner la victoire au combat du Bourgtheroulde. Parmi ses adversaires, se trouvait Amaury, comte d'Evreux, qui, plus prudent et plus sage que ses compagnons, voulait éviter le combat, connaissant la bravoure de ce vaillant capitaine. « Par toutes gens, disait-il, j'approuve fort que nous évitions « d'en venir aux mains, car si nous avons l'audace, faibles « que nous sommes, de combattre contre des forces supé- « rieures, je crains que nous n'encourrions bien des affronts « et des pertes. Voici Odon Borleng, qui descend avec les « siens ; sachez qu'il s'efforcera opiniâtrement de vaincre, ce « belliqueux chevalier... ne prendra pas la fuite, mais voudra « vaincre ou mourir ! (2) »

Ce langage dicté par la prudence ne fut point écouté. Le jeune Galeran, comte de Meulan et de Beaumont-le-Roger, avide de gloire, impatient de combattre, et n'écoutant que son ardeur, engage le combat avec quarante chevaliers, mais en peu de temps, Odon de Borleng eut raison de cette petite troupe, il jeta le désordre dans les rangs des révoltés,

(1) Page 51 de la notice.

(2) Ord. Vital. *Histoire de Normandie*, livre XII, t. IV, page 393 (trad. Guizot).

Digitized by Google

les mit en fuite et fit plusieurs prisonniers parmi lesquels Galeran et le comte de Leicester.

Ce furent ces deux vaincus qui, à quelques années de là, devinrent les accusateurs de Roger de Salisbury et les auteurs de sa disgrâce. Ils n'avaient point oublié que ce dernier, qui était grand justicier d'Angleterre lorsqu'ils avaient été faits prisonniers, les avait fait enfermer étroitement dans l'un de ses châteaux. Sur leur dénonciation, Roger qu'ils accusaient de trahison envers le roi, fut arrêté, jeté en prison, et dépouillé de ses richesses. Ses châteaux, ses trésors, passèrent aux mains du roi, mais cet envahissement des biens ecclésiastiques, contraires aux règles canoniques, causa dans le clergé une vive émotion. Traduit devant un synode, convoqué par son propre frère, l'évêque de Winchester, le roi s'y fit représenter, mais après quatre jours de débats, le synode se sépara sans avoir rien décidé. C'était le 24 juin 1139 que Roger avait été arrêté, le synode avait été dissous à la fin de septembre et le 16 décembre suivant, d'après M. Boivin-Champeaux, le 4, selon Robert de Torigny, Roger succomba accablé par l'âge et le chagrin, *tam mœrore quàm senio confectus!*

Chose étrange! de cet homme qui avait atteint le faîte des grandeurs aussi bien dans l'ordre civil que dans l'ordre ecclésiastique, qui avait joué un si grand rôle à la Cour des rois d'Angleterre, qui occupait dans le royaume la première place après le roi, *Secundus a rege* (1); de cet homme, comme si le destin eût été jaloux du degré d'élévation auquel il était parvenu, on ne sait où les restes furent déposés; de telle sorte que le lieu de sa sépulture, comme celui de sa naissance, sont demeurés inconnus.

En terminant, Messieurs, permettez-moi une dernière réflexion. Dans le cours de cette lecture et en voyant le nom de Roger mêlé à tous les évènements de l'histoire d'Angle-

(1) Henri de Huntington.

Digitized by Google

terre, il a pu naître dans vos esprits cette pensée que le Normand dont nous vous entretenions, ce diseur de messes expéditives, n'était en définitive que le serviteur d'un prince étranger, le premier ministre d'un roi d'Angleterre, dont il avait suivi la fortune abandonnant sa nationalité. Non, Messieurs, ce serait là une erreur, car alors l'Angleterre était sous la domination normande et Roger servait les descendants de Guillaume le Conquérant. Plus tard, il est vrai, au XV^e^ siècle, l'Anglais à son tour envahit la France et nous imposa l'outrage que nous lui avions fait subir quatre siècles auparavant, mais il ne faut pas confondre cette douloureuse époque avec celle où la main de Guillaume le Conquérant, et après lui celle de ses fils, pesait si lourdement sur l'Angleterre. La conquête avait été si complète que les deux nations semblaient alors confondues. « Pour se faire une idée juste de « ce qu'était l'Angleterre conquise par Guillaume de Norman- « die, dit Augustin Thierry, il faut se représenter non point « un simple changement de régime, ni le triomphe d'un com- « pétiteur, mais l'intrusion de tout un peuple au sein d'un « autre peuple dissous par le premier et dont les fractions « éparses ne furent admises dans le nouvel ordre social que « comme propriétés personnelles, *comme vêtement de la terre*, « pour parler le langage des anciens actes (1) ».

Rappelez-vous, Messieurs, avec quelle précision et quelle vigueur de langage, notre éminent Président caractérisait la première de ces deux époques dans le discours qu'il prononça à Evreux le 16 mars 1869. « Il y a deux phases, disait-il, « dans l'union de l'Angleterre et de la Normandie. Dans la « première, je dis avec l'évidence et le lieu commun de l'his- « toire que ce n'est pas l'Angleterre qui conquiert la Nor- « mandie, mais bien la Normandie qui conquiert et détient « l'Angleterre ; elle la conquiert et la détient par les armes, « par les mœurs, par les lois et dans les intérêts de la France.

(1) *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, par Aug. Thierry, t. I^er^, p. 358.

Digitized by Google

« Ce n'est pas l'Angleterre qui fait subir à la Normandie une « domination anti ou extrà-française ; c'est l'Angleterre qui « subit, des mains de la Normandie, une domination fran- « çaise (1) ».

Mais ne suffirait-il pas de ce titre de *Conquérant* décerné par l'histoire au duc Guillaume pour trancher la question, ne suffirait-il pas de cette désignation *la Conquête* consacrée par les siècles et enfin de cet enthousiasme inouï avec lequel les populations normandes accueillirent le duc-roi à son retour de la conquête, enthousiasme qui fit dire à Guillaume de Poitiers que *dans cet élan merveilleux, Rouen ressemblait à Rome célébrant le triomphe du grand Pompée* (2).

Il est donc bien avéré qu'en devenant au XII^e^ siècle le ministre du roi d'Angleterre, de Henri, le fils de Guillaume le Conquérant, Roger n'avait point abdiqué sa nationalité.

Oui, messieurs, dans cette notice, dont je n'ai pu vous donner qu'une idée bien incomplète et bien décolorée, c'est bien d'un normand dont M. Boivin-Champeaux a raconté la vie. Pour nous, messieurs, pour notre Société qui recherche dans les traditions du passé les faits se rattachant à l'histoire de notre Normandie, qui l'étudie dans ses monuments, dans sa littérature, dans ses célébrités, nous devons être reconnaissants envers M. Boivin-Champeaux d'avoir par ses recherches persévérantes et intelligentes découvert dans nos anciennes chroniques cette intéressante personnalité de Roger, de l'avoir tirée de l'obscurité pour la remettre en lumière et d'avoir ainsi ajouté un nom de plus à la liste de ces illustrations qui font la gloire et l'honneur de notre antique province.

(1) De Broglie, *l'Histoire de France étudiée en Normandie*, p. 10.

(2) *Histoire de Guillaume le Conquérant*, p. 211, coll. Duchesne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

SPÉCIAL AU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Notice lue par M. LECOINTE, professeur à l'École normale d'Évreux.

MESSIEURS,

Dans votre séance générale du 27 juillet 1879, vous avez adopté un programme dans lequel sont énumérées les matières d'un enseignement agricole approprié aux besoins de la culture dans le département de l'Eure.

Tout en offrant ainsi aux élèves comme aux maîtres un guide précieux, vous aurez contribué à donner de l'unité à un enseignement dont vous avez depuis longtemps fait l'objet de vos constantes préoccupations et qu'il importe plus que jamais de favoriser.

Vous avez pensé aussi, Messieurs, qu'il serait bon de faire précéder votre programme d'une note explicative, sorte d'avis au lecteur, faisant connaître sommairement les vues de la Société sur cet important sujet de l'enseignement agri-

Digitized by Google

cole, qui est considéré, à juste titre, comme une des questions vitales de l'agriculture et qui s'élève même à la hauteur d'une véritable question sociale.

Pour remplir la mission de rapporteur que vous avez bien voulu me confier en cette occasion, je résumerai les observations qui se sont produites lors de l'examen, par la Société, de notre programme d'enseignement agricole, et celles qui se trouvent presque à chaque page du Recueil de vos travaux.

Ces Recueils, en effet, renferment à ce sujet les plus précieuses indications; ils prouvent incontestablement que, l'une des premières en France, la Société d'agriculture de l'Eure a non seulement reconnu et proclamé la nécessité de l'enseignement agricole élémentaire, mais encore qu'elle a favorisé, par tous les moyens en son pouvoir, cet enseignement qui a reçu, sous son influence, une impulsion féconde. « Grâce aux louables et heureux efforts de la Société d'agriculture, — a dit récemment M. Louis Passy, — les faits, dans notre département, ont d'avance préparé et justifié la loi sur l'organisation de l'instruction agricole. »

En 1854, sur la proposition de M. Ange Petit, l'un de ses membres les plus dévoués et les plus éminents, la Société résolut d'accorder des récompenses à ceux des instituteurs qui, par leurs leçons, leurs conseils et leur exemple, auraient le plus fait pour inspirer le goût de l'horticulture et en perfectionner la pratique. Elle établit, à cet effet, des concours annuels entre les membres de l'enseignement primaire.

Ces concours, dont les excellents résultats se trouvent principalement consignés dans les rapports si remarquables de M. Guindey, n'ont certainement pas été étrangers au développement rapide que l'horticulture et l'arboriculture ont prises dans notre département. Les cours publics d'arboriculture organisés par la Société et professés avec tant de talent par notre dévoué et sympathique collègue, M. Piéton, ont aussi contribué dans une large mesure à favoriser ce

Digitized by Google

progrès qui a créé pour la contrée une source de richesse et de bien-être.

Une proposition relative à l'organisation de l'enseignement agricole proprement dit fut présentée à la Société, dans sa séance générale du 10 décembre 1871, par notre très honoré président, M. Paul de Salvandy qui, avec l'autorité attachée à son expérience et à son nom, fit un chaleureux appel à votre initiative. Après avoir adopté cette proposition, la Société approuva, et soumit à l'approbation des autorités scolaires compétentes, un règlement relatif à l'organisation de concours agricoles entre les élèves des écoles primaires de l'Eure.

Ces concours, établis depuis 1872, et limités chaque année, d'après un roulement régulier, à un ou plusieurs arrondissements, ont produit des résultats qui ont certainement dépassé ce que l'on était en droit d'en attendre.

Dès la première année, 105 élèves de l'arrondissement d'Évreux y prenaient part; 22 étaient jugés dignes de recevoir les prix de la Société et 49 obtenaient le certificat d'études agricoles. En même temps, 19 instituteurs recevaient à cette occasion des récompenses de la Société ou celles de M. le ministre de l'instruction publique.

Les succès des concours agricoles sont allés s'accentuant chaque année, depuis huit ans.

En 1874, 50 écoles des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer ont fourni 178 concurrents.

En 1879, il y a eu 294 concurrents appartenant à 70 écoles de l'arrondissement d'Évreux.

L'augmentation dans le nombre des candidats a coïncidé avec l'élévation du niveau des études agricoles, ainsi que le constatent les savants rapports de notre vice-président, M. Izarn, rapports qui, à côté de l'appréciation toujours intéressante des faits, renferment les plus précieux enseignements.

Les récompenses décernées aux élèves à la suite des con-

Digitized by Google

cours, consistent en livrets de caisses d'épargnes, formant pour l'écolier un petit capital qu'il aura à cœur d'augmenter plus tard, et en bons ouvrages d'agriculture essentiellement propres à seconder la Société dans son œuvre de vulgarisation. En même temps, les maîtres reçoivent des récompenses pécuniaires ou autres, dont l'importance est proportionnée au mérite des élèves qu'ils ont présentés aux concours.

La Société décerne également des récompenses spéciales aux maîtres qui ont le plus fait pour inspirer à leurs élèves de sages idées de protection envers les animaux utiles, envers les oiseaux surtout, ces précieux auxiliaires sans lesquels, comme on l'a dit, l'homme ne pourrait vivre.

Les heureux résultats de l'enseignement agricole dans le département ont été récemment proclamés par la Société des agriculteurs de France. Dans le concours ouvert par cette éminente Société, entre les instituteurs qui ont fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture et ont obtenu les meilleurs résultats, le département de l'Eure figure au premier rang parmi les cinq qu'elle avait appelés à ce concours en 1878. Sur les 17 candidats présentés par notre département, 4 ont obtenu des médailles d'or, 3 des médailles d'argent, 3 des médailles de bronze, et 4 des mentions honorables.

Convaincue de l'importance du rôle de la femme dans la ferme, la Société a récemment appelé les jeunes filles à prendre part à ses concours d'enseignement agricole. En annonçant cette décision à mesdames les institutrices, la Société exprimait le vœu que des soins tout particuliers fussent donnés à l'enseignement de la comptabilité. « Une « femme, a-t-il été dit à cette occasion, doit non seulement « savoir tenir ses comptes, mais encore il serait à désirer « qu'elle pût aider son mari dans la tenue des livres de la « ferme. » Personne, d'ailleurs, ne conteste aujourd'hui la nécessité de donner à la femme une éducation sérieuse et

Digitized by Google

pratique, propre à lui faire apprécier les avantages si nombreux du séjour à la campagne. « Il importe, dit Mme Millet-« Robinet, de développer chez les jeunes filles l'habitude « d'une vie simple et laborieuse, de diriger leurs aptitudes « vers les devoirs domestiques et la vie de famille, pour les « disposer de bonne heure à devenir les dignes et utiles « compagnes de nos agriculteurs éclairés. »

Cet enseignement pratique est certainement donné dans notre département : à votre premier appel, en effet, 51 jeunes filles ont pris part au concours de 1879, et, sur ce nombre 14 ont mérité des récompenses ou le certificat d'études agricoles. De plus, votre commission chargée de la correction des épreuves a constaté que l'une des meilleures, sinon la meilleure des compositions, était l'œuvre d'une jeune fille à laquelle un prix d'honneur exceptionnel a été décerné.

Bien que la Société eût reconnu depuis longtemps l'absolue nécessité d'approprier l'enseignement agricole aux besoins de la culture locale, elle n'avait pas cru devoir, dès 1872, formuler un programme spécial applicable aux écoles de notre département. Elle déterminait seulement, et indiquait à l'avance, chaque année, les points principaux sur lesquels devait porter le concours.

Un programme général destiné à donner aux études agricoles une direction unique, était cependant de la plus grande utilité : telle a été d'ailleurs la pensée de l'administration supérieure de l'instruction publique, si soucieuse de l'avenir de l'agriculture dans notre pays. La Société a reçu, en effet, à ce sujet, une demande adressée par M. Richard du Cantal, au nom de M. le ministre de l'instruction publique.

Cette demande a, sinon déterminé, du moins hâté la préparation d'un programme qui vous a été présenté après avoir été l'objet d'un examen approfondi d'une de vos commissions, puis de la section d'agriculture tout entière.

Bien que limité aux points les plus indispensables, ce programme comprend nécessairement un assez grand nombre

Digitized by Google

de matières sur l'agriculture, l'horticulture, l'arboriculture et la comptabilité agricole.

La Société, n'oubliant pas que l'enseignement agricole s'adresse ici à des enfants qui ne fréquentent l'école que pendant bien peu, trop peu de temps, a cru devoir recommander aux maîtres de ne donner, sur les matières énumérées dans le programme, que des notions sommaires et pratiques. C'est dire que les leçons d'agriculture devront être surtout ce que l'on nomme *des leçons de choses*, leçons qui, en parlant aux yeux des enfants, arrivent le plus facilement à leur esprit. C'est dire aussi que l'enseignement sera sagement limité à ce qui dans l'application est accessible à tous, a été reconnu bon et utile et se trouve à l'abri de toute controverse.

La science agricole, même la plus élémentaire, est en possession de grands principes indiscutables dont la connaissance est la base de tout progrès agricole, et auxquels il importe d'initier les enfants. Il importe aussi, selon l'expression de M. Parieu « d'ouvrir l'esprit des élèves à l'intelli« gence des faits qui peuvent intéresser l'exploitation agri« cole locale, de manière à leur faire perdre les habitudes « de routine trop généralement répandues. » Et pour obtenir cet heureux résultat, le maître dévoué n'aura le plus souvent qu'à diriger et à satisfaire judicieusement la merveilleuse curiosité native des enfants.

Les enseignements donnés en classe seront surtout rendus profitables par les promenades agricoles et la visite des fermes bien cultivées. C'est principalement lorsqu'il s'agit de l'agriculture que l'emploi des procédés dits *intuitifs* devient absolument indispensable. Peut-on, en effet, sans le secours toujours si précieux de l'*aspect*, étudier avec fruit la nature des terrains, les variétés de plantes cultivées, les races d'animaux domestiques et les machines agricoles, même les plus simples. Les descriptions, même lorsqu'elles sont accompagnées de figures, sont, dans ce cas, toujours insuffi-

Digitized by Google

santes. Sans doute, le maître aura formé un petit musée agricole, et, en parlant d'un sol argileux ou d'une variété de céréales, par exemple, il mettra sous les yeux de ses élèves l'objet de la leçon; il en fera distinguer les divers caractères; mais, c'est surtout à la ferme qu'il sera possible d'étudier l'art agricole, d'apprécier les causes et les effets, et de faire ressortir les avantages des bons procédés. Dans ce cas, comme toujours, un bon exemple sera la meilleure et la plus profitable des leçons.

De son côté, l'enseignement général de l'école, en revêtant, comme on l'a dit, une couleur agricole, viendra puissamment en aide aux leçons d'agriculture proprement dite, tout en étant lui-même fortifié et rendu plus attrayant.

En empruntant souvent aux choses de l'agriculture les sujets des exercices de lecture, d'orthographe, de style et de calcul, on parlera aux enfants des écoles rurales le langage qu'ils comprendront le mieux et auquel ils s'intéresseront le plus. De saines notions d'agriculture, d'économie rurale et d'économie domestique pénétreront ainsi, sans contrainte, dans l'esprit des enfants et seront portées par ceux-ci au foyer paternel. Le maître pourra ainsi combattre, sans les heurter de front, une foule d'idées fausses et de préjugés locaux.

Les exercices de calcul par exemple, s'ils sont bien choisis, feront comprendre aux élèves que la culture la plus rémunératrice est celle dans laquelle d'abondantes fumures permettent d'obtenir un maximum de produits; ils feront voir aussi que les économies d'engrais pour le sol, comme les économies de nourriture pour les animaux, sont toujours désastreuses, et que les capitaux confiés à la terre sous forme d'engrais et d'améliorations sont toujours les plus avantageusement et les plus sûrement placés.

Toutes les parties de l'enseignement peuvent et doivent tendre à faire comprendre aux enfants que l'agriculture assure à ceux qui s'y livrent un avenir certain, honorable,

Digitized by Google

exempt des chômages, des pertes, des assujettissements dont souffrent trop souvent ceux qu'un entraînement irréfléchi a poussés vers les villes, où toutes les carrières sont encombrées, tandis que l'agriculture, qui manque de bras, offre à tous travail, succès, paix et abondance.

Parmi les moyens propres à faire ressortir les avantages matériels de l'agriculture, se place en première ligne la comptabilité agricole. Il importe, d'ailleurs, que toute culture soit éclairée par une bonne comptabilité.

La Société recommande spécialement la tenue des livres, dite en *partie double*.

Les opérations de la pratique agricole, si on les étudie à la ferme même se prêtent mieux que les opérations commerciales à la démonstration des principes qui servent de base à cette comptabilité, improprement appelée partie double, qualification pouvant faire supposer un double travail ou une complication, bien que le contraire seul ait lieu. Qu'il nous soit permis d'entrer à ce sujet dans quelques détails techniques, et de résumer ce qui a été développé par notre vice-président dans plusieurs de ses rapports sur les concours agricoles.

Transportons-nous dans la cour d'une ferme et voyons ce qui s'y passe. Le charretier, par exemple, prend dans le magasin et porte à ses chevaux 2 hectolitres d'avoine.

Analysons l'opération du charretier et inscrivons sur un carnet le résultat de cette analyse : nous voyons d'abord que le magasin DONNE aux animaux 2 hectolitres d'avoine, puisque les animaux ONT REÇU cette même quantité de grain.

Inscrivons en tête de notre carnet la date de cette opération à laquelle nous consacrerons les deux pages en regard de ce carnet.

Sur la page de droite nous inscrirons :

Le magasin DONNE aux animaux 2 hectolitres d'avoine.

Et sur la page de gauche, en regard, nous inscrirons :

Les animaux REÇOIVENT du magasin 2 hectolitres d'avoine.

Digitized by Google

Une autre opération nous fournira, par exemple, l'article suivant :

La vacherie (page de droite), DONNE à la laiterie 140 litres de lait.

La laiterie (page de gauche), REÇOIT de la vacherie 140 litres de lait.

Toutes les opérations de la ferme pourront être ainsi mises à la suite les unes des autres; toutes nous donneront :

Tel compte DONNE à tel... tant..., et tel compte REÇOIT tant...

Le mot DONNE, commun à tous les articles de la page de droite, pourra être écrit une seule fois en tête de cette page.

Le mot REÇOIT, commun à tous les articles de la page de gauche, pourra aussi être écrit en tête de cette page.

Quand les élèves seront familiarisés avec cette manière de représenter les opérations, on joindra aux mots *donne* et *reçoit*, les mots *avoir* et *doit*. Plus tard on ne laissera subsister que ces derniers, qui sont seuls usités en comptabilité.

Le relevé de la page de gauche nous fournira les articles du journal; l'ensemble des deux articles du carnet nous donne ceux du grand-livre.

En procédant de cette façon, on fera parfaitement comprendre aux enfants que dans la comptabilité en partie double les écritures sont la représentation exacte des opérations.

Telles sont, Messieurs, les considérations que j'ose soumettre à votre bienveillant examen, et que je résumerai de la manière suivante :

La Société recommande à la sollicitude et au zèle éclairé des maîtres l'enseignement élémentaire de l'agriculture et de l'horticulture appliqué spécialement à la culture locale, et limité à des notions sommaires et pratiques.

Digitized by Google

Elle émet le vœu que des promenades agricoles, régulièrement organisées, viennent corroborer les enseignements donnés en classe;

Que, dans l'enseignement général de l'école, les choses de l'agriculture servent de base, autant que possible, aux différents exercices;

Enfin, que la comptabilité dite en partie double, appliquée à une exploitation rurale, soit enseignée de préférence à toute autre.

Les conclusions qui précèdent sont adoptées à l'unanimité par la Société.

Digitized by Google

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

POUR LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

Adopté par la Société d'Agriculture de l'Eure, dans sa séance générale du 27 juillet 1879.

—

NOTA. — L'enseignement de l'agriculture devra se borner, pour les écoles primaires, à des notions sommaires et pratiques sur les matières ci-après :

AGRICULTURE

PREMIÈRE PARTIE

NOTIONS GÉNÉRALES

Définition et but de l'agriculture. — Territoire et productions agricoles dans le département de l'Eure.

Des plantes et de la végétation. — Germination, — racine, — tige, — feuilles, — bourgeons, — sève, — transpiration, — respiration et nutrition des végétaux, — fleurs, fruits et graines, — classification des végétaux.

Influence de l'air, de la chaleur, de la lumière et du climat sur la végétation.

Du sol et du sous-sol. — Argile, — silice, — calcaire, — humus, — classification des sols, — caractères physiques des sols et moyens élémentaires de les distinguer, — composition des meilleures terres, — profondeur des sols, — importance du sous-sol.

Défrichement et assainissement des terres. — Ecobuage, — mise en valeur des terrains improductifs, — assainissement des terres, — drainage.

Préparation du sol. — Labours, — de la charrue, pièces dont elle se compose, — forme, profondeur et époque des

Digitized by Google

labours, — nombre des labours, — cultures superficielles, — de la herse, — du scarificateur, — de l'extirpateur, — de la houe à cheval, — du buttoir, — du rouleau.

Engrais et amendements. — Nécessité des engrais, — classification des engrais, — engrais végétaux, — engrais verts, — engrais animaux, — guano, — excréments des herbivores, — parcage, — excréments humains, — poudrette, — matières animales diverses.

Fumiers et engrais mixtes. — Litières, — divers fumiers, — conservation et emploi des fumiers.

Amendements, engrais minéraux, composts. — Chaux, — marne, plâtre, — phosphate de chaux, — cendres et charrées, suie, etc., — engrais chimiques, — composts, — boues des villes.

Arrosement et irrigation. — Leur importance.

Assolements. — Nécessité des assolements, — rotation, — sole, — jachères.

DEUXIÈME PARTIE

CULTURE SPÉCIALE DES PLANTES

Semailles et plantations. — Choix des graines, — époque des semailles, — semis à la volée, — semis en ligne, — semoirs, — profondeur de l'ensemencement, — repiquage, — binage, — sarclages, — buttages.

Plantes alimentaires, céréales, — culture du blé. — Préparation du sol, — préparation de la semence, — chaulage et sulfatage, — semailles, — hersage, — récoltes, gerbes, moyettes, — battage et conservation du blé, — rendement, — principales machines employées dans la récolte, le battage et le nettoyage des grains.

Culture du seigle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin.

Légumineuses à grains farineux. — Fèves, — pois, — lentilles, — haricots.

Plantes cultivées pour leurs racines ou leurs tubercules. — Bet-

Digitized by Google

terave, — carotte, — navet, — chou-navet, — pomme de terre, — topinambour.

Prairies naturelles. — Formation d'une prairie naturelle, — plantes qui doivent entrer dans la composition d'une prairie, — fauchage et fenaison.

Prairies artificielles, principaux fourrages artificiels. — Luzerne, — sainfoin, — trèfle, — lupuline, — maïs-fourrage, — fourrages mélangés.

Plantes industrielles. — Colza, — lin, — chanvre.

Plantes et animaux nuisibles aux récoltes. — Avoine à chapelet, — chiendent, — chardon, — cuscute, — nielle, — charbon, — carie — mulots, — hannetons et vers blancs, — pucerons et limaces, — charençon, — altise, — courtilière, chenilles, — moyens de les détruire.

Animaux utiles. — Hérisson, — chauve-souris, — crapaud, — grenouille; — oiseaux insectivores : hirondelle, mésange, fauvette, merle, — chouette, etc.; — insectes utiles : carabe, ichneumon, etc.

TROISIÈME PARTIE

ANIMAUX DOMESTIQUES

Animaux domestiques. — Soins dont ils doivent être l'objet, — habitation, — nourriture, etc.

Espèce chevaline et espèce asine. — Du cheval; logement et nourriture; pansage; — principales races de chevaux de trait; — soins dont l'âne doit être l'objet.

Espèce bovine. — Principales races, nourriture et soins particuliers.

Lait, beurre, fromage. — Soins dont la laiterie doit être l'objet.

Espèces ovine et caprine. — Soins nécessaires aux troupeaux.

Espèce porcine. — Soins nécessaires aux porcs; choix des meilleures races.

Digitized by Google

Oiseaux de basse-cour et abeilles. — Poules; choix des meilleures races; — nourriture et soins; — conservation des œufs; — autres oiseaux de basse-cour. — Abeilles; importance de leurs produits.

QUATRIÈME PARTIE

COMPTABILITÉ AGRICOLE

Nécessité de la comptabilité agricole.

Cette comptabilité peut être établie exactement comme la comptabilité commerciale.

1° *Comptabilité en partie simple.*

De l'inventaire. Moyen de l'établir.

Livres de Caisse, de Magasin, de vente, d'achats, etc.

Brouillard, Journal et Grand-Livre en partie simple.

Moyen de solder les comptes du Grand-Livre.

2° *Comptabilité complète ou en partie double.*

Simplicité et exactitude de ce mode de comptabilité comparées à l'insuffisance de la comptabilité incomplète, nommée abusivement *partie simple.*

Principaux comptes à ouvrir : Capital, — Caisse, — Terre de tel nom, ou Sole de tel nom, — Magasins, — Animaux de travail ou de rente, — Fourrages, — Fumiers, — Laiterie, — Basse-Cour, — Effets à recevoir, — Effets à payer, — Travaux, — Profits et Pertes, — Comptes particuliers des débiteurs et des créditeurs, — Compte Matières pour les produits qui ne sont pas évalués en argent.

Cas dans lesquels ces comptes doivent être débités ou crédités. Transport au Grand-Livre des articles du Journal.

Moyen de solder les comptes et d'établir la *balance générale.*

Digitized by Google

HORTICULTURE

PREMIÈRE PARTIE

CULTURE MARAICHÈRE

Jardin potager. — Disposition du terrain, — couches, — abris, — châssis et cloches.

Engrais, — labours, — hersage, — semis, — repiquage, — paillis, — binage, — sarclage et arrosements, — assolements.

Culture des plantes potagères. — Asperge, — artichaut, — carotte, — céleri, — chicorée, — chou, — fraisier, — fève, — haricot, — laitue, — melon, — navet, — oignon, — poireau, — pois, — pomme de terre, — potiron, — salsifis, etc.

DEUXIÈME PARTIE

ARBORICULTURE

Arbres fruitiers en plein vent et en espalier. — Principales espèces d'arbres fruitiers, — disposition des murs et des treillages, — plantations, — semis, — greffes, — marcottes et boutures, — principes généraux de la taille.

Pommier à cidre. — Pépinière, — choix du sol, — préparation et semis des pépins de pommes, — déplantation et choix du plant, — mise en place en pépinière, — éducation des plants, — greffe en écusson et greffe en fente, — culture de la pépinière, — formation de la tige, — formation de la tête.

Plantation à demeure. — Préparation du sol, — trous, — époque de la plantation, — choix et préparation des arbres, — remplissage des trous, — plantation, — distances à mettre entre les arbres.

Soins d'entretien, — culture et engrais, — armures, —

Digitized by Google

élagages, — insectes et animaux nuisibles, — plantes parasites, — gui, — mousses et lichens, — enlèvement des vieilles écorces, — échenillage.

Récolte et conservation des fruits. — Choix des meilleures variétés.

Notions sur la fabrication du cidre.

Notions générales sur la culture de la vigne et la fabrication du vin.

Digitized by Google

DOSAGE VOLUMÉTRIQUE DU PLOMB

ET DE SES COMPOSÉS

Par M. BUISSON, chimiste, membre de la Société.

—

Les diverses méthodes d'essai du plomb et de ses composés par liqueurs titrées employées jusqu'à ce jour, demandent une grande habitude pour arriver à un résultat exact.

Les méthodes fondées sur la précipitation du plomb à l'état de carbonate ou d'oxalate, et dans lesquelles le carbonate de soude ou l'acide oxalique employés en excès sont dosés volumétriquement, donnent des teneurs trop élevées en plomb dans l'essai des minerais de ce métal.

L'emploi d'une liqueur titrée de sulfure de sodium a été proposée par M. Flores Domonte; la fin de l'opération étant la cessation du précipité noir de sulfure de plomb, ce terme est difficile à saisir, et les erreurs peuvent s'élever à plusieurs unités pour cent.

Schwatz paraît être le premier qui ait proposé l'emploi du bichromate de potasse pour doser volumétriquement le plomb. Dans le procédé qu'il a indiqué, le plomb est précipité par un excès de bichromate de potasse. Le chromate de plomb recueilli sur un filtre est lavé à l'eau bouillante et mis à digérer à une douce chaleur avec du protochlorure de fer titré et de l'acide chlorhydrique; l'excès de protochlorure de fer est ensuite déterminé par le permanganate de potasse.

Digitized by Google

Cette méthode d'analyse est plus longue qu'une analyse par les pesées et donne des résultats incertains par suite de la facile oxydation du protochlorure de fer au contact de l'air.

Les causes d'erreurs existant dans les différentes méthodes d'essai des composés de plomb par les liqueurs titrées m'ont conduit à chercher un nouveau mode d'analyse, donnant à la fois des résultats exacts et d'une exécution facile.

ARTICLE PREMIER

Réactions sur lesquelles la méthode est fondée.

Si dans une quantité d'oxyde de plomb en solution acétique on verse un excès de bichromate de potasse, tout le plomb se trouve précipité à l'état de chromate de plomb totalement insoluble.

Le bichromate de potasse, dans une liqueur fortement acidulée par l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique, mis en présence de l'iodure de potassium, met de l'iode en liberté en produisant du sulfate de potasse et du sulfate de sesquioxyde de chrome.

L'équation suivante rend compte de la réaction :

$$KO, 2CrO^3 + 3\,IK + 5\,SO^3\,HO = Cr^2O^3, SO^3 + 4\,(KO, SO^3) + 5\,HO + 3\,I.$$

La réaction se produit instantanément à la température ordinaire.

L'iode mis en liberté sera facilement déterminé avec l'hyposulfite de soude, et par suite on arrivera à connaître les quantités de plomb existant dans la liqueur mise en expérience.

La liqueur titrée de bichromate se prépare en dissolvant dans un litre d'eau distillée 14 gr. 248 de bichromate de potasse pur et fondu. 10 CC de cette liqueur précipitent exactement 0, gr. 2 de plomb.

Digitized by Google

ARTICLE DEUXIÈME

Titrage des liqueurs.

Le rapport existant entre les solutions de bichromate de potasse et d'hyposulfite de soude se détermine de la manière suivante :

A l'aide d'une pipette, on prend 25 CC de solution de bichromate qui sont étendus d'eau de manière à former 250 CC de liqueur. De cette nouvelle solution on prend 100 CC que l'on verse dans un vase à précipité, la liqueur est fortement acidulée avec quelques centimètres cubes d'acide sulfurique pur, surtout exempt de chlore et de vapeurs nitreuses, on y ajoute 5 CC d'une solution moyennement concentrée d'iodure de potassium, de telle sorte que l'iode mis en liberté se dissolve dans l'excès d'iodure et quelques centimètres cubes d'empois d'amidon.

Dans la liqueur ainsi obtenue, on verse avec une burette divisée en dixièmes, la solution d'hyposulfite de soude jusqu'à disparition de la couleur bleue de l'iodure d'amidon. Les centimètres cubes d'hyposulfite employés équivalent à 10 CC de bichromate de potasse.

L'iodure de potassium doit être ajouté jusqu'à ce qu'on ne remarque plus de paillettes d'iode flottant à la surface de la liqueur.

La liqueur conserve une teinte vert d'eau faible produite par le sulfate ou le chlorure de chrome formé, mais qui ne nuit en rien à la sensibilité de la réaction.

La solution d'hyposulfite de soude est assez concentrée lorsqu'il faut en employer environ 20 CC pour oxyder l'iode mis en liberté par 10 CC de bichromate de potasse.

La quantité d'acide sulfurique ou chlorhydrique ajoutée ne doit pas être trop considérable, car l'acide réagissant sur l'hyposulfite pourrait le décomposer avant d'avoir atteint l'iode. On reconnaît ce fait à ce que la liqueur devient opa-

Digitized by Google

lescente à la fin de l'opération. Dans ce cas, l'essai doit être recommencé en ayant soin d'ajouter moins d'acide.

L'empois d'amidon doit toujours être frais.

ARTICLE TROISIÈME

Vérification du titre de la solution de bichromate.

On dissout 0 gr. 3 de plomb pur dans l'acide azotique étendu à l'aide d'une douce chaleur. La dissolution opérée, la liqueur est portée à l'ébullition pour chasser les vapeurs d'acide hypoazotique, puis saturée par du carbonate de soude jusqu'à apparition du précipité permanent de carbonate de plomb. Le précipité formé est redissous avec quelques gouttes d'acide acétique.

La solution plombique ainsi préparée est versée dans un ballon gradué de 250 CC additionnée de 25 CC de bichromate de potasse titré et d'eau distillée, de manière à compléter le volume de 250 CC. Après un quart d'heure de repos, la liqueur est versée sur un filtre sec.

De la liqueur filtrée on prélève, à l'aide d'une pipette, 100 CC qui, additionnés d'acide sulfurique, d'iodure de potassium et d'amidon, sont décolorés avec la liqueur titrée d'hyposulfite de soude.

Retranchant alors du nombre de centimètres cubes d'hyposulfite de soude employé de ceux qu'il aurait fallu employer si le bichromate eût été seul, la différence représentera en centimètres cubes d'hyposulfite le bichromate, et, par suite, la quantité de plomb qui a été précipitée.

Ainsi, dans un essai pour titrer une nouvelle solution de bichromate, j'ai trouvé, en employant 0 gr. 3 de plomb :

Titre de l'hyposulfite avant. 18CC,2 = 10 CC KO, 2 Cr O^3.

D° après. 8CC,6

Différence..... 9CC,6 = 0 gr. 12 Pb.

car $\frac{0.3 \times 100}{250} = 0.12$ Pb, par suite $18^{cc}2 = \frac{0.12 \times 18.2}{9.6} = 0.2275$.

Digitized by Google

Le dosage de l'acide chromique par la méthode des pesées a conduit à un résultat identique. Il est donc plus facile de vérifier le titre de la liqueur en précipitant un poids connu de plomb tel que je viens de l'indiquer.

ARTICLE QUATRIÈME

Essais des minerais de plomb.

Le minerai de plomb est d'abord broyé au mortier d'agathe puis desséché à l'étuve à + 100°.

On en pèse de 0 gr. 5 à 1 gramme, suivant sa richesse, la dissolution est opérée avec quelques centimètres cubes d'acide azotique étendu. La solution opérée, l'excès d'acide est saturé par la soude jusqu'à apparition du précipité permanent d'oxyde de plomb et celui-ci redissous avec quelques gouttes d'acide acétique. La liqueur est portée à l'ébullition pour précipiter le fer, puis filtrée et le précipité lavé à l'eau chaude. Au liquide refroidi on ajoute 25 CC de liqueur titrée de bichromate et de l'eau, de manière à former 250 CC. Après un repos d'un quart d'heure on jette la liqueur sur un filtre sec.

Sur 100 CC de liqueur filtrée on termine l'essai comme il a été indiqué dans l'article précédent.

En opérant sur 1 gramme de minerai de plomb contenant 0 gr. 2876 de plomb, j'ai obtenu par la méthode volumétrique les résultats suivants :

Titre de l'hyposulfite de soude avant. $18^{cc}\ 2 = 10^{cc}\ KO, 2\ Cr\ O^3 = 0$ gr. 2275 Pb.

D° après. 9 0

Différence..... $9^{cc}\ 2 = \frac{9,2 \times 0,2275}{18,2} = 0$ gr. 115 Pb.

et pour 250^{cc} ou 1 gramme de minerai, $\frac{250 \times 0,115}{00} = 0$ gr. 2875 Pb.

La différence entre les deux analyses n'est que de 0 gr. 0001 en moins. Dans un grand nombre d'analyses que j'ai effectuées comparativement par la méthode que je viens de dé-

Digitized by Google

crire, et en dosant le plomb par les pesées, l'écart n'a jamais dépassé 0 gr. 0002.

OBSERVATIONS

Le minerai de plomb soumis à l'essai peut être du sulfate ou du chlorure ; dans ce cas, du reste assez rare, il faut attaquer le minerai, finement pulvérisé dans un creuset de porcelaine, par un mélange d'azotate de potasse et de carbonate de soude; après refroidissement, la masse est dissoute dans l'eau bouillante et filtrée. Le rendu contient tout le plomb à l'état de carbonate soluble dans l'acide azotique étendu.

L'argent, qui se rencontre toujours en petite quantité dans les minerais de plomb, n'apporte aucun trouble dans les résultats, le chromate d'argent étant légèrement soluble.

Le cuivre pourrait, s'il se trouvait dans le minerai, occasionner quelque erreur ; on l'élimine en ajoutant de la potasse ou de la soude en excès, de manière à redissoudre le précipité d'oxyde de plomb, puis portant à l'ébullition pour rendre insoluble l'oxyde de cuivre, on filtre et la liqueur est saturée par l'acide acétique en léger excès, et l'essai se termine comme plus haut.

La baryte étant également précipitée par le bichromate dans une liqueur acide, est le seul oxyde qui ne puisse être facilement séparé du plomb dans une analyse volumétrique.

La chaux, le fer, la magnésie, qui se rencontrent toujours dans les minerais de plomb, n'empêchent pas les réactions de se produire dans toute leur rigueur.

Par cette méthode d'analyse, on peut connaître la richesse en plomb d'un minerai à moins de 0,2 0/0. En effet, à l'aide de la burette on peut verser l'hyposulfite de soude à moins

Digitized by Google

de 1/10e de centimètre cube près et en employant les nombres cités plus haut, on voit que :

18CC2 d'hyposulfite de soude équivalent à 0,2275 plomb
0CC1 — — — 0,00125

et si on a pesé 1 gramme de minerai l'erreur pourra être de 0.12 0/0.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LA

LÉGISLATION RELATIVE AU COMMERCE DES ENGRAIS

PAR M. FERRAY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

PROJET DE LOI

—

« Les engrais sont fréquemment sophistiqués, et l'on peut dire que l'industrie qui s'en occupe est l'art des mélanges faciles. »

LÉON SOUBEIRAN. — *Nouveau dictionnaire des altérations et des falsifications.*

Toutes les personnes qui, dans ces dernières années, se sont intéressées à la production nationale agricole, ont dû s'occuper de la question des engrais, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue commercial; qu'il se soit agi d'engrais naturels, d'engrais artificiels ou chimiques.

Le commerce des engrais, qui avait déjà pris une certaine extension lors de l'importation des guanos du Pérou, devint considérable dès que M. G. Ville eut osé dire :

« En associant les matières azotées à des phosphates, à du sulfate de chaux, à du carbonate de potasse, on remplace le fumier avantageusement, indéfiniment, car l'engrais chimique complexe participe des propriétés chimiques du fumier, dont il contient toutes les parties actives et auquel il est supérieur par les rendements qu'il détermine. »

Digitized by Google

Sans entrer dans la discussion des théories de M. Ville, constatons seulement qu'il a rendu un service signalé à l'agriculture en inaugurant et en propageant en France l'emploi des engrais chimiques.

Mais toute médaille a son revers. Si des gisements de phosphates fossiles, richesses autrefois non employées, sont exploités; si des usines livrent à l'agriculture nombre de produits utiles, autrefois perdus; si des industriels consciencieux cèdent aux agriculteurs des engrais artificiels à des prix rationnels et de composition conforme aux promesses; les fraudeurs n'ont pas tardé non plus à paraître. Ils sont venus se ranger à côté des honnêtes gens, et cela, de telle façon, qu'aujourd'hui ils les remplacent presque complètement.

Le mal, ne faisant que croître, devint tel que l'on fut forcé de chercher le remède. Nous devons d'ailleurs ajouter qu'on le cherche encore aujourd'hui. Comme nos devanciers, nous venons apporter notre pierre à l'édifice, trop heureux si notre travail peut jeter quelque jour sur cette question si importante.

Dès le début de notre travail, nous n'avons pu que constater l'inefficacité de la loi du 6 mai 1867, laquelle loi a la prétention de prévenir les fraudes dont sont victimes les agriculteurs qui laissent surprendre leur bonne foi par nombre de voyageurs, dont les promesses et les belles paroles n'ont d'équivalent que la commission qui leur est allouée par des maisons peu soucieuses de leur honneur et de leur réputation.

Je l'ai dit ailleurs, et je ne saurais trop le répéter, la fraude sur les engrais est la plus malhonnête des fraudes, celle contre laquelle on devrait sévir avec le plus de rigueur, celle devant laquelle nous sommes le plus désarmés.

Le marchand, qui trompe sur la nature des engrais, vole non seulement l'acheteur qui, grâce à son ignorance, se livre

Digitized by Google

à lui, pieds et poings liés, il vole encore le pays tout entier, il diminue d'autant la production générale.

Aujourd'hui, le commerce livre à l'agriculture relativement fort peu d'engrais naturels. Grâce aux progrès de la science, l'industriel a remplacé l'armateur ; l'usine, l'entrepôt. Grâce aux progrès de la science, la vente des engrais artificiels, des engrais chimiques forme à peu près la totalité des transactions opérées sur les différentes places.

Forcément, l'intermédiaire entre l'agriculteur et le savant qui, grâce à de longs travaux, à de coûteuses expériences, a établi les formules susceptibles de donner les meilleurs résultats, cet intermédiaire obligé, disons-nous, c'est le fabricant d'engrais, et c'est lui qui, au mépris de la bonne foi, vole le plus impudemment le cultivateur, fait retomber sur le savant la faute qu'il a seul commise. En effet, l'agriculteur, peu ou point éclairé en ces sortes de choses, tient à peu près ce langage : « Tous vos savants ne savent ce qu'ils disent ; qu'ils travaillent dans leurs laboratoires, et en fait de pratique ils n'ont absolument rien à nous apprendre. » Et les engrais sont délaissés et la production générale diminue d'autant.

La responsabilité du marchand d'engrais est plus grande qu'il ne le suppose ; on peut voir de quelle façon il travaille à la résolution de ce double problème, résolution destinée à accroître la richesse des États : d'un côté, diminution de l'importation ; de l'autre, augmentation de l'exportation.

Il est, en effet, de vérité que celui qui ne produit point suffisamment chez lui pour ses besoins est obligé d'aller crier famine chez les voisins.

Personne n'osera le contester, l'intérêt général est en jeu. Et devant cet état malheureux, déplorable, quelles sont les armes de la loi ?

Avant 1867, la fraude en matière d'engrais tombait sous le coup de l'article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts

Digitized by Google

cachés de la chose vendue, qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. »

Cette loi ne faisait encourir au fraudeur qu'une responsabilité civile. Le cultivateur trompé devait faire la preuve de la fraude, s'engager dans un procès long et difficile. Aussi reculait-il devant les embarras que devait lui suggérer toute action devant les tribunaux et laissait-il la voie complètement libre aux fraudeurs.

Il est vrai que la loi était armée d'une pénalité. En effet, l'article 423 du Code pénal est ainsi conçu : « Quiconque aura trompé l'acheteur sur le titre des matières d'or et d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse, vendue pour fine, sur *la nature de toutes marchandises*... sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts ni être au-dessous de 50 francs. »

Mais il faudra toujours faire la preuve de la tromperie; et comme le dit si justement notre ami et maître, M. Joulie : « La nature des matières constituant les engrais n'est pas suffisamment définie dans l'esprit du public agricole et des juges, pour qu'on puisse, dans tous les cas, comparer les marchandises livrées à un type précis, et par conséquent, savoir si elle était de qualité loyale ou frauduleuse. »

Aussi les plaintes qui s'élevaient de toutes parts étaient si nombreuses, si pressantes en 1866 et 1867, qu'une enquête fut ordonnée, et que cette dernière eut pour résultat la loi de 1867, dont voici le texte :

« Seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 50 francs à 2,000 francs : 1° ceux qui, en vendant ou mettant en vente des engrais ou amendements, auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments qu'ils contiennent, soit sur leur provenance, soit en les dési-

Digitized by Google

gnant sous un nom qui, d'après l'usage, est donné à d'autres substances fertilisantes; 2° ceux qui, sans avoir prévenu l'acheteur, auront vendu ou tenté de vendre des engrais ou amendements qu'ils sauront être falsifiés, altérés ou avariés; le tout sans préjudice de l'application de l'article 1er, paragraphe III, de la loi du 27 mai 1851, en cas de tromperie sur la quantité de la marchandise.

« Art. 2. — En cas de récidive commise dans les cinq ans qui ont suivi la condamnation, la peine pourra être élevée jusqu'au double du maximum des peines édictées par l'article 1er de la présente loi.

« Art. 3. — Les tribunaux pourront ordonner que les jugements de condamnations soient, par extraits ou intégralement, aux frais des condamnés, affichés et publiés dans les lieux qu'ils détermineront.

« Art. 4. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux délits prévus par la présente loi. »

Telle est encore la loi, sous le coup de laquelle tombent aujourd'hui les fraudeurs d'engrais.

Répond-elle aux exigences actuelles? Évidemment non.

Tous les auteurs qui ont traité cette question sont parfaitement d'accord à ce sujet.

Elle paraît cependant bien terrible cette loi de 1867, avec la pénalité qu'elle porte en tête : amende et emprisonnement. Mais elle n'effraie pas beaucoup nos marchands d'engrais. Au contraire, certaines dispositions, loin de fermer la porte à la fraude, la lui ouvrent à deux battants, comme le dit avec tant de raison M. Joulie, à qui nous devons l'un des meilleurs commentaires de cette loi.

Sans être trop sévère, on peut faire à cette dernière le reproche d'être fort incomplète, fort obscure. En effet, qui est visé par le paragraphe Ier de l'article 1er? Celui qui, en vendant ou mettant en vente des engrais ou amendements, aura trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments qu'ils

Digitized by Google

contiennent, soit sur leur provenance en les désignant sous un nom qui, d'après l'usage, est donné à des substances fertilisantes.

Ainsi quatre points :

1° Nature des engrais ;

2° Leur composition ;

3° Le dosage des éléments qu'ils contiennent ;

4° Leur provenance.

Il s'agit de bien s'entendre sur la signification exacte de ces différents termes. Pour qu'une loi soit bonne, il ne faut point qu'elle se prête à des interprétations différentes ; il faut qu'il n'y ait aucun doute sur la valeur des expressions employées. Il est vrai que bien peu de lois sont dans ce cas, et qu'un recueil de telles lois n'aurait point besoin d'être annoté. Si nous ne pouvons attendre la précision absolue, tendons au moins vers ce but.

Eh bien ! qu'entend le législateur par la nature des engrais ? par leur composition ? par le dosage de leurs éléments ? par leur provenance ? De quels éléments veut-il parler ? Comment fera le juge pour appliquer la loi ? s'il n'y a pas eu contrat entre les parties intéressées, si dans le contrat il n'y a point une énumération des principes fertilisants, si ne sont point indiquées leurs proportions centésimales et l'état sous lequel ces éléments doivent se rencontrer ?

Il ne faut point se le dissimuler, les cas, dans lesquels est intervenu un contrat *complet* dans les formes que je viens d'énoncer, sont excessivement rares, ou, pour mieux parler, ne se rencontrent jamais.

Et d'ailleurs, est-ce le cultivateur qui est capable d'en arrêter les termes ? Sait-il souvent ce que c'est que l'azote ? ce que c'est que l'acide phosphorique ? Sait-il que le prix de ces éléments varie suivant l'état dans lequel ceux-ci se trouvent dans l'engrais ? Peut-il faire la différence de leurs diverses formes ? Certainement non. Et à l'appui de ce que

Digitized by Google

j'avance, que l'on me permette de citer quelques exemples, quelques chiffres.

Les principaux éléments fertilisants que doit renfermer un engrais sont :

1° L'azote ;

2° Le phosphore;

3° La potasse;

4° La chaux.

Un engrais n'a de valeur, au point de vue agricole, qu'à la condition de renfermer ces quatre éléments, l'un ou plusieurs d'entre eux. La valeur devra varier avec les proportions centésimales de chacun d'eux.

Une autre cause devra faire varier cette valeur ; ce sera le degré d'assimilabilité de ces éléments. Nous allons voir tout à l'heure ce que nous devons entendre par ce mot.

Nous ne parlerons point de la chaux, que l'on emploie dans l'agriculture, soit à l'état de carbonate (marne), soit à l'état de sulfate (plâtre). La fraude ne peut guère s'exercer sur ces produits, qui se trouvent sur place, et d'ailleurs d'une valeur à peu près nulle. Il nous restera donc comme éléments importants à signaler, l'azote, le phosphore et la potasse.

L'azote peut se trouver sous plusieurs états dans les engrais, soit à l'état de nitrates ou azotates (nitrates de soude ou de potasse), de sels ammoniacaux (sulfate ammoniacal), soit à l'état organique (matières organiques). Les deux premières formes sont les seules sous lesquelles l'azote puisse être absorbé par les plantes, puisse être *assimilé*.

Les plantes vivent de deux façons, comme les animaux, par la respiration et par l'ingestion d'aliments, de substances solides nutritives. Par la respiration, les substances gazeuses sont absorbées. C'est par les feuilles que les plantes accomplissent cette fonction. C'est par les racines que ces mêmes plantes absorbent les parties solides, celles qui se trouvent naturellement dans le sol, celles que l'homme a le soin d'y

Digitized by Google

ajouter : les engrais. Comment se fait cette absorption ? Les racines sont munies de véritables filtres excessivement petits, en forme d'éponges, et que pour cette raison on appelle spongioles. C'est par ces filtres, ces spongioles, que les substances solides sont absorbées; mais ce ne sera qu'à la condition que ces substances soient à l'état de dissolution. Tout dépend donc de leur solubilité, de leur assimilabilité.

Ainsi, pour l'azote, qui se trouve à l'état de nitrate ou de sel ammoniacal, c'est-à-dire à l'état soluble, l'assimilabilité sera complète. Pour l'azote organique, au contraire, il lui faudra subir dans le sol des modifications profondes, se transformer en nitrates, en sels ammoniacaux pour concourir à la nutrition des végétaux. Combien de temps demandera cette transformation ? Un an, deux ans, trois ans, et même plus. Ainsi, le sang desséché, la viande, sont facilement décomposables; le poil, la laine, la corne, le sont moins; le cuir, la tourbe se conservent dans le sol sans subir la moindre altération. On doit aller plus loin encore. Les matières organiques décomposables laissent dégager, à l'état élémentaire, une certaine quantité d'azote. C'est autant de perdu pour le cultivateur. Cette perte peut atteindre 25 et même 30 p. 100.

Dans de telles conditions, l'azote, sous un état ou sous un autre, doit-il être payé le même prix par l'acheteur? Non. Aussi admet-on généralement pour l'azote les prix suivants, que j'emprunte à M. Joulie :

Azote ammoniacal.....	2 fr. 50 le kil.
— nitrique.....	2 50
— organique.....	1 60

au maximum pour ce dernier, et dans certains cas la valeur sera nulle.

Le phosphore existe dans les engrais à l'état d'acide phosphorique, ou plutôt de phosphate de chaux, fer, etc. Ces phosphates sont solubles ou insolubles. Il est vrai que ces derniers, grâce aux influences de l'atmosphère et des subs-

Digitized by Google

tances avec lesquelles ils se trouvent en contact dans le sol, finissent également par se dissoudre et deviennent assimilables; mais il leur faudra un certain temps exactement comme pour l'azote organique.

D'autre part, l'industrie, qui s'est emparée des phosphates fossiles, richesse jusqu'alors inconnue, sait leur donner, à l'aide de traitements mécaniques et chimiques, les propriétés qu'ils n'avaient point, sait les rendre solubles en les transformant en phosphates précipités, en superphosphates. Mais ces propriétés, chez certains de ces produits, se perdent à la longue, leur solubilité diminue, ils deviennent ce qu'on appelle des phosphates *rétrogradés*, et dans ce cas ce n'est qu'en présence de certains corps, oxalate et citrate d'ammoniaque, qu'ils sont assimilables.

Dans ces différents états, l'acide phosphorique ne devra pas, équitablement, être payé le même prix. En effet, l'acide phosphorique vaudra :

Dans les superphosphates, de...	1 fr.	à	1 fr. 10
Dans les phosphates précipités..	»	»	80
Dans les phosphates tricalciques.	»	»	36

seulement le kilogramme.

La potasse sera employée, soit à l'état de carbonate, de nitrate, de sulfate ou de chlorure, tous sels qui sont solubles mais non tous également assimilables. L'ordre dans lequel nous les avons énumérés indique la facilité relative avec laquelle ils sont décomposés dans les tissus des plantes, et peuvent fournir leur base aux composés organiques qui ont besoin d'elle pour se former.

Les prix de la potasse, dans ces différentes combinaisons, seront :

1° Dans le carbonate.....	1 fr.	50
2° Dans les nitrates.....	»	68
3° Dans les sulfates.....	»	57
4° Dans les chlorures.....	»	48

A côté de ces différents états des éléments fertilisants qui

Digitized by Google

font varier leur valeur et que l'on doit spécifier dans un contrat, il est un autre point que l'on ne doit pas négliger. C'est l'indication de la méthode employée dans l'analyse. Dans cette méthode, nous comprenons le mode d'échantillonnage; c'est une opération des plus importantes pour laquelle je renverrai purement et simplement aux conseils donnés par M. Joulie, qui avait été chargé par la Société des Agriculteurs de France d'étudier cette question.

La méthode employée pour le dosage des éléments est d'une importance considérable au point de vue des phosphates.

En effet, alors que l'on n'employait presque exclusivement que les noirs d'os, M. Robierre avait indiqué une méthode fort simple qui permettait de se rendre compte de la valeur de ce produit très rapidement et assez justement. Cette méthode consistait dans le traitement du noir d'os par l'acide nitrique, et ensuite dans la précipitation par l'ammoniaque; on considérait le précipité obtenu comme phosphate de chaux. Ce procédé prit le nom de *Méthode commerciale*. Mais il y avait là un inconvénient; on précipitait en même temps l'oxyde de fer et l'alumine, et l'on comprenait dans l'estimation ces produits sans valeur. Cela importait peu pour les noirs d'os, qui ne renferment relativement que fort peu de ces corps.

Mais cette méthode, appliquée aux phosphates fossiles, dans lesquels ces éléments peuvent se rencontrer en assez grande abondance, donnait à ceux-ci une plus-value dont les marchands ne manquaient pas de profiter.

Aussi la Société des Agriculteurs de France proposa-t-elle l'emploi de la méthode citro-uranique, imaginée par M. Joulie, et je me hâte d'approuver le choix qui fût fait du procédé, susceptible de donner, dans tous les cas, des résultats infiniment exacts.

Un autre procédé employé par les fraudeurs est le suivant: les proportions centésimales des éléments fertilisants sont

Digitized by Google

établies d'après l'état sec de l'engrais. C'est au moins une prétention du vendeur. Que jamais l'agriculteur n'accepte le dosage à *l'état sec*. Il se fera tromper d'une quantité qui peut atteindre 20, 25, 30 p. 100, et même plus.

En effet, certains engrais supportent et retiennent très facilement l'eau qu'ils renferment naturellement, ainsi que celle qui leur est ajoutée frauduleusement. Et, dans ce cas, si les chiffres trouvés doivent être rapportés à *l'état sec*, non seulement le cultivateur paie de l'eau le prix du bon engrais, mais il en paie encore le transport. C'est donc un point qu'il ne faudra jamais négliger; il faut exiger l'analyse à *l'état normal*.

Il peut paraître fastidieux d'insister aussi longuement sur ces détails techniques; mais il est de la dernière nécessité de démontrer quels devront être les termes du contrat à intervenir entre marchand d'engrais et cultivateur, pour permettre à ce dernier d'avoir un recours sérieux contre le premier. Non seulement l'agriculteur devra exiger la nomenclature des corps utiles que l'on doit rencontrer dans l'engrais, objet de la transaction; il devra aussi désigner l'état sous lequel devront se trouver ces éléments et indiquer les méthodes que l'on emploiera pour la vérification par l'analyse chimique. Je tiens à établir, *hic et nunc*, que la science des engrais est une science complète et compliquée, qu'on ne peut demander à l'agriculteur, dans l'état actuel au moins, de la posséder à fond, et que par conséquent il lui est de la plus complète impossibilité de discuter ou de rédiger les termes d'un contrat qui devra le mettre à l'abri de la fraude.

La loi, après avoir indiqué la tromperie sur le dosage des éléments de l'engrais, parle aussi de la tromperie sur leur provenance. Même embarras que précédemment pour le juge, mêmes causes de fraude. Il est probable que par provenance le législateur a entendu parler du pays d'où était tiré l'engrais, pour les engrais naturels, de l'usine où il avait été fabriqué pour les autres. Cependant, les parquets ne sont

Digitized by Google

pas unanimes sur cette simple interprétation, bien que celle que nous avons énoncée paraisse rationnelle. Si cette interprétation est la bonne, nous verrons que loin de diminuer la fraude, elle peut au contraire la protéger.

A propos des guanos du Pérou, M. Robierre s'exprime ainsi :

« Ce sera un devoir pour les chimistes de mettre l'acheteur en garde contre le plomb péruvien, et de proclamer dans toutes les occasions où ils le pourront faire que ce plomb est un danger et non une garantie.

« A l'appui de ce raisonnement, je crois devoir mentionner la richesse et le prix de vente de quelques échantillons qui m'ont été soumis par des cultivateurs :

1° Acide phosphorique.....	14.40	prix...	35 fr.
Azote.....	5.46		
2° Acide phosphorique.....	7.05		28
Azote.....	2.10		
3° Acide phosphorique.....	10.05		31
Azote.....	2.95		

« Ces chiffres se passent de commentaires. »

On le voit, le mal est grand. Il nous faut aujourd'hui chercher le remède. Il y en aurait un dont les résultats seraient excellents, s'il était facilement applicable ; ce serait, par tous les moyens, d'instruire le cultivateur, de lui apprendre la valeur agricole des substances fertilisantes, de lui apprendre la nature de l'engrais qui convient à telle ou telle culture dans tel ou tel sol. Il pourrait alors lui-même fabriquer ces engrais, opérer les mélanges. Dans ses achats de matières premières, il aurait beaucoup moins de chances d'être trompé. Il pourrait plus facilement établir les termes du contrat de vente d'un superphosphate, d'un phosphate précipité, de nitrates ou de sels ammoniacaux, de carbonate ou de nitrate de potasse, etc., etc. Mais, comme je l'ai dit, le remède est d'une application, non pas impossible, mais certai-

Digitized by Google

nement très difficile, ce qui cependant ne devra pas nous empêcher de tenter l'épreuve à l'aide de tous les moyens en notre pouvoir : stations agronomiques, conférences agricoles, publications, etc., etc.

L'autre remède, celui qui devra produire immédiatement de bons effets, ce sera d'être savant pour l'ignorant; ce sera de demander une loi protectrice, de demander la réforme de la loi de 1867. C'est ce qu'aujourd'hui nous devons tous réclamer. C'est ce qu'avait parfaitement compris la Société des Agriculteurs de France qui, prenant en mains les intérêts de l'agriculture, décidait, le 20 janvier 1872 : « Que relativement aux fraudes et falsifications des engrais, considérant qu'elles atteignent plus spécialement les petites exploitations, la Société des Agriculteurs étudie les meilleurs moyens de défendre leurs intérêts; enfin, que pour faciliter l'étude et la solution de ces questions, la Société institue une commission permanente de quinze membres nommés par le conseil. »

Aussi, le 29 novembre 1873, M. Durand-Claye, au nom d'une sous-commission chargée d'étudier le côté légal de la question, présentait-il l'avis sommaire suivant :

1° Les engrais ne doivent pas être soumis à un contrôle obligatoire et légal analogue à celui des matières d'or et d'argent;

2° Le contrôle ne peut s'appliquer qu'aux produits pour lesquels l'acheteur et le vendeur sont formellement convenus d'une garantie déterminée (par contrat);

3° Le contrôle des engrais, ainsi spécifié, peut s'exercer sur toutes les matières fertilisantes;

4° Le contrôle ne peut s'appliquer qu'aux engagements pris dans le contrat de vente, et aura pour objet, suivant les cas, de vérifier simplement la *nature* de la matière fertilisante, ou sa *composition* et son *titre*, suivant la garantie donnée;

5° L'échantillon doit être prélevé au moment de la *livrai-*

Digitized by Google

son, c'est-à-dire à l'instant où l'engrais est pris en charge par l'acheteur, et les parties sont invitées à faire entre elles des conventions bien précises pour indiquer à quel moment la marchandise est au compte de chacun et à quel moment l'échantillon doit être pris;

6° La prise d'échantillon sera faite en présence du vendeur et de l'acheteur, ou de leurs représentants. Cet échantillon sera dédoublé et enfermé dans deux flacons destinés à se suppléer et à se compléter l'un l'autre. L'authenticité de ce double échantillon sera établie par cachets, poinçons, étiquettes. Les échantillons seront déposés dans un lieu convenu entre les parties;

7° Vu la possibilité de modifications assez rapides dans la composition de certains engrais, il convient de restreindre à un court délai, quinze jours à un mois par exemple, l'époque à laquelle l'échantillon pris contradictoirement devra être soumis à l'analyse;

8° La manière de composer l'échantillon et de le prélever sur la masse de l'engrais, de manière à lui donner une composition moyenne, est intimement liée à la nature de l'engrais. Il convient d'établir une classification des matières fertilisantes et de fixer des règles spéciales pour chaque classe. Tel est ce document tel qu'il existe dans les procès-verbaux de la Société des Agriculteurs de France.

Dans une publication récente, qui a pour titre : *Etudes sur l'Exposition de 1878*, nous trouvons un travail de M. Th. Petit sur les engrais. Dans un chapitre de cette note, intitulé *le contrôle des engrais*, l'auteur, après avoir cité les travaux de la Société dont il est question plus haut, dit : « On a élevé trois objections à l'encontre des décisions de la Société des Agriculteurs de France, et concernant : 1° la prise d'échantillon ; 2° la multiplicité et les frais d'analyse; 3° la *rétrogradation* des *superphosphates*. » M. Th. Petit répond victorieusement à ces objections qui, en définitive, ne sont pas très sérieuses.

Digitized by Google

Dans sa réfutation, M. Th. Petit parle d'une proposition qui lui aurait été soumise par le directeur d'une grande fabrique d'engrais, et dont voici, d'après cet auteur, la substance : « L'État est invité à établir, dans chaque grand centre de production d'engrais, un échantillonneur juré, assermenté, soumis, par conséquent, au cas de forfaiture, à une pénalité spéciale, pour être préposé à la prise d'échantillons et à leur conservation, dans un bureau spécial, conformément aux instructions de la Société des Agriculteurs de France. Cet employé marquera chaque enveloppe (sac ou baril) de la livraison d'une marque particulière. Son traitement sera payé par les vendeurs et les acheteurs au moyen d'un *pourcentage* sur les ventes, avec un minimum garanti par l'État. Les échantillons seront conservés pendant un an dans le bureau légal de l'échantillonneur, temps à l'expiration duquel l'acheteur aura le droit de faire analyser, *au cas où l'engrais n'aurait pas produit les résultats qu'il en attendait.* Rien ne s'oppose, d'ailleurs, à faire analyser lors de la livraison, si le preneur le demande. Il y aurait dans cette institution, disait l'auteur de la proposition, une menace permanente et salutaire contre les fraudeurs, et un moyen de réduire les analyses aux cas de contestation qui se présenteraient.

Cette institution, que l'auteur ne rappelle que pour répondre à la seconde objection faite aux décisions de la Société des Agriculteurs de France, représente tout un système. Je ne sais si l'application en serait facile, mais il est certain qu'elle est bien vague, cette expression, au cas où l'engrais n'aurait pas produit les résultats qu'il (l'acheteur) en attendait.

Qui sera juge ? L'acheteur probablement, puisqu'il s'agit de résultats attendus *par lui*. Je ne sais si, dans ce cas, l'on trouverait beaucoup d'acheteurs, qui, le fussent-ils, se diraient contents. En supposant que ce système puisse fonctionner, quelle sera la réparation du dommage ? Com-

Digitized by Google

ment sera-t-il fixé? La marchandise vendue n'existera plus, elle sera payée, car les maisons sérieuses ne font pas de longs crédits; elles seraient forcées, dans ce cas, d'exagérer leurs prix. Et d'ailleurs, qui de nous conseillerait à l'agriculteur des achats à de longs délais? L'immobilisation d'un capital commercial entraîne de grandes pertes; et, dans l'espèce, à n'en pas douter, le cultivateur serait seul à les supporter. Dans l'espace d'une année, des catastrophes commerciales arrivent. Quel sera le recours de l'acheteur? On pourra me répondre, il est vrai, que les industriels sérieux, à moins de cas de force majeure, ne déposent pas ainsi leur bilan. Mais ce ne seront pas ceux-là qui tromperont l'acheteur, mais bien *les faiseurs*, dont les maisons sont destinées à crouler un jour ou l'autre. Je ne parle point d'ailleurs des inconvénients que pourrait présenter le long espace de temps qui s'écoulerait entre la prise et l'analyse de l'échantillon. Cette digression n'a qu'une importance relative. Revenons aux objections concernant les décisions de la Société des Agriculteurs de France. J'avoue franchement que j'ai été fort surpris à la lecture du document que je rapporte plus haut.

Au point de vue de la Société des Agriculteurs, ce sont surtout les petites exploitations qui sont atteintes par les fraudes et falsifications des engrais. A mon avis, la commission n'a pas du tout répondu à l'appel de la Société. Je ne ferai aux décisions de la commission qu'une seule objection, et non pas trois comme on l'a fait d'après M. Th. Petit.

Le rapport de M. Durand-Claye soumet tout à une disposition spéciale qui prime toutes les autres : c'est celle demandant le contrat préalable entre parties.

N'ai-je point démontré suffisamment que, d'une façon générale, le cultivateur était dans l'impossibilité de rédiger et de discuter les termes du contrat qu'exige la Société des Agriculteurs de France; que cette discussion et cette rédac-

Digitized by Google

tion exigent des connaissances étendues, spéciales, que l'on ne rencontre pas toujours chez le directeur de grandes exploitations, à plus forte raison chez le petit cultivateur. Personne ne pourra me démentir.

Aussi est-ce précisément celui que la Société veut protéger qui est sacrifié. Pour celui-ci, la loi sera lettre morte. En votant cette disposition, il fallait aussi décider qu'immédiatement, du jour au lendemain, on ferait de l'agriculteur un savant, un chimiste. Au lieu de donner au cultivateur une loi protectrice, que son ignorance en pareille matière rend on ne peut plus nécessaire, on lui dit : Protège-toi toi-même.

M. Th. Petit, comme conclusion de l'article que nous avons cité, dit que « la diffusion de l'instruction au sein des populations rurales sera la plus forte digue à opposer à la fraude, avec quelques chances d'efficacité. »

Ceci est vrai, nous l'avons dit, nous ne saurions trop le répéter. Mais l'effet sera-t-il immédiat? Certes non. Combien de temps se fera-t-il attendre?

Il faut au mal un remède dont l'application donne des résultats qui ne se fassent pas attendre. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'à l'aide d'une loi protectrice. Il ne faut point que cette loi permette aux fraudeurs de tromper impunément l'agriculteur peu ou point éclairé sur la valeur des éléments fertilisants qu'il achète à grands frais. Comme il ne sait point, il faut que l'on sache pour lui.

Partant des propositions de la Société des Agriculteurs de France, il serait peut-être possible, en les modifiant, d'arriver à cette loi.

En effet, admettons le contrat qui oblige le vendeur vis-à-vis de l'acheteur, ou plutôt rendons-le obligatoire, ce contrat. Mais arrêtons en nous-mêmes les termes, afin que ceux-ci, ne présentant plus d'équivoques, ne donnent point matière à dol ou tromperie. Telle serait la base du système que nous proposerons et dont voici la substance : Toutes les personnes

Digitized by Google

qui livrent au commerce des substances fertilisantes seraient tenues d'apposer sur les sacs ou barils qui les renferment des étiquettes faites d'une substance résistante, de parchemin par exemple. Ces étiquettes porteraient inscrites, à l'aide d'une encre indélébile, les indications suivantes : le nom et l'adresse des fabricants ou commerçants, les titres minima garantis des substances utiles; la date de sortie de l'engrais de l'usine ou des magasins, ainsi que la signature du chef de la maison ou de son fondé de pouvoirs. Comme le titre à l'état normal pourrait peut-être présenter quelques inconvénients pour le vendeur, dans le cas où le degré d'humidité de l'engrais deviendrait plus élevé, on devrait admettre en faveur de ceux-ci une tolérance que l'on pourrait évaluer à 4 p. 100 des titres *minima* garantis.

Une commission départementale composée d'hommes spéciaux, agriculteurs et chimistes, nommée par l'autorité, serait chargée de la vérification des engrais, tout en se conformant aux indications de M. Joulie adoptées par la Société des Agriculteurs de France, pour la prise d'échantillons et l'analyse de ces derniers. Cette commission opérerait à l'instar des jurys médicaux qui sont chargés de l'examen des substances alimentaires. Ce rapprochement entre les substances alimentaires et les substances fertilisantes pourra peut-être paraître singulier. Mais à la suite de déductions dans le détail desquelles il serait superflu d'entrer, on comprendra facilement les relations qui peuvent exister entre des produits d'apparences si diverses.

Et d'ailleurs, l'épicier qui vend deux sous de maniguette pour du poivre, est-il plus coupable que le marchand d'engrais qui vend de la terre ou du sable pour du guano? De même, le fabricant de sirops qui dans une bouteille aura mis du sirop de glucose, sans en prévenir l'acheteur sur l'étiquette, sera-t-il plus coupable que le marchand qui aura vendu de l'acide phosphorique insoluble pour de l'acide phosphorique soluble? Evidemment non; et cependant, et l'épicier, et le

Digitized by Google

fabricant de sirops, bien qu'il n'y ait point de contrat entre lui et l'acheteur, sera passible d'amendes, de prison même. Continuant cette assimilation, je demanderais également la déclaration, à l'autorité supérieure, d'ouverture d'usines ou de magasins par les propriétaires, qui devraient acquitter un droit fixe annuel qui servirait à payer les frais de tournée et de vérification, absolument comme les négociants en denrées alimentaires, qui acquittent un droit annuel pour payer les frais de visite du jury médical.

Enfin, je doublerais la pénalité portée dans la loi de mai 1867 (1).

En résumé, mon projet de loi serait ainsi conçu :

Projet de loi pour la répression des fraudes en matière d'engrais.

TITRE Ier

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint à toutes personnes qui se livrent au commerce ou à la fabrication d'engrais commerciaux de se conformer aux prescriptions suivantes :

a. Ils devront apposer sur les récipients, sacs ou barils, des substances fertilisantes, mises en vente, une forte étiquette en parchemin de forme rectangulaire dont les dimensions seront de 0^m08 sur 0^m12 et qui devra porter, écrites à l'encre grasse ou à l'encre au nitrate d'argent, les indications stipulées dans le modèle ci-après :

(1) Voir l'annotation, page 46.

Digitized by Google

Nom et adresse de l'industriel ou du commerçant :

.....

Titre minimum garanti à l'état normal :

Azote ammoniacal	0/0
— nitrique	0/0
— organique	0/0
Acide phosphorique soluble dans le citrate d'ammoniaque	0/0
Acide phosphorique insoluble dans le citrate d'ammoniaque	0/0
Potasse	0/0
Eau	0/0

Date de sortie de l'usine (1) ou de l'entrepôt (2).

Signature du chef de la maison ou de son fondé de pouvoirs.

(1) Pour les engrais artificiels.
(2) Pour les engrais naturels.

Les chiffres minima garantis par le vendeur devront être inscrits vis-à-vis des éléments qu'ils représentent.

b. Toutes personnes qui voudront se livrer au commerce ou à la fabrication des substances fertilisantes devront, dans le mois qui suivra l'ouverture de leurs usines, ou magasins, en faire la déclaration à l'autorité préfectorale et acquitter annuellement un droit fixe de 12 fr. par usine, dépôt, ou entrepôt.

Digitized by Google

ART. 2.—Toutes les substances fertilisantes, livrées au commerce et dont les enveloppes qui ne seront point munies de l'étiquette ci-dessus indiquée seront confisquées, et sur l'avis de la commission spéciale dont il sera question au titre 2, analysées, puis détruites ou vendues au profit du trésor s'il y a lieu.

ART. 3. — Ceux qui ouvrant des usines ou magasins pour la fabrication et la vente des engrais n'auront point fait la déclaration exigée au paragraphe II de l'art. 1er, paieront triple droit, et seront passibles d'une amende qui ne pourra être inférieure à 60 fr. ni supérieure à 500 fr.

TITRE II

ART. 4. — Il est institué dans chaque département une commission de dix membres, nommée par le ministre de l'agriculture et du commerce sur la proposition des préfets et composée d'hommes compétents, chimistes et agriculteurs.

a. Cette commission sera présidée par les préfets, nommera son vice-président et son secrétaire, ainsi qu'une sous-commission composée de trois membres.

b. Ces derniers auront pour mission, en se faisant accompagner d'un représentant de l'autorité, de visiter, une fois par an au moins, les fabriques, dépôts et entrepôts de substances fertilisantes, de veiller à la stricte observation de la loi, de porter dans un rapport spécial les inobservances constatées, à la connaissance de la commission qui décidera si les faits signalés doivent être déférés aux parquets compétents.

c. Ces trois membres auront également pour mission de prélever en double des échantillons, tout en se conformant aux indications adoptées par la Société des Agriculteurs de France; l'un de ces échantillons sera remis aux parquets pour être utilisé en cas de contre-expertise; l'autre sera

Digitized by Google

analysé par les membres de la sous-commission ou soumis sur l'avis de ces derniers à l'examen des chimistes dont la compétence ne pourra être mise en doute.

d. La méthode à suivre pour le dosage de l'acide phosphorique devra être la méthode citro-uranique, adoptée par la Société des Agriculteurs de France.

ART. 5. — En cas d'inexécution des promesses écrites par le vendeur, tout en tenant compte de la tolérance spécifiée à l'article ci-dessous, le cas sera soumis à l'appréciation de la commission qui décidera s'il y a lieu de le porter à la connaissance des parquets.

ART. 6. — Il sera, en faveur des vendeurs, admis une *tolérance* qui ne pourra excéder les 4/100es de la valeur *minima* garantie pour les éléments utiles.

ART. 7. — Tout acheteur aura le droit de demander, avant de prendre livraison de la marchandise, la prise d'échantillons par la commission ainsi que la vérification des titres.

Dans ce cas, si les promesses sont tenues par le vendeur, les frais restent à la charge de l'acheteur. Sinon, ils seront supportés par le vendeur, contre lequel, nonobstant l'action exercée contre lui par les parquets, l'acheteur conservera tout recours.

ART. 8. — Les frais de tournée et d'analyse seront acquittés au moyen des sommes produites par le paiement du droit fixe perçu en conformité du paragraphe II de l'article 1er de la présente loi.

TITRE III

ART. 9. — Seront punis d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 100 fr. à 4,000 fr. ceux qui auront vendu ou mis en vente des substances fertilisantes dont le titre sera inférieur à celui garanti sur les étiquettes exigées par le paragraphe Ier de l'art. 1er, tout en tenant compte de la tolérance dont il est fait mention à l'art. 6.

Digitized by Google

ART. 10. — En cas de récidive commise dans les trois ans qui auront suivi la condamnation, la peine pourra être élevée jusqu'au double du maximum des peines édictées par l'art. 9 de la présente loi.

ART. 11. — Les tribunaux pourront ordonner que les jugements et condamnations soient, par extrait ou intégralement, aux frais des condamnés, affichés et publiés dans les lieux qu'ils détermineront.

ART. 12. — L'art. 463 du Code pénal est applicable aux délits prévus par la présente loi.

ART. 13. — Toute loi antérieure à la présente, réglementant la matière, est et demeure abrogée.

—

ANNOTATION

Après la lecture de cette note, m'occupant encore de cette grave question, je trouvai qu'en 1851, le gouvernement nommait une commission administrative ayant pour mission tout à la fois et d'étudier les moyens de multiplier, d'utiliser les engrais, et d'indiquer les mesures propres à mettre un terme aux fraudes commises dans la fabrication et la vente de ces denrées.

Cette commission ainsi que le conseil d'Etat discutèrent le système *préventif*.

Ce système avait d'ailleurs été établi d'office par les préfets de quelques départements.

Des arrêtés préfectoraux avaient soumis la vente des engrais à certaines conditions : étiquettes placées sur chacun des engrais, inspecteurs chargés de vérifier la sincérité des indications, etc., sauf quelques modifications, moyens que nous préconisons.

La cour de cassation a décidé que les arrêtés étaient entachés d'excès de pouvoir et pris en dehors de la compétence et des attributions des préfets.

Digitized by Google

La question était ainsi tranchée au point de vue du droit, mais restait la question de fonds.

On demandait de faire insérer dans la loi, ce droit de police et de réglementation préventives, dont l'exercice est refusé aux préfets.

La commission administrative, et au corps législatif le conseil d'état s'y sont opposés.

Le rapport de la loi de 1867, indique, dans les termes suivants, les objections contre la réalisation des mesures dont il s'agissait :

« La fraude s'exerçant surtout et partout, par les petits marchands et dans des localités nombreuses, il faudrait multiplier les établissements d'épreuves et de vérifications à l'infini. On a demandé qui supporterait les frais d'analyse ; si les marchands y consentaient avant la vente, les cultivateurs, et c'est le plus grand nombre, qu'on veut protéger, consentiraient-ils à ajouter aux prix d'achat les frais d'analyse?

Trouverait-on, dans les petites et même dans les moyennes localités, des chimistes assez instruits et assez bien outillés pour procéder à ces analyses, destinées à recevoir un caractère authentique et officiel, lorsque la science la plus avancée, moins présomptueuse que la demi-science, hésite encore elle-même à garantir une analyse quantitative d'azote?

Ces analyses, préalables à la vente, ne pourraient-elles pas contribuer plutôt à favoriser la fraude, loin de la prévenir? Muni du certificat délivré par le vérificateur officiel, les fraudeurs ne pourraient-ils pas, ne fût-ce que par l'addition de l'eau, altérer le poids et par cela même la valeur de l'engrais? Le choix des agents ne ferait-il pas peser sur l'administration, une grave responsabilité? Enfin, les engrais, ainsi vérifiés, ne paraîtraient-ils pas aux yeux des populations des campagnes, garantis par le gouvernement lui-même?

« On ajoute que la réglementation entrave les procédés de fabrication, met obstacle au progrès et aux combinaisons dont le fabricant peut vouloir conserver le secret; qu'enfin

Digitized by Google

elle crée des surveillances, des vérifications, qui ne peuvent être pratiquées qu'au moyen d'un personnel nombreux d'agents dont l'action tarde rarement à devenir abusive, partiale, tracassière, au détriment à la fois des producteurs, des consommateurs et de la loyauté même qu'on voulait établir dans le commerce des engrais. »

Nous avons déjà envisagé quelques-uns des prétendus inconvénients signalés plus haut.

Mais cependant prenons un à un les différents arguments du rapport, il nous sera facile à notre avis de répondre victorieusement :

1° La fraude s'exerçant surtout, partout, par les petits marchands et dans des localités nombreuses, il faudrait multiplier les établissements d'épreuves et de vérifications à l'infini.

Aujourd'hui le nombre des fabricants d'engrais, tout en étant relativement considérable, n'est pas comme voudrait le faire croire le rapport de nature à rendre impossible une surveillance profitable à l'acheteur. Quelques grandes maisons font presque à elles seules tout le commerce des engrais tant naturels qu'artificiels.

Les établissements d'épreuves seraient installés un dans chaque chef-lieu de département. Ils centraliseraient les échantillons de chaque département. Là où les transactions sont fort actives deux ou trois laboratoires seraient créés.

2° On a demandé qui supporterait les frais d'analyse; les cultivateurs, qu'on veut protéger, consentiraient-ils à ajouter aux prix d'achat les frais d'analyse ?

Nous répondons dans notre projet à cette objection. Les fabricants et marchands d'engrais paieront un droit annuel de visite et de vérification, absolument comme les épiciers distillateurs, pharmaciens, qui reçoivent la visite des jurys médicaux.

3° Trouverait-on, dans les petites et même dans les moyennes localités, des chimistes assez instruits et assez bien outillés pour procéder à ces analyses, destinées à recevoir un

Digitized by Google

caractère authentique et officiel, lorsque la science la plus avancée, moins présomptueuse que la demi-science, hésite encore elle-même à garantir une analyse quantitative d'azote?

On hésiterait, croyons-nous, à écrire aujourd'hui une pareille phrase.

En effet, s'il est une science qui a fait de grands progrès, c'est évidemment la chimie. L'analyse a beaucoup marché depuis une quinzaine d'années, grâce aux nombreux laboratoires d'étude créés un peu partout, et d'ailleurs fréquentés. Si la vérification des engrais demandait des connaissances que l'on trouve si rarement, il faudrait complètement renoncer à toute analyse même après vente, ou avoir recours aux membres de l'Institut. Certes, les marchands d'engrais auraient beau jeu.

Pour nous, nous estimons que dans chaque département on trouvera facilement des chimistes avec connaissances nécessaires pour le travail de vérification. Pourquoi aller les chercher dans les petites localités? Notre projet de centralisation au chef-lieu du département rend cette recherche tout à fait inutile.

4° Ces analyses préalables à la vente, ne pourraient-elles pas contribuer plutôt à favoriser la fraude, loin de la prévenir? Munis du certificat délivré par le vérificateur officiel, les fraudeurs ne pourraient-ils pas, ne fût-ce que par l'addition de l'eau, altérer le poids et par cela même la valeur de l'engrais?

Dans notre système, pas de certificat à délivrer, le vendeur est tenu d'indiquer la composition de son engrais; la commission de vérification, n'a qu'à s'assurer de la vérité des chiffres. Chaque acheteur peut d'ailleurs avant de prendre livraison demander cette vérification. Je demande en quoi ce système contribuerait à favoriser la fraude?

Nous répondons d'ailleurs à cette addition d'eau visée par le rapporteur, en demandant l'analyse à l'état normal.

Digitized by Google

5° Le choix des agents ne ferait-il pas peser sur l'administration une grave responsabilité ?

Nous ne comprenons pas bien ce que veut dire cette phrase. Il est évident que l'administration devra mettre tous ses soins à choisir des vérificateurs probes, et suffisamment instruits. Nous pensons mieux de l'humanité que la commission, et nous estimons qu'il se trouve encore assez d'honnêtes gens instruits qui pourront rendre bien légère cette responsabilité encourue par l'administration. Cette administration choisit d'ailleurs ses membres des jurys d'inspection des épiceries, distilleries, pharmacies, etc, ses essayeurs de monnaies, la tâche ne serait pour lui ni plus lourde ni plus difficile.

6° Enfin, les engrais, ainsi vérifiés, ne paraîtraient-ils pas aux yeux des populations des campagnes, garantis par le gouvernement lui-même ?

De quelque côté que lui vienne la garantie, il suffit qu'elle soit sérieuse pour que la population des campagnes y ajoute foi, sans la faire remonter aussi haut que le fait la commission. Le vérificateur serait dans ce cas beaucoup plus en cause que l'administration elle-même.

7° On ajoute que la réglementation entrave les procédés de fabrication, met obstacle au progrès et aux combinaisons dont le fabricant peut vouloir conserver le secret.

Ceci est une crainte qui n'a pas sa raison d'être, on ne demande point le procédé de fabrication, les combinaisons des auteurs, mais seulement la teneur exacte en principes fertilisants, ainsi que la nature de ceux-ci. Eléments qui sont consignés sur l'étiquette que nous proposons.

8° Que cette réglementation crée des surveillances des vérifications, qui ne peuvent être pratiquées qu'au moyen d'un personnel nombreux d'agents dont l'action tarde rarement à devenir abusive, partiale, tracassière, au détriment à la fois des producteurs, des consommateurs et de la loyauté même qu'on voulait établir dans le commerce des engrais.

Le personnel n'aurait pas besoin d'être si nombreux que

Digitized by Google

veut le dire l'auteur, et une commission départementale comme nous la demandons serait grandement suffisante : en faisant de bons choix, il n'y aurait pas plus de chance de craindre dans ce cas les inconvénients signalés dans le dernier paragraphe, que dans toute autre institution de la nature de celles auxquelles nous avons fait allusion plus haut.

Lors de la discussion de la loi, 27 mars 1851, le système préventif fut considéré comme portant atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie ; il aurait pour conséquence de maintenir les populations dans leur funeste habitude de demander toujours à la loi et au gouvernement de défendre leurs intérêts et de faire pour ainsi dire leurs propres affaires.

En ce qui concerne les engrais, et en général dans tous les cas où l'acheteur est dans la plus *complète impossibilité* de vérifier lui-même la qualité des marchandises achetées, il est dans son droit quand il demande à l'état une loi protectrice.

Si cette thèse est vraie, ce que l'on ne saurait contester, elle est surtout applicable, dans l'espèce où l'intérêt général est en jeu, comme nous l'avons surabondamment démontré dans notre travail.

Digitized by Google

ÉTUDE CHIMIQUE

DES

EAUX DE LA VILLE D'ÉVREUX

ET DE SES ENVIRONS

PAR M. FERRAY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Par son testament, Mme Jules Janin a légué 300,000 fr. à la ville d'Evreux. Cette somme doit, conformément aux volontés dernières de la testatrice servir à installer une distribution d'eau.

Au mois de juin dernier la ville fut envoyée en possession de ce legs, après de nombreuses et de longues étapes judiciaires.

Moins heureuse que ses voisines, la ville d'Evreux, cependant plus considérable, était et est encore dépourvue d'un établissement de ce genre, que nous trouvons installé depuis longtemps déjà dans les sous-préfectures du département dont Evreux est le chef-lieu.

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin les causes de cet état de choses. Elles résident, à notre avis, dans ce seul fait que les huit dixièmes de la population peuvent sans frais presque aucun avoir pour tous les usages domestiques et en quantité plus que suffisante, l'eau qui leur est nécessaire et qui possède les qualités des meilleures eaux potables.

La profondeur moyenne des puits n'est en effet que de 5 à

Digitized by Google

6 mètres. La ville d'ailleurs est sillonnée en tous sens par les nombreux bras de l'Iton qui porte ainsi ses eaux aux industries qui pourraient en avoir besoin et qui, à vrai dire, sont peu nombreuses à Evreux.

A n'en pas douter, si la ville actuelle occupait l'emplacement du Vieil-Evreux, il y aurait certes longtemps que des travaux ou de dérivation ou d'élévation auraient donné à ses habitants l'eau qui leur eût été indispensable. Nous aurions fait absolument comme nos prédécesseurs les Romains, bien que cependant nous devions, nous, modernes, avouer qu'à ce point de vue, nous sommes de beaucoup inférieurs à ceux qui n'hésitaient pas à donner à chaque habitant de l'ancienne Rome 1,500 litres d'eau par jour.

Quoi qu'il en soit, il est fort probable que sans la libéralité de la généreuse M^me^ Jules Janin, nous attendrions encore longtemps l'établissement d'un service d'eau, que, nous l'espérons, nous verrons fonctionner dans le courant de cette année; aussi, est-ce notre premier devoir, d'adresser tous nos remerciements à la testatrice si bien inspirée.

En vue de cette installation, nous avons tant pour le compte d'ingénieurs, que pour notre compte personnel, étudié les eaux d'Evreux et de ses environs au point de vue de leur composition chimique. Il y avait là un point relatif à l'hygiène publique fort intéressant que l'on ne pouvait négliger. Ces différentes recherches doivent faire l'objet de cette note.

Les échantillons que nous avons soumis à l'analyse chimique proviennent :

1° De la source de la Fosse-aux-Dames;

2° De l'Iton, au Moulin-du-Coq, à Villalet;

3° De l'Iton, en amont du Moulin-Vieux;

4° D'un puits situé dans la propriété de M. Dru, jardinier, rue de Saint-Germain-de-Navarre;

5° D'un puits situé dans l'établissement connu sous le nom de la Courtille, avenue de Breteuil;

Digitized by Google

6° D'un puits situé dans la propriété de M. Launay, au coin de l'impasse Sourbelle 14, avenue de Breteuil;

7° De l'Iton, Canal de la Reine-Jeanne en aval du Moulin-Vieux;

8° D'un bassin formé par l'enlèvement d'argile plastique inférieure, situé dans une propriété de M. Laquerrière à Irreville;

9° Du puits dit des Carreaux;

10° Du puits dit de la Marette, même commune.

Quelques-unes de ces analyses ont été faites complètement, d'autres aux points de vue du titre hydrolimétrique et de l'oxygène, d'autres enfin au point de vue hydrotimétrique seulement.

Appartiennent à la 1re catégorie celles faites pour les échantillons de la Fosse-aux-Dames, de l'Iton en aval et en amont du Moulin-Vieux, du puits de la Courtille, du puits Launay, du puits Dru.

A la seconde, celle de l'Iton au Moulin-du-Coq à Villalet.

A la troisième, celle des eaux d'Irreville.

Tous les titres d'oxygène et hydrotimétriques ont été pris sur place à la source même, sauf ceux des eaux de l'Iton, aval Moulin-Vieux, et du puits Launay.

Ceci dit, avant de passer aux méthodes employées dans l'analyse et de faire connaître les résultats obtenus, il n'est pas sans intérêt de donner quelques détails sur certaines sources où nous avons puisé quelques-uns de nos échantillons.

Les plus intéressantes sont sans contredit celles de la Fosse-aux-Dames, et celles d'Irreville. Les eaux qui alimentent les puits creusés dans la vallée de Navarre méritent aussi une mention spéciale.

La source de la Fosse-aux-Dames est située sur le territoire de Glisolles à 12 kilomètres d'Evreux environ.

Elle ne paraît être que l'un des déversoirs de la rivière souterraine formés par les eaux de l'Iton qui se perdent, grâce à

Digitized by Google

la perméabilité du sol formant le lit de la rivière et des terrains environnants. Au point de vue géologique, l'étude de cette partie de la vallée depuis Damville jusqu'à Saint-Germain-des-Angles offre un intérêt considérable et mérite d'attirer l'attention de plus savants que nous. Géologiquement il nous paraît hors de doute que cette vallée a dû être complètement fermée à l'endroit connu sous le nom de Reybac, à quelque distance au-dessous du Boscherons. Les collines fermant la vallée ne laissent actuellement entre elles que l'espace à peu près nécessaire pour la rivière qui porte le nom de Sec-Iton. Dans toute la portion comprise entre Villalet et la Bonneville antérieurement, en amont, devait exister un véritable lac dont les eaux affouillant le terrain composé de cailloux roulés que lie mal un sable ocreux, se sont fait un jour, un véritable canal dans la couche crétacée, traversant tous les contreforts, entre Villalet et la Fosse-aux-Dames. — Ce canal ne présentant en certains endroits qu'une simple conduite de 1 mètre 50 à 2 mètres dans le sens de la largeur et de la hauteur, et en d'autres, formant de véritables cavernes aux dimensions colossales comme le prouvent les bétoires dont il sera question plus loin.

Une autre portion de ce cours d'eau souterrain forme les nombreuses sources qui se trouvent dans l'étang de la Bonneville ou dans le lit de la rivière en aval. Enfin la nappe d'eau souterraine qui alimente la plupart des puits de cette vallée aurait la même origine.

Cette perméabilité du sol, cause des pertes de l'Iton, se fait d'abord remarquer au Sacq à 5 kilomètres au-dessous de Damville, en amont des moulins de Villalet et du Coq, et se rencontre jusqu'à Gaudreville. Aussi, ces deux moulins, le dernier surtout, dans les étés ordinaires, se voient-ils complètement privés d'eau pendant deux à trois semaines, et le reste de cette saison ne peuvent marcher qu'à l'aide de flouées.

Dans les étés secs, ceux de 1870, 1874 par exemple, le

Digitized by Google

Moulin-du-Coq reste quatre ou cinq mois sans eau, comme nous l'a affirmé son propriétaire qui l'exploite. — Le moulin de Villalet est d'ailleurs par précaution muni d'une machine à vapeur.

Ce qui donne de la valeur à l'hypothèse de ce canal souterrain, c'est l'existence d'une série d'effondrements en forme d'entonnoirs, existant tant sur le coteau en ligne droite, depuis Villalet jusqu'à la source précitée, et dont l'un vient de se produire tout récemment, que dans le lit même de la rivière, où ils forment de vrais bétoires. L'un des principaux se trouve au Reybac dont nous parlions tout à l'heure.

Et d'ailleurs l'hésitation n'est plus permise en présence de véritables cours d'eau souterrains découverts :

1° Dans la carrière du *Four-à-Chaux*, aujourd'hui obstruée;

2° Dans les fouilles exécutées par M. Maillard, cultivateur dans différents endroits du coteau ;

3° Enfin aux Boscherons en 1862, sur la rive droite de l'Iton. Là, en creusant une marnière les ouvriers ont découvert une véritable rivière, à 18 mètres 70 du sol, 5, 5 au-dessous du seuil de la rivière dans la partie correspondante. Ce canal creusé dans la craie débite 18,000 litres par minute.

Nous avons dit que tout récemment un effondrement s'était produit dans la forêt, sur la ligne même des bétoires existants. Cet effondrement, placé à côté de cinq ou six autres, se touchant, nous donne la théorie de la formation de ceux-ci.

En effet, c'est un véritable puits de 20 mètres de profondeur, de 6 mètres de diamètre environ, parfaitement cylindrique et à parois bien verticales. Tout le terrain englouti est composé de cailloux roulés et de sable ferrugineux sauf la base qui appartient à la couche crétacée; on aperçoit en effet celle-ci dans le fond du puits, ce qui semblerait indiquer que

Digitized by Google

ce fonds actuel n'est pas fort éloigné du ciel de la caverne creusée par les eaux souterraines. Nous sommes convaincu que des travaux peu importants permettraient l'entrée de ces excavations. Une telle entreprise profiterait certainement à la science et peut-être, par un tunnel de petite longueur, puisque nous sommes au-dessous de l'arête du contrefort situé vis-à-vis de Gaudreville, si le plan d'eau le permettait, pourrait-on ramener les eaux dans leur lit, rendre ainsi à une portion de la vallée sa fertilité qui disparaît six mois de l'année.

Il est évident que ceci, ne pourrait être exécuté que pour la portion de la rivière dont le lit est dépourvu de bétoires. Et d'ailleurs en supposant que le plan d'eau des cavernes ne fût pas à une cote suffisante, on pourrait peut être en augmenter l'altitude au moyen de barrages.

Nous souhaitons ardemment que des travaux soient entrepris dans ce but (1).

Les bords de ce puits, si l'on ne prend aucune précaution, s'éroderont sous l'action des eaux pluviales; la forme cylindrique qu'il affecte aujourd'hui fera place à la forme conique des bétoires signalés plus haut et dont quelques-uns ont jusqu'à 70 ou 80 mètres de diamètre, et 15 à 18 mètres de profondeur.

D'autres raisons militent en faveur de la Fosse-aux-Dames, déversoir des eaux souterraines de l'Iton; elles sont tirées des observations suivantes, consignées dans un travail de M. Bonnin sur les pertes de l'Iton. Cet auteur a en effet constaté que, contrairement à ce qui se passe dans les sources ordinaires, celle de la Fosse-aux-Dames varie :

1° En température : cette variation allant de 8 à 10°, 5 au-

(1) Plusieurs des cavernes que nous signalons doivent être de dimensions colossales. En effet, l'un des bétoires de la forêt mesure 80 mètres de diamètre sur 16 mètres de profondeur, soit en volume de 25,000 à 30,000 mètres cubes. Il est d'ailleurs évident que ces cavernes n'ont point dû être comblées complétement, ce qui permettrait de porter les dimensions de celles-ci à un chiffre plus considérable.

Digitized by Google

dessus de zéro, quand toutes les autres sources du département de l'Eure, ont une température constante (1);

2° En débit : ce débit se trouvant augmenté d'un jour à l'autre dans des circonstances qui autorisent à penser que ces irrégularités sont liées à celles de l'Iton avant son absorption;

3° En degré hydrotimétrique, variant de 19° 5 à 13° 25, quand l'ensemble des observations sur les sources voisines constate un degré fixe et d'environ 19°;

4° En limpidité, puisqu'au moment du débit maximum les eaux deviennent légèrement louches.

Il y a, au sujet de l'Iton, une remarque bien curieuse à faire : les auteurs ne sont guère d'accord sur le cours de cette rivière. Un peu plus, et nous aurions un Nil au petit pied.

Ce qu'il y a de plus étonnant c'est de voir qu'un des auteurs les plus autorisés, un maître en la matière, donne à ce sujet les indications les plus fantaisistes.

En effet : dans un ouvrage d'études hydrologiques sur le bassin de la Seine, par M. Belgrand, nous trouvons ce passage.

« Dans la forêt d'Evreux, l'Iton se divise en 2 branches, dont l'une passe par la petite ville de Conches, et l'autre par Damville. La première se perd et reparaît plusieurs fois dans la forêt de Bretteuil, la seconde tarit également au-dessous de Damville; jamais l'Iton ne coule, même en temps de grandes pluies, dans les parties de son lit où il se perd ainsi; il renaît près de Conches dans une belle source nommée la *Fosse-aux-Dames.* »

Ainsi, outre l'erreur relative au cours de l'Iton, se trouve cette autre, qui consiste à dire que jamais l'Iton, même dans les cas de grande pluie ne coule dans son lit, quand il

(1) Lors de notre observation, le 29 juin 1879, la température était de 11°.

Digitized by Google

est de notoriété publique que le sec Iton n'est à sec que l'été.

Il est fâcheux que des auteurs comme M. Belgrand ajoutent ainsi foi à des *racontars*, sans chercher à vérifier leur exactitude.

Il est on ne peut plus intéressant de rapprocher de cet extrait, celui beaucoup plus ancien tiré d'un passage de l'histoire de la Normandie par le curé de Menneval et qui est le suivant :

« Puis embrassant la belle et claire Iton, celle-cy, comme si elle n'avait plus chère passion que de jouir de leur embrassement, sort d'une fontaine du Perche, et prenant pour escorte deux ruisseaux qui coulent l'un à l'étang royal de Verneuil, et l'autre celui de Breteuil, visite Condé, qui est le plus plaisant séjour des évêques d'Evreux et où j'ai reçu les saintes ordres de la main du sieur cardinal du Perron. L'on a dit que ceux de Conches passionément amoureux d'Iton, la voulurent ravir pour jouir de sa beauté et que l'ayant quelque peu détournée du chemin que la mère nature lui avait montré, gravèrent sur une pierre dont je n'aiy veu aucuns mémoire.

Veuille Dieu ou non,
Cy passera Iton.

Mais ceux d'Evreux plus forts que les Conchois, lui tendirent les bras la receurent à refuge et luy permirent d'aller joindre Eure près Acquigny, ainsi dit *ab aquarum coitione*; Louviers les reçoit tost après, et la Seine au-dessous de Val-de-Rueil. »

Pour trouver la note vraie, il faut consulter la *Description géologique de l'Eure*, de M. Passy, publiée par la Société. Il y est dit en effet :

« L'Iton a son point de départ très près de celui de l'Avre à Roux ou (Orne) (280 mètres). Il arrive dans le département de l'Eure à Chaise-Dieu-du-Theil (190 mètres), puis il passe à Bourth (180 mètres), à Breteuil, (165 mètres), à Damville

Digitized by Google

(130 mètres), à Villalet où il se perd (93 mètres), à Evreux (65 mètres) et aux Planches à son confluent avec l'Eure (18 mètres)

. . . . . .

. . . . . .

A Breteuil, l'Iton envoie un bras forcé qui environne la ville. Un second bras forcé se rend à Verneuil. Le lit primitif, appelé *rivière morte*, est quelquefois à sec pendant l'été. Le bras de Breteuil retourne à la rivière à Condé : celui de Verneuil tombe dans l'Avre. . . . . .

. . . . . .

l'Iton reçoit le Rouloir qui sort de l'étang de Conches. »

Les eaux d'Irreville n'ont, que je sache, été l'objet d'aucune étude, bien qu'elles présentent des caractères non moins curieux, différents cependant de celle des eaux de la source précédente.

Le sol d'Irreville se trouve à une altitude de 143 mètres. — Cette commune est située sur le sommet d'un mamelon isolé, séparé des endroits voisins par des vallons quelquefois profonds, se dirigeant les uns vers la vallée d'Eure, les autres vers la vallée de l'Iton; un de ces vallons sépare Irreville de Dardez, commune voisine, placée à l'altitude de 145 mètres et où les mêmes phénomènes hydrologiques se présentent avec moindre intensité toutefois.

La constitution géologique du sol de ces deux communes est remarquable par la présence de l'argile plastique supérieure et de la marne bleue.

L'eau s'y trouve presque à fleur du sol, les puits n'ont que 2 à 3 mètres de profondeur. Dans certaines portions un peu plus déclives, par exemple au puits de la Marette, l'eau n'est qu'à 60 centimètres du sol. Au puits des Carreaux, un seuil de pierre empêche les eaux de se répandre sur la route, et malgré cette précaution, il se produit certaines infiltrations qui rendent constamment humides les terrains environnants.

Dans une propriété située à l'entrée du village et appar-

Digitized by Google

tenant à M. Laquerrière, on a exploité le gisement de terre à foulon, d'argile plastique supérieure. Les fouilles ont donné naissance à un bassin qui mesure 60 mètres de longueur et 7 à 8 mètres de largeur. — L'eau y est transparente. — Nous avons été frappés à notre entrée dans cette propriété par l'abondance de *typha latifolia* croissant dans le bassin. — Cette plante ne se rencontre jamais dans les eaux stagnantes provenant d'écoulement d'eaux pluviales. Elles sont l'indice, non pas d'eaux courantes toujours, mais au moins d'eaux vives, provenant de sources plus ou moins profondes. Ces eaux ne sauraient d'ailleurs proyenir d'infiltrations d'eaux tombées sur les plateaux environnants, étant donné la position élevée du mamelon sur lequel Irreville se trouve bâti. Ces sources sont d'ailleurs intarissables. — L'été, certainement fort sec de 1870, n'a pas abaissé sensiblement leur niveau. — Nous avons certainement là une couche artésienne; le fait à notre avis n'est pas discutable.

Les puits creusés dans toute la partie de la vallée de l'Iton avoisinant Evreux en amont, sont tous alimentés par une nappe souterraine. — Le sol est constitué par le gravier ancien des vallées. — Les niveaux de ceux-ci haussent et baissent ensemble.

Nous estimons que le terme de nappe n'est pas suffisant pour désigner la nature de cette couche aqueuse. Il y a plus. Il y a un véritable courant, inappréciable dans les temps ordinaires, mais patent dans certains cas. Ainsi lorsqu'on arrose les prairies d'Arnières, le niveau de cette couche s'élève de 75 centimètres environ pour reprendre ensuite son niveau et cela dans l'espace de 24 à 36 heures.

Ce courant est constitué par les eaux provenant de la partie antérieure de la vallée. — Les eaux provenant des plateaux environnants viennent augmenter le débit de ce courant, qui passant sous Navarre, s'infléchit vers le N. O. pour passer sous l'allée de Caen, côtoyer les falaises de Saint-Michel, et de là se diriger vers Saint-Léger pour se jeter, nous suppo-

Digitized by Google

sons, dans la rivière, par des sources se faisant jour dans le lit de cette dernière, en aval de la ville (1).

I. — ESSAIS PHYSIQUES

Toutes les eaux que nous avons examinées à part celles du Moulin-du-Coq, et celles du Moulin-Vieux, en amont, sont parfaitement transparentes.

Les mêmes réserves faites, elles ont une saveur agréable. Leurs températures ont été prises, si ce n'est celles du Moulin-Vieux en aval et du puits Launay.

Elles étaient les suivantes :

1° Pour la Fosse-aux-Dames, 11° 2;
2° Pour l'Iton, Moulin-du-Coq, 18° 8;
3° Pour le Moulin-Vieux (amont), 16°;
4° Pour le puits de la Courtille, 13°;
5° Pour le puits Dru, 12° 6;
6° Pour le bassin Laquerrière, 13°;
7° Pour le puits de la Marette, 11°;
8° Pour le Puits des Carreaux, 13°.

II. — ANALYSE CHIMIQUE QUALITATIVE

A part les eaux du Moulin-du-Coq et les trois dernières, toutes ont été analysées au point de vue qualitatif. — Voici le tableau rendant compte de ces essais :

(1) Les fouilles pratiquées sur le terrain communal situé avenue de Breteuil ont confirmé nos prévisions, puisque 40 à 50 mètres de galeries ont donné plus de 300,000 litres d'eau à l'heure. Dans ces fouilles on a pu constater l'existence du courant que nous avions signalé ainsi que les différences de niveaux des plans d'eau devant éloigner toute crainte d'infiltrations des eaux de la rivière dans nos galeries.

Digitized by Google

	NITRATE D'ARGENT.	CHLORURE DE BARYUM.	OXALATE D'AMMONIAQUE.	Liqueurs de l'opération précédente additionnées d'acide *chlorhydrique et d'ammoniaque*, puis filtrées, traitées par *phosphate de soude et ammoniaque*.	100cc eau sont traités par quelques gouttes de *chlorure d'or*, puis portés à l'ébullition.
Fosse-aux-Dames.	Précipité abondant disparaissant en partie par l'addition d'acide nitrique.	Précipité blanc, insoluble dans l'acide nitrique.	Précipité blancassez abondant.	Précipité blanc.	Couleur jaune persistante.
Iton. Moulin-Vieux (amont).	Id	Id.	Id.	Id.	Couleur disparaissant presque entièrement.
Puits de la Courtille.	Id.	Id.	Id.	Id.	Couleur jaune persistante.
Puits Dru.	Précipité plus abondant.	Id.	Id.	Id.	Couleur disparaissant complètement.
Puits Launay.	Précipité sensiblement semblable auxtrois premiers échantillons.	Id.	Id.	Id.	Couleur jaune persistante.
Iton. Moulin-Vieux (aval).	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

Nous avons dit que le lit de la rivière paraissait bien étanche dans la traversée de la ville. En effet, le niveau de la couche souterraine est à 2 ou 3 mètres du sol suivant endroits. Il ne

Digitized by Google

s'élève qu'à la suite des irrigations des prairies en amont. Ce seul fait prouverait ce que nous avons avancé si la différence du degré hydrotimétrique, 2° environ, ne venait pas l'affirmer d'une façon bien évidente.

Ces remarques faites, nous allons décrire nos procédés d'analyse, et indiquer les résultats que nous avons obtenus.

III. — ANALYSE CHIMIQUE QUANTITATIVE

Degré hydrotimétrique.

A l'exception des essais faits sur les échantillons provenant : 1° du canal de la Reine-Jeanne, en aval du Moulin-Vieux; 2° du puits Launay, dont les titres hydrotimétriques ont été pris en notre laboratoire, tous les autres essais ont été exécutés sur place; ils nous ont donné les résultats suivants :

1° Fosse-aux-Dames, 17° 25 ;
2° Iton. Moulin-du-Coq, 15° 5 ;
3° Moulin-Vieux (amont), 17° 50;
4° Puits de la Courtille, 21° ;
5° Puits Dru, 21° 2;
6° Puits Launay, 19° 5 ;
7° Moulin-Vieux (aval), 17° 5 ;
8° Bassin Laquerrière (Irreville); 24° ;
9° Puits de la Marette id. 23° 5;
10° Puits des Carreaux id. 31°.

Les cinq premiers essais ont été faits le 29 juin 1879.
Les 6^{me} et 7^{me} le 25 novembre ;
Les 8^{me}, 9^{me} et 10^{me} le 12 octobre.

Dosage de l'oxygène.

Pour effectuer ce dosage, nous avons suivi la méthode de Schutzemberger et Risler.

Nous avons nous-même préparé dans notre laboratoire l'hydrosulfite de soude à l'aide de bi-sulfite de soude pré-

Digitized by Google

paré également par nous. Il en a été de même pour notre solution ammoniacale de sulfate de cuivre et notre teinture d'indigo. Cette dernière était préparée de telle façon que 1cc égalait 0cc, 01518 d'oxygène pour nos cinq premiers essais et 0cc, 015 pour les essais des échantillons 6 et 7.

La solution d'hydrosulfite était contenue dans un flacon préalablement rempli de gaz hydrogène.

L'appareil se composait ainsi que l'indiquent MM. Schutzemberger et Risler d'un flacon à trois tubulures de 1 litre 1/2 de capacité.

L'une des tubulures latérales recevait un tube plongeant jusqu'au fond du flacon et communiquait avec un appareil producteur d'hydrogène.

La seconde tubulure latérale était munie d'un bouchon en caoutchouc percé de deux trous traversés par la douille d'un entonnoir à robinet de 100cc environ de capacité et plongeant jusqu'au fond du flacon, et par un tube abducteur d'hydrogène. Ce dernier, recourbé deux fois, plongeait par son extrémité libre dans un petit tube à essai, fermé au moyen d'un bouchon de liège; un petit tube adopté à un second trou permet au gaz de s'échapper.

La tubulure médiane porte à demeure un bouchon en caoutchouc percé de deux trous que traversent les extrémités effilées de deux burettes de Mohr. Les tubes en caoutchouc porte-pinces sont solidement attachés aux burettes et peuvent se détacher des extrémités fixées aux bouchons.

Les deux burettes sont maintenues par des pinces horizontales, mobiles de bas en haut, de droite à gauche, assujetties à l'aide de vis à pression sur une tige verticale fixée derrière le flacon sur la planche qui le supporte.

L'une des burettes doit contenir la solution d'indigo, l'autre l'hydrosulfite de soude. Cette dernière porte à sa partie supérieure un bouchon traversé par un tube recourbé et muni d'un tube en caoutchouc.

Digitized by Google

Le flacon qui renferme l'hydrosulfite est fermé à l'émeri pour le transport et tenu renversé. Préalablement nous avons ajusté à ce flacon un bouchon de caoutchouc, percé de deux trous traversés par un tube droit plongeant jusqu'au fond du flacon, et un autre tube courbé à angle droit dépassant à sa partie inférieure le bouchon de 1 centimètre environ.

L'appareil producteur d'hydrogène que nous avons employé était construit de façon à être facilement transportable et à occuper un fort petit espace. Nous en recommandons l'emploi pour tous les cas où l'on aura besoin d'hydrogène en dehors du laboratoire.

Un bocal de 1 litre à 1 litre 1/2; à large ouverture, est fermé par un large bouchon de liège qui à travers un petit orifice laisse passer la douille d'un petit entonnoir.

Dans le centre de ce bouchon entre à frottement un verre à gaz rétréci à l'une de ses extrémités.

Un couvercle de creuset en porcelaine, passé dans ce verre, se maintient à l'étranglement. On garnit de limaille de zinc. Ce verre est fermé d'un bon bouchon de caoutchouc percé d'un trou traversé par un tube en verre muni d'un tube en caoutchouc, qu'à volonté on peut ouvrir ou fermer à l'aide d'une pince à vis modèle d'Alvergnat.

L'eau acidulée est introduite dans l'appareil par le petit entonnoir. — Pour obtenir le dégagement d'hydrogène, il suffit de desserrer la pince, pour l'arrêter de la serrer. Ce petit appareil tient fort peu de place et peut être mis à côté du flacon à trois tubulures sur la même planchette. — De cette sorte, l'appareil est très transportable et pour la mise en train demande fort peu de temps. Il peut aussi bien fonctionner à la source même que dans le laboratoire.

Comme toutes les opérations ont été les mêmes, nous n'en décrirons qu'une.

Nous avons rempli la burette à hydrosulfite de ce réactif en détachant le caoutchouc porte-pince de cette burette et l'appli-

Digitized by Google

quant sur le tube droit du bouchon de rechange placé sur le flacon. L'autre tube communiquait avec l'appareil producteur d'hydrogène. En aspirant par le tube en caoutchouc dont était muni le bouchon qui ferme la partie supérieure de la burette nous avons fait monter le liquide dans cette dernière, puis nous l'avons replacé sur l'appareil. La burette à indigo a été également remplie, mais à la méthode ordinaire. Ceci fait, nous avons introduit dans le grand flacon 50cc solution d'indigo 250cc eau de fontaine chauffée à 50°. Nous avons laissé couler Q. S. d'hydrosulfite pour décolorer l'indigo en y ajoutant même un petit excès pour absorber l'oxygène contenu dans le flacon. Nous avons rempli la douille de l'entonnoir à robinet d'eau à essayer, nous avons fait dégager l'hydrogène de façon à balayer tout l'air que renfermait le flacon. Nous avons alors laissé tomber goutte à goutte l'hydrosulfite pour décolorer exactement l'indigo qui grâce à l'oxygène de l'air du flacon avait repris sa teinte bleue. — Alors nous avons introduit dans l'appareil 40cc indigo ; nous avons cherché la quantité d'hydrosulfite correspondante. — Nous avons alors, à l'aide de l'entonnoir à robinet, fait arriver 100cc de l'eau, à essayer et nous avons cherché la quantité d'hydrosulfite nécessaire pour décolorer de nouveau l'indigo, qui avait repris sa teinte normale après l'addition de l'eau. — Les résultats obtenus ont été les suivants :

A. — *Fosse-aux-Dames.*

20cc indigo titré exigent 5cc hydrosulfite,
100cc eau emploient. . . 5cc 8 —
Soit donc : 5cc : 20cc : : 5cc 8 : x.

D'où $x = \frac{20^{cc} \times 5^{cc}\,8}{5^{cc}} = 23^{cc}\,2$.

L'oxygène de 100cc correspond donc à 23cc 8 indigo. L'oxygène de 1000cc ou de 1 litre équivaut donc à 23cc 2 × 10 × 0,01518 = 3cc 52.

Digitized by Google

B. — *Iton. Moulin-du-Coq.*

20cc indigo titré exigent 5cc hydrosulfite,
100cc eau emploient.... 7cc 1 —
Soit donc 5cc : 20cc : : 7cc 1 : x.

D'où $x = \frac{20^{cc} \times 7^{cc}1}{5^{cc}} = 27^{cc}$

L'oxygène de 100cc correspond à 27cc. L'oxygène de 1000cc ou de 1 litre équivaut donc à $27^{cc} \times 10 \times 0{,}01518 = 4^{cc}10$.

C. — *Iton, en amont du Moulin-Vieux.*

20cc indigo exigent 5cc 2 hydrosulfite,
100cc eau emploient 8cc 4 —
Soit donc 5cc 2 : 20 : : 8cc 4 : x.

D'où $x = \frac{20 \times 8^{cc}4}{5^{cc}2} = 32^{cc}3$.

L'oxygène de 100cc correspond donc à 32cc 3 indigo. Donc l'oxygène de 1000cc ou de 1 litre correspond à $32^{cc}3 \times 10 \times 0{,}001518 = 4^{cc}90$.

D. — *Pour le puits de la Courtille.*

20cc indigo titré exigent 4cc 2 hydrosulfite,
100cc eau emploient.... 5cc 2 —
Soit donc 4cc 2 : 20 : : 5cc 2 : x

D'où $x = \frac{20 \times 5^{cc}2}{4^{cc}2} = 24{,}76$.

L'oxygène de 100cc correspond donc à 24cc 76 indigo. Donc l'oxygène de 1000cc ou de 1 litre correspond à $24^{cc}76 \times 10 \times 0{,}01518 = 3^{cc}76$.

E. — *Eau du puits Dru.*

20cc indigo titré exigent 5cc 2 hydrosulfite,
100cc eau emploient.... 6cc 5 —
Soit donc 5cc 2 : 20 : : 6cc 5 : x

D'où $x = \frac{20 \times 6^{cc}5}{5^{cc}2} = 25$

Digitized by Google

L'oxygène de 100cc correspond à 25cc indigo. Donc l'oxygène de 1000cc ou 1 litre correspond à 25cc × 10 × 0,01518 = 3cc 79.

F. — *Eau du puits Launay.*

20cc indigo titré exigent 5cc 5 hydrosulfite,
100cc eau emploient.... 8cc 4 —
Soit donc 5cc 5 : 20 : : 8cc 4 : x

D'où $x = \frac{20 \times 8^{cc}\,4}{5^{cc}\,5} = 30^{cc}\,54$

L'oxygène de 100cc correspond donc à 30cc 54 indigo. Donc 1000cc ou 1 litre renferment (oxygène).

30cc 54 × 10 × 0,015 = 4cc 58.

G. — *Eau du Moulin-Vieux en aval.*

20cc indigo titré exigent 5cc 5 hydrosulfite,
100cc eau emploient... 10cc 5
Soit donc : 5cc 5 : 20 : : 10cc 5 : x

D'où $x = \frac{20 \times 10^{cc}\,5}{5^{cc}\,5} = 38^{cc}\,2$

L'oxygène de 100cc correspond donc à 38cc 2. L'oxygène de 1000cc ou 1 litre correspond donc à 38cc 2 × 10 × 0,015 = 5cc 73.

Dosage de l'acide carbonique.

Ce dosage n'a été effectué que pour les deux seuls échantillons des eaux du puits Launay, et de l'Iton en aval du Moulin-Vieux. Pour cette opération nous avons suivi la méthode ordinaire :

Dans un ballon de 1 litre environ de capacité nous avons versé de l'eau à analyser ; nous y avons adapté un bouchon traversé par un tube recourbé deux fois à angle droit et rempli d'eau ; l'excédent d'eau s'est écoulé par le tube. Ceci fait,

Digitized by Google

nous avons alors débarrassé l'appareil de toute son eau dont nous avons dans des mesures graduées pris le volume. Ce volume était de 1255cc.

Nous avons alors rempli l'appareil comme précédemment. Nous avons ajouté à l'extrémité libre du tube recourbé un tube en caoutchouc arrivant au sommet d'une cloche graduée placée sur le mercure.

Nous avons doucement porté le liquide à l'ébullition. Comme au début, grâce à la dilatation, il passe une certaine quantité d'eau qui n'a pas perdu son gaz, nous avons éteint le feu, lorsqu'il ne passait plus que de la vapeur, et nous avons descendu le tube en caoutchouc de façon à ce que son extrémité se trouve au-dessous de la couche d'eau. Par le refroidissement l'eau est retournée dans le ballon ; nous avons alors remonté le tube, et nous avons de nouveau chauffé en maintenant à l'ébullition pendant un certain temps. Nous avons laissé refroidir en redescendant le tube en caoutchouc de façon à faire de nouveau passer l'eau dans le ballon.

Nous avons ainsi obtenu un certain volume de gaz ; nous avons introduit sous la cloche une solution concentrée de potasse caustique. Le volume a diminué pour l'eau du puits Launay de 5cc 65.

Soit par litre $\frac{5^{cc}\ 65}{1255} = 4^{cc}\ 5$.

Et pour l'eau de Moulin-Vieux (aval) de 6cc 9.

Soit par litre $\frac{6^{cc}\ 9 \times 1000}{1255} = 5^{cc}\ 5$.

Eléments fixes à 110°.

Duns une capsule de porcelaine en prenant les précautions d'usage nous avons fait évaporer 5 litres d'eau. Nous avons chauffé le résidu dans une étuve chauffée à 110°.

Ce résidu pesait :

1° Pour la Fosse-aux-Dames	1.082
Soit par litre	0.216

Digitized by Google

2° Pour le Moulin-Vieux (amont) 1.350
Par litre 0.270
3° Pour le puits de la Courtille 1.500
Par litre 0.300
4° Pour le puits Dru. 1.550
Par litre 0.310
5° Pour le puits Launay 1.393
Par litre 0.2786
6° Pour le Moulin-Vieux (aval) 1.348
Par litre 0.2696

Eléments fixes à la calcination.

Les résidus ci-dessus ont été calcinés dans un creuset de platine. L'opération a été conduite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de perte de poids et nous a donné les résultats suivants :

1° Pour la Fosse-aux-Dames 0.660
Pour 1 litre. 0.132
2° Pour le Moulin-Vieux (amont) 0.720
Pour 1 litre. 0.144
3° Pour le puits de la Courtille 0.842
Pour 1 litre. 0.1684
4° Pour le puits Dru. 0.915
Pour un litre. 0.183
5° Pour le puits Launay 0.782
Pour 1 litre. 0.1564
6° Pour le Moulin-Vieux (aval) 0.721
Pour 1 litre. 0.1442

Dosage de la Silice.

Les résidus fixes à la calcination ont été traités par l'acide chlorhydrique, étendu d'eau.

Les liqueurs filtrées ont été réunies dans un ballon jaugé de 100cc pour les opérations ultérieures.

Digitized by Google

La portion insoluble desséchée et calcinée pouvant représenter la silice pesait : . . . . . .

1° Pour la Fosse-aux-Dames	0.05
Pour 1 litre.	0.01
2° Pour le Moulin-Vieux (amont).	0.035
Pour 1 litre.	0.007
3° Pour le puits de la Courtille	0.04
Pour 1 litre.	0.008
4° Pour le puits Dru.	0.06
Pour 1 litre	0.012
5° Pour le puits Launay	0.0372
Pour 1 litre.	0.00744
6° Pour le Moulin-Vieux (aval)	0.035
Pour 1 litre.	0.007

Dosage de la chaux.

Les liqueurs dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent, contenant toute la chaux et toute la magnésie ont été amenées au volume de 100^{cc} pour servir au dosage de ces deux substances.

20^{cc} de ces liqueurs ont été additionnées de chlorhydrate d'ammoniaque en quantité suffisante pour que l'ammoniaque en léger excès ne produise pas de précipité. Nous avons versé de l'oxalate d'ammoniaque de façon à transformer non seulement la chaux mais aussi la magnésie en oxalate, ce dernier étant soluble.

Après un repos de douze heures, nous avons décanté le liquide clair. Nous l'avons filtré de façon à le séparer du précipité qu'il pouvait encore contenir en suspension. Ce précipité était composé en moyenne partie d'oxalate de chaux et de fort peu d'oxalate de magnésie entraîné. Nous avons lavé par décantation celui resté au fond du vase à précipiter, puis dissons dans l'acide chlorhydrique ajouté de l'eau, de l'ammoniaque en excès et de l'oxalate d'ammoniaque. Cette opé-

Digitized by Google

ration avait pour but de séparer la petite quantité de magnésie qui avait pu être entraînée dans la première opération.

Nous avons laissé déposer, décanté, et filtré à travers le filtre qui nous avait déjà servi pour les premières liqueurs, desséché et calciné le précipité dans un creuset de platine chauffé au chalumeau à gaz. Nous avons obtenu un certain poids de chaux caustique, correspondant aux chiffres indiqués ci-dessous pour chacune des eaux soumises à notre analyse. . . . . .

1° Pour la Fosse-aux-Dames. 0.0675
2° Pour le Moulin-Vieux (amont). 0.0720
3° Pour le puits de la Courtille. 0.0885
4° Pour le puits Dru 0.0921
5° Pour le puits Launay. 0.0822
6° Pour le Moulin-Vieux (aval). 0.0721

Nous nous sommes d'ailleurs assuré après pesées que notre chaux était bien caustique, qu'elle ne donnait lieu à aucun dégagement de gaz traitée par l'acide chlorhydrique comme nous avions pris 20^{cc} de liqueur et que nos 100^{cc} correspondent à 5 litres. Les chiffres obtenus sont précisément ceux du litre.

Dosage de la magnésie.

Les liqueurs filtrées provenant du traitement par l'acide chlorhydrique du premier précipité d'oxalate dans l'opération précédente ont été évaporées, acidulées, puis mélangées aux liqueurs provenant du premier traitement par l'oxalate d'ammoniaque des 20^{cc} de solution du résidu fixe.

Ce mélange, traité par l'ammoniaque et le phosphate de soude, a laissé déposer du phosphate ammoniaco-magnésien formé aux dépens de la magnésie contenue dans les liqueurs. Au bout de douze heures, nous avons filtré, recueilli et lavé le précipité avec un mélange de trois parties d'eau et de une

Digitized by Google

d'ammoniaque. Nous avons desséché le précipité puis calciné dans un creuset de platine couvert, chauffé assez longtemps à une chaleur modérée, puis au rouge vif. Nous avons ainsi obtenu du pyrophosphate de magnésie dont les poids pour les différentes eaux étaient :

1° Pour la Fosse-aux-Dames.	0.017
2° Pour le Moulin-Vieux (amont).	0.0195
3° Pour le puits de la Courtille.	0.0195
4° Pour le puits Dru	0.022
5° Pour le puits Launay.	0.0181
6° Pour le Moulin-Vieux (aval).	0.0194

Ce qui correspond à magnésie.

1° Pour la Fosse-aux-Dames.	0.0061
2° Pour le Moulin-Vieux (amont).	0.0070
3° Pour le puits de la Courtille.	0.0070
4° Pour le puits Dru.	0.0079
5° Pour le puits Launay.	0.0065
6° Pour le Moulin-Vieux (aval).	0.0070

Pour les causes indiquées dans le dosage précédent, ces résultats sont applicables à 1 litre d'eau.

Dosage de l'acide sulfurique.

Dans les six cas nous avons réduit 1000^{cc} ou 1 litre à un volume de 150^{cc} environ; nous avons acidulé avec l'acide chlorhydrique, puis traité par le chlorure de baryum; nous avons laissé le dépôt se réunir; nous avons filtré, lavé le précipité jusqu'à ce que les eaux de lavage ne précipitent plus par le nitrate d'argent, desséché, puis calciné avec les précautions d'usage. Les poids de sulfate de baryte que nous avons obtenu sont les suivants :

1° Pour la Fosse-aux-Dames.	0.015
Correspondant à acide sulfurique	0.0052
2° Pour le Moulin-Vieux (amont).	0.017
Correspondant à acide sulfurique	0.0058

Digitized by Google

3° Pour le puits de la Courtille. 0.027
Correspondant à acide sulfurique. 0.0092
4° Pour le puits Dru 0.021
Correspondant à acide sulfurique 0.0072
5° Pour le puits Launay. 0.0251
Correspondant à acide sulfurique 0.00862
6° Pour le Moulin-Vieux (aval). 0.017
Correspondant à acide sulfurique 0.0058

Dosage du chlore.

1000^{cc} de chacun de nos échantillons ont été évaporés et ramenés à un volume de 250^{cc} nous avons acidulé avec l'acide azotique puis traité par le nitrate d'argent.

Le précipité s'est déposé complètement à l'abri de la lumière, nous avons filtré, desséché le chlorure, puis placé dans un creuset de platine, chauffé avec précaution. Il en a été de même pour les débris du filtre. Nous avons ainsi obtenu un certain poids de chlorure d'argent : soit donc :

1° Pour la Fosse-aux-Dames. 0.032
Correspondant à chlore. 0.0079
2° Pour le Moulin-Vieux (amont). 0.038
Correspondant à chlore. 0.0094
3° Pour le puits de la Courtille. 0.0395
Correspondant à chlore. 0.0098
4° Pour le puits Dru 0.0500
Correspondant à chlore. 0.0124
5° Pour le puits Launay. 0.0367
Correspondant à chlore. 0.0091
6° Pour le Moulin-Vieux (aval). 0.0372
Correspondant à chlore. 0.0092

Dosage des matières organiques.

Pour effectuer ce dosage, nous avons suivi la méthode de Monnier, c'est-à-dire la méthode par le permanganate de

Digitized by Google

potasse. Ce dernier étant en solution titrée par rapport à l'acide oxalique.

Comme les analyses ont été faites à deux époques différentes, nous avons deux titres pour cette solution. Pour les 4 premiers échantillons, 64^{cc} correspondaient à 10^{cc} d'une solution d'acide oxalique à 1/100. Pour les deux suivants, 69^{cc} équivalaient à la même quantité d'acide oxalique; donc, dans le premier cas, 1re sol. permanganate égalait $\frac{0,01}{64} = 0,00156$ matière organique rapportée à l'acide oxalique, dans le second : 1re sol. permanganate égalait $\frac{0,01}{69} = 0,00145$ matière organique rapportée au même acide.

Nous avons ensuite cherché la quantité de solution de permanganate nécessaire pour colorer d'une façon persistante 250^{cc} d'eau distillée additionnée de 1^{cc} d'acide sulfurique pur et portée à une température variant de 55° à 60°. Ceci fait, nous avons répété l'opération sur 250^{cc} de chacun de nos échantillons dans les mêmes conditions.

Déduction faite de la quantité nécessaire pour colorer l'eau distillée, nous avons obtenu les chiffres suivants :

1° Pour l'eau de la Fosse-aux-Dames . . . . . 0^{cc}3
2° Pour l'eau du Moulin-Vieux (amont). . . . . 1^{cc}2
3° Pour l'eau du puits de la Courtille. . . . . 0^{cc}2
4° Pour l'eau du puits Dru . . . . . 2^{cc}3
5° Pour l'eau du puits Launay. . . . . 0^{cc}15
6° Pour l'eau du Moulin-Vieux (aval). . . . . 0^{cc}4

Ce qui fait en matières organiques rapportées à l'acide oxalique et rapportant les essais à 1000^{cc} ou 1 litre.

1° Pour la Fosse-aux-Dames $4 \times 0^{cc}3 \times 0,00156 = 0,0019$.

2° Pour le Moulin-Vieux (amont) $4 \times 1^{cc}2 \times 0,00156 = 0,0075$.

3° Pour le puits de la Courtille $4 \times 0^{cc}2 \times 0,00156 = 0,0013$.

4° Pour le puits Dru $4 \times 1^{cc}7 \times 0,00156 = 0,0106$.

Digitized by Google

5° Pour le puits Launay $4 \times 0^{cc}15 \times 0{,}00145 = 0{,}0009$.

6° Pour le Moulin-Vieux (aval) $4 \times 0^{cc}4 \times 0{,}00145 = 0{,}0023$.

. . . . . .

Composition chimique des différents échantillons.

. . . . . .

Les données résultant des opérations dont le détail est rapporté ci-dessus nous permettent d'établir ainsi la composition générale des eaux analysées.

1° Eau de la source de la Fosse-aux-Dames ;

Oxygène	$3^{cc}2$
Silice	0.0100
Chaux	0.0675
Magnésie	0.0061
Chlore	0.0079
Acide sulfurique	0.0052
Matières organiques	0.0019
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1174
	0.2160

Total égal au résidu fixe à 110°.

2° Eau du Moulin-Vieux (amont).

Oxygène	$4^{cc}9$
Silice	0.0070
Chaux	0.0720
Magnésie	0.0070
Chlore	0.0094
Acide sulfurique	0.0058
Matières organiques	0.0075
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1613
	0.2700

Total égal au résidu fixe à 110°.

Digitized by Google

3° Eau du puits de la Courtille.

Oxygène	3cc76
Silice	0.0080
Chaux	0.0885
Magnésie	0.0070
Chlore	0.0098
Acide sulfurique	0.0092
Matières organiques	0.0013
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1762
	0.3000

Total égal au résidu fixe à 110°.

4° Eau du puits Dru.

Oxygène	3cc79
Silice	0.0120
Chaux	0.0921
Magnésie	0.0079
Chlore	0.0124
Acide sulfurique	0.0072
Matières organiques	0.0106
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1678
	0.3100

Total égal au résidu fixe à 110°.

5° Eau du puits Launay.

Oxygène	4cc58
Acide carbonique	4cc5
Silice	0.00744
Chaux	0.08220
Magnésie	0.00650
Chlore	0.00910
A reporter	0.10524

Digitized by Google

Report.	0.10524
Acide sulfurique	0.00862
Matières organiques	0.00090
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.16384
	0.27860

Total égal au résidu fixe à 110°.

6° Eau du Moulin-Vieux (en aval).

Oxygène	5cc73
Acide carbonique.	5cc5
Silice	0.0070
Chaux	0.0721
Magnésie	0.0070
Chlore	0.0092
Acide sulfurique	0.0058
Matières organiques	0.0023
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1662
	0.2696

Total égal au résidu fixe à 110° (1).

Conclusions.

Ces résultats nous amènent à faire deux observations que nous suggèrent au premier abord les chiffres que nous avons obtenus.

(1) M. Bérenger, ingénieur à Évreux, qui avait envoyé à l'administration un projet de dérivation des eaux d'Irreville pour l'alimentation d'Évreux a fait faire à Paris l'analyse de l'eau du puits des Carreaux. Il a bien voulu nous en communiquer les résultats qui sont les suivants :

Bi-carbonate de chaux.....	0.250
Id. de magnésie.....	0.070
Sulfate de chaux.....	0.050
Chloruré de sodium.....	0.028
	9.398

L'analyse est due à M. Hautefeuille chimiste, nous regrettons que celle-ci

Digitized by Google

1° La grande quantité de matières organiques que contiennent les eaux du puits Dru, la différence qui existe, à ce point de vue, entre ces eaux et les autres analysées proviennent des faits suivants.

Ce puits est placé au milieu d'un jardin. Il n'y existe aucun travail pour éviter l'arrivée des eaux qui coulent à la surface du sol. En outre, les fumiers sont entassés tout autour de l'orifice de ce puits, d'ailleurs dépourvu de margelle, de telle sorte que les eaux pluviales, soit qu'elles aient lavé la portion superficielle du sol, soit qu'elles aient traversé les monceaux de fumier, font arriver dans le puits des matières organiques dissoutes en assez grande quantité. . . . . .

2° La seconde observation à faire serait au sujet de la différence en oxygène dissous et en matières organiques entre les eaux du Moulin-Vieux prises en amont et en aval à 2 époques différentes, au mois de juillet, et au mois de novembre. Ces différences sont fort explicables.

En effet, il est de vérité que l'oxygène dissous dans l'eau s'y trouve en proportion inverse de la température.

Pour les matières organiques au contraire, celles-ci s'y trouvent en proportion d'autant plus forte que la température est plus élevée au point de vue de la potabilité :

1° Dans l'ouvrage d'Ossian Henry, auteur dont on ne peut récuser l'autorité, nous lisons : *Les eaux potables ne doivent*

n'ait pas également été faite au point de vue des matières organiques et de l'oxygène.

Nous avons également, lors des fouilles pour l'établissement du bassin de captation, fait les essais des eaux qu'on a trouvées en cet endroit.

Analyse du 15 février, de l'eau des fonilles pendant les travaux :

Titre hydrotimétrique	18° 25
Matières organiques.....	0.0055

Analyse du 4 mars, dans la portion de tranchée où les ouvriers n'étaient plus depuis le 2 :

Titre hydrotimétrique.....	18° 25
Matières organiques.....	9.0009

La quantité relativement grande de matières organiques trouvées dans la première analyse est due à la présence des ouvriers dans les tranchées.

Digitized by Google

pas contenir plus de 0,60 de matières salines ou terreuses et plus de 0,01 de matières organiques.

2° Dans Bolley, à l'article eaux potables, nous trouvons :

En se basant sur les résultats d'un grand nombre de recherches hydrotimétriques, Seeligmann propose de partager les eaux en trois classes : 1° eaux dont le titre hydrotimétrique ne dépasse pas 30°. Ces eaux sont d'un excellent usage pour la boisson et le blanchissage du linge ; elles cuisent bien les légumes et sont légères à l'estomac ; 2° eaux marquant de 30° à 60° hydrotimétriques. Sans être précisément insalubres, ces eaux sont moins favorables à la santé. Elles sont impropres au lavage du linge et à la cuisson des légumes et ne peuvent être employées pour beaucoup d'usages industriels ; 3° celles marquant de 60° à 150° et plus sont impropres à tout usage domestique et industriel.

3° Dans le dictionnaire de Littré et Robin, il est dit :

La plupart des eaux potables de bonne qualité, et en particulier les eaux des fleuves et des rivières, renferment généralement de 1 à 3 dix-millièmes de matières fixes.

Dans ces dernières, cette quantité peut doubler en été. Une eau peut contenir 5 dix-millièmes (1/2 gramme par litre) de matières fixes, et peut être considérée non seulement comme une eau potable de bonne qualité, mais encore comme convenable pour les principaux usages de la vie.

Cette proportion d'un demi-gramme de matières fixes par litre est celle qui est adoptée comme maximum. Ce n'est pas à dire pour cela que des eaux contenant une plus grande proportion de sels ne puissent constituer une boisson usuelle salubre. Il est certaines eaux qui peuvent être considérées à la fois comme médicinales et de table, telles que celles de Saint-Galmier, de Pougues, de Contrexeville, de Condillac, qui contiennent de 1 à 2 grammes de sels par litre, et dont on peut faire un usage journalier sans nul inconvénient.

Quand ces eaux sont agréables à boire, qu'elles ne contiennent aucune matière organique nuisible, que les sels qu'elles renferment sont principalement du bi-carbonate de

Digitized by Google

chaux, de magnésie, de fer, elles peuvent être considérées comme des eaux potables salubres. Les exigences de la cuisson des graines de la famille des légumineuses, du blanchiment du linge et d'autres usages industriels font préférer pour une distribution publique les eaux qui ne renferment que 2 à 3 décigrammes de matières fixes par litre.

Les sels de l'eau sont les mêmes que les sels minéraux de la plupart de nos aliments qui même les renferment en quantité bien plus grande. Ce sont la silice, les phosphates, les carbonates, les chlorures, les bromures, les iodures, les azotates, les sulfates à base de chaux, de magnésie, de fer, d'alumine et de soude. L'observation a prouvé que leur absence comme leur excès dans les limites indiquées plus haut n'étaient pas nuisibles. Ce fait se comprend lorsqu'on songe que l'eau est toujours prise en même temps, à peu de chose près, que des aliments solides ou liquides qui renferment, entre autres, les mêmes sels en quantité bien plus grande sous un même poids comme sous un même volume.

Des observations plus précises que par le passé ont prouvé aussi que le préjugé qui attribue à l'eau de certains pays, la carie des dents, n'était pas fondé. En résumé, la qualité dominante de l'eau considérée comme boisson est la fraîcheur, parcequ'ainsi elle est agréable, stimule l'appétit, et favorise la digestion, surtout associée au vin, etc. Ensuite, elle doit être transparente, bien plus, parce que étant trouble, elle paraît désagréable à boire, ou même prend un goût terreux, que parce qu'elle serait insalubre; sauf le cas de trouble causé par les détritus organiques vaseux.

Les eaux proviennent des sources, des puits artésiens, des rivières, des puits, des citernes, des étangs. Les meilleures sont les eaux de puits et de source qui ont une grande fixité de température, condition qui manque aux eaux des rivières; ces dernières varient d'ailleurs beaucoup dans leur composition annuelle, et peuvent être viciées par les industries rive-

Digitized by Google

raines ainsi que par le développement des conferves. Elles sont de plus, aussi souvent troubles que limpides.

4° L'*Annuaire des Eaux de France* donne des eaux potables les caractères suivants : « Une eau peut être considérée comme bonne et potable quand elle est fraîche, limpide, sans odeur; quand sa saveur est très faible, qu'elle n'est surtout ni désagréable, ni fade, ni salée, ni douceâtre; quand elle contient peu de matières étrangères; quand elle renferme suffisamment d'air en dissolution, quand elle dissout le savon sans former de grumeaux, et qu'elle cuit bien les légumes. »

1° *L'eau doit être limpide.* Toute eau bourbeuse, doit être, si on le peut, rejetée; elle contient en général des matières organiques empruntées au sol, que la filtration ne lui enlève pas;

2° *Incolore.* L'eau est en grande masse bleue ou bleu verdâtre. La couleur verte ou vert jaunâtre est due à des animaux microscopiques;

3° *Inodore.* Tout au moins au moment où on la puise à la source ou au fleuve. Longtemps conservées en vase fermé, la plupart des eaux prennent une légère odeur d'enfermé, due à la décomposition des matières organiques. Cette odeur ne doit rappeler ni l'acide sulfhydrique, ni surtout les produits de putréfaction des matières animales;

4° *Fraîche,* de 8° à 15°. Les eaux trop fraîches produisent des engorgements glandulaires.

5° *D'une saveur légère et agréable.* La saveur de l'eau potable est réelle; l'eau distillée, même aérée, est désagréable au goût. Le bi-carbonate de chaux, les sulfates et les chlorures alcalins ou alcalino-terreux, ainsi que les gaz, communiquent à l'eau sa saveur plus ou moins agréable;

6° *Aérée.* Elle doit contenir par litre de 25^{cc} à 50^{cc} de gaz formés de 8 à 10 0/0 d'acide carbonique, le reste étant un mélange d'oxygène et d'azote dans la proportion de 30 à 33 du premier et de 70 à 67 du second;

Digitized by Google

7° *Exempte le plus possible des matières organiques et surtout organisées.* Toute eau contient des matières organiques, mais on doit rechercher celles où ces matières ne sont pas sujettes à se putréfier ou à s'organiser. De l'eau conservée quelque temps dans un vase fermé doit être ensuite examinée, spécialement à l'odorat et au microscope. Les substances organiques, si elles ont pour origine les matières de déjection de l'homme ou des animaux, ou les matières putrides, comme cela a lieu le plus souvent pour les eaux de puits, ou des fleuves après leur passage dans les grandes villes, sont surtout dangereuses. On a constaté, à la suite de leur usage, non seulement les dégénérescences scrofuleuses ou cancéreuses, mais la généralisation des maladies endémiques;

8° *Elle doit contenir une petite quantité de matières salines en dissolution.* On en a donné plus haut les raisons. Dupasquier a le premier formulé cette opinion ; le congrès d'hygiène de Bruxelles de 1852, la commission des eaux de Paris (1862), enfin celle des eaux de Londres (1867) s'entendent parfaitement à ce sujet. Nous fondant sur l'analyse des eaux réputées bonnes à boires en Europe, nous pouvons dire que toute eau doit contenir de 0^{gr}13 à 0^{gr}50 de matières minérales par litre; formées de 0^{gr}04 à 0^{gr}17 de carbonate de chaux, de 0^{gr}004 à 0^{gr}015 de chlorures alcalins ou alcalino-terreux, spécialement de sodium, de 0^{gr}003 à 0^{gr}027 de sulfate, de 0^{gr}012 à 0^{gr}50 de silices ou de silicates, d'un peu d'alumine, de peroxyde de fer et de fluor.

Toutes les fois que les eaux contiennent de plus grandes proportions de ces substances, elles sont dites *lourdes, crues*, si les sulfates et les carbonates dominent; *salées*, si ce sont les chlorures; *minérales*, si ce sont tous les matériaux minéraux ensemble qui sont en excès; *séléniteuses*, si c'est le sulfate de chaux ou de magnésie. (Wurtz, *Dictionnaire de chimie.*)

De ces observations, il résulte :

1° Que les eaux d'Irreville, tout en se trouvant dans la limite hydrotimétrique, ne sauraient être prises pour l'alimentation

Digitized by Google

de la ville, à cause de la grande différence que l'on peut constater à cet égard, entre ces eaux et celles d'Evreux;

2° Que les eaux de la rivière, bien que la seconde analyse ait donné de bons résultats, ne sauraient non plus être distribuées, à cause de leur variabilité, et de la possibilité d'y rencontrer des matières organiques, au delà des limites fixées par les auteurs que nous avons cités;

3° Que les eaux de la Fosse-aux-Dames, du puits de la Courtille, ou de la propriété Launay, remplissent toutes les conditions désirables.

Que si, d'un côté, l'eau de la Fosse-aux-Dames renferme moins de matières salines terreuses, elle renferme un peu plus de matières organiques. De telle sorte qu'indifféremment ces eaux peuvent être employées pour tous les besoins de la vie domestique, cuisson des aliments, boisson, lavage du linge; pour tous les besoins industriels, teintureries, machines à vapeur, etc., etc.

Si nous considérons que l'eau des puits précités (1) provient de la nappe souterraine dont il a été question au commencement de ce travail, que le débit de cette nappe est considérable; que d'autre part la source de la Fosse-aux-Dames est située à 12 kilomètres d'Evreux, que son altitude insuffisante n'amènerait l'eau qu'à la cote 80 environ, nous estimons que le doute n'est pas possible, et que c'est dans les graviers anciens de la vallée, où se rencontre la couche aqueuse souterraine, que nous devons aller chercher l'eau qui nous est nécessaire; qu'à l'aide de machines élévatoires nous devons alimenter un ou des bassins placés sur un ou plusieurs points culminants environnant la ville, pour de là la distribuer à tous les habitants. Ce faisant, nous aurons un service qui, à notre avis, se trouvera à l'abri de toute critique.

(1) Nous passons sous silence le puits Dru dont l'eau, contaminée par le voisinage de fumiers, ne saurait être prise comme terme de comparaison.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA FORÊT DE LYONS

PAR M. LOUIS PASSY

DÉPUTÉ DE L'EURE, PRÉSIDENT DE LA SECTION DES ANDELYS

—

Le pays de Lyons est une contrée naturelle, qui est limitée au sud, par le Vexin normand; au nord, par le pays de Brai; à l'est, par le pays de Telle, et à l'ouest, par le Roumois.

Le pays de Lyons a toujours été une vaste forêt. C'est là son origine et son caractère; mais il comprenait, avec la forêt de Lyons, d'autres parties de forêt, des terres arables sur les hauteurs, et des prairies dans les vallées. Le pays de Lyons s'étendait, au moyen âge, de l'Andelle à l'Epte, et occupait toute la partie septentrionale du Vexin normand. La forêt touchait à Étrépagny, et près de Gisors, au territoire boisé des sept villes de Bleu.

En 1519, un vaste incendie dévora le buisson de Bleu, qui était à vrai dire une suite de la forêt de Lyons. La vraie forêt de Lyons s'étendait jusqu'à Martagny, mais Mainneville et Longchamps, vers l'est, se trouvaient, aussi bien que le Tronquay et Rosay, Beauvoir et Elbeuf, à l'ouest, dans le pays de Lyons. Les anciens actes mentionnent fréquemment le nom de ces localités et de beaucoup d'autres, avec cette désignation : *En Lyons*, c'est-à-dire dans le pays de Lyons.

L'origine du mot Lyons est certaine. Dans les intervalles des parties boisées, dans les enclaves, dans les contours, dans les clairières de la grande forêt, s'étaient élevés une grande quantité de hameaux. Dans ces hameaux vivaient

Digitized by Google

des hommes, des bûcherons, de petits laboureurs. Le pays, la forêt de Lyons étaient le pays, la forêt de *Li hons*, de ces hommes, de ces hameaux.

On pourrait peut-être soutenir avec plus de raison encore que la forêt tirait son nom de la ville de Lyons, et que la ville de Lyons tirait elle-même son nom de ces hommes, *Li hons*, qui, bien avant la conquête normande, en occupaient l'emplacement.

La forêt de Lyons a une très curieuse histoire, et pendant des siècles elle a servi de théâtre aux exploits cynégétiques des rois de France. Placée sur la grande route de Paris à Rouen, elle était appelée à tenter l'ardeur des grands chasseurs du moyen âge ; mais l'heure n'est pas venue de raconter cette histoire : ce n'est pas de son passé qu'il s'agit aujourd'hui, c'est de son présent, et nous demandons excuse au lecteur de lui offrir une rapide notice à la place d'un intéressant récit.

I

La forêt de Lyons est située dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Dans l'Eure, elle s'étend sur l'arrondissement des Andelys (cantons de Lyons, Etrépagny et Fleury-sur-Andelle) ; dans la Seine-Inférieure, sur l'arrondissement de Neufchâtel (cantons d'Argueil et de Gournay).

Quand on jette les yeux sur la carte de la forêt de Lyons, on est étonné de voir les cantons de la forêt s'avancer de tous côtés, par des lignes tourmentées, à travers des plaines et des vallons, se tenant à peine les uns aux autres, se groupant trois ou quatre, comme par hasard, et repartant dans des sens différents, pour aller plus loin former d'autres groupes. Prise dans son ensemble et vue de haut, la forêt semble alors se diviser en cinq parties.

La première partie s'étend au sud de Lyons, entre la vallée

Digitized by Google

de la Lieure, le val du Fouille-Broc et les plaines cultivées de Morgny, Lilly, Fleury et Beauficel; nous y placerons les cantons de Lyons et Gaffé, la Justice, le Roule, le Gouffre, le Coisel, le Hêtre-à-Dieu, le Clos-Saint-Antoine et les Fosses-Gloriettes, la Lande et l'Homme-Mort, les Amfrevilles, les Bordins, la Mare-Ricouard, les Marais-de-Lilly, la Mare-à-la-Chanvre, la Mare-aux-Bourres.

Entre la Lieure et l'Andelle, au nord de Lyons, plaçons un second massif. Partons de Lorleau, c'est-à-dire de la source de la Lieure, en suivant la droite de ce petit cours d'eau. Commençons par le canton des Trous-Museaux, qui rejoint le Val-Bagnard, les Ruisseaux, la Pierre-Fortelle, la Côte-Quinette et l'Essart-Mador; si nous nous dirigeons vers la vallée de l'Andelle et que nous remontions son cours, nous découvrons le Val-Amelot, le Puits-de-l'Essart, la Fontaine-Buland, le Mont-du-Frêne, le Colmont, Sainte-Honorine, le Croc-au-Boucher, les Hogues, le Four-Garnier, les Pierres-Cassées, la Marlière-au-Roi.

Le troisième massif s'étend à la fois dans l'Eure et la Seine-Inférieure. Il est enveloppé de toutes parts par des petites plaines et flanqué d'un côté par la Feuillie, de l'autre par la Haye-en-Lyons, et au nord par Nolleval et Montagny. Dans ce massif se trouvent le Four-à-Cendre, la Mare-à-la-Biche, la Mare-Noire, les Callouettes, les Hautes-Avesnes, le Landel, les Ventes-Légères, la Vallée-Broc, les Quatre-Mares, la Mare-David, les Ecouflières, la Vente-au-Genêt, la Mare-Enragée.

Le quatrième massif est placé dans la Seine-Inférieure, entre la Feuillie et Beauvoir-en-Lyons, et renferme les cantons du Catelier, le Mont-Verdun, les Routieux, les Coteaux, le Val-aux-Dames, le Mont-Robert.

Le cinquième sépare l'Eure et la Seine-Inférieure et se trouve encadré entre les plateaux de Fleury-la-Forêt, Bézu-la-Forêt et Martagny (Eure), d'un côté, et de l'autre les plaines de Bézancourt, Mont-Roti et Neuf-Marché (Seine-Inférieure). Les Cornets-Frémont, le Grand-Val, la Fontaine-du-

Digitized by Google

Houx, le Robinet-Cuit, le Val-Erable, le Gros-Bouleau composent le cinquième massif.

L'étendue de la forêt est de 10,616 hect. 11 ares, dont 6,043 hect. 31 sur l'Eure et 4,572 hect. 80 sur la Seine-Inférieure. Elle est partagée en une foule de cantons, sur une surface de 19 lieues carrées (76 kilomètres). Si la forêt de Lyons présentait la forme d'un carré régulier, son périmètre aurait à peine une largeur de 41 kilomètres, et ce périmètre atteint le développement énorme de 326,800 mètres.

On n'y compte que neuf enclaves complètement entourées de bois. Ces enclaves sont : au canton de Lyons et Gaffé, le clos Blandou; au canton de Colmont, la ferme de Colmont; au canton de Ste-Honorine, la côte au Blanc; au canton des Hogues, le clos Ardenne; au canton de la Mare-à-la-Biche, deux enclaves : les Arpents; au canton des Callouettes, le clos de la Chèvre-d'Or; au canton des Ventes-Légères, le clos Caboche; aux cantons du Val-Erable et du Robinet-Cuit, l'enclave de la Haye. Outre ces parcelles totalement entourées par la forêt, beaucoup de propriétés forment enclave dans le sens de l'article 682 du Code civil. On a donc été obligé de leur fournir des chemins.

Les limites ont été fixées par une délimitation générale effectuée en 1838 et homologuée par une ordonnance du 28 octobre 1840. Elles sont assises sur le terrain par un bornage qui a eu lieu en 1848. Ces deux opérations, parfaitement régulières, ne permettent pas qu'aucune question de propriété puisse être désormais soulevée.

La forêt occupe l'extrémité nord d'un plateau qui se termine à l'est par la vallée de l'Epte et au nord et à l'ouest par la vallée de l'Andelle. Le sol est d'ailleurs accidenté et coupé en tous sens de vallons plus ou moins profonds. Au fond de l'un d'eux coule la *Lieure*, petit affluent de l'Andelle, sur les bords duquel est bâtie la ville de Lyons, presque au centre de la forêt. Le *Fouille-Broc*, petit affluent de la Lieure, prend également sa source en forêt, au canton des Fosses-Gloriettes,

Digitized by Google

qu'il traverse sur une longueur de 400 mètres environ, passe à Mortemer et se réunit à la Lieure, près de Ménesqueville. Un autre petit cours d'eau, la *Levrière*, prend sa source à l'extrémité de la forêt, au canton de la Fontaine-du-Houx, commune de Bezu-la-Forêt, et se réunit à l'Epte, près de Neaufles-Saint-Martin. La Lieure commence à Lorleau, traverse Lyons-la-Forêt et Rosay, et se jette dans l'Andelle, à Charleval, après un parcours de 12 kilomètres.

Un tiers environ de la superficie boisée est située sur des versants, le surplus est en terrain horizontal. L'altitude va en augmentant du sud au nord. Elle est en moyenne d'environ 150 mètres; mais, au fond des vallées, elle descend jusqu'à 45 mètres, à l'extrémité sud-ouest du canton du Val-Amelot, vers Charleval, et atteint 240 mètres à l'extrémité nord du canton du Mont-Robert sur Beauvoir-en-Lyons.

Le sol appartient aux formations géologiques des époques secondaire et tertiaire. Les terrains de la première de ces deux époques ne se montrent qu'au fond des vallées. Ils dépendent des couches supérieures de l'étage crétacé et sont formés d'assises presque horizontales de craie blanche entrecoupées de couches nombreuses de silex pyromaques. Les terrains tertiaires, beaucoup moins réguliers et qui composent les principaux gisements sur lesquels est située la forêt, renferment des éléments minéralogiques très divers : silex, sables quartzeux, graviers, grès, marnes sableuses et sèches, argiles plastiques et mélangées de minerais de fer, etc. Les dépôts d'argile plastique de la forêt de Lyons sont placés dans des dépressions de terrain à silex accompagnés de sables, de grès et de cailloux roulés et arrondis. Tel est le gisement qui existe entre Lyons et Lisors. Le dépôt des Hogues est remarquable par la masse de sables ocracés et la présence de beaucoup de poudingues et de masses de grès volumineuses. Sur toute la superficie du canton de Lyons, les grès sont nombreux et les silex sont très-abondants. Les minerais, vers Mont-Roti, sont

Digitized by Google

mélangés de morceaux de quartz aux couleurs vives et variées. Sur plusieurs points, on exploite les sables, l'argile et les grés, et presque partout on utilise les rognures de silex pour la construction et l'entretien des routes.

La terre végétale formée, dans des proportions extrêmement variables, des débris de ces divers éléments, présente, sur des points très rapprochés, des différences considérables. Ici, elle atteint jusqu'à 4 mètres d'épaisseur; là, elle se réduit à une couche superficielle mesurant à peine 20 centimètres. Les conditions d'humidité et de sécheresse varient suivant la disposition et la composition du sol. Les parties marécageuses n'existent que sur de faibles étendues (3 hect. environ au Gouffre, 1 hect. au Hêtre-à-Dieu,) et encore ont-elles à peu près complètement disparu par suite des travaux d'assainissement qui ont été effectués depuis une quinzaine d'années; mais les mares ne sont point rares et ont servi à former le nom de beaucoup de parcelles : on connaît les lieux dits la Mare-Ricouard, la Mare-à-la-Chanvre, les Marais-de-Lilly, la Mare-Noire, la Mare-David, la Mare-Enragée, etc. L'une d'elles a donné son nom à la célèbre abbaye de Mortemer (*Mortuum mare*), dont on voit encore les ruines pittoresques. Ces mares paraissent, pour la plupart, avoir été creusées de main d'homme, le plus souvent près d'antiques habitations dont on retrouve les traces.

On peut assimiler un cinquième de la forêt aux terres arables voisines de première classe, un cinquième aux terres de seconde classe, deux cinquièmes aux terres de troisième classe, un cinquième aux terres de quatrième classe.

Le climat est doux, tempéré, mais humide, surtout dans les endroits de la forêt, où l'évaporation des eaux pluviales s'opère presque constamment. Les froids rigoureux, aussi bien que les chaleurs intenses, sont rares, et la forêt, dans ses alentours, contribue à rendre moins grands et moins sensibles ces deux excès de température. La neige est peu fréquente, généralement peu abondante, ne reste pas long-

Digitized by Google

temps sur terre et ne cause que très rarement de dommage aux arbres. Les vents ne sont pas non plus, en général, très violents, et le nombre des arbres renversés est annuellement peu considérable. Cependant, exceptionnellement, en 1859 et en 1868, un assez grand nombre d'arbres a été renversé aux cantons du Gaffé et du Castelier, et l'ouragan du 12 mars 1876 a causé des dégâts sur presque tous les points de la forêt, principalement dans les parties en cours d'ensemencement ou en cours de régénération. L'état du sol, détrempé par les pluies abondantes qui avaient précédé cet ouragan, a favorisé ses effets. Quelques parties de perchis ayant de soixante à quatre-vingts ans, et très exposées au vent, qui soufflait du sud-ouest, ont été fortement atteintes. Le nombre total des arbres tombés le 12 mars 1876 est de 31,700 et leur volume de 44,270 mètres cubes représentant une valeur de 520,660 fr.

Personne ne s'est occupé spécialement de la forêt de Lyons au point de vue botanique et n'a relevé les noms des plantes qui y croissent spontanément. Les fougères et les mousses offrent toutefois une belle récompense à de faciles recherches. Mon père, M. Antoine Passy, qui avait exploré la forêt plusieurs fois dans le but de déterminer la constitution géologique du sol, avait recueilli un grand nombre de notes qui ont été communiquées à M. Chesnon. Ce dernier les utilisa dans son *Catalogue des plantes qui croissent spontanément dans le département de l'Eure*, publié en 1840, par la Société d'agriculture de l'Eure ; mais il commet la faute de ne pas indiquer toujours très exactement les localités auxquelles appartiennent les diverses plantes qu'il cite. La botanique de la forêt de Lyons pourrait fournir le sujet d'une intéressante étude.

Une grande forêt est un monde tout entier, que l'homme peut féconder ou détruire, mais dont il est obligé de reconnaître et d'admirer l'organisation providentielle. La vie animale s'y développe en parfait accord avec la vie végétale, et

Digitized by Google

la grande forêt, dans ses transformations séculaires, perpétue l'harmonie des essences et des races.

La forêt de Lyons a toujours été une forêt de chasse, et la véritable bête de chasse est le cerf. « Le cerf, dit M. Clavé dans ses belles *Etudes sur l'économie forestière*, se plaît dans les hautes futaies de chênes et de hêtres, entrecoupées de prairies, de ravins et de ruisseaux; mais il ne se rencontre plus guère en France que dans quelques grandes forêts du nord et du centre, comme celle de Lyons, d'Orléans, de Villers-Cotterets, etc., etc... »

Il semble que la forêt de Lyons ait toujours été pour le cerf un passage plutôt qu'une résidence. Les grands animaux des forêts de l'Oise se rendent par les grands massifs boisés de Telle et de Lyons dans les forêts de la Seine-Inférieure, et réciproquement. La forêt de Lyons se compose de bois pour ainsi dire juxtaposés, et ne forme pas une masse unie et profonde dans laquelle les grands animaux trouvent une retraite assurée et une tranquillité absolue. On les rencontre le plus souvent dans les cantons de Mortemer, de la Mare-aux-Bourres, de Sainte-Honorine, de la Mare-du-Fresne.

Au XVI[e] siècle, Charles IX dit expressément, dans son livre de *la Chasse royale*, qu'il fut obligé de repeupler la forêt de Lyons et qu'il fit établir des parcs à biches. M. le comte Le Couteulx de Canteleu, à l'expérience et à l'obligeance duquel on ne s'adresse jamais en vain, pense, d'après la configuration des terrains, qu'un des parcs de Charles IX se trouvait à Saint-Crespin, dans les Ventes-Légères. Il ne paraît pas que les rois de France aient chassé au dix-septième et au dix-huitième siècle dans la forêt de Lyons. Pendant la Révolution, le gibier fut détruit. En 1828, le livre des chasses du roi constate que la forêt de Lyons ne possédait que deux cerfs, quatre biches et dix chevreuils. En 1838, les cerfs et biches disparurent. Aujourd'hui, on en compte environ cinquante ou soixante.

Digitized by Google

Ce que nous avons dit des cerfs est vrai des sangliers. La forêt de Lyons est pour eux un chemin de passage. On a remarqué que deux fois, depuis le commencement du siècle, et notamment en 1830 et en 1865, la France avait été envahie par les sangliers d'Allemagne qui, privés de nourriture dans la forêt Noire, et profitant des basses eaux du Rhin, se sont jetés dans les Ardennes et, de proche en proche, en suivant les forêts du nord de la France, ont pénétré jusqu'en Bretagne. Ces invasions ont renouvelé les troupes de ces animaux sauvages qui, malgré leurs mœurs nomades, séjournent volontiers dans la forêt de Lyons.

Rien à dire du chevreuil, qui n'a jamais quitté la forêt.

Le loup a disparu. Les renards foisonnent. Le chat sauvage, le blaireau, la fouine, le putois ne sont pas rares. On a tué récemment de fort belles martres.

Le lièvre est assez commun pour fournir au plaisir des chasseurs. Quelques lapins çà et là sur les bordures et jadis autour des habitations des sabotiers, qui probablement cherchaient à les entretenir pour en profiter. Pas de faisans, pas de gibier à plumes.

La forêt de Lyons fournissait jadis les autours de la vénerie royale. Elle en possédait encore cette année une vingtaine de nids. Les autours de la forêt de Lyons sont célèbres. De nos jours, on les expédie en Angleterre, où ils vont faire l'admiration des riches amateurs de l'ancienne fauconnerie. Les buses et les éperviers ne font pas défaut. Les autres oiseaux, comme dans toutes les grandes forêts.

II

Examinons maintenant la forêt de Lyons au point de vue de son administration, de ses produits et de son aménagement.

La forêt dépendait, avant la Révolution de 1789, de la

Digitized by Google

grande maîtrise de Rouen et de la maîtrise particulière de Lyons. Aujourd'hui, elle est placée dans le ressort de la deuxième conservation forestière, forme presque toute l'inspection de Lyons-la-Forêt, et se partage en cantonnements de Lyons-la-Forêt et de la Feuillie.

La forêt de Lyons est composée de bois feuillus.

L'essence principale est le hêtre, qui croît avec vigueur et sans dépérissement, jusqu'à deux cents ans et au delà. Néanmoins, c'est vers cent cinquante ans que cet arbre prend en moyenne son plus grand accroissement. Dès cinquante-cinq ou soixante ans, il est fertile, et quand la saison est favorable, ce qui arrive tous les quatre ou cinq ans, il donne une *faînée* abondante. Les hêtres atteignent dans la forêt de Lyons les plus fortes dimensions, jusqu'à 3 à 4 mètres de tour et 30 à 35 mètres de hauteur.

Le charme, dans plusieurs parties, forme à lui seul le peuplement, et produit surtout entre quarante et quarante-cinq ans.

Le chêne n'occupe que le troisième rang. Cette essence, à tous les points de vue si précieuse, était autrefois plus nombreuse et paraît avoir couvert d'arbres magnifiques des cantons aujourd'hui en assez mauvais état. La rareté des chênes paraît tenir au fait de l'homme bien plus qu'à des influences naturelles. Dans quelques cantons seulement la végétation et le peuplement sont médiocres. Le chêne donne de bonnes semences de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans ; mais on ne compte sur une *glandée* un peu abondante que tous les six ou huit ans. Les glandées ont été très rares depuis une certaine période.

Après ces trois essences principales, le hêtre, le charme et le chêne, viennent les bois blancs et le frêne. On peut citer encore l'érable et le bouleau. Dans le sous-bois, parmi les arbustes, on remarque le houx, la bourdaine et la bruyère, ces deux dernières en faible quantité.

La proportion générale des différentes essences entre elles est, à peu près, la suivante :

Digitized by Google

Hêtre	55 0/0
Chêne	12 —
Charme	30 —
Frêne, bois blancs, de	3 —

Mais cette proportion est très variable d'un canton à l'autre, et même d'une partie de canton à l'autre.

Ces essences, répandues en proportions variables, forment des peuplements, en général, vigoureux et bien venants. Mais une condition essentielle, pour assurer une bonne végétation, est de maintenir le massif assez serré pour couvrir complètement le sol. Quand celui-ci vient à être exposé au souffle des vents et aux ardeurs du soleil, le lit de feuilles mortes se disperse, la terre se dessèche, les herbes parasites l'envahissent, et bientôt la couche végétale est réduite à des éléments minéralogiques, sans aucun principe fertilisant. Ces phénomènes rendent nécessaire l'adoption d'un mode d'exploitation où les coupes n'ont lieu qu'à de longs intervalles et contraignent le forestier à maintenir dans les massifs une forte proportion d'essences à couvert épais.

Sous l'empire de l'ordonnance de 1669 qui, joignant à des dispositions judiciaires et administratives un certain nombre de règles de culture, fut, jusqu'au Code forestier, la base obligatoire de tout système d'exploitation dans les bois de l'Etat, les coupes de la forêt de Lyons furent pratiquées suivant la méthode connue sous le nom de *tire et aire*. Elle consistait à exploiter les bois par contenances annuelles égales, de proche en proche, en laissant seulement quelques rares réserves et sans toucher d'aucune façon aux peuplements dans l'intervalle de deux exploitations. Ce mode de culture, qui laissait à la nature seule le soin d'assurer la régénération et la bonne venue des massifs, ne paraît pas avoir donné des résultats satisfaisants. Les abus s'y joignant, la forêt était arrivée, à la fin du siècle dernier, au plus

Digitized by Google

déplorable état. Voici ce qu'en dit un auteur (1) qui paraît l'avoir visitée en 1795, ainsi que sa voisine, la forêt de Bray :

« Ces forêts sont, en général, fort dégarnies. Les espèces « d'arbres qui s'y rencontrent le plus sont le hêtre, le chêne, « l'orme et quelques autres de moyenne grandeur, tels que « l'ypréau, le charme, le tilleul ; mais la plus utile, celle du « chêne, qui réunit tant d'avantages utiles à tant de beautés « d'agrément, appauvrie par de longs abus, n'y figure pas « sous les rapports qui nous rendent sa possession si pré- « cieuse. La forêt de Lyons est presque toute dévastée ; en « plusieurs endroits, elle n'offre plus guère que des bouquets « d'arbres : les bois du plus beau jet en ayant été abattus « avant l'époque prescrite par les lois et convertis à diffé- « rents usages... Jusques à quand l'industrie des campagnes, « nulle au sentiment d'améliorer ce que la nature nous offre « de véritables richesses dans ses présents magnifiques, res- « tera-t-elle inerte et oisive ? Jusques à quand verra-t-elle « sans effroi la dépopulation qui dévaste nos forêts, y porter « aveuglément la cognée, sans s'occuper si des mains régé- « nératrices y réparent ce que le besoin et l'abus enlèvent « furtivement au règne végétal ?... »

Cependant, dès 1784, les officiers des maîtrises s'étaient préoccupés de cet état de choses et avaient cherché un nouveau mode d'exploitation. En exécution des arrêts du conseil du roi des 13 novembre 1784 et 17 août 1785, ainsi que de l'ordonnance du grand-maître des eaux et forêts au département de Rouen, rendue à la suite de la visite générale de la forêt, en date du 11 septembre 1786, un aménagement avait été fait par les arpenteurs Delavigne et Lefebvre, et rendu exécutoire pour l'ordinaire 1786.

La forêt devait être divisée en six parties, savoir :

(1) Noël. *Essai sur le Département de la Seine-Inférieure*. Rouen, 1795, pages 31, 32.

Digitized by Google

La première, contenant 5,206 hect. 67 ares, exploitée à quatre-vingt-dix ans, destinée à produire des bois de construction et d'industrie ;

La deuxième, 3,103 hect. 85 ares, exploitée à soixante ans et destinée à fournir le chauffage nécessaire pour la ville de Rouen ;

Les troisième et quatrième, contenant chacune 612 hect. 84 ares, exploitées à soixante ans et affectées au service des verreries du Landel et des Routieux ;

Les cinquième et sixième, contenant chacune 478 hect. 59 ares, exploitées à quarante-cinq ans et affectées au service des verreries de la Haye et de Neufmarché.

Cet aménagement était, dans le détail de ses prescriptions, fort compliqué pour l'époque. Les cantons étaient, suivant les âges, divisés en parcelles qui devaient être tour à tour exploitées à des intervalles plus ou moins éloignés, et il eût fallu beaucoup de soins et d'ordre pour appliquer cet aménagement avec quelque succès.

On ne sait, d'ailleurs, à quels résultats il eût conduit, car il resta, ou à peu près, lettre-morte. Loin de pouvoir réaliser quelque amélioration, les officiers des maîtrises, dépouillés de tout pouvoir, annihilés et bientôt supprimés par la Révolution (lois des 6, 7, 11 septembre 1790, 15-29 septembre 1791), ne purent qu'assister impuissants aux abus de tous genres qui signalèrent cette époque si désastreuse pour les bois. L'ordre se rétablissait à peine que les besoins du Trésor et la pénurie des pièces de charpente pour les constructions navales rendirent nécessaires des coupes extraordinaires. On fit, dans la forêt, vers 1800, des exploitations de 30 et de 60 hectares, qui achevèrent d'y jeter le désordre et, depuis ce moment, l'étendue des coupes annuelles subit de fréquentes variations.

En 1822, sous l'influence des idées nouvelles apportées d'Allemagne, où la sylviculture avait atteint un haut degré de développement, on commença à modifier l'ancien sys-

Digitized by Google

tème du *tire et aire*, suivant lequel toutes les exploitations avaient été jusqu'alors pratiquées. L'étendue des coupes proprement dites fut réduite et, chaque année, on revint dans les peuplements précédemment exploités pour y enlever, sans toutefois interrompre le massif, une partie des bois blancs et des essences inférieures : ce qui facilitait d'autant le développement des bonnes essences et notamment du chêne. Ces opérations connues sous le nom de *nettoiements* et *éclaircies* donnèrent d'excellents résultats et on leur doit une partie des plus beaux cantons que renferme aujourd'hui la forêt. Les agents forestiers ne tardèrent pas, d'ailleurs, à être frappés de leur réussite : peu de temps après la promulgation du Code forestier, ils provoquèrent, conformément aux dispositions de l'article 15 de la nouvelle loi, une ordonnance royale qui leur permît de suspendre complètement les coupes à *tire et à aire* et de généraliser les éclaircies. Ils durent toutefois compenser le système des éclaircies par des extractions de vieux arbres, de telle façon que la forêt continuât à donner au Trésor le produit qu'elle semblait comporter.

Cette ordonnance, rendue le 16 novembre 1831, est ainsi conçue : « Il sera fait à l'état d'assiette des coupes destinées à être exploitées dans la forêt de Lyons, pour l'ordinaire 1832 et les suivants, et jusqu'à ce que l'ordre le plus convenable ait été établi dans cette forêt, tous les changements qui auront été jugés nécessaires, mais sous la condition de remplacer les coupes, qui seront suspendues d'après ces changements, par d'autres coupes d'arbres d'un produit équivalent à prendre parmi les vieilles réserves des ventes usées de dix à vingt-cinq ans ou par des éclaircies successives de hêtre et de bois blanc. » Pour assurer l'exécution régulière de ces dispositions, on fixa à 237 hectares la surface sur laquelle devaient porter chaque année les éclaircies et à 4,500 le nombre des vieux arbres à abattre par exercice. Ce dernier chiffre ne suffisait pas, d'ailleurs, à garantir un revenu cons-

Digitized by Google

tant, puisque le volume et le prix des arbres variaient suivant les dimensions; aussi fut-il changé, par décision du 12 avril 1851, en celui de 10,000 stères.

Comme les peuplements étaient irréguliers et offraient, sans aucun ordre, suivant le hasard des exploitations antérieures, ici de jeunes recrues, là des bois d'un âge avancé, on fut obligé d'asseoir les coupes prescrites par l'ordonnance de 1831 sur les points où il était nécessaire de les asseoir, sans qu'il fût possible de les faire suivre de proche en proche, ni de repasser sur les mêmes cantons à intervalles périodiques. Dans certaines localités, on dut même multiplier les extractions de vieux arbres qui étaient arrivés au terme de leur longévité, livrer le massif en entier à la cognée et lui substituer un peuplement nouveau. Le bois grandissant tous les jours, on fut bientôt conduit à faire de véritables coupes de régénération. C'était là une dérogation forcée sinon au texte du moins à l'esprit de l'ordonnance de 1831; mais après vingt ans de soins intelligents, les peuplements s'étaient peu à peu régularisés et on pouvait songer à tracer un plan définitif pour l'exploitation de la forêt.

Pendant ces vingt années d'études sur le terrain (1831-1851), bien des expériences et de tout genre avaient été faites, et ces expériences avaient conduit à cette conclusion que la forêt de Lyons était en souffrance par le mauvais système d'exploitation et nullement par la mauvaise qualité de son sol. On reconnut que la forêt avait été la victime d'exploitations répétées, arbitraires, la victime de véritables violences forestières. Dans les endroits où le couvert avait été maintenu pendant de longues années, on voyait, en 1850, s'élever de magnifiques perchis, et pourtant ils sortaient des silex du canton des Pierres-Cassées, ou de la faible couche de terre végétale que possède l'Essart-Mador. Au Grand-Val ou aux Routieux, dont le sol est d'une argile de bonne qualité, apparaissaient de maigres gaulis. Si le chêne lui-même faisait mauvaise figure dans les peuplements où il dominait,

Digitized by Google

et s'il laissait mettre en doute le rôle que les traditions lui assignaient dans les produits de la forêt de Lyons, de magnifiques exemplaires jetés dans des massifs mélangés, des plantations parfaitement réussies, prouvaient qu'il était capable de donner à l'État ces bois de construction qui sont les aliments nécessaires des services publics. Et d'ailleurs, comment oublier que les procès-verbaux de martelage établissent que, dans la forêt de Lyons, on avait, au commencement du siècle, coupé des cantons tout entiers pour satisfaire aux besoins urgents du service de la marine ?

C'est à cette période d'études, d'efforts, de recherches et d'essais, que lors du premier concours d'agriculture tenu à Lyons-la-Forêt, le 14 septembre 1845, M. Antoine Passy, député des Andelys, rendait la plus éclatante justice.

« Je signalerai, disait-il, un progrès remarquable, mais « récent, dans la bonne direction imprimée aux exploitations « forestières. Toutes les productions se tiennent ; c'est aussi « une culture que l'ensemencement et l'aménagement des « bois. On a trop longtemps laissé les arbres pousser à leur « guise, sans les soigner, sans les diriger. La bonne entente « dans les travaux relatifs à leur croissance est une partie « importante de la science agronomique... Les effets de « cette nouvelle et intelligente direction se font voir autour « de nous. La production des bois augmente en quantité et « en qualité : c'est donc un véritable progrès ; car toute « production améliorée vient ajouter à la richesse publique, « et de tels travaux prennent place parmi les services rendus « au pays. »

Les principes se trouvaient donc posés par les observations de la pratique forestière et les témoignages de l'histoire : il fallait rompre avec les exploitations fréquentes, assurer la régénération naturelle et soumettre la forêt au système de la futaie.

Toutes les études étaient faites, tout était prêt quand l'administration entreprit, en 1852, l'étude d'un nouvel aména-

Digitized by Google

gement. Ce travail, retardé par diverses circonstances administratives, ne put être terminé qu'en 1862. Il a été sanctionné par un décret du 24 décembre de ladite année et sert de base aujourd'hui à l'exploitation de la forêt de Lyons.

On sait que l'*aménagement* est une opération qui consiste à régler, pour une ou plusieurs révolutions, le mode de culture et d'exploitation, l'ordre et la marche des coupes d'une forêt, de façon que cette forêt fournisse un revenu annuel aussi soutenu et aussi avantageux que possible.

On appelle *série d'aménagement* une portion assez considérable de forêt destinée à fournir, pendant toute une révolution, une série de coupes successives et annuelles. Chaque série est considérée comme une forêt à part. La forêt de Lyons est divisée en 15 séries.

La *révolution* est le nombre d'années fixé pour l'exploitation totale d'une forêt. Pour la forêt de Lyons, elle est de cent cinquante ans.

La révolution se divise en plusieurs parties égales qu'on appelle *périodes*, dont la durée est, en général, de vingt à trente ans. Pour 13 séries de la forêt de Lyons, la révolution est divisée en six périodes de vingt-cinq ans chacune; pour deux, la treizième et la quinzième, elle est divisée en cinq périodes de trente ans, subdivisées elles-mêmes en deux sous-périodes de quinze ans.

A chaque période correspond, sur le terrain, une portion de la série d'aménagement qu'on appelle *affectation*, de telle sorte qu'à la première période correspond la première affectation, qui comprend les bois les plus vieux; à la seconde, période, la deuxième affectation qui renferme les bois moins âgés, et ainsi successivement jusqu'à la dernière affectation où doivent se trouver les bois les plus jeunes.

Chaque affectation a presque toujours, pour une même série, les mêmes contenances.

On entend par *possibilité* la quotité de produits qu'on peut retirer d'une forêt, sous la condition que ces produits seront

Digitized by Google

toujours à peu près égaux chaque année, résultat qu'on appelle *rapport* ou *rendement soutenu*.

Pour les futaies, la possibilité de la première période ou de la première affectation est déterminée par volume, c'est-à-dire que la quantité des produits à exploiter chaque année est représentée par un certain nombre de mètres cubes qu'on obtient en divisant le volume total des arbres de cette affectation par la durée de la période. Pour la forêt de Lyons, la possibilité totale, fixée d'abord et depuis 1856 à 19,632 mètres, a été portée depuis 1874 jusqu'en 1880, par suite d'une revision générale, à 28,368 mètres : ce qui, avec les produits des éclaircies, donne pour le rendement en matière de la forêt un total de 38,000 à 40,000 mètres cubes, ou 65,000 à 70,000 stères.

Dans les autres affectations, on ne pratique, pendant la première période, que des coupes d'amélioration dont la possibilité est réglée par contenance et se détermine en divisant la contenance totale de chaque affectation par la durée de la période.

Les coupes de l'affectation en cours de régénération, qui fournissent les *produits principaux*, sont dites coupes de régénération, parce qu'elles ont pour but le repeuplement du sol par le réensemencement naturel, et comprennent les coupes d'ensemencement secondaires et définitives. Chaque affectation est régénérée successivement.

Les coupes d'amélioration qui se font dans les affectations non en cours de régénération, et donnent les *produits accessoires*, comprennent les *éclaircies*, qui ont pour but l'enlèvement des bois surabondants, dominés, mal venants, dépérissants, etc., et les *nettoiements* qui se font dans les plus jeunes bois pour y faire disparaître les bois blancs.

La forêt est donc soumise au régime de la futaie, c'est-à-dire que la régénération doit se faire exclusivement par les semis, sans mélange de rejets de souches, et que les massifs doivent être conduits à un âge assez avancé, pour obtenir de

Digitized by Google

tous les arbres des pièces de forte dimension. La révolution est fixée à cent cinquante ans. Pour assurer aux coupes une étendue convenable et faire en sorte qu'il s'en trouve, tous les ans, à proximité de chacune des localités voisines, l'étendue boisée a été divisée en quinze centres d'exploitation ou séries d'aménagement qui, tout en étant coupées au même âge et soumises au même traitement, forment comme autant de forêts séparées. Dans chacune d'elles, on procède successivement de proche en proche à des coupes de trois sortes et suivant un plan arrêté d'avance. D'abord, la coupe de *régénération* qui, en enlevant successivement le vieux bois, provoque en même temps la production des semis destinés à former le nouveau recru; ensuite, la coupe de *nettoiement*, opération culturale bien plus que de rapport, dans laquelle le bûcheron parcourt le jeune fourré pour le débarrasser des bois blancs qui, croissant plus rapidement que les essences précieuses, étoufferaient celles-ci et les feraient disparaître. Enfin, la coupe d'*éclaircie* destinée à faire tomber les bois dominés, dépérissants et mal conformés, à bien proportionner les essences, à donner à chaque sujet d'avenir la place nécessaire pour qu'il prenne rapidement tout le développement dont il est susceptible. C'est le système connu et préconisé par les maîtres de la science forestière sous le nom de *Méthode du réensemencement naturel et des éclaircies*.

Dans les coupes de régénération, chaque arbre à abattre est désigné individuellement par les forestiers dont l'art doit tendre à réserver les sujets les plus propres à donner un bon ensemencement et à laisser progressivement arriver jusqu'au sol la lumière et la chaleur nécessaires à la germination de la graine et à la végétation du jeune plant. On répète ces coupes plusieurs fois sur le même point dans une période moyenne de douze ou quinze ans, en commençant par ce qu'on appelle la coupe d'*ensemencement*, à laquelle succède la coupe secondaire, pour finir par la coupe dite *définitive*,

Digitized by Google

parce que tous les vieux arbres restant sont alors livrés à la cognée. Aucune contenance ne leur est assignée, mais elles doivent, dans notre forêt, comprendre chaque année un nombre d'arbres suffisant pour produire 19,632 mètres cubes. Ce chiffre a été déterminé en calculant, pour une période de trente ans dans deux séries, de vingt-cinq ans dans les treize autres, le volume de tous les arbres à exploiter et en divisant ce volume par le nombre d'années de la période. L'opération qui, de prime abord, semble fort délicate, se fait avec une grande exactitude par le comptage et le cubage individuel de tous les arbres de l'affectation en cours de régénération.

Nous avons déjà dit que la *possibilité*, c'est-à-dire la quotité de matière à retirer annuellement d'une forêt, n'est pas, en effet, fixée par *contenance* pour les coupes de régénération ou principalement de futaie, mais par *volume*. Ce mode permet de satisfaire plus facilement aux exigences culturales, en laissant la faculté d'asseoir les coupes secondaires et définitives sur les points où elles deviennent nécessaires, au fur et à mesure du développement des jeunes recrus, sans se préoccuper de les faire porter sur une contenance fixée à l'avance.

Il n'en est pas de même des éclaircies et des nettoiements, dont la possibilité est fixée par contenance et dont les produits sont beaucoup moins importants. Ces éclaircies et ces nettoiements s'étendent annuellement, dans la forêt de Lyons, sur 389 hect. 80 ares, et peuvent produire 18,000 stères ou environ 10,000 mètres cubes.

Comme nons l'avons dit, le nouvel aménagement a été appliqué depuis 1856, bien que le décret qui le règle n'ait été rendu qu'en 1862.

Le nom de M. de Chenedollé, ancien inspecteur des forêts, auquel nous nous plaisons à témoigner ici toute notre gratitude, demeurera attaché à la transformation de notre chère forêt de Lyons.

Digitized by Google

Tel est, avec quelques opérations d'un caractère tout à fait transitoire, l'aménagement auquel est aujourd'hui soumise la forêt de Lyons. Appliqué par des mains habiles, un tel système de culture auquel viennent se joindre, chaque année, des plantations nouvelles dans les repeuplements naturels des coupes de régénération, permettra, sans nul doute, d'améliorer rapidement l'état de cette grande masse forestière, d'en augmenter les produits et d'y faire reparaître ces grands et beaux chênes que la marine y recherchait autrefois.

Depuis 1856, on a repeuplé : 1° au moyen de plantations de feuillus, 695 hectares comprenant des vides, des clairières ou des parties de coupes de régénération incomplètement regarnies de semis naturels. Ces plantations de hautes et basses tiges ont nécessité une dépense totale de 106,240 francs ; 2° au moyen de semis de résineux (pin sylvestre), 67 hectares de terrain de très mauvaise qualité et à peu près improductifs, moyennant une dépense de 5,050 francs.

Onze pépinières, d'une étendue totale de 3 hectares, ont été établies pour fournir la majeure partie des plants employés à ces repeuplements.

En 1879, on a planté, dans les coupes de régénération, 53,300 plans sur une étendue de 8 hectares 38 ares.

Toutes les coupes principales et la plus grande partie des coupes d'éclaircies sont vendues sur pied et exploitées par les marchands de bois ; les coupes de nettoiement sont généralement façonnées au compte de l'État et leurs produits sont vendus par lots.

Le produit annuel des coupes qui, pour la période écoulée de 1838 à 1852, a été, en moyenne, de 439,200 francs, s'est élevé :

En 1872, à.....	533,081 fr.	62 c.
En 1873, à.....	438,279	67
En 1874, à.....	529,100	95
En 1875, à.....	606,993	07

Digitized by Google

En 1876, à.....	637,422	fr. 44 c.
En 1877, à.....	624,733	22
En 1878, à.....	605,397	12

Dans ces chiffres n'est pas comprise la valeur des *menus produits*, c'est-à-dire la location du droit de chasse, des délivrances de sable, argile, cailloux, etc., qui s'élèvent, en moyenne, par année, de 25,000 à 26,000 francs.

Le revenu total de la forêt de Lyons en 1859 s'est élevé à 387,732 francs 32 centimes pour l'Eure et à 293,531 francs pour la Seine-Inférieure : en somme à 681,263 francs 32 centimes.

L'emploi et le débit des bois varient suivant les essences.

Le chêne se débite en charpente, planches, merrain, lattes surtout, raies de voiture et traverses pour chemin de fer.

Le hêtre sert à confectionner des sabots, des fûts, des planches, des plateaux pour les travaux d'endiguement de la Seine et de l'Andelle, et surtout des traverses pour les chemins de fer, lesquelles traverses sont préparées au sulfate de cuivre par le procédé Boucherie; un chantier d'injection est établi à Lyons à cet effet.

Une assez grande quantité des plus beaux hêtres en grume est, depuis quelques années, envoyée à Paris par la voie des chemins de fer pour alimenter diverses industries : notamment la Ménagère, la fabrique de pianos Wolf et Pleyel. Une autre partie est employée dans les fabriques de boissellerie du département de l'Oise.

On fait, avec le bois de hêtre, divers petits ouvrages, tels que pelles, bâts, attelles, brosse, etc. Il sert aussi pour le chauffage.

Le charme fournit à l'industrie : des sabots, modèles, formes, traverses, etc., et surtout un chauffage estimé.

En 1852, le prix des bois en forêt pouvait être établi comme il suit :

Digitized by Google

	1852	1880
Mètre cube en grume de chêne propre à la charpente. . .	20 » à 25 »	25 » à 30 »
— id. propre à l'industrie.	25 » à 30 »	30 » à 45 »
— id. de hêtre propre à l'indust.	16 » à 25 »	18 » à 26 »
— id. de charme propre à l'ind.	16 » à 20 »	18 » à 26 »
Stère empilé de charme (chauffage).	9 » à 10 »	11 » à 12 »
Id. de hêtre.	7 » à 8 »	10 » à 11 »
Id. de rondins.	5 » à 6 »	7 » à 8 50
Id. de charbonnette. . .	4 50 à 5 »	5 » à 6 »
Cent de bourrées.	12 » à 15 »	15 » à 25 »

L'augmentation actuelle des prix est due, d'un côté, au renchérissement général de tous les produits depuis trente ans; de l'autre, et surtout, à la construction d'un grand nombre de routes qui, en facilitant le transport des bois, ont diminué les frais.

Voici dans ces derniers temps le prix de façon pour diverses espèces de marchandises :

Le stère de bois de chauffage et de bois à charbon, 1 fr. 40 à 1 fr. 50;

Par 100 de bourrées, 6 à 7 fr.

Les planches ont de $0^m,024$ à $0^m,040$ d'épaisseur et $0^m,23$ à $0^m,35$ de largeur.

Le feuillet, $0^m,009$ à $0^m,024$ et $0^m,11$ à $0^m,23$ de largeur.

Les plateaux, $0^m,040$ à $0^m,12$ et $0^m,36$ à $0^m,60$ de largeur.

Les longueurs sont variables.

Les prix de façon varient de 6 à 100 francs les 100 mètres linéaires, proportionnellement aux largeurs.

La grosse de sabots, composée de 160 paires assorties, soit 35 paires pour hommes, 90 paires pour femmes, 35 paires pour enfants, se paye pour la façon 50 francs et se vend 100 francs.

Le prix de façon, pour le cent de galoches, est de 35 francs, le prix de vente 70 francs.

Un mètre cube donne 100 à 120 paires de sabots et 120 paires de galoches.

Digitized by Google

Les lattes de chêne se vendent par 100 bottes de 50 lattes chacune, 80 à 90 francs pour le bois parfait, 60 à 70 francs avec l'aubier. Le prix de façon est de 27 francs par 100 bottes. Un mètre cube fournit 80 bottes.

Les traverses pour chemins de fer ont $2^m,60$ de longueur, $0^m,22$ à $0^m,30$ d'équarrissage, d'une part, et $0^m,12$ à $0^m,14$ de l'autre.

Un mètre cube en grume produit environ 9 1/2 à 10 traverses. Les frais de transport au chantier où le bois est préparé au sulfate de cuivre, et les frais de façon sont de 1 fr. 65 par traverse livrée aux compagnies au prix moyen de 5 francs.

Le prix de la façon des pelles en bois varie de 40 à 65 francs le cent, suivant les dimensions. Le prix de vente est de 100 à 170 francs. On tire 45 pelles creuses et demi-creuses par mètre cube, ou 70 pelles plates.

Les pieux de clôture, $1^m,70$ à $1^m,80$ de long, $0^m,10$ à $0^m,12$ d'équarrissage. Un mètre cube peut en fournir 30 à 35. Le prix de façon est de 15 à 20 francs le cent ; le prix de vente, 70 à 80 francs environ.

Le rayon de consommation des divers produits de la forêt de Lyons est fort étendu : ainsi, les attelles, sabots et bois d'industrie se transportent jusqu'à Paris et Beauvais.

Les principaux débouchés sont : Rouen, à 32 kilomètres ; Elbeuf, à 48 kilomètres ; Fleury-sur-Andelle et les villages très populeux de la même vallée, à 20 kilomètres environ ; les Andelys, où existe un port de construction pour les bateaux de transport, à 20 kilomètres ; Gisors, à 28 kilomètre ; Gournay, à 16 kilomètres ; Etrépagny, à 16 kilomètres ; enfin, la plaine du Vexin qui est dépourvue de grands bois.

Diverses usines, fours à chaux, à plâtre et à briques, verrerie, fonderie de cuivre, fabrique de zinc, établies à proximité de la forêt, viennent aussi s'y alimenter. Nous citerons même la fabrique de cartouches de guerre établie à Saint-Victor (Oise).

Digitized by Google

Avant la Révolution de 1789, quatre verreries, celles des Routieux, du Landel, de la Haye et des Flamands existaient dans la forêt de Lyons ; celle du Landel (Bezancourt), qui seule avait subsisté et qui d'ailleurs marchait à la houille depuis une dizaine d'années, vient de cesser son exploitation et a été transportée à Saint-Germer (Oise).

Il existe à Lyons deux scieries mécaniques pour le débit des bois, l'une hydraulique, l'autre à vapeur.

III

La forêt est située dans le triangle formé par les voies ferrées réunissant Rouen, Serqueux et Gisors, et traversée par la route nationale de Rouen à Beauvais, les routes départementales du Bourgtheroulde à Gournay, de Gournay aux Andelys, par les chemins de grande communication de Lyons aux Andelys, de Lyons à Rouen, de Lyons à la Feuillie, de Lyons à Morgny, de Lyons à la Neuve-Grange, de la Feufllie à Fleury, par les chemins vicinaux de Puchay, de Lilly, de Forges, du Mont-Rouge, de la Feuillie à Bezancourt, de la Feuillie aux Cornets, des Livrées, de Fry à Beauvoir, de Fresnay à Vascœuil, de Charleval à Lyons, des Tertres à la Feuillie.

Toutes ces routes traversent la forêt.

La forêt renferme, en outre, un grand nombre de routes forestières dont l'étendue, bien augmentée depuis, était, en 1852, de 30,298 mètres.

« Les lignes forestières sont tout à fait insuffisantes, disait vers 1850 un rapport adressé à M. le directeur général des forêts. Des massifs de 500 et même de 1,000 hectares, des vallées, sur les versants desquelles s'exploitent des futaies, manquent totalement de chemins. Enfin, le sol argileux et humide exige presque partout des chaussées empierrées, dont l'absence nuit beaucoup à la vente des coupes. L'amé-

Digitized by Google

lioration des voies de vidange couvrira promptement la dépense, qui sera d'ailleurs atténuée par la vente des bois existants sur le terrain destiné aux routes. » Ces observations portèrent fruit, et l'administration, à son très grand honneur, a depuis trente ans triplé l'étendue des routes empierrées de la forêt. Le développement total des routes forestières qui sont empierrées est actuellement de 107,000 mètres et de 38,000 mètres pour celles qui ne le sont pas. Depuis 1856, c'est-à-dire depuis la mise à exécution du nouvel aménagement, il a été construit plus de 60,000 mètres de routes, pour une somme totale d'environ 200,000 francs. Ces routes sont entretenues par six gardes cantonniers et un nombre suffisant d'ouvriers auxiliaires.

« Autrefois, disait M. Antoine Passy, au concours agricole « de Lyons-la-Forêt en 1845, on parlait de la forêt de Lyons « comme d'un pays presque sauvage, plein de dangers et « d'obstacles pour qui voulait y pénétrer.

« Le nom de la forêt de Lyons, les chemins à peine tra- « cés, périlleux même, semblaient interdire au commerce « l'accès dans une contrée réservée aux grandes chasses ; « tout en faisait comme un territoire isolé au milieu des « vastes plaines à céréales qui l'entourent. Les habitudes « presque sauvages des gens qui travaillaient dans les bois, « renforçaient cette idée.

« Tout cela maintenant n'existe plus. »

Ainsi parlait avec autorité un ami, un explorateur de la forêt de Lyons, le préfet infatigable qui avait, de 1830 à 1837, amélioré les principales routes du canton de Lyons, et qui avait reçu de ce même canton le mandat de conseiller général en récompense de ses éminents services.

Il est certain qu'à partir de 1830, la viabilité du canton de Lyons ne cessa de s'améliorer sous les efforts combinés de l'administration préfectorale et du conseil général de l'Eure, et que la forêt profita grandement de ces améliorations. Cependant, il arriva un moment où les communes se plai-

Digitized by Google

gnirent, avec raison, des dégradations que commettait, sur les chemins vicinaux, l'exploitation de la forêt. Pendant son passage au ministère des finances en 1874, M. Louis Passy, sous-secrétaire d'État, fit donner une solution à une question qui demeurait pendante depuis plusieurs années par la difficulté de trouver un terrain de conciliation. Comme il était fort difficile d'obliger les marchands de bois à déclarer la quantité de bois transportée, par telle ou telle route, et à donner directement une subvention industrielle pour indemniser les communes des dégâts causés par le transport des bois, il fut convenu que l'État paierait au département, à titre d'abonnement, et sauf recours contre les marchands, une somme fixe, dont le chiffre était basé sur le mouvement général de la circulation et sur la quantité d'hectares exploités chaque année, tant par l'État que par les particuliers : en un mot, on tint compte du nombre de chevaux qu'exige en moyenne l'exploitation des propriétés agricoles pour les transports des récoltes et produits divers, puis on déduisit le nombre des chevaux nécessaires d'abord pour la circulation ordinaire, ensuite pour la circulation extraordinaire des produits annuels de la forêt.

Dans son rapport au conseil d'arrondissement, en 1880, M. le sous-préfet des Andelys constate que l'expérience des cinq dernières années (1876 à 1880) a donné aux parties intéressées des résultats satisfaisants, et qu'il est nécessaire de renouveler un abonnement pour une nouvelle période de cinq ans (1881 à 1885).

La forêt de Lyons n'a pas gagné depuis dix ans autant qu'on aurait pu l'espérer à l'établissement du chemin de fer de Gisors à Pont-de-l'Arche. Les stations de Lisors, Menesqueville et Charleval font spécialement le service de la forêt. Il est en ce moment question de l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Gisors à Rouen, par la Levrière, la forêt de Lyons, la vallée d'Andelle et la vallée de l'Eau-de-Robec. Ce chemin de fer pénétrerait dans la

Digitized by Google

forêt de Lyons, par Martagny et Bezu-la-Forêt, desservirait Bosquentin, Fleury-la-Forêt, Lorleau, Lyons-la-Forêt, le Tronquay, Vascœuil, et retomberait dans la vallée d'Andelle pour gagner la Seine-Inférieure. Tout doit nous faire espérer qu'un avenir prochain verra s'accomplir un projet qui donnera satisfaction à des industries importantes, et servira pour un tiers à l'exploitation de la forêt de Lyons.

En définitive, on peut dire aujourd'hui que les conditions d'exploitation de la forêt sont transformées, que les voies de transport sont multipliées et la vidange facile.

Indépendamment des transports par terre, on pouvait employer jadis pour la desserte de la forêt, le flottage à bûches perdues sur la rivière de l'Andelle ; mais on n'a plus recours à ce moyen, la rivière étant coupée par de nombreux barrages établis pour faciliter la marche des usines qu'elle fait mouvoir. Il en est ainsi depuis au moins soixante ans.

Il est à remarquer que la contrée où est située la forêt de Lyons est une des premières où le flottage ait été employé. Une transaction passée le 30 mars 1498 entre un sieur Jean le Sire, de Périers, et les religieuses de Fontaine-Guerard, nous apprend qu'en effet, à cette époque, le flottage était déjà en usage sur l'Andelle, et ce n'est que peu d'années auparavant, vers 1450, qu'il avait été imaginé et pratiqué par Jean Rouvet, sur les cours d'eau du Morvan. Du reste, ni à cette époque ni plus tard, le flottage n'a pu servir au transport à Paris des bois de la forêt de Lyons. Le flottage, consistant à abandonner les bois au courant de l'eau, en guidant simplement leur course, permet bien de descendre les rivières, mais non de les remonter.

IV

La police et la surveillance de la forêt est confiée à dix-huit gardes répartis en quatre brigades et logés dans vingt-deux maisons construites aux frais de l'Etat, dans la forêt

Digitized by Google

même. Nous comprenons dans ce nombre les maisons affectées au logement de quatre chefs de brigade. Vingt-trois hectares environ ont été distraits de l'aménagement, défrichés et mis à la disposition des susdits agents. Ces terrains leur permettent de se procurer des ressources et des bestiaux indispensables à l'entretien de leurs modestes ménages. Ajoutons aux quatre chefs de brigade et aux dix-huit gardes six gardes terrassiers.

Les populations riveraines jouissaient autrefois, dans la forêt, de droits d'usage de diverse nature et d'importance parfois très considérable. La plupart des villages voisins venaient y prendre le bois nécessaire à leurs besoins. Aujourd'hui, ces droits se trouvent réduits à quelques servitudes de pâturage au profit des communes de Rosay, Bezancourt, le Tronquay, Croisy, Haye-en-Lyons, Beauvoir et des représentants des anciens seigneurs de Mesnil-Lieubray, Coudray, la Fontaine-du-Houx et Fleury-la-Forêt; encore ce dernier a-t-il renoncé à ses droits en vertu d'un arrangement intervenu entre lui et l'administration forestière. Ces droits de pâturage ont aujourd'hui si peu d'importance, que deux ou trois communes seulement continuent à les exercer, et quand elles les exercent, elles n'envoient au parcours qu'un nombre fort restreint de bestiaux, dix à douze chacune. Il faut noter que chaque habitant a droit d'envoyer deux têtes de bétail. L'abstention ou la réserve des usagers tient à ce que la forêt ne présente actuellement ni vide ni clairière, et qu'il croît fort peu d'herbe sous les massifs serrés de la futaie.

On distribuait, il y a peu de temps encore, beaucoup de délivrances.

Ces délivrances faites aux riverains, moyennant des journées de travail, avaient surtout pour objet les souches et les feuilles.

Dans un pays de grande culture, comme celui qu'occupe la forêt de Lyons, il n'est pas indispensable de faire avec des feuilles la litière des animaux ; or, l'enlèvement des feuilles

Digitized by Google

contribue à dessécher le sol qui, dans la forêt de Lyons, est souvent rocailleux, et rend par cela même les repeuplements difficiles.

D'autre part, l'extraction des souches n'est qu'un moyen de faire disparaître les traces des délits et diminue la valeur des coupes.

L'administration des forêts, par toutes ces raisons, s'efforce de rendre ces délivrances de plus en plus rares.

La chasse de la forêt de Lyons est affermée. Elle ne donne aucun souci à l'administration et un grand profit à l'État. Les bêtes fauves, qui, généralement, sont des bêtes de passage, comme nous l'avons expliqué, font peu de dégâts. Quant au prix des baux, il n'a cessé de s'élever.

Pendant l'hiver de 1870 et la guerre franco-allemande, la forêt a été envahie et dévastée sur plusieurs points par les populations riveraines, et principalement par des ouvriers sans ouvrage. Cinquante-deux hectares ont été dévastés et, à peu près, complètement rasés. Deux cent soixante-dix hectares ont été fortement endommagés. Il a été, en outre, enlevé des bois secs et verts sur presque toute l'étendue de la forêt. La valeur totale des bois enlevés pendant la période précitée a été évaluée à 235,000 francs; celle du dommage causé, à 342,000 francs.

Mais en temps ordinaire, les délits sont peu fréquents dans la forêt. Pendant les cinq années, 1872 à 1877, il n'en a été constaté que 722, soit en moyenne et par an 144. Ce nombre de procès-verbaux comprend les contraventions commises par les adjudicataires des coupes de bois. Les délits proprement dits ne s'appliquent, en général, qu'à des bois secs sur pied. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on vient couper du bois vert. Le nombre des procès-verbaux de délits rapportés en 1879, a été de 64 au lieu de 79 en 1878. C'est donc une diminution de 15 procès-verbaux, qui doit être attribuée à la facilité que l'administration des forêts accorde aux indigents de ramasser le bois sec ou d'extraire des souches mortes.

Digitized by Google

Les 64 procès-verbaux visent, non seulement les vols de bois, mais encore les contraventions commises par les adjudicataires des coupes.

Un arrêté ministériel du 19 septembre 1853 a autorisé les indigents des communes limitrophes des forêts domaniales à ramasser gratuitement le bois mort. Cette tolérance s'exerce sans qu'on ait signalé d'abus et procure un soulagement bien précieux à la partie la plus malheureuse de la population riveraine.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET PAR LES ÉDITEURS

Ou envoyés par le Gouvernement.

—

PAR LES AUTEURS :

MM.

ABEILLE (le docteur). Fibromes interstitiels de l'utérus. De leur guérison. Br. in-8°. Paris, 1878.

AGUSTINETTY. Le Vétérinaire praticien, par M. Agustinetty, médecin-vétérinaire. Br. in-8°. Grasse, 1877.

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. Considérations sur la situation industrielle de la France. Br. in-8°, 1878.

BARBIÉ DU BOCAGE (membre de la Société). Réponse à la première question du programme proposé par la section de sylviculture du congrès international d'agriculture de 1878. Br. in-8°, Nancy, 1878.

— Sur l'Épuisement du bois d'œuvre dans la zone tempérée du Nord. Br. in-8°. Paris, 1879.

BATAILLARD (Charles) [membre de la Société]. Mœurs judiciaires de la France, du XVI^e^ siècle au XIX^e^. 1 vol. in-18. Paris, 1878.

— Rapport sur la candidature de M. Corroyer à la Société philotechnique. Br. in-8°, s. d.

BLOSSEVILLE (le marquis DE) [membre de la Société]. Dictionnaire topographique de l'Eure, rédigé sous les auspices de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. 1 vol. in-4°. 1878. I. N.

BOIVIN-CHAMPEAUX (membre de la Société). Notice sur Roger le Grand, par M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges. Br. in-8°. Evreux, 1878.

BONJEAN. Monographie de la rage, par M. Bonjean, pharmacien à Chambéry. Br. in-8°. Chambéry, 1878.

BONNARME. Nouvelle méthode de culture de la vigne. Br. in-8°. Le Blanc, 1879.

Digitized by Google

MM.

Bourdet. Note sur un vase romain trouvé au Havre. Br. in-8°. Havre. 1875.

— Notice sur Bouteilles, près Dieppe. Br. in-8°. Havre, 1875.

— Découvertes archéologiques faites au Havre en 1875 et 1876. Br. in-8°. Paris, 1877.

— Exposition géologique et archéologique au Havre, in-8°. Toulouse et Paris, 1877.

Bourdier. Conférences publiques sur les vers à soie, par Gabriel Bourdier. Br. in-8°. Montboyer (Charente), 1878.

Broglie (le duc de) [membre de la Société]. Le Secret du roi, par le duc de Broglie, sénateur et membre de l'Académie française. 2 vol. in-8°. Paris, 1879.

Canel. Poésies complètes de Catulle, traduites en français. 1 vol. in-8°. Evreux, 1874.

— Armorial des villes et corporations de la Normandie, par A. Canel. 1 vol. in-8°. Paris, Rouen et Caen, MDCCCLXIII.

Cartailhac. Rapport sur la paléontologie au congrès international des sciences anthropologiques, par Emile Cartailhac. Br. in-8°. 1878.

— Renseignements photographiques, par M. Ch. Fabre, offert par M. E. Cartailhac. Br. in-8°. Paris, s. d.

Colombel (Emile), [membre de la Société]. Notice nécrologique sur M. le docteur L'Hullier, de Damville, membre de la Société, par M. Emile Colombel, secrétaire perpétuel de la Société. Br. in-18. 1880.

Coquerel. Les Engrais Coquerel. Etude sur l'épuisement du sol, par Coquerel et Cie. Br. in-8°. Paris, 1878.

Fabre. Renseignements photographiques, par M. Ch. Fabre, publiés par la direction de la Revue. Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme. xve année. Toulouse, 1878.

Fleury. Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Edouard Fleury. 3e partie. 1 vol. gr. in-4°. Paris, 1879. Avec 144 gravures.

Fortin. Discours prononcé sur la tombe du docteur Auzoux, membre de la Société, par M. le docteur Fortin, le 9 mars 1880. F. in-8°.

Jacquemart. De la détresse de l'agriculture du Nord et de quelques-unes de ses causes, par M. Fréd. Jacquemart, de la Société des agriculteurs de France, ancien cultivateur. Br. in-8°. Paris, 1880.

Landau. Un Coin de Paris. Le Cimetière gallo-romain de la rue

Digitized by Google

MM.

Nicole, par Léon Landau, officier d'académie. Br. in-8°. Paris, 1878.

Le Bret. Notice historique sur la commune du Chesne (Eure), par A. Le Bret, instituteur à Poses. Br. in-8°. Evreux, 1876.

Legrand. La Nouvelle société indo-chinoise et l'art khmer, par le docteur Legrand. Br. in-8°. Paris, 1878.

Letellier (membre de la Société). Le mot Dieu, étude philosophique par Letellier, membre de la Société. 1 vol., br. in-8°. Paris, Caen, 1880.

Lœwenberg. Les tumeurs adénoïdes du pharynx nasal, par le docteur Lœwenberg. Br. in-8°. Paris, 1879.

Maitre. Dictionnaire topographique de la Mayenne, rédigé sous les auspices de la Société de l'Industrie de la Mayenne, par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. 1 vol. in-4°. 1878. I. N.

Mamessier. Parenté de la bienheureuse Marie-Marguerite Alacoque et Verosvres, sa paroisse natale, par M. Manessier, membre de la Société Eduenne, 2e édition. 1 vol. in-8° br. Autun, 1879.

Mazaros. Destruction du phylloxera de la vigne par l'hygiène naturelle, mémoire par M. Mazaros. Br. in-8°. Paris, 1879.

Moreau. Album de Caranda (suite). Quatre planches de chromolithographie représentant divers objets des époques gauloise, romaine et franque, recueillis dans les dernières fouilles opérées à Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), par Frédéric Moreau père. Paris, mars 1879.

Péreire. La Question religieuse, par Izaac Péreire. 1 vol. in-8°, br. Paris, 1878.

Pichelin. De l'Agriculture et des Engrais modernes, par Pichelin. Br. in-8°. Paris, 1878.

Porée (l'abbé) [membre de la Société]. Guide historique et descriptif de l'étranger aux Andelys, par M. l'abbé Porée, curé de Bournainville. Br. in-12. Andelys, 1879.

— Saint Anselme à l'abbaye du Bec, par le même. Br. in-8°. Bernay, 1880.

Prévost (membre de la Société). Les Invasions barbares en Gaule au ve siècle, et la Condition des Gallo-Romains, par Gustave Prévost, substitut à Évreux. Br. in-8°. Paris, 1879.

Prunaire. L'Art de colorer les vins avec la couleur naturelle du raisin, par le docteur Prunaire, de Lyon. Br. in-8°. Beaune, 1877.

Robert. Rapport de M. Robert (de Goderville) sur la question des maîtres de douanes. Br. in-4°. Rouen, 1879.

Digitized by Google

MM.

THUOT. Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy, par J.-B. Thuot. Br. Guéret, 1879.

UNIVERSITÉ ROYALE DE CHRISTIANIA. Ouvrages de géologie et de botanique, publiés par l'Université royale de Norwège. In-4° et in-8°. Christiania, 1875-1877.

Y. Hygiène alimentaire, par Y. Br. in-18. Evreux, 1880.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Commission supérieure du phylloxera. Session de 1878. Compte rendu. Gr. in-8° br. Paris, I. N., 1879.

Commission supérieure du phylloxera. Session de 1879. Compte rendu et pièces annexes. Loi, décrets et arrêtés relatifs au phylloxera. 1 vol. gr. in-8° br. Paris, I. N., 1880.

Diplôme de médaille d'or accordé à la Société libre d'agriculture de l'Eure par le jury international des récompenses de l'Exposition universelle de 1878.

Annales de l'Institut national agronomique, n° 2. 2e année, 1877-1878. Br. gr. in-8°. Paris, I. N., 1879.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catalogue de l'exposition du ministère de l'intérieur à l'Exposition universelle de 1878.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Revue des Sociétés savantes.
Journal des Savants.
Romania.

Digitized by Google

Dictionnaire topographique de l'Eure.

Dictionnaire topographique de la Mayenne.

Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives nationales pour les années 1876, 1877, par M. Alfred Maury, de l'Institut. Paris, I. N., 1878.

Catalogues de la section anglaise à l'Exposition universelle de 1878 de Paris. 4 vol. Londres et Paris.

Archives de la commission scientifique du Mexique. T. I, t. II, t. III.

—

PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Recueil des historiens des Gaules et de la France. T. XXIII. Gr. in-fol. Paris, I. N., 1876, publié par MM. de Wailly, Léopold Delisle et Jourdain, membres de l'Institut de France.

—

PAR M. HÉRISSEY

ÉDITEUR ET IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, A ÉVREUX.

Miscellanées d'archéologie normande relatives au département de l'Eure, par Raymond Bordeaux. Un vol. pet. in-8°, sur papier à la forme.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832

—

MM.

Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. S. Exc. M. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique.

Digitized by Google

MM.

1862. De la Roncière-le Noury (le baron), contre-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil d'Évreux.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil des ministres.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

—

Membres du bureau pendant l'année 1879

Président.. ..... MM. FIRBACH, préfet de l'Eure.
Vice-président..... IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel.. Émile COLOMBEL, avocat.
Trésorier..... BUISSON fils, chimiste.

—

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président... M. DEGRAND, ingénieur en chef. | Secrétaire... M. Léon PETIT, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. BAGOT, avocat. | Secrétaire..... M. BOURBON, archiviste.

Digitized by Google

Membres du bureau pendant l'année 1880

Président.....	MM. Le comte de Salvandy, ancien député.
Vice-président.....	Izarn, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..	Émile Colombel, avocat.
Trésorier.....	Buisson fils, chimiste.

—

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture, — Industrie. — Sciences

Président.... M. Degrand, ingénieur en chef. | Secrétaire... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. Bagot, avocat. | Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux

MM.

ADELINE, directeur d'assurances.
ALABOISSETTE, juge.
BAGOT (Ferdinand), avocat.
BEAUNIER, avoué.
BÉLIER DE LA CHAVIGNERIE, propriétaire.
BELLENGER, avoué.
BÉNARD, professeur au lycée.
BÉRANGER (Paul), constructeur-mécanicien.
BERNARDIN, professeur de rhétorique au lycée.
BIDAULT, docteur en médecine.
BOISARD, manufacturier.
BONNIN (René), ingénieur civil.
BOUCHERIE, commerçant.
BOUQUELON (Albert), juge.
BOURBON, archiviste.
BOUTIGNY (d'Evreux), chimiste.
BUISSON, entrepreneur de fournitures militaires.
BUISSON fils, chimiste.
BUISSON, pharmacien.
BUISSON (Ernest), propriétaire.
CAUËT, avocat.
CHAUVEL, ancien président du tribunal de commerce.
CHAUVIN (Arthur), négociant.
CHEFDEVILLE, ancien notaire.
CHÉRAMY, propriétaire.
CHERCHIN aîné, ancien négociant.
CHEVALIER, entrepreneur de maçonnerie.

Digitized by Google

MM.

Clérisse, propriétaire.
Colombel (Émile), avocat.
Corbeau, professeur, conseiller général.
David, propriétaire, juge suppléant.
Degrand, ingénieur en chef.
Delhomme (Jules), propriétaire.
Denesle, propriétaire.
Deschamps, ancien maire.
Deslandes, chef d'institution.
Dian, propriétaire.
Doucerain, ancien commerçant.
Drouard, chef de gare.
Dubois, horticulteur à Évreux.
Dupuis, propriétaire.
Duverger (Adolphe), conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Duwarnet, avocat.
Duwarnet (Gustave), propriétaire.
Euchêne, colonel en retraite.
Fatout, professeur au lycée.
Ferray, pharmacien, conseiller d'arrondissement.
Firbach, préfet de l'Eure.
Fouché, ancien percepteur.
Gachau-Guignard, commerçant.
Gascard, pharmacien.
Gassouin, directeur des contributions indirectes.
Goldschmidt, propriétaire.
Grénouilloux, directeur de la Banque de France.
Grolleau (Mgr), évêque d'Évreux.
Guersent (Émile), fabricant de coutils.
Guindey, docteur en médecine, conseiller général.
Hérissay, juge d'instruction.
Hérissey, imprimeur.
Hillemand, avoué.
Imbleval (d'), président du tribunal civil.
Izarn, propriétaire.
Jacquot, pharmacien.
Jancigny (Alfred de), ancien préfet.
Julienne, négociant.
Labbé (Léon), propriétaire.
Lamiot, cultivateur à Cambolle.
Lapeltey, horticulteur.

Digitized by Google

MM.

Lapeyrugue, conducteur des ponts et chaussées.
Lebeurier (l'abbé), chanoine, ancien archiviste.
Leblond fils, cultivateur à la Madeleine-d'Évreux.
Lecerf, ancien commerçant.
Lecœur, juge.
Lecointe, maître-adjoint à l'école normale d'Évreux.
Ledoulx de Bacquepuis, propriétaire.
Lemeland, pharmacien.
Lepouzé, avoué, maire d'Évreux, conseiller général, député.
Lesort, marchand boucher.
Letellier-Alaboissette (Alfred-Henry), propriétaire.
Letellier-Petel, ancien conseiller de préfecture.
L'Hopital (Georges), ancien conseiller d'État.
Martin, substitut.
Martin, propriétaire.
Méry (Paul), propriétaire.
Meunier, professeur à l'école professionnelle.
Mocquerys, dentiste.
Moisy, propriétaire.
Molle (Charles), vice-président du tribunal civil.
Mouton, négociant en grains.
Omont, ancien pharmacien.
Orvilliers (le commandant d').
Osmoy (le comte d'), conseiller général, député.
Pain, procureur de la République.
Papon (Alexandre), conseiller général, député.
Pasquier, docteur-médecin.
Payen, inspecteur primaire.
Petel (Paul), notaire.
Petit (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
Piéton, directeur du Jardin des Plantes
Porquerel, rentier.
Prévost, substitut.
Quettier (Ernest), imprimeur
Renou, architecte.
Rohaux, juge-suppléant.
Rouland (Gustave), trésorier-payeur général.
Roussel Lartois de Saint-Luc, propriétaire.
Sauvage, ancien directeur de l'école normale, trésorier honoraire.
Seglas, rentier.
Tardiveau, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.

Digitized by Google

MM.

Tastemain, notaire.
Thébaud, receveur-rédacteur à l'administration des domaines.
Thirouin (Arthur), banquier.
Villain (Eugène), vétérinaire.
Yves, rentier, trésorier honoraire.

PARTIE RURALE DES CANTONS D'ÉVREUX

Canton sud

MM.

Béguin, cultivateur à Chanteloup-de-Saint-Vigor.
Chilard (l'abbé), curé de Saint-Sébastien-de-Morsent.
Coquerel, cultivateur à Sassey.
Deshayes, cultivateur à Caugé.
Dumoutier, agriculteur à Claville.
Fayet (le vicomte de), à Saint-Sébastien-de-Morsent.
Langlois (Fernand), agriculteur à Claville.
La Roncière-le Noury (le baron de), vice-amiral, sénateur, à Cracouville, près Évreux.
Nouvel (Georges), propriétaire à la Ronce.
Rosset, cultivateur à Claville.
Rostolan (Balthasar, comte de), propriétaire à Guichainville.
Varillon (Charles), cultivateur à Melleville, commune de Guichainville.

Canton nord

Bertin, maire au Tilleul-Lambert.
Champigny (le marquis de), propriétaire à Normanville.
Clérisse, cultivateur à Gauville-la-Campagne.
Delaleau, cultivateur à Tournedos-Bois-Hubert.
Lemaitre (Victor), cultivateur à Bacquepuis.
Monnier, cultivateur à Aviron.
Salvandy (le comte de), propriétaire à Graveron-Semerville.
Taillandier, propriétaire-cultivateur à Gauville.

Canton de Breteuil

Levacher d'Urclé, ancien conseiller général.

Digitized by Google

Canton de Conches

MM.

Barbié du Bocage, propriétaire à Conches.
Clermont-Tonnerre (le duc de), membre du conseil général, à Glisolles.
Vierray (Alphonse), propriétaire à la Noë-de-la-Bonneville.

Canton de Damville

Chambray (le marquis de), membre du conseil général, à Gouville.
Damitte, ancien notaire.
Dhostel, suppléant du juge de paix, à Damville.
Lefebvre (Eugène), conseiller à la cour des comptes, à Coulonges (et à Paris, 27, rue de Londres).
Renoult (Léon), cultivateur à Avrilly.

Canton de Nonancourt

Didot (Hyacinthe), ancien conseiller général, au Mesnil-sur-l'Estrée.

Canton de Pacy-sur-Eure

Trutat, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles

Fouquet (Albert), conseiller général.
Vieilles (A.-C. de), propriétaire, maire de la Haye-Saint-Sylvestre.

Canton de Saint-André

Jourdain, propriétaire à Ézy.
Lebigre, cultivateur à Ézy.
Reiset (le comte de), à Marcilly-sur-Eure.

Canton de Verneuil

Barrey (le comte de), ancien conseiller général, à Verneuil.
Dubois (l'abbé), curé de Verneuil.

Digitized by Google

Canton de Vernon

MM.

Bully, conseiller général, cultivateur à Houlbec-Cocherel.
De la Croix, propriétaire à Houlbec-Cocherel.
Morel, propriétaire à Vernon.
Pérignon, propriétaire à Brécourt.
Tétrel, receveur d'enregistrement.

—

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la Section

Président..... MM. Passy (Louis), député, à Gisors.
Vice-président..... Besnard, ancien député à l'Assemblée nationale, à Guitry.
Secrétaire..... Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Trésorier..... Baudot fils, receveur municipal, aux Andelys.

Canton des Andelys

Baudot fils, receveur municipal aux Andelys.
Cavelier, propriétaire aux Andelys.
Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Dujardin, cultivateur, maire de Harquency.
Dumesnil, conseiller général.
Dupas (Frédéric), cultivateur à Hennezis.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.
Fessart (Charles), cultivateur à la Haie-Gaillard.
Fleury, cultivateur à la Bucaille.
Garnier, ancien notaire aux Andelys.
Geynemer (Achille), ancien sous-préfet, au château du Thuit.
Lesage, cultivateur à Cléry-sur-Andelys.
Montier, farinier aux Andelys.
Monton, farinier aux Andelys.
Mulot fils, farinier aux Andelys.
Raban, cultivateur à Fresne-l'Archevêque.

Digitized by Google

Canton d'Ecos

MM.

Barville, cultivateur à Sébécourt.
Besnard, cultivateur à Guitry.
Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Leclerc de Pulligny, propriétaire au Chesnay-de-Civières.
Legrand (Albert), cultivateur à Guitry.
Levé, propriétaire à Tilly.
Monnaie, cultivateur à Tourny.
Pithon, cultivateur à Tourny.
Ridel, maire de Cahaignes.
Toutain, cultivateur à Fours.
Viconte, maire de Tourny.

Canton d'Etrépagny

Defontenay, cultivateur à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
Defontenay (Florimond), cultivateur aux Thilliers-en-Vexin.
Doré (Gustave), cultivateur à Gamaches.
Ethis de Corny (Léonce), propriétaire à Etrépagny.
Hébert fils, cultivateur à Villiers-en-Vexin.
Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.
Lesage (Henri), cultivateur à Étrépagny.
Lorier, maire, au Thil-en-Vexin.
Mauger (Charles), cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mauger-Camus, cultivateur à Saussay-la-Vache.
Monnaie, cultivateur à Étrépagny.
Mulot, cultivateur à la Londe.
Toutain, cultivateur à Doudeauville.
Truelle Saint-Évron, propriétaire à Étrépagny.
Vatimesnil (Henri de), président du comice cantonal, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.

Canton de Fleury-sur-Andelle

Canu, cultivateur à Senneville.
Claude (le docteur), à Bonnemare.
Colboc, filateur à Perriers.
Defontenay, cultivateur à Houville.
Delesque, cultivateur à Marcouville.

Digitized by Google

MM.

Hilzinger, manufacturier à Charleval.
Jullien, cultivateur à la Mésangère.
Leter (Victor), cultivateur à Mesnil-Verclives.
Létrange, manufacturier à Romilly.
Mélissent (Paulin), cultivateur à Gaillardbois.
Pouyer-Quertier, manufacturier, président du conseil général, sénateur, à Perruel.
Sebire (Jacques), propriétaire à Amfreville-sous-les-Monts.
Stoeser (Rodolphe), filateur à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors

Boispréaux (Alfred de), propriétaire à Gisors.
Boispréaux (Edmond de), propriétaire à Gisors.
Briey (Edmond, comte de), propriétaire à Bazincourt.
Caffin (Amédée), propriétaire à Gisors.
Champy (Paul), manufacturier à Gisors.
Chardin (Paul), propriétaire à Gisors.
Cœuillet (Louis), cultivateur à Hébécourt.
Dailly (Adolphe), propriétaire à Gisors.
Davillier (Édouard), manufacturier à Gisors.
Dubuisson (Théophile), propriétaire à Gisors.
Dufay (le docteur), à Gisors.
Dumont-Carpentier, farinier à Gisors.
Dumont-Bertaux, farinier à Gisors.
Hébert (Émile), cultivateur à Vesly.
Lagrange (le comte Frédéric de), député, à Dangu.
Le Père, maire, à Gisors.
Pagnerre (Émile), propriétaire à Sancourt.
Passy (Louis), député, à Gisors.
Raban, cultivateur à Authevernes, hameau de Boisdennemets.
Rouget (Émile), cultivateur à Chauvincourt.
Saint-Foix (de), propriétaire à Authevernes, membre du conseil général.
Tarlé (Adolphe de), propriétaire à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt

Boissel, propriétaire à Lyons-la-Forêt.
Boulanger, ancien maire de Fleury-la-Forêt.
Boulanger (Louis), cultivateur à Lyons.

Digitized by Google

MM.

Boulanger, cultivateur aux Tannières.
Chenedollé (de), ancien inspecteur des forêts, à Lyons.
Colombel, notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons.
Delarue père, propriétaire à Vascœuil.
Dufour (Clodomir), maire de Beaufiçel.
Durand (Alexandre), cultivateur au Tronquay.
Foubert, négociant à Lyons.
Hazard, propriétaire à Lyons.
Jullien, cultivateur à Vascœuil.
Jumelin, maire, au Tronquay.
Lebaube, notaire à Fleury-la-Forêt.
Lemonnier (Prosper), cultivateur à Fleury-la-Forêt.
Lemonnier, maire, à Touffreville.
Leboux, ancien greffier du tribunal des Andelys, à Lyons.
Mabire, maire, à Lisors.
Milliard fils, cultivateur à Lyons.
Noury, ancien maire, à Bosquentin.
Pouyer, président du tribunal civil de Rouen, propriétaire à Lisors.
Tourneville, juge de paix à Lyons.
Valon (de), conseiller général, président du comice cantonal, à Rosay.

—

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la Section

Président..... .... MM. le duc Albert de Broglie, membre de l'Académie française, sénateur.
Secrétaire..... Lerenard-Lavallée, juge.
Trésorier..... Lambert, avoué.

Canton de Bernay

Allard, substitut du procureur de la République à Bernay.
Ameline, ancien agent voyer, à Menneval.
Aubert, propriétaire à Menneval.
Barrais (Philbert), marchand grainetier à Bernay.
Bayvel, ancien filateur à Bernay.
Bellais, propriétaire et cultivateur à Bernay.
Bellaunay, ancien huissier à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Bénard, ancien receveur des domaines à Bernay.
Béranger, ajusteur-balancier à Bernay.
Bernays (Pierre), propriétaire à Courbépine.
Bignon (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture à Bernay.
Buisson aîné, propriétaire et cultivateur à Bernay.
Blain, docteur-médecin à Bernay.
Bombre-Lemaignen, propriétaire-cultivateur à Bernay.
Borel, propriétaire à Bernay.
Boutteville (de), filateur à Bernay.
Buhot, propriétaire à Bernay.
Buisson (Ovide), maître de poste à Bernay.
Caneaux, docteur-médecin et propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Caneaux fils, juge à Yvetot, propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Cappon, percepteur à Bernay.
Cauchepin fils, taillandier à Bernay.
Chartier, maître de pension à Bernay.
Collier, ancien notaire à Bernay.
Collier (Marcel), notaire à Bernay.
Conard (Paul), agent principal de la compagnie *l'Aigle*, à Bernay.
Cornu, homme de loi à Bernay.
Croisey père, propriétaire à Bernay.
Daufresne, avocat à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire à Menneval.
Defougy, négociant à Bernay.
Desmares, propriétaire à Plasnes.
Doulay, directeur du comptoir d'escompte à Bernay.
Dulac de Fugères, président du tribunal civil de Bernay.
Durand (Gustave), avocat à Bernay.
Dutheil, fabricant d'huiles à Menneval.
Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Fessard, banquier à Bernay.
Focet (Albert), propriétaire à Bernay.
Focet (Jules), propriétaire à Bernay.
Frémont, avoué à Bernay.
Fromage, entrepreneur de fêtes publiques à Bernay.
Gardin, marchand faïencier à Bernay.
Gardin-Ozanne, propriétaire à Bernay.
Gattier, avocat à Serquigny.
Gens, ancien huissier à Bernay.
Gonord, propriétaire à Bernay.
Gontier (Robert), voyageur de commerce, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Goujon (le colonel), à Bernay.
Guillaume, juge de paix à Bernay.
Hache, notaire honoraire à Bernay.
Haillard, avoué à Bernay.
Hochon, notaire à Bernay.
Horlaville, négociant à Bernay.
Hubert, propriétaire à Plainville.
Jouvin (Robert), propriétaire à Bernay.
Jouvin (Georges), clerc de notaire à Bernay.
Lambert, avoué à Bernay.
Lecerf, pharmacien à Bernay.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil* à Bernay.
Lemaitre (Jacques), ancien mercier à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge à Bernay.
Leroux père, propriétaire à Bernay.
Lesueur (Ernest), docteur-médecin à Bernay.
Lys, avoué à Bernay.
Malbranche, greffier du tribunal de commerce à Bernay.
Marie (Victor), avocat à Bernay.
Masselin (Théodore), propriétaire à Bernay.
Masselin (Ernest), propriétaire à Bernay.
Masselin (Florentin), négociant à Bernay.
Médy, farinier à Menneval.
Mignon, conservateur des hypothèques en retraite, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Mignon (Victor), clerc de notaire à Bernay.
Montigny (le baron de), propriétaire à Saint-Léger-de-Rôtes.
Niel père, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Niel fils, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Pasquier (Henri), chef d'institution, à Bernay.
Peauger, marchand de lin à Bernay.
Pelcot, marchand mercier à Bernay.
Perdrix, cultivateur à Saint-Martin-du-Tilleul.
Pesnel fils, propriétaire à Bernay.
Philippe-Delalonde, sous-inspecteur de l'enregistrement à Bernay.
Pichot (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte Croix à Bernay.
Piel, notaire à Bernay.
Piquenard, artiste peintre à Bernay.
Prodhomme, expert de la Compagnie *le Soleil* à Bernay.
Quemin-Duval, greffier de paix à Bernay.
Quinquet, conducteur des ponts et chaussées en retraite à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Racine, propriétaire à Courbépine.
Rassent, cultivateur à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Réautey, percepteur de Courbépine, à Bernay.
Renike, cultivateur à Menneval.
Rivière, avoué à Bernay.
Rousseau, maire de Bernay.
Saffrey, propriétaire à Bernay.
Sement (Pierre), président du tribunal de commerce, à Bernay.
Sement (Jules), manufacturier à Bernay.
Sement (Adolphe), manufacturier à Bernay.
Simon, ancien conseiller général, à Menneval.
Tasdhomme, huissier à Bernay.
Tortouin, architecte à Bernay.
Turpin, avoué à Bernay.
Vaucanu, avoué à Bernay.
Vy (Émile), ancien président du tribunal de commerce, conseiller général, à Bernay.

Canton de Beaumesnil

Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre.
Bertrand, marchand de laine à la Barre.
Bicherel, propriétaire, ancien maire des Jonquerets.
Bisson (Armand), propriétaire au Noyer-en-Ouche.
Chanu, maire de Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Dodon jeune, propriétaire à Landepereuse.
Dumesny, notaire à Beaumesnil.
Forval (le baron de), conseiller général, à Grandchain.
Le Bedel, propriétaire à Beaumesnil.
Lecorné, régisseur à Beaumesnil.
Lecointe des Iles, propriétaire à Beaumesnil.
Legrand, maire de Landepereuse.
Lhomme, docteur-médecin à Beaumesnil.
Maistre (le comte de), propriétaire à Beaumesnil.
Martin, propriétaire au Noyer-en-Ouche.
Mérimée, propriétaire à Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Panthou, maire de la Barre-en Ouche.
Quevilly fils, propriétaire à Beaumesnil.
Régnier, propriétaire et ancien maire au Noyer-en-Ouche.

Digitized by Google

Canton de Beaumont-le-Roger

MM.

Aubourg de la Contrye, propriétaire à Beaumont.
Bidault, propriétaire à Bray.
Boisgelin (le comte de), conseiller général, à Beaumont.
Chennevières, marchand de bois à Beaumont.
Goubert, cultivateur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Hardouin, notaire à Beaumont-le-Roger.
Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune.
Hervieux fils, cultivateur à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Lecaudé (l'abbé), curé de Barc.
Loisel, propriétaire à la Rivière-Thibouville.
Massy, ancien huissier à Beaumont-le-Roger.
Meuret, propriétaire à Beaumont-le-Roger.
Varry, percepteur de Barquet, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne

Auvray, maire d'Aclou, conseiller d'arrondissement.
Bernier, propriétaire à la Neuville-du-Bosc.
Bigard, propriétaire et cultivateur à la Haye-de-Calleville.
Blin, propriétaire à Saint-Pierre-de-Salerne.
Cesselin, marchand de vin à Brionne.
Chedeville, propriétaire à la Neuville-du-Bosc.
Chrétien, percepteur à Harcourt.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Cottard (Paul), percepteur de Berthouville, à Brionne.
Delot, propriétaire à Brionne.
Deschesne, inspecteur du domaine d'Harcourt, à Harcourt.
Deshayes (Pierre), propriétaire, maire de Boisney.
Duret (Charles), filateur à Brionne.
Filoques, propriétaire, ancien maire à Berthouville.
Foulogne (Charles), propriétaire à la Haye-de-Calleville.
Heudières (d'), propriétaire à Brionne.
Houdard, percepteur à Brionne.
Join-Lambert, ancien conseiller général, à Livet-sur-Authou.
Longuemare, maire de Brionne.
Marie (Eugène), notaire honoraire à Brionne.
Morsan (le marquis de), propriétaire à Morsan.
Pesteur (Georges), marchand de chevaux à Brionne.
Thouroude, propriétaire, adjoint au maire de la Neuville-du-Bosc.

Digitized by Google

Canton de Broglie

MM.

Blache, ancien huissier à Montreuil-l'Argillé.
Bonnechose (de), conseiller à la cour des comptes, à Grandcamp.
Bréda (le comte de), propriétaire au Chamblac.
Broglie (le duc Albert de), membre de l'Académie française, sénateur, à Broglie.
Broglie (le prince Victor de), secrétaire d'ambassade, à Broglie.
Deschamps, receveur des contributions indirectes à Broglie.
Durand, ancien notaire à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Gueroult (Alfred), propriétaire à Capelle-les-Grands.
Huberdeau, percepteur à Broglie.
Lebourg, propriétaire à Saint-Denis-d'Augerons.
Lecarbonnier, propriétaire à Saint-Pierre-de-Cernières.
Pinel fils, cultivateur à Capelle-les-Grands.
Touquet, cultivateur à Grandcamp.

Canton de Thiberville

Boisrioult (de), propriétaire à Heudreville.
Cassé (Achille), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cliquet, fabricant de rubans à Bournainville.
Corblin, maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Deschamps, négociant à Thiberville.
Deschandeliers, propriétaire au Theil-Nolent.
Dumontier, percepteur à Thiberville.
Duval, propriétaire au Theil-Nolent.
Foubert, maire de Folleville.
Gueroult (Élie), propriétaire au Planquay.
Hue, maire et conseiller d'arrondissement, à Thiberville.
Lecœur, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Germain-la-Campagne.
Lecuyer (Cyriaque), propriétaire et fabricant à Thiberville.
Perrine, propriétaire à Bournainville.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.
Touflet (Étienne), fabricant de rubans à Drucourt.
Thubeuf, négociant à Thiberville.
Trelcat, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.
Vauquelin, fabricant de rubans à Thiberville.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la Section

Président..... MM. Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Secrét. et trésorier. Lalun, propriétaire à Louviers.

Canton de Louviers

MM.
Amette, cultivateur à Heudebouville.
Bury, ancien notaire à Louviers.
Chennevière père, propriétaire à Louviers.
Delafontaine, propriétaire à la Haye-Malherbe.
Dibon (Paul), propriétaire à Louviers.
Garnier, conseiller général.
Goujon (Paul), avocat, au Vaudreuil.
Grandin, propriétaire aux Planches, près Acquigny.
Huvey, entrepreneur à Louviers.
Labelle, propriétaire à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Lalun, propriétaire à Louviers.
Legendre, propriétaire à Quatremare.
Leguay, inspecteur des forêts à Louviers.
Petel, docteur-médecin à Louviers.
Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Sébire, propriétaire à Amfreville-sur-Iton.

Canton d'Amfreville-la-Campagne

Blosseville (le marquis de), maire, à Amfreville.
Boury (le comte de), propriétaire à Amfreville.

Canton de Gaillon

Huet, conseiller général.

Canton du Neubourg

La Haye-Jousselin (de), propriétaire à Saint-Aubin-d'Écrosville.
Lefebvre (Jean-Baptiste), grainetier au Neubourg.
Ozanne, ancien notaire au Neubourg.

Digitized by Google

Canton de Pont-de-l'Arche

MM.

Boutry (Césaire), cultivateur à Montaure.
Chennevière (le colonel).

—

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Pont-Audemer

Legendre, aux Préaux-de-Pont-Audemer, et à Paris, 8, rue Mogador.
Lereffait, propriétaire à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville

Boisguilbert (de), propriétaire à Saint-Pierre-du-Val.
Fouquier, clerc de notaire à Beuzeville.
Vauquelin, conseiller général, à Beuzeville.

Canton de Cormeilles

Hébert (Émile), conseiller général, à Asnières.

Canton de Bourgtheroulde

Blangy (comte de), conseiller général.
Degouve-Denuncques, percepteur à Boissey-le-Châtel.

Canton de Montfort

Captot (de), propriétaire à Freneuse-sur-Risle.
Grandin (Jean-Baptiste), cultivateur à Écaquelon.
Grente (le vicomte de), propriétaire à Glos-sur-Risle.

Canton de Routot

Lereffait, propriétaire à Routot.

—

Digitized by Google

PARIS

MM.

Allou (Édouard), avocat, docteur en droit.
Andrieux, homme de lettres.
Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Bataillard (Charles), avocat.
Beguin (Charles), propriétaire.
Bérenger, sénateur.
Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Bojano (le duc de), directeur de la Compagnie d'assurances *le Soleil*.
Bosquet (M^lle^ Amélie).
Bouis (Adolphe de), docteur en médecine.
Boulatignier, ancien président de section au conseil d'État.
Bu, chef de division de la Compagnie *le Soleil*.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chervin aîné, fondateur de l'Institution des bègues.
Couder, membre de l'Institut.
Dailly (Gaspard-Adolphe), propriétaire.
Delineau, docteur en médecine.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
Desnoyers (Jules), membre de l'Institut.
Dieulafoy (le docteur), agrégé de la Faculté de médecine.
Dudoux (Alfred), directeur de l'*Agence centrale des cultivateurs*.
Dufaure, ancien ministre de la justice et des cultes, ancien président du conseil.
Dumas, membre de l'Institut.
Flammarion (Camille), astronome.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Grange (le marquis de la), membre de l'Institut.
Grangez (Ernest), chef de bureau au ministère des travaux publics.
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Hébert (Octave), chef de bureau au ministère de l'intérieur.
Hippeau, membre du comité des travaux historiques.
Langlois, ancien juge de paix.
Lapommeraye (Henri de), secrétaire de l'Association polytechnique, professeur au Conservatoire de musique.
Lasiauve (de), docteur en médecine.
Leclerc (Achille), membre de l'Institut.
Lemaire, membre de l'Institut.

Digitized by Google

MM.

Lesseps (Ferdinand de), directeur de la Compagnie du canal de Suez.
Lesueur de Gosmesnil, avocat.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur de philosophie au collège de France.
Martel, sénateur, ancien ministre de la justice.
Martin-Deslandes, inspecteur des prisons.
Merlin (Romain), bibliothécaire.
Moléon (de), directeur du *Recueil industriel.*
Moll, professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes.
Mulot, hommes de lettres.
Nisard (Désiré), membre de l'Académie française.
Noury (Louis-Eugène), peintre.
Nouvel, avocat.
Ozenne, ancien secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Paris (Paulin), membre de l'Institut.
Passy (Frédéric), à Neuilly-sur-Seine.
Pécontal (Siméon), professeur.
Peltier, inspecteur des finances.
Petit-Jean, premier président de la cour des comptes.
Peudefer de Parville (Henri), ingénieur et homme de lettres.
Raynal, membre de la Société de géographie.
Raynaud (le docteur Maurice), agrégé de la Faculté de médecine.
Sainte-Beuve (de), ancien juge au tribunal de la Seine.
Saint-Pierre (marquis de Grosourdy de), conseiller auditeur à la cour des comptes.
Sers (le baron), ancien préfet de l'Eure.
Simonin, ingénieur des mines.
Tassin, ancien préfet de l'Eure.
Tissandier (Gaston), chimiste et aéronaute.
Valette, ancien secrétaire général de la présidence du Corps législatif.
Vincens (Émile), ancien conseiller d'État.
Vollès, ingénieur en chef.

—

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS

MM.

AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
BARRÉ, docteur en médecine à Rouen.
BOCANTIN, ancien directeur du jardin botanique à Rouen.
BEAUREPAIRE (DE), archiviste à Rouen.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture à Bayeux.
BIDARD, pharmacien, directeur du laboratoire de chimie agricole à Rouen.
BOIVIN-CHAMPEAUX, premier président de la cour d'appel de Bourges (Cher).
BOIVIN-CHAMPEAUX (Alfred), à Bourges (Cher).
BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
BOUTTEVILLE (DE), docteur en médecine à Rouen.
BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement à Médéah (Algérie).
CALIGNY (le marquis DE), à Versailles.
CASTEL, agent voyer en chef à Saint-Lô.
CHATEL (Eugène), archiviste à Caen.
CHEVEREAUX, avocat à Rouen.
CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire à Avranches.
COLETTE, professeur d'arboriculture à Rouen.
COUVET, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
CRÉMIEU (Édouard), rentier à Maisons-Laffite.
CURNIER, ancien trésorier général à Arras.
DARDÉ, avoué à Carcassonne.
DEBOURGE, docteur en médecine à Rollot (Somme).
DECORDE, curé de Bures, près Blangy (Seine-Inferieure).
DENEN, chapelain à Dreux.
DEPRUINES, secrétaire de la Société d'agriculture à Aurillac.
DRAMARD, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
DUCHESNE-FOURNET (Paul), manufacturier à Lisieux.
ETARD-COSTÉ, ancien juge au tribunal de commerce à Rouen.
FÉRET (Léon), ancien magistrat à Pont-l'Évêque.
FOUCHÉ, agent voyer en chef à Rouen.
GARNIER (Maurice), inspecteur de l'enregistrement à Arras.
GEORGET, propriétaire à Orbec.
GIRARD, conseiller à la cour à Amiens.

Digitized by Google

MM.

Girardin, recteur honoraire, correspondant de l'Institut, directeur de l'école supérieure des sciences et des lettres à Rouen.
Girardot (de), à Nantes.
Guénée (Achille), avocat à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle à Angers.
Haime, docteur en médecine à Tours.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller à la cour de Montpellier.
Héricourt (le comte d'), à Souchez (Pas-de-Calais).
Hombre-Firmas (le baron d'), propriétaire à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin à Pont-l'Évêque.
Lapierre (Charles), rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*.
Lecoupeur, docteur en médecine à Rouen.
Legrand, propriétaire à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés à Blois.
Leserrurier, conseiller à la cour à Amiens.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université à Caen.
Lizot, ancien préfet, à Rouen.
Londet, professeur à l'école d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
Malot, inspecteur général de l'agriculture à Caen.
Marye, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Mauduit, avocat, juge suppléant à Neufchâtel.
Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir à Chartres.
Mery-Samson, manufacturier à Lisieux (Calvados).
Meslier, propriétaire au Havre.
Mignon, substitut du procureur de la République à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député à Saint-Omer.
Morière, professeur à la faculté des sciences de Caen.
Nepveur, conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine à Bordeaux.
Oursel, propriétaire à Orbec.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Peltier, inspecteur des finances à Paris.
Périaux (Nicétas), propriétaire à Cherbourg.
Picard, propriétaire, ancien banquier à Orbec.
Picquenot, ingénieur en chef à Lons-le-Saulnier.
Reboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux à Constantine.
Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.

Digitized by Google

MM.

ROPIQUET, professeur à Elbeuf.
ROUSSEL, directeur de la succursale de Saint-Gobain, à Rouen.
SAINT-VENAN (DE), ingénieur en chef retraité à Saint-Ouen (près Vendôme).
SALLION, docteur en médecine à Nantes.
SAUDBREUIL, premier président de la cour d'Amiens.
SAUSSAYE (DE LA), membre de l'Institut, à Blois.
SAUVAGE (Paul), professeur de physique au lycée de Toulon.
TERRÉBASSE, ancien député, à Vienne.
THÉRY, ancien recteur de l'académie de Caen.
THIL, conseiller à la cour de Rouen.
VIALA, percepteur à Duclair (Seine-Inférieure).
VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
VILLIERS (Georges), vice-secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.
VIVET, professeur de langues à Rouen.

—

ÉTRANGER

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum à Costa-Rica (Amérique centrale).
BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire à Anvers.
CUYPER (DE), recteur de l'Université de Liège.
DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore à Bruxelles.
HART, graveur à Bruxelles.
KEISER (DE), peintre à Anvers.
KERCKOVE (le comte DE), à Exaerde (Belgique).
KERCKOVE, dit DE KIRCKOFF VAN DER VARENT (le vicomte DE), président de l'académie d'archéologie à Anvers.
KUYPER (DE), sculpteur à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret à Beyrouth (Syrie).
LEYS (Henri), peintre d'histoire à Anvers.
OKELLY (le comte D'), à Bruxelles.
SERRURE, professeur d'histoire naturelle à Gand.
THIELENS (Armand), membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine à Bruges.
VESTRENEN (le baron DE), à la Haye.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES [1]

—

Paris

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse, M. Barral, secrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, n° 184, — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société géologique de France, 39, rue de Fleurus.
Société des études historiques, 40, rue Gay-Lussac.
Société libre des beaux-arts, à l'Hôtel de Ville.
Société de la Morale chrétienne.
Société de l'Histoire de France, — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société chimique de Paris.
Société philotechnique, — M. Salomon, agent, à la Monnaie.
Société des agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, — M. Henri Johanet, administrateur.

Départements

Aisne.....	Société académique.....	à Saint-Quentin.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société académique.....	à Laon.
Alpes-Maritimes.	Société d'agriculture.....	à Nice.
Ariège.....	Société d'agriculture et des arts.	à Foix.
Aube.....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
Basses-Pyrénées.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
Bouches-du-Rhône.	Société de statistique.....	à Marseille.
Calvados.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Calvados.....	Société d'agriculture et du commerce.....	à Caen.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie.	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction....	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux (1).
Charente.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
Charente-Infre..	Société d'agriculture. belles-lettres, sciences et arts.....	à Rochefort.
Cher.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie.	à Beaune.
Deux-Sèvres....	Société d'agriculture.....	à Niort.
Doubs.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts,.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
Drôme.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
Eure-et-Loir....	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
Finistère.....	Société académique de Brest....	à Brest.
Gard.....	Académie.....	à Nîmes.
Gironde.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.

(1) Adresser les communications à M. Jules Oudin, directeur de la Société, à la Pommeraye, commune de Saint-Désir-de-Lisieux.

Digitized by Google

Haute-Garonne..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
Haute-Loire....	Société d'agriculture.....	au Puy.
Haute-Vienne...	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Limoges.
Hérault.....	Société archéologique.....	à Béziers.
—	Société centrale d'agriculture...	à Montpellier.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Académie des sciences et lettres.	Ibid.
Indre.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
Indre-et-Loire..	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.....	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
Jura.....	Société d'agriculture.....	à Poligny.
Loire.....	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire...	à Saint-Étienne.
Loire-Inférieure.	Société académique.....	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture..	Ibid.
Loiret.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts.....	à Orléans.
Loir-et-Cher....	Société des sciences et des lettres.	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
Lot.....	Société agricole et industrielle..	à Cahors.
Lozère.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Mende.
Maine-et-Loire..	Société académique de Maine-et-Loire.....	à Angers.
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.....	à Reims.
—	Société des sciences et arts.....	à Vitry-le-Franç.
Mayenne.....	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.....	à Mayenne.
Meurthe-et-Moselle.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.
—	Académie de Stanislas.....	Ibid.
Nord.....	Société des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Comice agricole.....	Ibid.

Digitized by Google

Nord.....	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.....	à Dunkerque.
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture.....	à Compiègne.
—	Comité archéologique.....	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique.....	à Noyon.
Orne.....	Société industrielle.....	à Flers.
Pas-de-Calais...	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.....	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.	à Boulogne-s^{r}-M.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-s^{r}-Mer.	Ibid.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol.	à Saint-Pol.
Pyrénées-Orient.	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
Rhône.....	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.
—	Société d'horticulture pratique..	Ibid.
—	Société littéraire.....	Ibid.
Saône-et-Loire..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.....	à Chalon-sur-S.
—	Société éduenne.....	à Autun.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
Seine-et-Marne..	Société d'archéologie, sciences,	

Digitized by Google

	lettres et arts du département de Seine-et-Marne.....	à Melun.
SEINE-ET-MARNE..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
SEINE-ET-OISE...	Société d'agriculture et des arts.	à Versailles.
SEINE-INFÉRIEURE.	Société centrale d'agriculture...	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
SOMME.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.....	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société linnéenne du nord de la France.....	Ibid.
—	Conférence littéraire et scientifique de Picardie.....	à Amiens.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
TARN.....	Société littéraire et scientifique..	à Castres.
TARN-ET-GARONNE.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	à Montauban.
VAR.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var.	à Toulon.
VAUCLUSE.....	Société d'agriculture et d'horticulture.....	à Avignon.

Digitized by Google

Vendée..... Société d'émulation..... à la Roche-sur-Yon.
Vienne..... Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..... à Poitiers.
Vosges..... Société d'émulation..... à Epinal.

—

Algérie

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

—

Allemagne

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'horticulture de Mulhouse.
Société d'agriculture de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences médicales de Metz.

—

Angleterre

Litterary and philosophical Society of Manchester.

—

Autriche

Société impériale géologique, à Vienne.

—

Belgique

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.

—

Digitized by Google

Danemark

Société des antiquaires du Nord, à Copenhague.

—

Norwège

Université royale, à Christiania.

—

Russie

Société impériale d'agriculture, à Moscou.

—

Amérique

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des États-Unis.

Evreux, Ch. Hérissey, imp. —1880.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

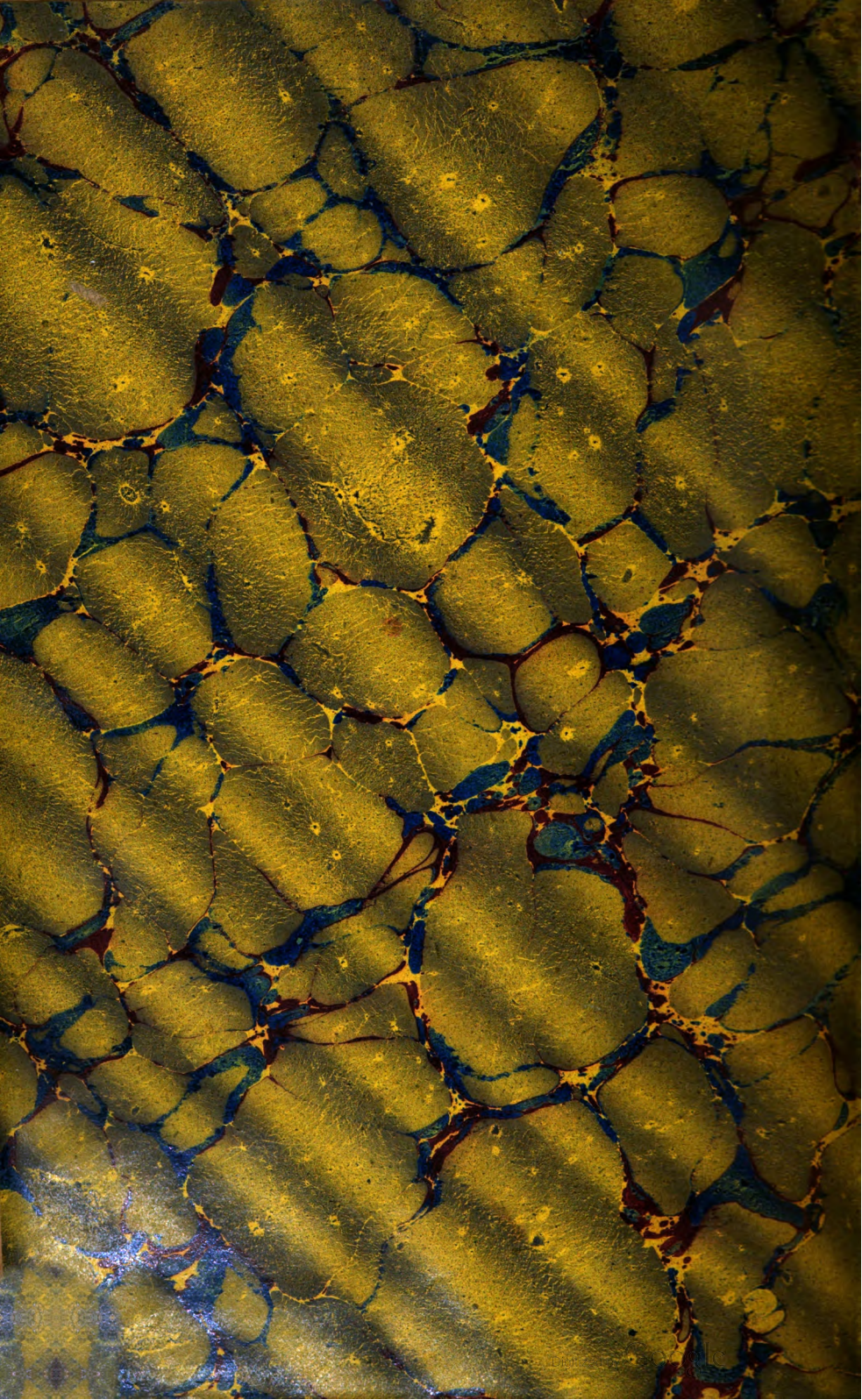

U of Chicago 4

* REQUEST *

Patron Name
google

Transaction Number
2521091

Patron Number

Item Number
097537153

Title

S2- 11

Digitized by Google

UNIVERSITY OF C
097 537